FONDEMENTS

DU

DROIT D'ÉGALITÉ.

Imprimerie de Cosse et J. Dumaine, rue Christine, 2

FONDEMENTS

DU

DROIT D'ÉGALITÉ

OU

EXPOSÉ DES FAITS ET DES RAISONNEMENTS

Qui établissent pour tous les hommes

UN DROIT ÉGAL AU BONHEUR

SUIVI

D'UNE CONSTITUTION SOCIALE DONT LE BUT EST
D'ASSURER UNE EXISTENCE HEUREUSE A CHACUN DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ,

PAR BRI. . . ,

Auteur de l'Existence de la Destinée humaine,
des Pensées philosophiques, etc.



PARIS,

CHARPENTIER, Palais-Royal. ROUANNET, rue Verdelet, 4,
PRÉVOST, r. Bourbon-Villeneuve, 61, près la rue Jean-Jacques Rousseau.

1843

TABLE

DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page 21, *ajoutez* : le magnétisme, d'après ce que nous entrevoyons, doit apporter des modifications profondes dans la morale, les mœurs, la législation et les faits sociaux en général : c'est une nouvelle existence qui apparaît.

Page 286, après 10° l'économie, *ajoutez :* 11° tout ce qui peut concourir à la réalisation de l'Égalité, de la liberté, de la fraternité.

Page 299, « les membres de cet institut, composés de vénérables vieillards, etc.» Cette phrase se rapporte à l'institut pour le développement du moral.

AVIS.

Nous prions le lecteur de vouloir bien être indulgent pour les oublis, les fautes qui se sont glissées dans cette première édition, ainsi que pour certaines répétitions que nous avons cru devoir faire afin d'appeler plus souvent l'attention sur des points importants.

Peut-il y avoir quelque chose de respectable dans une opinion, quelle que soit cette opinion?

Y a-t-il un principe moral qui soit commun à différentes opinions?

Oui. — C'est l'amour du bien.

Mais pour amener le bien, résultat auquel il faut toujours tendre, l'homme ne peut agir que d'après sa manière de voir, de sentir, de juger. Or, si un homme est dans l'erreur, il ne peut être puni d'un raisonnement faux, et la société ne peut sans injustice lui en vouloir.

L'homme qui a l'amour du bien, doit exprimer ses opinions, car c'est précisément par les efforts de tous les hommes qui veulent la réalisation du bien, que de bons résultats (malgré les erreurs de quelques-uns) peuvent être produits.

Il y a donc un lien suprême qui doit réunir tous les hommes, quelle que soit l'opinion de chacun : c'est le désir du bien; c'est l'intention d'amener le bien.

L'on doit discuter, s'éclairer, se respecter... — Se haïr : jamais.

Quant à nous, nous pensons que l'on n'aura pas de peine à reconnaître nos bonnes intentions. Nous pensons aussi que l'on commencera à comprendre toute la raison, toute la justesse, toute la morale, tout le bien qu'il y a a dans les doctrines que nous professons, et que nous avons développées il y a quelques années.

Nous ne prêchons pas, nous, pour telle ou telle classe d'hommes; nous prêchons pour tous les hommes.... Nous appelons tous les hommes nos frères... Nous les réunissons tous en une seule et même famille.

Nous savons et nous proclamons partout que les hommes, quels que soient ces hommes, s'ils nous conduisent mal, s'ils nous poursuivent, s'ils nous torturent..... c'est parce qu'ils ont hérité du venin de la société passée; c'est parce qu'ils ont reçu comme legs, cette effrayante organisation sociale où tout est chaos; c'est parce qu'ils sont eux-mêmes sous le joug de l'inévitabilité qui les contraint de faire comme ils font, conduits ainsi par la mauvaise éducation qu'ils ont reçue, et par les faits qui les asservissent.

Instruments de la cause dont ils ne sont que l'effet, les hommes ne peuvent agir autrement qu'ils n'agissent. Pour qu'ils pussent agir autrement, il faudrait que les causes qui les ont déterminés n'eussent pas existé. Ces causes ayant existé, l'effet produit sur eux en a été la conséquence nécessaire.

Non.... N'en voulons point aux hommes... plaignons les plutôt....: les malheureux sont incapables de bien faire, tant que rien ne vient

les détourner du mal! La hiène n'est-elle pas forcée de subir sa nature? Sa férocité, qui n'a pu être tempérée, n'est-elle pas une conséquence fatale de cette nature que rien n'est venu modifier.

L'homme dont les mauvais penchants n'ont pas été détruits par une saine éducation, ou dont la fausse manière de penser et d'agir a été excitée par les faits sociaux au milieu desquels elle a pris naïssance, l'homme qui, ainsi, nous fait du mal, suit donc, de même que la hiène, une impulsion inévitable.

Assez de malheurs ont passé sur cette terre, assez de désordres l'ont déchirée par suite de cet inintelligent esprit de haine, fruit des siècles ignorants et barbares; assez de souffrances ont été notre partage. Arrêtons-nous enfin..... reconnaissons la vérité..... qu'elle nous éclaire... qu'elle nous mène à la paix, à la fraternité, à l'égalité, au bonheur!

Les principes qui ont servi à établir nos arguments sont empruntés à un travail que nous avons publié depuis longtemps. Pour composer ce travail, nous nous étions formé une méthode avec laquelle nous avions constamment raisonné : elle consistait à reconnaître les faits de l'*existence,* leur *unité*, leur *combinaison,* leur *action,* la *filiation des causes et des effets,* puis à faire tout dériver de ces faits principaux, à leur rattacher tout, à les considérer toujours dans l'examen de toute question.

Ainsi, dans ce travail, il était démontré que l'unité d'existence est le principe universel.

Que tout s'enchaîne dans l'espace et dans le temps, et n'est que l'effet de la cause qui l'a produit. — Que cette loi éternelle régit le monde et constitue en l'unité d'existence l'action et la réaction mutuelle des faits, ainsi que leur dépendance à une marche générale et déterminée, — ce qui annulle le libre arbitre, établit une coaction dans les faits et constitue l'œuvre individuelle comme la résultante de l'œuvre collective. — Que tous les faits ne forment ensemble qu'une vaste combinaison dans l'univers; que tous fonctionnent dans un but, celui d'amener inévitablement de l'existence présente, l'existence à venir; marche qui établit ainsi la destinée;— destinée qui a pour effet la MANIFESTATION, par la perpétuité déterminée de l'existence générale, au moyen du germe du développement, du complétement, de la transformation; — destinée qui, sur notre globe, doit ainsi

tendre à amener le développement, le complétement de l'humanité (ce qui de plus en plus est attesté par les faits).

Ce travail démontrait, en outre, que puisque l'état général des choses constitue l'égalité de dépendance (et par l'*inévitabilité* de la marche générale, et par l'*influence* mutuelle et fatale des parties) ; l'égalité des droits et, comme conséquence, l'égalité des devoirs doit exister entre les hommes.

Et nous avions de même établi que l'égalité entre les hommes devrait être, puisque tous les hommes sont frères, puisque tous sont fils du même principe, puisque tous proviennent de la même cause, tous n'étant que les fractions d'une même et seule existence, l'humanité ; et l'humanité elle-même n'étant que l'une des fractions de la grande existence, l'univers. — Fait qui, de nouveau, attestait l'unité universelle et l'égalité.

Ainsi, après avoir recherché la conséquence rigoureuse de cette égalité de fait entre les hommes, nous avions reconnu l'égalité de droits et de devoirs entre eux.

Droits à l'existence, aux développements au complétement de cette existence, au bonheur. — Exercice de ces droits.

Devoirs par l'accomplissement des faits, qui constituent ces devoirs.

En résumé : Egalité de peines et de jouissances entre tous, selon les forces et les besoins de chacun.

Or, l'on concluait nécessairement de l'examen de ces questions.

Que si l'égalité doit régner, l'inégalité actuelle viole le droit des gens.

Que, dès lors, tous les faits sociaux qui ont pour but de briser l'égalité en introduisant l'inégalité des biens et des facultés, ne doivent plus subsister puisqu'ils sont contraires au droit de chacun.

Qu'ainsi, l'inégalité tendant à laisser les hommes dans une funeste ignorance, à imposer trop de travail et des privations de toutes espèces; à affaiblir la santé; à développer les maladies, et, en définitive, A ABRÉGER LA VIE, l'inégalité doit dès lors et fatalement, conduire les hommes à ce dernier résultat, le FRATRICIDE.

Le FRATRICIDE, quoique involontaire, est donc ainsi la conséquence journalière, incessante, du fait de l'inégalité qui règne dans la société.

Mais, hâtons-nous de le répéter, les hommes ne sont pas les maîtres d'éviter ce qu'ils sont déterminés à faire, car ils obéissent nécessairement à l'action des causes qui viennent les impulsionner.

Heureux nous sommes de pouvoir nous appuyer sur une telle vérité, puisque, d'une part, elle nous laisse toute l'énergie de volonté nécessaire pour amener la réalisation du bien, et puisque, d'autre part, elle nous conduit tous à la concorde, anéantissant la haine, la vengeance et toutes les épouvantables représailles dont la terre eût encore été le théâtre.

Ce principe fondamental d'union que nous avons proclamé, nous l'avons placé exprès en tête de cette œuvre, comme preuve de notre profond amour pour tous les hommes.

Pauvres de toutes les nations...et vous, hommes généreux de toutes les classes..., joignez-vous ensemble..., faites entendre le cri de la justice......, le cri du malheur! tous, réunissons-nous et cessons pour jamais nos discordes, nos divisions; soyons frères et marchons à un avenir meilleur; marchons à un avenir de paix, à un avenir de bonheur, à un avenir qui arrachera de la misère ceux qui y sont plongés, assurera à chacun une existence heureuse, et fera de cette demeure, aujourd'hui le séjour de l'égoïsme, de la douleur et de la mort, un lieu d'amour, de joies et de félicité pour tous les hommes.

A NOS FRÈRES.

FRÈRES !

Des jours meilleurs nous sont réservés! c'en est fait! l'humanité va jouir d'une ère nouvelle, LA SAINTE ÉGALITÉ doit réaliser le BONHEUR sur la terre, en AMENANT LE PARTAGE FRATERNEL DES TRAVAUX et DES JOUISSANCES entre TOUS LES HOMMES! tel est le but du XIXe siècle; telle est la grande révolution qui se prépare; tel est le fait immense pour l'accomplissement duquel les révolutions précédentes ont depuis 5,000 ans agité la surface du globe.

Pour assurer le triomphe complet d'une régénération si glorieuse, tous les peuples de la terre vont se lever!

Les causes qui nous entraînent et dont rien ne peut détruire la dépendance à l'ordre immuable des destins, nous conduisent à cet avenir!

Au moment où nous parlons, les événements s'apprêtent...

L'année est assignée...

Les jours sont comptés...

L'heure même est indiquée dans cette marche inévitable!!!

Les temps sont arrivés!

Malheureux hommes! vos pleurs ont tant coulé, qu'elles ont fécondé la terre!

La terre qui pour nous..... pauvres et enchaînés!!!... a toujours été stérile!...

Mais aujourd'hui la terre fermente de toute part... un feu sacré l'embrase... et ce feu régénérateur va retremper la vieille race des esclaves!!!

DE LA VÉRITÉ.

La vérité doit être la base de tout principe de toute opinion.

Si la vérité n'est pas le fondement sur lequel s'appuient les hommes, ils doivent redouter les plus graves conséquences pour leur avenir.

La connaissance de la vérité est la connaissance des causes et des effets.

Cette connaissance indique aux hommes la règle de leur conduite ; elle les guide dans leur vie privée, elle les éclaire dans leurs rapports sociaux; elle donne la raison du droit, de la morale, elle détermine les bases de l'organisation sociale, et les établit d'une manière indestructible.

Or, si cette connaissance est utile, nécessaire aux hommes ; si chacun veut la posséder et si chacun n'est pas assez vaniteux, assez absurde *pour se croire infaillible,* il doit dès lors examiner les opinions nouvelles, et il ne doit pas dédaigner d'approfondir des raisonnements opposés aux siens; car ces raisonnements peuvent le conduire à la possession de la vérité.

Mais avant tout il faut, dans cet examen, *avoir la volonté d'être impartial.* — Il faut chercher à s'éclairer, non à rester dans l'erreur.

Faute d'approfondir les choses avec impartialité, avec bonne foi, bien des erreurs subsistent encore et subsisteront longtemps.

Donc, si le lecteur ne se croit pas infailli-

ble; s'il pense qu'*il est dans les choses possibles*, qu'il se soit trompé, puisqu'il y a tant de milliards d'hommes qui se sont trompés jusqu'ici, il devra faire une sérieuse attention aux raisonnements nouveaux qui peuvent, chez lui, modifier les anciens, et le conduire à saisir des vérités salutaires.

Et n'est-ce pas un bonheur de les rencontrer, ces vérités! et n'est-ce pas une idée bien satisfaisante que celle de savoir qu'on est enfin assis sur des bases solides! n'est-ce pas un sentiment de confiance bien puissant que celui qui naît d'une telle conviction! l'on se sent plus fort à la pensée qu'on est dans le vrai; l'esprit est plus élevé qu'il ne l'avait été jusqu'alors. Oui, la possession de la vérité est un bien,et il faut nous hâter de l'acquérir,ce bien, quelque part que nous le trouvions; et peu importe que la vérité nous apparaisse sous une forme ou sous une autre, le grand point, le point essentiel est de la découvrir et de s'en emparer!— Le lot des âmes faibles, des esprits étroits, est de ne pouvoir fuir l'erreur et d'y rester plongés; le lot d'une âme forte, d'un esprit droit, est de saisir la vérité et de s'y attacher pour jamais.

Nous allons, dans la première partie de ce travail, établir les faits et les raisonnements sur lesquels est fondé le droit.

APERÇU PHILOSOPHIQUE.

S'il est de la dernière nécessité de s'appuyer sur la vérité pour en former la base de son opinion, nous pensons qu'il est utile de démontrer à ceux qui l'ignorent encore, l'existence d'une loi universelle, dont la connaissance aurait surtout pour résultat social : de rendre la morale plus pure, plus élevée, plus conforme à son but qui est le bien ;—d'anéantir les idées de supériorité nées d'un faux orgueil et d'une fausse appréciation des faits ; — d'établir plus profondément les sentiments fraternels ; — d'effacer les pensées de haine et de mépris ;— de déterminer un but à la marche humanitaire. — De démontrer l'égalité réelle qui existe (quoique méconnue) entre les hommes, malgré la différence de leurs besoins, de leurs aptitudes, de leurs sentiments, de leurs actes ; — enfin, et comme conclusion nécessaire, de réaliser le bonheur parmi les hommes.

Certes, ce sont là de beaux et de grands résultats !

Ce n'est donc point nous écarter de notre sujet que de traiter sous cette face nouvelle la question qui nous occupe.

Nous aurions pu, dans ce travail, cacher une partie de la vérité, et craignant de froisser les préjugés de ceux qui n'ont point encore réfléchi assez profondément sur les faits de l'existence, nous n'aurions pas appelé l'attention sur l'une des plus importantes vérités qui aient jamais été enseignées.

Nous pensons donc avoir bien fait en ne nous laissant pas arrêter par cette crainte , et nous sommes convaincu que les

hommes intelligents nous sauront gré d'avoir déchiré le voile qui couvrait encore leurs yeux, telle singulière, telle extraordinaire que pût leur paraître cette vérité.

Jadis, rien n'était plus naturel à supposer que le soleil dût tourner autour de la terre? Et, effectivement, cette pensée était autrefois celle du genre humain. — L'on a reconnu depuis que ce qui avait été jusque-là pris pour une réalité, n'était qu'une grossière illusion, et la raison l'a pour jamais détruite.

De même, l'on finira par reconnaître pour une erreur ce qui pendant des siècles a paru être une vérité incontestable.

Nous devons tout reporter à ce grand fait : MANIFESTATION *de l'existence* ou *destinée;*

Car nos besoins, car nos actions, car toutes les phases de notre existence ne sont que l'effet nécessaire de ce fait.

Donc, tout d'abord, et avant d'arriver à une seule conséquence, il faut démontrer, il faut établir la source commune à tous ces faits.

C'est sur cette base première qu'il faut tout d'abord s'appuyer.

C'est de ce point qu'il faut partir.

Destinée : telle est la loi universelle. — Si nous allons chercher dans cet aperçu à en démontrer l'existence, si nous allons souvent répéter ce mot; c'est qu'il est celui qui précise le plus les faits de la vie de l'homme ; c'est que par la signification de ce mot, l'existence de chacun est enveloppée sous toutes ses formes, à tous ses moments, et dans son organisation physique, intellectuelle, morale, et dans ses rapports avec tout ce qui l'environne ; c'est, enfin, parce que le mot destinée comprend dans sa vaste acception, le passé, le présent, l'avenir de l'homme, et qu'il comprend aussi le passé, le présent, l'avenir de tout ce qui est extérieur à l'homme, c'est-à-dire de tous les êtres de tous les mondes.

Le mot destinée, dans sa sublime expression embrasse tout : L'infini, l'éternité.

En vain, l'esprit encore aveugle des hommes repousse une

doctrine basée sur les faits, doctrine qui proclame la destinée et établit l'égalité des droits entre les hommes.

L'erreur a trop longtemps dominé, l'intelligence humaine ne doit plus être courbée sous le joug des préjugés; ces préjugés doivent être brisés.

Oui, la destinée existe ; elle est évidente aux yeux de la raison; elle est saisissante aux pressentiments de l'âme. Les écritures saintes, les prophètes, les génies eux-mêmes la proclament, et la croyance à la continuation de l'existence universelle est la foi mystérieuse du genre humain en cette doctrine.

Nous touchons à une époque solennelle où les hommes régénérés tressailliront d'allégresse; car bientôt le moment sera venu où, subjugués par une même impression et réunis par une même pensée, tous seront conduits par la saine appréciation des faits et en vue du principe social qui en découle, à vouloir et à pratiquer l'égalité, cette sainte égalité dont le règne est marqué dans les destins.

Les destins sont la loi suprême, rien ne peut s'y soustraire.

Chaque soleil, chaque planète, chaque être, chaque atome, tout enfin dans l'univers, tout dans l'éternité a sa destinée, et la place, et la forme, et l'étendue, et le mouvement, et la combinaison, et la durée et la transformation de chaque chose sont *inévitables*.

Il y a un fonctionnement unitaire et universel dans le temps et dans l'espace, et chaque partie du tout concourt à ce fonctionnement. La nature est nécessairement *une* pendant la durée, soit dans l'organisation des diverses parties de l'espace, soit dans la combinaison de tous les mouvements de ces parties.

L'observation des faits confirme cette vérité.

Et alors s'il est reconnu que chaque existence dans la nature doit avoir une action, un mouvement, une marche *combinée* avec *ce qui l'entoure* : pourquoi nous, membres de cet univers, voudrions-nous, seuls, nous soustraire à cet ordre général ?

Pourquoi voudrions-nous que notre existence fût en dehors de la loi universelle des existences ?

Le phénomène qui résulterait de la combinaison entre les

mouvements humains, serait-il à nos yeux un plus grand phénomène que celui qui résulte de la combinaison des parties de l'univers? Et si nous admettons la combinaison dans les faits de l'univers, pourquoi ne l'admettrions-nous pas dans les faits de l'humanité? La combinaison humanitaire n'est pas plus incompréhensible que la combinaison universelle. L'humanité, qui est l'une des parties du grand tout, doit nécessairement avoir en elle le principe qui est dans l'ensemble. Or, s'il était reconnu qu'une partie de cet ensemble pût se passer de combinaison, il devrait être reconnu que l'ensemble lui-même pourrait s'en passer aussi. — Donc, si les faits observés font reconnaître qu'il y a combinaison dans l'ensemble de l'univers, il faut logiquement admettre le même principe agissant sur chacune des parties de cet ensemble, puisqu'un principe ne peut agir sur l'entier qu'en agissant sur chacune des parties de cet entier.

Nous le répétons, l'observation et l'expérimentation faites sur toutes les parties de la nature, jusqu'ici soumises à l'examen, amènent à découvrir un principe universel de *combinaison*, une loi de *dépendance générale*. Or, les observations faites sur les actes des hommes eux-mêmes démontrent la vérité de ce que nous avançons, et font remarquer entre ces actes le même principe de combinaison, la même loi de dépendance.

L'état de la terre à son principe, les transformations qu'elle a subies, le développement des règnes, la marche de la nature animale, ses développements manifestés aux différents âges du globe, par l'apparition successive des différentes espèces, puis les développements de l'humanité : tous ces grands faits, tous ces changements dont les phases s'enchaînent et se déroulent, en poursuivant toujours le même but, n'indiquent-ils pas assez la loi de l'existence se révélant par une combinaison générale qui, embrassant les temps, suit une marche inévitable, a son principe dans le passé, et tend à la transformation des choses en marchant de plus en plus au complétement (ou développement complet (1)) du germe de chacune des natures qui concourent ainsi au complétement (ou développement complet) du germe de leur entier de nature, lequel entier

(1) Si la transformation d'un possible vient *pendant son développement*, c'est afin de *servir au développement* d'un autre fait.

réuni aux autres entiers, forment ensemble l'entier général ou existence universelle, laquelle fonctionne ainsi pour arriver au complétement (ou développement complet) du germe qui était en elle, germe qui, lui-même, n'était que le produit de l'état antérieur de l'univers.

L'univers entier agit donc incessamment en faisant apparaître toutes les faces ou possibles que peuvent amener les combinaisons diverses qui se succèdent et se transforment en lui, et ce afin d'arriver à la MANIFESTATION totale de l'existence, c'est-à-dire à une manifestation INFINIE.

Manifestation qui, pour être infinie, agit dans l'espace et dans le temps (ces deux grands aspects de l'existence), par l'*étendue* ou matière, par le *mouvement* ou action, par l'*organisation* ou combinaison, par le *développement* ou modification; par la *perpétuité* ou durée, etc., faits qui impliquent en eux la nécessité d'être et la nécessité d'être tels : ce qui établit la destinée (1).

Et l'attraction, l'agrégation, l'organisation, la dépendance de toutes les parties et l'unité d'action entre elles constituent la *combinaison universelle.*

Cette manière d'envisager les choses donne la raison générale des phénomènes de l'existence universelle, c'est-à-dire de l'étendue, de l'organisation, du mouvement, du germe, du développement, du complétement, de la transformation, de la destinée, et enfin de toutes les combinaisons qui s'établissent dans la marche universelle.

Or, ce principe de la manifestation conduit à reconnaître et à établir que l'existence humaine, d'après sa constitution et d'après celle de ce qui lui est extérieure, *doit* TENDRE *à se manifester* sous tous ses aspects, et d'une manière infinie dans son fini.

Telle est, effectivement, la loi que suit l'humanité; les faits le prouvent et confirment cette vérité; car les développements de l'humanité sous toutes leurs faces se succèdent.

Or, ces faits concluent à une loi sociale qui ait pour base l'égalité, c'est-à-dire une loi qui doit avoir pour but la manifestation complète de l'existence de l'humanité, ou manifes-

---

(1) Les particularités du mode d'existence qui fait que la vie individuelle s'alimente de la vie universelle et est liée à elle, sont des faits secondaires quoique importants, et nous n'en parlons point ici.

tation physique, morale et intellectuelle de tous les hommes : —cette loi doit apparaître; et l'humanité, dans les phases de la manifestation de son existence, y marche de plus en plus.

Tout s'enchaîne, tout se lie, tout est sous la puissance d'un même principe,

Et alors les hommes doivent subir la même loi que celle de toutes les existences ; soleils, planètes, minéraux, végétaux, animaux, etc.;

Et alors les hommes doivent fonctionner comme tous les rouages du mécanisme universel;

Et alors les hommes doivent être impulsionnés par la même cause qui impulsionne tout le reste.

Ces vérités sont frappantes !

Comment ne veut-on pas les reconnaître ?

Il est donc permis d'affirmer avec la plus profonde certitude, que les êtres ont chacun leur place, leur fonction, leur mission; et comme chaque fait naît des faits antérieurs, lesquels, en se combinant, ont nécessairement amené les faits actuels tels qu'ils sont, l'on peut dire avec conviction : « Oui, puis- « que les faits sont seuls causes immédiates de ceux qui leur « succèdent, les faits qui existaient il y a 100 millions d'an- « nées, fonctionnaient de manière à amener inévitablement « et précisément les faits qui les ont remplacés, ainsi que tous « ceux qui ont découlé de ces derniers ; par conséquent, il est « démontré d'une manière logique, incontestable, que les faits « qui se passaient il y a 100 millions d'années, devaient iné- « vitablement amener ceux qui existent aujourd'hui.

« Qu'ainsi, tout naît des entrailles du passé.

« Qu'ainsi, tout effet ayant une cause, la liberté (libre arbi- « tre) ne peut exister, puisque l'effet n'est *tel* qu'en vertu de « la cause qui a été elle-même forcée de le produire.

« Qu'ainsi, par l'enchaînement des faits, tout effet est né- « cessaire.

« Qu'ainsi, les faits qui sont devaient être.

« Qu'ainsi, ils devaient venir, et à leur jour, et à leur minute, « et à leur seconde.

« Qu'ainsi, la destinée existe.

La conscience du *moi* n'indique-t-elle pas à l'homme qu'il devait, lui, arriver juste au moment où il *est venu*, car il sent son

existence, son existence à lui, existence qui a été produite dans tel siècle, à tel jour, à telle heure.

Et à tel moment de l'avenir, il est certain que tel homme naîtra, qu'il accomplira tels et tels actes dans sa vie, qu'il terminera son existence de telle manière, à tel endroit, à telle heure.

Et Zoroastre, et Moïse, et Jésus, et Mahomet, et Napoléon, devaient naître juste à leur époque avec tous ceux qui, par leurs actes, ont dû concourir à l'accomplissement de la mission assignée à chacun d'eux.

Et il en est de même de vous, lecteur... et de moi.

Et il en est de même de tous.

Chacun de nous doit accomplir sa destinée.

Oui, ayons foi en cette doctrine.

Ayons foi en cette destinée qui règne dans l'espace et dans l'éternité (1).

Soyons tous convaincus que l'espèce humaine marche à un but.

Soyons convaincus que ce but est le bonheur *par l'égalité*; l'égalité, conséquence rationnelle dans la société, d'une grande loi : la DÉPENDANCE GÉNÉRALE; loi à laquelle sont soumis tous les êtres; loi suprême, loi fondamentale.

Soyons convaincus que l'égalité doit, dans un prochain avenir, donner le *bonheur* à tous les peuples ; soyons frappés par cette pensée que nos efforts tendent à ce résultat; que nos actes y conduisent ; que la destinée générale l'exige ; que notre destinée particulière nous y entraîne, et que de même que notre première heure a sonné, de même aussi l'heure de la régénération sonnera.

Et sans cette foi en une destinée, qui inévitablement nous

---

(1) Les conséquences qui d'accord avec la raison, découlent de cette croyance, sont exposées dans l'ouvrage déjà cité. Le progrès, l'amour, la fraternité, le dévoûment sont *excités*, puisqu'ils sont reconnus comme *causes* de l'amélioration, comme agents nécessaires à l'accomplissement de la destinée.—Bien loin d'exclure le raisonnement, cette doctrine l'admet comme la *cause* définitive qui doit conduire au bonheur. (*V.* de l'Existence de la Destinée.)

conduit à l'ÉGALITÉ, au BONHEUR, *où serait la sanction* de nos efforts, où serait notre espérance ! où serait à nos yeux le but moral de la marche humanitaire ! ! !

Détruisez la destinée, laissez la marche universelle au libre arbitre de chacun des faits, ou bien à un hasard aveugle, et alors, où sera l'*infaillibilité* du progrès, par conséquent du bonheur à venir? où sera l'unité de la marche?

Deux principes aujourd'hui sont presque généralement admis dans l'esprit de la population terrestre : la *destinée* (quoique non encore raisonnée) chez certains peuples ; la *fraternité* (quoique non encore organisée) chez certains autres. Ces deux grands faits existent pour être combinés ensemble.

Les grandes vérités se révèlent progressivement, et elles ne sont comprises que successivement par l'intelligence humaine qui, plus tard, finit *par en reconnaître la liaison.*

Chacun, à son insu, croit à la destinée. Et qu'est-ce, en effet, que l'activité humaine, si ce n'est un fait qui agit en vue d'une chose présumée *devoir être ?* chacun agit en vue d'un certain résultat en la réalisation duquel il a une certaine foi; car sans cela, comment comprendre un acte qui n'aurait aucun but, aucun effet, c'est-à-dire aucune vue de réalisation ? or, qu'est-ce que cette foi en la réalisation, n'est-ce pas la foi mystérieuse en la destinée de l'acte ?

Et de même chacun a foi en la destinée de l'existence universelle ; et lorsqu'on observe la marche des faits, de laquelle résultent les développements de l'intelligence et par suite les améliorations successives qui ont lieu, on a foi au but de cette marche ; on a foi en l'inévitabilité du progrès ; on a foi en une destinée meilleure pour le genre humain.

Pour mieux faire comprendre l'ensemble de cette doctrine, nous allons exposer *très sommairement* les bases sur lesquelles elle est établie.

L'EXISTENCE EST LE SEUL ÊTRE.

L'existence a été de tout temps. Elle a été de tout temps, car avant elle qu'y aurait-il eu qui ne fût existence ? Or l'exis-

tence ne peut naître de rien, donc l'existence a été de tout temps.

L'étendue est partout. Et là où il y a étendue, il y a existence; car l'étendue *est*, et ce qui *est existe*.

Donc l'étendue atteste l'existence, donc ainsi l'existence est partout.

L'existence est donc universelle, puisque l'étendue remplit l'univers.

Et si l'étendue est *une*, l'existence, qui est l'étendue, est *une*.

En outre, si l'existence est partout, elle est *une;* car *seule elle est.*

Et l'unité d'existence est encore reconnue à la communauté d'existence qui est entre toutes ses parties et à la continuation incessante du tout, par voie de modifications.

Le principe essentiel de l'existence est la MANIFESTATION infinie de son être, — par l'ÉTENDUE, — par le MOUVEMENT, — par l'ORGANISATION; — et de ces TROIS ÉLEMENTS que nous reconnaissons découlent les nombres, la position, l'attraction ou amour, l'agrégation, le développement, les aspects, etc., etc. — Ainsi cette manifestation s'établit donc par l'*infini*, dans l'espace et dans le temps, et cela, au moyen d'un fait nécessaire, la combinaison *déterminée* entre les faits de l'étendue pour amener ceux de l'avenir; ce qui constitue la DESTINÉE.

La manifestation INFINIE, DÉTERMINÉE, PERPÉTUELLE : tel est donc le principe de l'existence. — L'existence étant tout d'abord, et devant, d'après le principe même qui fait qu'elle est existence : 1° Etre; 2° tendre par conséquent à être toujours; 3° tendre à être aussi de toutes les manières possibles; 4° et être d'une manière déterminée.

Mais cette manifestation déterminée n'est que par l'effet du *mode* d'action qui est dans la nature, mode qui produit le classement, la détermination du résultat, mode qui en raison de ces effets peut être appelé *intelligent.*

L'existence universelle a, par les éléments qui la constituent, différentes propriétés particulières qui toutes concourent à un résultat général, propriétés qui ne sont que les fondements des manifestations différentes de cette existence.

Or, l'existence universelle étant l'*unique existence*, est ainsi l'*unique cause*, l'*unique puissance;* car, 1° chaque partie actuelle est le produit de l'être et de l'action de l'être qui formaient l'existence universelle passée; 2° et en outre, l'exis-

tence, cette existence infinie, fonctionne dans toutes ses parties au moyen d'un mouvement universel communiqué de tout temps à l'étendue, lequel agit incessamment sur les parties et les fait réagir :—ce qui détermine les modifications, les développements, les nombres, les aspects, etc. — Or, chaque partie en subissant l'action du milieu dans lequel elle se trouve placée, subit réellement l'action universelle, car l'action d'une partie quelconque, reçue ou transmise, n'est que l'action des éléments universels : l'*étendue,* l'*organisation*, le *mouvement* qui agissent partout dans leur unité.—Donc, qui ou quoique ce soit, ressent l'effet d'une action et agit, subit l'action des éléments universels. Il suit de là qu'un fait quelconque de l'existence qui agit sur un autre fait quelconque, est l'action universelle, le fait universel, enfin l'existence universelle elle-même, *qui par l'un de ses points agit sur ce fait.* En d'autres termes, c'est l'existence universelle qui agit en elle-même sur chacune de ses parties. (Raisonnement qui découle du fait de l'unité dans l'*étendue*, dans l'*organisation*, dans le *mouvement* de l'univers.)

C'est donc cette action générale de la masse sur la partie ; cett action des éléments ou existence universelle, qui, *devenant* CAUSE, constitue dans l'être universel une puissance universelle, unique, éternelle, ou cause suprême.

Car cette puissance résultante des trois éléments est *une, infinie, éternelle,* comme eux.

(Maintenant le grand point de la science nouvelle serait de chercher à reconnaître s'il y a dans les rapports qui existent entre la vie humaine et cette action, cause, ou puissance universelle, un moyen de communication plus direct encore, plus agissant que ceux qui sont connus, afin d'arriver ainsi à une plus grande somme de bonheur, but de l'homme.—La pensée, la volonté, le magnétisme, l'électricité, etc., sont des bases qui ont un lien et qui produisent des effets surprenants. Comme tout n'est que combinaison, ne serait-il pas possible de combiner ces agents, et d'amener par cette chimie nouvelle de bien grands résultats?) (1)

---

(1) Ainsi la puissance universelle, basée sur des faits, est un fait elle-même. Cette puissance dont l'électricité est peut-être l'un des principaux agents, ne peut-elle pas être en communication avec l'esprit par certains moyens, et réagir ainsi sur les faits?—Qui pourrait affirmer que la force seule de la pensée, de la volonté des hommes, des peuples, n'a point eu d'influence sur le cours des événements, et cela par l'effet des

Cette communication entre l'homme et la puissance universelle n'est après tout que le fond de la pensée (bien vague et bien obscure elle-même), qui, pour arriver au bonheur, a présidé à l'apparition de toutes les religions.

Or (si la possibilité en était un jour reconnue), je voudrais qu'au moyen du raisonnement, et d'ailleurs basé sur les sciences exactes, l'on pût établir ce que les hommes passés ont *pressenti* peut-être, mais ce qu'ils n'ont jamais raisonné, jamais reconnu mathématiquement, jamais expérimenté.

L'homme ne vit que par la communication ou combinaison avec les faits extérieurs; et c'est en vue du bonheur de l'homme qu'il faut *étendre, développer, compléter cette communication* avec les faits extérieurs qui, pris dans leur généralité, constituent la puissance universelle par les éléments qui sont en eux, lesquels éléments, toujours UN, nous apparaissent avec les formes qui caractérisent ces faits.

Or, cette communication nouvelle, basée sur la science, sur les faits, n'a point eu lieu encore. —Maintenant que l'on nomme cette communication, ce *développement* de la combinaison actuelle, que l'on nomme ce fait *religion*, à cause des rapports nouveaux qui seraient établis par la volonté de l'homme entre l'homme et les éléments ou puissance universelle, qu'on le nomme *philosophie* ou science des causes et des effets; qu'on le nomme *science physique* par le rapport qu'il y a entre ce fait et la spécialité de cette science : le nom importe peu, ce qui importe ce sont les résultats heureux que l'on doit tendre à amener par une nouvelle combinaison de certains faits qui existent (mais dont le mode d'action est encore soustrait à notre connaissance), et qui étant la source ÉLÉMENTAIRE de la vie, de la santé, et étant susceptibles d'amener le développement plus rapide de l'intelligence, le développement plus complet de l'amour fraternel et universel, peuvent par des moyens inconnus encore, agir plus efficacement sur les hommes, en amenant de plus en plus l'égalité, et en réalisant un jour l'unité de pensée, l'unité de sentiment, l'unité de bonheur parmi les hommes.

---

lois encore cachées de la nature? (Ceci se rattache en quelque sorte au magnétisme.)

Maintenant, l'homme peut être soumis à diverses faces de la puissance universelle, c'est-à dire à certaines actions gymnastiques, médicales, électriques magnétiques, etc., qui peuvent influencer, modifier l'état du corps et celui de la pensée, et leur faire subir ainsi un changement duquel résulterait un plus grand bien-être. Cette science exigerait donc le concours de toutes les sciences.— Cette théorie, bien grossièrement ébauchée, aurait besoin de longs développements, et je demande pardon au lecteur de l'en avoir entretenu avec si peu de matériaux. C'est l'idée première d'un germe que nous jetons, et ce germe est-il capable de fructifier?

L'EXISTENCE a donc pour fondements l'ÉTENDUE, l'ORGANISATION, le MOUVEMENT ; et ces faits se combinant ensemble, tendent sans cesse à développer, à compléter, à modifier l'existence, c'est-à-dire à faire apparaître tous ses *possibles* ou aspects, en raison de l'organisation de chaque partie, pour concourir à l'organisation ou combinaison du tout.

Ces éléments constituent chacun des individus de l'univers, et la combinaison de ces éléments se retrouve de plus en plus *développée* dans l'échelle des êtres.

Relativement à l'homme, cette combinaison produit :

1° Le PHYSIQUE ;

2° La SENSATION.

Sensation, 1° physique, 2° intellectuelle, 3° morale, 4° déterminante ou excitante (*volonté*).— En outre, nous divisons la sensation en deux modes : sensation *excitée*, sensation *excitante*. Car, 1° la sensation physique, intellectuelle ou morale, est *excitée* en l'homme; 2° et cette sensation *excitée* produit en lui une sensation *excitante* ou volonté.

3° L'ACTION.

Ces trois faits correspondent aux trois éléments de la nature.

Or, ces faits particuliers se combinant entre eux, et se combinant en outre avec les faits extérieurs, il résulte de cette double combinaison, l'individu *tel*, ou combinaison déterminée de l'individu.

Et c'est ainsi la combinaison EN *l'individu* et ENTRE *les individus*, qui établit l'existence particulière et l'existence générale.

Or, ce mode d'existence conduit, et par les conséquences qu'il développe avec le temps, et par la loi sociale que le raisonnement en déduit, à L'ÉGALITÉ. Car, 1° d'un côté, tout dans la marche de l'humanité tend à réaliser de plus en plus l'égalité ; 2° et de l'autre, il découle naturellement de ce mode que si une *combinaison-homme* a, d'une manière quelconque, ce qui la constitue, ce fait est le produit de sa combinaison avec ce qui l'entoure ou l'a entouré.

Toute combinaison particulière est, on le voit donc, fatalement forcée de se combiner ; et cette nécessité établit le droit d'un fait quelconque à la combinaison, avec un autre fait quelconque qui peut se combiner avec lui. — L'homme doit ainsi mettre sa combinaison au service de tout ce qui peut se combiner avec elle, c'est-à-dire que l'homme doit les *produits* de sa

combinaison à tout ce qui peut se combiner avec eux, et cela de par la *loi universelle,* loi qui, établissant partout, et selon la *nature des choses*, la combinaison *entre elles*, établit par ce grand fait le droit de chaque chose à la combinaison, dès qu'il y a possibilité de combinaison.

Dès lors, l'égalité entre les hommes est reconnue; car les hommes ont, par cette loi fondamentale, *droit de combinaison* avec *les produits* de tout homme, dès qu'il y a possibilité de combinaison.

En outre, les faits d'une combinaison particulière, appelée homme, ont été formés par les faits (humains et extérieurs) de la combinaison générale; faits (s'ils sont humains) auxquels tous les hommes participent par leurs combinaisons réciproques; faits (s'ils sont extérieurs) auxquels tous ont également droit. D'où il suit, que les résultats, quels qu'ils soient, d'une combinaison particulière, appartiennent à tous les hommes, à titre de coopérateurs (faits humains) ou d'ayants droit (faits extérieurs).

Car la combinaison générale a formé les combinaisons particulières, lesquelles ont à leur tour déterminé certaines combinaisons ou produits. Mais ces produits n'ont rien en eux qui soit en dehors des faits généraux ; c'est-à-dire, ils n'ont rien qui établisse qu'ils appartiennent plutôt à ceux-ci qu'à ceux-là, bien qu'ils aient été élaborés par ceux-ci plutôt que par ceux-là.

Or, la nature se sert de chaque être comme d'un laboratoire, et les produits de chaque laboratoire particulier appartiennent à tous, de même que les produits du laboratoire général la nature, appartiennent également à tous, et ainsi sont établis les droits de chacun.

Donc, tout est à tous. Tout est à ceux qui peuvent en jouir et se combiner avec; tel est le fait; et il établit le droit. Or, dès le même moment qu'un certain ordre est le résultat d'une convention sociale, tous peuvent également jouir des produits de chacune des combinaisons particulières, tous y ayant droit. Et, par là, l'égalité est l'état *normal* de la société, égalité basée sur les faits de la nature, et réalisée par l'organisation sociale.

Ainsi la combinaison antérieure, la combinaison actuelle, la combinaison en germe, ces trois aspects de l'homme, cor-

respondent par leurs éléments et par leur marche : la première au passé, la deuxième au présent, la troisième à l'avenir.

La combinaison, c'est le moyen dont se servent les éléments pour arriver à la manifestation infinie de l'être universel.

Tout ce que nous avons dit sur cette loi de la *combinaison*, nous l'appliquons à la loi du *développement*, qui, au fond, est la même, et nous arrivons aux mêmes conséquences touchant l'égalité.

Cette combinaison générale et particulière, cette unité de vie, cette communauté d'existence, cette égalité qui en résulte, nous les avions déjà établies dans notre précédent travail, et nous en avions tiré cette conséquence : l'amour *fraternel*, l'amour *universel* : par la combinaison ou union qui existe, 1° entre les hommes ; 2° entre ceux-ci et les faits extérieurs).

Ainsi il y a, dans l'existence universelle, 1° une combinaison ou organisation générale de toutes ses parties ; 2° et une combinaison ou organisation particulière dans chacune de ces parties.

L'observation atteste ces faits.

En outre, 1° la combinaison générale est attestée par l'unité de l'existence universelle et par la nécessité du résultat général.

2° L'organisation particulière est attestée par l'individualité de chaque existence partielle et par la nécessité du résultat particulier, concourant à l'accomplissement du résultat général.

L'existence universelle n'est donc qu'un seul tout, qu'une vaste combinaison dont toutes les parties agissent, selon qu'elles sont organisées et combinées aux autres, pour amener chacune un résultat particulier ; et se combinant entre elles toutes, amener un résultat collectif.

Donc, l'existence universelle est organisée de manière à *amener un résultat*.

Et ce résultat, c'est l'existence actuelle, c'est la perpétuité de l'existence, c'est la manifestation infinie de l'existence.

Donc, s'il y a nécessité de résultat, c'est-à-dire, *nécessité* d'existence actuelle, *nécessité* de perpétuité, *nécessité* de manifestation infinie, il y a *inévitabilité*. L'inévitabilité est, en outre, démontré comme suit :

Tout ce qui est, est un effet : tout effet a une cause, et cette cause est elle-même un effet d'une cause précédente.

Si tout a une cause, le libre arbitre n'est plus, puisqu'il y a toujours une cause qui détermine la volonté.

Or, de ce que la cause produit un effet, cette cause doit le produire tel, car la cause *est organisée* de manière à produire tel effet plutôt que tel autre.

Le caractère de la cause et le seul qu'elle puisse avoir, est de produire un effet déterminé ; déterminé en raison même de la constitution de la cause.

Donc les causes existant, les effets sont INÉVITABLES.

Aussi les faits de l'avenir sont nécessités à être, car ils composeront l'existence à venir, et ils sont nécessités à être par l'organisation de l'existence présente, laquelle organisation est constituée en vue de la perpétuité.

Donc s'il y a nécessité d'existence à venir, je dis qu'il y a nécessité d'existence *telle ;* c'est-à-dire nécessité de l'existence des possibles renfermés dans le développement de l'existence actuelle.

En effet, si l'existence à venir est nécessitée à être, il y a pour elle nécessité à être d'une *telle manière*, car par cela seul que l'existence à venir sera produite par l'existence présente, elle devra être telle que l'existence présente la produira.

Il y a nécessité d'existence pour l'être universel. — Donc il y a nécessité d'existence pour les faits qui constituent cet être ; et cette nécessité implique la nécessité d'être *tel*.

Ainsi les plus petits faits, comme aussi les plus grands, étant nécessités à venir et à venir tels, c'est-à-dire l'organisation universelle étant constituée pour les amener *tels*, IL Y A INÉVITABILITÉ.

En résumé : 1° Par le fait de l'existence universelle, comprenant ses propriétés, ses lois, son organisation, ses manifestations, son être enfin ;

2° Par la *nécessité* du résultat en vue duquel est constituée l'organisation universelle ;

3° Et par la marche inévitable des développements de cette organisation, c'est-à-dire par l'enchaînement fatal qui existe dans la succession des faits entre les causes et les effets;

Il y a marche vers un résultat.

Il y a inévitabilité de résultat (manifestation de l'existence, perpétuité de l'existence);

Il y a DESTINÉE.

Ce fait de l'inévitabilité du résultat ou destinée, établit une grande loi, la dépendance générale.

De cette loi, il ressort une conséquence d'une haute portée, c'est l'égalité sociale.

Si tous les hommes sont dépendants également, tous les actes qu'ils accomplissent sont égaux en tant qu'actes : or, comme ce sont les actes, *signes de l'existence* au sein de la société, qui établissent les rapports entre les hommes, et comme le droit est basé sur l'acte (*travail, mérite, héritage* ou actes des aïeux), il suit de là que, d'une manière absolue, les droits de tous sont égaux, les actes étant égaux en tant qu'actes, puisque tous sont dépendants au même degré.—Qu'ainsi, l'acte remontant au fait général de la dépendance, n'est plus un fait découlant de l'individu *libre*. —Que par conséquent, le mérite de l'acte est nul, et que l'utilité de l'acte n'étant non plus un effet libre, ne peut établir pour tel individu un droit supérieur au droit des autres, tous les hommes étant fatalement producteurs d'actes dont *le principe* de même que *les conséquences* ne dépendant aucunement d'eux, ne sauraient leur assurer un droit sur tel produit, plutôt que sur tel autre.

Nous avions déjà reconnu que les faits de la manifestation de l'existence, que ceux de la combinaison générale et particulière, que ceux du développement *conduisaient à l'égalité.* Nous venons de reconnaître encore cette égalité, par la loi de la dépendance universelle, loi qui elle-même découle aussi du fait de la manifestation de l'existence.

Ainsi se trouvent sanctionnés les droits de l'homme, et cette sanction prend sa source dans les faits universels.

Les fondements du droit sont donc placés dans les fondements même de l'existence universelle.

Cette vérité, nous la démontrerons sous de nouvelles faces, dans le cours de ce travail.

Il y a certaines objections importantes que l'on peut faire sur cette doctrine.

Je vais essayer de les détruire. — Quant à certaines conséquences morales dont je ne puis parler ici, à cause du peu

de matières contenues dans cet aperçu, je renvoie le lecteur au travail déjà cité :

Le fait de la destinée a été indirectement admis par les plus hautes intelligences, car elles ont reconnu une direction à la marche universelle ; mais admettant cette direction ils n'ont pas su en admettre les conséquences quant aux faits particuliers renfermés dans la marche générale.

Cependant, quoi de plus logique que de reconnaître la direction des faits particuliers, dès que l'on admet la direction des grands faits; car les grands faits qui établissent la marche universelle ne sont-ils pas composés par les petits faits ? Et si la direction frappe sur l'entier, ne frappe-t-elle pas sur les fractions qui composent cet entier.—D'autres penseurs ont au contraire nié toute marche déterminée.

De deux choses l'une : ou l'on admet que l'existence générale marche vers un résultat déterminé, ou l'on n'admet pas ce fait; si on ne l'admet pas, l'on reconnaît que l'existence universelle marche au hasard, si au contraire, il y a marche vers un résultat, il y a inévitabilité, il y a destinée.

La difficulté serait-elle de reconnaître la marche vers un résultat déterminé? Or, j'établis qu'il y a marche vers un résultat déterminé, par cela seul qu'il y a, dans l'existence, organisation pour continuer, pour manifester l'existence. La manifestation, la continuation, la perpétuité est donc le résultat déterminé.

L'existence serait-elle, au contraire, comme certains philosophes l'ont prétendu, organisée, non pour amener un résultat déterminé, mais le serait-elle par le fait du hasard sans marche déterminée ? en d'autres termes, l'existence continue-t-elle, non parce qu'elle est organisée pour continuer, mais parce que la continuation n'est que l'effet de son existence précédente ? Dans tous les cas, l'on ne peut nier l'organisation, des faits innombrables l'attestent; or, celui qui reconnaît l'organisation, proclame d'avance la marche déterminée, puisque l'organisation n'est constituée, il faut ici le reconnaître, que pour amener un résultat; et que serait-ce, en effet, qu'une organisation sans marche vers un résultat déterminé ? Organisation signifie arrangement. Maintenant, pourquoi cet arrangement ? n'est-ce pas pour atteindre un certain résultat ? or, s'il n'y a pas nécessité du résultat, pourquoi l'arrangement qui doit amener ce résultat ? Donc l'arrangement existant, la

marche vers un résultat déterminé existe aussi. Si le hasard préside, le résultat ne peut être l'objet d'aucun arrangement, l'arrangement devient inutile, il est même impossible, puisqu'il détruit tout hasard.—Or, tout révèle l'organisation; cela est incontestable.

Donc, nous le répétons, si l'on reconnaît l'organisation, l'on reconnaît logiquement la marche vers un résultat déterminé.

Pour mieux prouver la marche déterminée, prenons entre autres faits un exemple remarquable dans le règne animal.

Le mâle et la femelle sont chacun organisés pour produire un résultat, d'abord *individuel*, puis *collectif*. Séparés, chacun d'eux est organisé pour produire un résultat particulier; réunis, ils sont organisés pour produire un résultat commun. Ainsi, le mâle pour continuer son existence doit, entre autres faits, prendre une nourriture qui a besoin d'être broyée par l'appareil dentaire, puis préparée par l'appareil digestif. Enfin, d'autres organes sont nécessaires pour faire subir à cette nourriture diverses transformations, lesquelles tendent toutes entre autres résultats à la formation de la liqueur séminale. Voyez maintenant l'arrangement de toutes les parties sexuelles du mâle. Comme il mène visiblement à un but... Des vaisseaux conduisent la liqueur; des réservoirs sont formés pour recevoir et contenir une quantité *nécessaire* de cette liqueur, puis une partie membraneuse, impuissante à l'état ordinaire, se transforme dans un certain état, propre à pénétrer au fond de la cavité de la femelle au moment de la jonction; un canal est préparé pour donner passage à la liqueur, cette liqueur a la propriété de la fécondation, etc., etc.

Voyez la construction de la femelle, même principe d'organisation que chez le mâle.

Tout en elle concourt à opérer les transformations qui doivent de plus en plus produire une matière propre à la procréation; et de même que chez le mâle, toutes les parties du corps de la femelle sont disposées pour le même résultat.

Si le mâle a une forme exubérante, la femelle au contraire, a une partie d'un certaine profondeur, de manière à ce que la liqueur sortant de la partie génératrice du mâle, puisse atteindre la partie fécondante de la femelle, et amener ainsi la formation d'un nouvel être. Formation qui tout d'abord a été amenée par un fait bien saissisant. Ce fait est celui où l'orgasniation du règne animal va jusqu'à exciter dans les deux

sexes l'accouplement, par le désir et par le *plaisir* le plus vif qu'ils puissent ressentir.

Une fois le germe déposé, le fœtus se développe, il s'organise à son tour et reçoit la nourriture. — L'enfant est formé ; il s'échappe de l'enveloppe qui le retenait ; mais il lui faut un aliment proportionné à ses besoins, aliment qu'il ne reçoit plus, puisqu'il n'est plus dans le sein de sa mère ; cette nourriture est *déjà préparée, l'appareil est construit*, l'enfant s'attache aux mamelles de sa mère ; il tète, il peut continuer à vivre.

Eh bien ! y a-t-il organisation dans ce grand fait de la reproduction, et cette organisation est-elle formée pour arriver à un but ? Y a-t-il marche déterminée vers un résultat dans *cette réunion* des organes, des formes *du mâle* et de la *femelle*, qui tous aboutissent à un seul et même fait, la reproduction ?

Donc, dans le fait de la reproduction l'on reconnaît :

1° L'organisation *dans* l'individu ;

2° L'organisation *entre* les individus.

L'organisation *entre* et *dans* les individus est donc démontrée reconnue.

Et la marche vers un résultat déterminé, attestée par cette organisation.

Expliquer la cause première de l'organisation, de l'inévitabilité et des autres faits, telle n'est point la question ; il suffit tout d'abord de reconnaître : 1° l'effet produit inévitablement par l'existence de la cause ; 2° la marche vers un résultat déterminé, attestée par l'organisation.

Comment s'est formée cette organisation, et comment est-elle constituée ? Nous ne pouvons pas reconnaître la cause de ce fait, pas plus que nous ne pouvons comprendre encore, comment l'homme a été formé, et cependant l'homme existe ?.. — Qui peut concevoir le commencement ou bien l'absence du commencement des choses ?

Cependant l'un des deux a été, et si le raisonnement établit qu'il n'y a pas eu commencement, l'on ne peut pas concevoir comment cela est ainsi, habitués que nous sommes à trouver un commencement à chaque chose. Qui peut concevoir et embrasser dans son imagination l'infini de l'univers ?.. Personne... et cette conception est trop vaste pour les limi-

tes du cerveau humain. Cependant l'infini est ; la raison le démontre.

Il suffit donc de prouver que par l'organisation et par l'inévitabilité, qui n'est qu'une conséquence de l'organisation, il y a marche vers un résultat déterminé sans être obligé, pour prouver l'existence de cette marche, de cette inévitabilité, d'en expliquer la cause première.

L'organisation de l'existence universelle atteste donc l'inévitabilité d'un résultat déterminé. — Donc, le fait de la nécessité de ce résultat, par conséquent de la *destinée* de ce résultat, est établi.

Quant à ceux de nos lecteurs qui nieraient la marche vers un résultat déterminé, le fait de la destinée n'en doit pas moins leur paraître certain, s'ils approfondissent la question. En effet, par cela seul qu'ils ne peuvent nier la filiation des effets et des causes, c'est-à-dire l'inévitabilité des effets découlant nécessairement de l'existence des causes ; par cela seul qu'ils reconnaissent l'inévitabilité ; il établissent le fait de la destinée, *puisque les faits présents et futurs devaient et doivent* INÉVITABLEMENT *venir* de l'existence des faits passés ; et de même, si l'existence universelle passée s'est perpétuée, c'est qu'elle a été inévitablement amenée à se perpétuer par les *causes* de perpétuité qui étaient en elle, et il y avait ainsi destinée de perpétuité. Donc la destinée est un fait que l'on ne peut nier, *et qui doit être reconnu par tous ceux qui cherchent la* VÉRITÉ.

L'on doit de toute nécessité adopter la doctrine que nous prêchons parce que : (1) 1° seule elle établit l'égalité radicale entre tous, tous étant également dépendants des lois qui les impres-

(1) Cependant il faut le dire, déjà des écrivains et même des magistrats commencent à sentir la justesse de cette doctrine que nous avons, nous le croyons du moins, victorieusement établie par des raisonnements fondés sur une saine et nouvelle appréciation des faits. Si nos efforts, quoique au-dessous de notre profonde conviction, ont pu ébranler quelques hommes influents, nous nous en réjouissons par le bien qui en sera produit, et récompensé par ce seul motif, nous n'en saurions tirer aucune vanité, puisque nous avons si évidemment démontré d'ailleurs, que la vanité est le sentiment le plus déraisonnable, comme aussi l'un des plus grands fléaux de l'espèce humaine.

sionnent : égalité qui renverse le principe opposé; l'inégalité, née de la croyance au libre arbitre de chacun, principe funeste par ses conséquences sociales, principe absurde, puisqu'il prend sa source dans une erreur ;

2° Parce que, seule elle impose logiquement, raisonnablement, l'union entre les hommes, détruisant toute animosité toute haine, toute vengeance. — Au contraire la doctrine opposée, celle qu'on suit généralement, maintient et excite *logiquement* la haine, impose la vengeance, suscite la guerre entre les hommes.

En effet, tout esprit conséquent doit, pour être d'accord avec la doctrine du libre arbitre, en vouloir à l'homme qui fait le mal, car cet homme s'il avait voulu, aurait fait le bien ! Il est même absurde alors, de venir prêcher le pardon, l'oubli, la paix, car où sont les raisons qui, rationnellement, peuvent empêcher les hommes de s'entre égorger lorsque la haine les domine, lorsqu'ils se croient coupables, lorsqu'ils sont convaincus qu'on a la liberté de faire le mal, et qu'alors si on le fait c'est par sa faute ! Vous aurez beau prêcher la fraternité, la fausse manière *de juger* existera toujours pour détruire totalement ou en partie, dans les faits *entre particuliers*, les sentiments de fraternité.

3° Parce que seule elle établit *par le raisonnement* la sanction de nos efforts en *nous montrant le règne du bien comme inévitable ;* inévitable par la tendance de l'humanité (ce que nous allons chercher à démontrer) ; inévitable puisque tout d'après cette tendance, marche de plus en plus à développer l'intelligence, laquelle à un certain moment finit par découvrir ce qui eût toujours été caché à l'ignorance, c'est-à-dire les moyens d'arriver au bonheur; inévitable par la généralisation des choses qui tend à l'égalité entre tous, par conséquent à la répartition égale du bien-être entre tous, par conséquent à la communauté du bonheur entre tous.

En effet, comment admettre la réalisation *certaine* du bien à venir sans admettre l'existence de la destinée ?

Que signifie le bien à venir s'il n'y a pas inévitabilité pour qu'il soit un jour ?

Car si l'on ne croit pas à son inévitabilité, l'on doute, et la sanction n'a plus de puissance ; elle n'existe même pas. Si au contraire l'on croit à l'inévitabilité de ce bien à venir le bien apparaît comme certain, et l'on y marche avec courage, avec confiance, avec certitude ; chacun fait ses efforts, sa-

chant *que le bien doit venir par la réunion des* EFFORTS de tous, puisque la destinée ne peut s'accomplir *qu'au moyen des faits*, et alors cette croyance en une destinée qui a pour résultat le BONHEUR, peut exciter et grandir l'énergie des peuples.

Nier l'existence de la destinée, c'est nier la certitude de l'existence à venir.

Car la destinée, c'est l'inévitabilité ; et l'inévitabilité, c'est la certitude. Or, nier la certitude de l'existence à venir, c'est vouloir arrêter l'humanité dans l'accomplissement de ses actes, puisque tout acte s'accomplit en vue d'une certitude d'existence future.

Sans certitude d'existence à venir, il n'y a plus que le hasard et le chaos; c'est l'univers qui marche *peut-être* à sa fin... Or la fin de l'univers est impossible, car l'infini, la matière, ne peuvent devenir néant; donc, *s'ils ne peuvent pas*, il y a certitude de durée, certitude d'existence, et cette certitude, cette nécessité, cette inévitabilité de l'avenir, c'est la destinée, *car* alors *l'avenir est destiné à être!*

Un point important serait maintenant de rechercher si le *bien* est dans l'existence à venir de l'humanité, c'est-à-dire si le bien est dans l'accomplissement de la destinée de l'humanité.

Résoudre cette question, c'est achever de démontrer l'importance et l'utilité de cette doctrine nouvelle.

L'existence est organisée en vue de la manifestation par l'actualité et par la perpétuité. Or, par le principe d'activité qui est en elle, et par son organisation, l'existence tend à se dévolopper et à compléter ce développement en amenant les *possibles* qu'elle peut produire.

De même qu'on a classé les individus, de même nous avons classé les possibles, et nous les avons classés en entiers de nature. Ainsi, par exemple, la terre est un entier de nature, par rapport aux faits qui la constituent, et qu'elle produit; ces faits sont ses possibles. Le genre humain, possible de la terre, est un entier de nature par rapport aux faits qui le constituent, et qu'il produit ; ces faits sont ses possibles, etc.

Or, tout entier de nature doit développer ses possibles et se compléter, à moins qu'il ne soit un jour absorbé par l'en tier dans lequel il est compris, lequel aurait besoin de cette

absorption pour se dévolopper ou se compléter; or, il n'y a que l'existence universelle qui puisse se compléter d'une manière *incessante*, parce qu'elle est le tout, et que chacun des entiers partiels dont elle se compose doit servir à ce complétement.

Et comme tout entier de nature doit tendre à produire ses possibles, l'humanité, elle aussi, doit tendre à produire les siens.

Quels sont les possibles de l'humanité relativement à la question qui nous occupe ici ?

Ces possibles sont *entre autres*, 1° la sensation , 2° l'intelligence.

Sensation. — La sensation est constituée par deux possibles, le bien et le mal. En effet, la sensation est un état par suite duquel on ressent le bien et le mal; et puisque l'organisation est telle qu'on peut les ressentir l'un ou l'autre à un *égal degré*, on peut donc dire que par la constitution même de la sensation, ces deux possibles, qui sont en elle, peuvent subir le *même degré de développement*, et que dès lors l'un se développant, l'autre doit se développer également. Car c'est une *loi que nous avons reconnue*, que le développement des possibles, aspects ou faces d'un entier, *est égal* pour chacun d'eux, lorsqu'ils sont eux-mêmes *parties égales* de l'entier.

Maintenant si le bien et le mal, en tant que possible de la sensation, doivent apparaître; si nécessairement, ils doivent être produits (l'humanité continuant à être) pour *compléter* la sensation; il s'agit de savoir lequel de ces deux possibles, bien et mal, s'est le plus développé jusqu'ici, afin de connaître celui qui doit maintenant acquérir un développement semblable à l'autre.

Or, la sensation du mal s'est certainement plus développée jusqu'ici que celle du bien.

Donc la sensation du bien doit à son tour recevoir son développement.

Ainsi, au possible *sensation,* correspondent la sensation du bien et celle du mal. — Or, ces deux faits doivent apparaître également pour développer l'entier de la sensation. Donc, si la sensation *mal* s'est plus développée jusqu'ici que la sensation *bien*, cette dernière sensation doit à son tour se développer plus encore qu'elle n'a pu le faire pour égaler le développement de la sensation *mal.*

A ce premier raisonnement, qui n'a peut-être pas été bien saisi par tous nos lecteurs, hâtons-nous d'ajouter le suivant.

INTELLIGENCE.—L'intelligence peut de même être divisée en deux possibles; — l'intelligence peu développée ; — l'intelligence plus développée.

Le premier possible, à savoir l'intelligence peu développée, a été ; il est inutile de chercher à prouver ce fait.—Le deuxième possible, l'intelligence plus développée, est en voie d'accomplissement et de progrès.

Au premier possible correspond l'ignorance, par conséquent la *marche de faits* qui peuvent amener le mal.

Au deuxième possible correspondent le raisonnement, l'expérience, par conséquent *la connaissance des faits* qui peuvent amener le bien.

Donc, 1° la sortie du possible, sensation *bien,* devant s'accomplir,

2° La sortie du possible, *développement de l'intelligence*, devant de même s'accomplir, et venant précisément coïncider et concourir à la sortie du possible, sensation *bien.*

L'on remarquera dès lors que ces deux faits se lient intimement, s'appuient l'un l'autre, se développent ensemble avec unité, sous une même loi, et marchent au même résultat.

Cette théorie prétend donc déterminer d'après le développement des faits passés et présents, le développement des faits à venir, et annoncer ainsi le règne du bien.

Cette théorie établit donc la sanction de nos efforts par la certitude, *raisonnablement* permise, du résultat de nos efforts.

Les faits relatifs à l'humanité démontrent que le bien est dans les développements de l'espèce humaine.

L'homme, plongé d'abord dans le mode sauvage, devient successivement, et à travers les siècles, esclave, serf, pauvre. Or, pour arriver à cet affranchissement progressif, il a fallu que le progrès s'effectuât peu à peu et assurât de plus en plus aux hommes une somme de bien à laquelle ils n'avaient tout d'abord pu parvenir.

Donc le bien, d'après l'appréciation de la marche des faits, est dans le développement de l'humanité.

Tout en masse, dans l'univers, tend à compléter ses transformations; donc l'humanité, transformation d'un état antérieur, doit tendre à arriver à son complétement.

D'après nos raisonnements précédents, nous avons ainsi établi, *en admettant la durée de l'existence humanitaire* (1), la certitude du développement et du complétement de cette existence. Nous avons donc établi la sanction de nos efforts, sanction qui réside dans la certitude, certitude, nous le répétons, qui est raisonnablement permise.

Donc, d'après tout ce qui a été dit dans ce chapitre, la raison et l'utilité doivent faire adopter la doctrine de la destinée, puisque, ainsi que nous l'avons démontré, l'union, l'amour, l'égalité, la marche vers le progrès vers le bien, la croyance raisonnée en la réalisation de ce bien, et partant l'excitation des efforts qui doivent y conduire, découlent de cette doctrine.

Nous avons reconnu, par les grands faits de l'existence, les conséquences qui doivent en découler relativement à l'humanité.

Ainsi, nous pouvons être fondés à dire que nous sommes dans le vrai, car notre doctrine, 1° d'une part, s'appuie sur les lois de l'existence; 2° et d'autre part, elle est en harmonie avec le but de l'homme, le bonheur.

Considerant le fait de la marche de l'existence humaine et le but de cette existence, puis établissant la liaison nécessaire entre le fait et le résultat, entre la cause et l'effet, c'est-à-dire considérant le passé, le présent, l'avenir de l'existence humaine dans l'ensemble et dans le vrai de sa marche, nous sommes certains dès lors que nos principes doivent être justes, *puisqu'ils doivent contribuer à la réalisation de cette marche, étant précisément eux-mêmes* DANS LE SENS DE *cette marche.*

Telle est notre loi à tous; poussés par la destinée, nous gravitons vers l'égalité, et les peuples et les rois, quoi qu'ils fassent, concourront à l'avénement de ce grand fait; les obstacles même n'empêcheront pas son accomplissement, et ils seront,

---

(1) Ce fait est comme celui de la durée de la vie; rien n'affirmant à l'homme qu'il va mourir, l'homme *doit* agir.

au contraire, un moyen infaillible d'y arriver. — L'eau versée sur certaines matières inflammables, loin de les éteindre, n'excite-t-elle pas leur combustion ?

Ainsi le règne de l'égalité s'avance majestueux;

Ainsi tout annonce qu'il sortira bientôt du chaos dans lequel nous sommes plongés;

Car rien ne peut s'opposer au développement des faits;

Les arrêts du destin sont irrévocables.

Celui qui croit en cette doctrine est inébranlable; il marche avec fermeté à l'accomplissement de cette destinée libératrice, à laquelle il sait que rien ne saurait résister, puisque l'humanité entière subit sa loi.

Ayons donc foi en la venue d'un temps meilleur.

Ayons donc foi en la venue d'un temps où les puissants ou les faibles, où tous les hommes, devenus égaux, vivront en frères et seront unis.

Il faut amener ces temps où nos longues souffrances seront effacées; il faut marcher vers ces temps prédits depuis le commencement des siècles; il y faut marcher sans être arrêté par rien, sans se laisser abattre, sans se laisser maîtriser par aucun événement, puisqu'en définitive les événements, quels qu'ils soient, ne sont qu'une forme seulement saisissable, dont les conséquences dernières et cachées mènent à notre but.

Rappelons-nous donc toujours que nous ne combattons que d'après l'impulsion irrésistible d'une commune destinée; elle qui nous a fait naître à notre heure ! ! ! elle qui a assigné l'époque et la place de chaque fait ! ! ! elle qui régit le monde ! ! ! elle qui embrasse tous les êtres et déroule à jamais à travers l'infini et l'éternité la marche inévitable à laquelle tous sont soumis!

Egalité ! égalité ! égalité !

Tu seras la terre du salut !

Tu réaliseras le bonheur parmi les hommes !

Tout marche à un changement profond dans la société;

Car tout tend à la GÉNÉRALISATION des faits, et l'inévitable *effet* de cette généralisation, c'est l'*égalité*.

Voyez dans le passé la domination du maître sur l'esclave. Observez en outre : — La science réfugiée chez quelques esprits ; — le peu d'intelligence des masses ; — le manque de communications, isolant les hommes entre eux, empêchant ceux-ci de s'entendre avec ceux-là, de recevoir d'eux ou de leur donner. — Remarquez aujourd'hui la puissance de cette grande loi de la GÉNÉRALISATION ; embrassez toutes ses faces. Comme tout s'étend par l'action, par la parole, par la pensée ; comme tout va vers chacun : c'est une fusion, une transformation qui s'opère aux yeux de tous, et le résultat définitif sera la généralisation de tous les faits ; c'est-à-dire la généralisation du BIEN-ÊTRE physique, intellectuel et moral, c'est-à-dire l'ÉGALITÉ DE BONHEUR entre tous.

L'égalité doit apparaître dans la marche de l'avenir, car le point culminant duquel nous nous éloignons de plus en plus est l'inégalité.

De même que la pensée précède le fait,

De même aussi, la pensée d'égalité et de fraternité, jetée aux races il y a dix-huit siècles, doit recevoir sa réalisation entière.

De grands pas ont été faits dans cette voie, il nous en reste encore à faire ; ils seront décisifs.

Nous touchons à l'heure solennelle !

L'immortelle révolution française a été marquée dans la venue des temps pour briser les dernières barrières qui s'opposaient à la régénération de la société, et pour élancer ainsi les populations dans une carrière nouvelle, où réunies en une seule famille, elles proclameront solennellement les DROITS DE TOUS au BONHEUR et arriveront enfin par la *pratique* au règne sacré de l'égalité.

PEUPLES, LES TEMPS APPROCHENT !

PRÉPAREZ-VOUS.

PREMIÈRE PARTIE.

Le bonheur EST LE BUT incessant de tous les hommes.

Cette vérité de tous les temps et de tous les lieux apparaît entre toutes les vérités.

Les législateurs, les prophètes, les philosophes qui ont dirigé le monde, ont senti que pour faire agir les sociétés et les mener dans une certaine voie, ils devaient nécessairement s'appuyer sur ce qui est éternellement au fond du cœur ; c'est-à-dire sur ce que les hommes ont toujours désiré et désireront toujours, leur bonheur.

De ce point de départ on saisit le lien commun, non-seulement aux sociétés passées, mais aussi à toutes les religions.

Qu'est-ce, en effet, que la religion des Indiens, celle des Chinois, celle des Egyptiens, celle des Perses, celle des Hébreux, celle des Grecs, celle des Chrétiens, celle des Mahométans, si ce n'est comme but, le bonheur des hommes, soit dans la vie présente, soit dans la vie future ?

Les hommes purent, en grande partie, être trompés ou exploités par l'ignorance ou par la mauvaise foi ; mais il n'en est pas moins vrai que la perspective d'une existence heureuse fut la loi par laquelle ils se laissèrent toujours conduire.

Et comment concevoir un but proposé à des hommes sans que le bonheur n'en soit le terme final ?

La *satisfaction* de ce que l'homme *a dans la pensée :* tel est le désir *incessànt,* et ce désir c'est le bonheur.

Le désir d'être heureux est donc le sentiment impérissable; c'est lui qui est le mobile des actions humaines et le bonheur est partout et dans tous les temps, le point central vers lequel chacun gravite.

La liberté, l'égalité, la fraternité, ces principes saints et sublimes, invoqués surtout à cette époque et qui nous sont chers à tous, parce que nous savons que leur application peut *seule* nous rendre *heureux*, ne sont chacun que l'*une des faces* de ce principe fondamental, LE BONHEUR.

Et afin qu'on ne soit plus trompé; afin qu'il n'y ait plus ambiguïté; afin qu'il n'y ait plus de définition mal interprétée, proclamons le *bonheur pour tous,* c'est-à-dire possession du bonheur par chacun; c'est-à-dire égalité de bonheur entre tous. — *Bonheur pour tous :* telle est l'inscription qu'il faut graver sur le drapeau que nous voulons arborer.

Cette expression résume tout; tout est en elle. Le bonheur ça été le désir, c'est le désir, ce sera le désir de tous les hommes; et puisqu'il est *impérissable,* le sceau éternel est marqué sur ce fondement social, qui par là est revêtu d'une sanction à jamais sacrée.

Ce principe doit être l'âme de l'activité humaine, ce sera la loi de la société à venir, ce sera la cause suprême de l'amour entre les hommes.

A vous donc, hommes nouveaux qui devez régénérer la société, ce que vous devez aujourd'hui enseigner à chacun comme moyen de posséder le bonheur futur, c'est de vouloir *le bonheur pour tous.*

BONHEUR POUR TOUS. C'est là ce qui constitue le BIEN. C'est là la nouvelle parole, c'est là la nouvelle prédica-

tion; c'est là la nouvelle forme; c'est là le nouvel avenir!

Bonheur pour tous, bonheur mutuel, tel est le CRITÉRIUM, telle est la règle sociale (1).

Nous plaçons ce Critérium universel à la base de l'édifice, car c'est sur lui qu'on doit s'appuyer pour établir ce qui convient à l'homme, c'est-à-dire à son bonheur et au bonheur de ses semblables. Or, l'organisation de l'homme est quelquefois constituée contrairement au but social qui est le bonheur de tous. L'organisation de l'homme est ce qui la constitue *actuellement;* elle est la résultante de ce que l'homme a reçu en naissant et des faits qui l'ont entouré pendant la vie. Ainsi, si nous partions seulement de cette formule : organisation de l'homme, il s'ensuivrait que devant donner satisfaction à ce qu'exige cette organisation actuelle, constituée par tel physique, par telles passions, etc., cette satisfaction pourrait nuire aux autres hommes, et par la suite nuire à l'individu lui-même.— Notre formule évite ce danger, puisqu'elle proscrit le bonheur qui serait nuisible à ses frères en proclamant le bonheur pour tous.

Le Critérium c'est ce qui doit guider l'homme dans l'accomplissement des faits *particuliers* et dans l'accomplissement des faits *publics.*

Eh bien, ce Critérium, BONHEUR POUR TOUS, OU BONHEUR MUTUEL est une formule certaine, claire, précise, qui trace nettement la ligne à suivre dans le cours de la vie, et qui par là indique à tout homme la conduite qu'il doit tenir dans chacun de ses actes, lorsque ces actes peuvent avoir une influence sur ses semblables.

Or la réalisation du bonheur de l'homme repose sur trois éléments : les faits qui constituent l'organisation individuelle; les faits qui constituent l'organisation

---

(1) Pensées philosophiques.

sociale; les faits qui constituent l'organisation extérieure (1); car les faits qui constituent l'organisation de l'homme se combinant sans cesse avec les faits qui constituent les deux autres éléments, comme nous l'avons démontré plus haut, il suit de là que ces éléments doivent être combinés de telle sorte, qu'ils produisent incessamment le bonheur de l'homme. C'est donc alors par la connaissance de ces trois éléments et par l'étude de leurs combinaisons diverses, que peuvent être produits les faits qui constitueront le bonheur *pour tous*. — Cette méthode, nous la croyons rationnelle, nous la croyons puissante; elle seule, par l'*analyse* et par la *synthèse* des faits, par la recherche des causes et des effets, peut conduire à atteindre ce but constant de tous les hommes « *une existence heureuse.* »

Parmi les éléments de bonheur, il faut reconnaître comme nécessaire, l'appplication de certains principes dont les masses ont à travers les siècles éprouvé le besoin, et aussi par l'application de ceux qui naissent avec la marche des faits :

Principe d'appropriation;
Principe d'instruction;
Principe d'éducation, de moralité;
Principe de liberté;
Principe de fraternité;
Principe d'égalité;
Principe d'unité;
Principe de communauté, etc.

Principes, qui tous se rattachent au BESOIN de BONHEUR engendré par la nécessité de l'organisation humaine.

Or, les principes que nous venons de mentionner, constituant ensemble le *principe fondamental du bon-*

---

(1) De l'existence de la destinée. — Pensées philosophiques.

heur, ne sont pas appliqués comme ils devraient l'être, et cela, parce que le principe de l'égalité ne l'est pas lui-même.

Et, en effet, l'égalité doit être la base de tout principe social, puisque, chaque membre de la société doit se ressentir également de l'application de tout principe; car le caractère d'un principe est de frapper avec *égalité* sur toutes les parties qui lui sont soumises.

L'égalité est donc par excellence un principe social.

Ainsi le bonheur étant ce que chacun veut posséder, et le bonheur n'étant aujourd'hui le partage que de quelques-uns au détriment de la grande masse, nous allons chercher, par les raisonnements et par les faits, à démontrer *que tous les hommes* ONT CHACUN UN DROIT EGAL AU BONHEUR.

Cette question est du plus haut intérêt; elle domine toutes les autres; l'avenir y est attaché.

De la solution de cette question découlent nécessairement le *droit* et le *fait*.

Donc ce que nous devons établir, ce que nous devons démontrer, c'est la RAISON DU DROIT.

Dans l'examen de cette question nous avons pour devoir d'apporter toute la bonne foi, tout le recueillement que notre ardent amour pour nos frères nous impose.

Que la vérité nous éclaire! qu'elle nous inspire! Car nous allons renverser le vieil édifice, et nous allons appeler les peuples à une régénération sociale.

Pour établir rigoureusement et à jamais le principe de l'égalité, il faudrait, comme nous l'avons démontré, que ce fussent les FAITS ÉTERNELS *de l'existence*,

qui concourussent avec le raisonnement à établir ce principe.

Ces faits, nous allons les classer en trois divisions : 1° faits particuliers à l'organisation humaine ; 2° faits particuliers à l'organisation sociale ; 3° faits particuliers à l'organisation extérieure ou universelle.

FAITS PARTICULIERS

A l'Organisation humaine.

Egalité des Droits entre l'Homme et la Femme.

L'homme et la femme proviennent du même principe d'existence.

L'homme et la femme ont des père et mère dont l'organisation est la même, quant aux faits principaux de cette organisation.

L'homme et la femme ont été conçus de la même manière.

L'homme et la femme ont été engendrés dans un moule semblable, et portés dans des flancs identiquement constitués.

L'homme et la femme ont chacun les mêmes faits constitutifs de l'organisation (hors les parties nécessaires à l'engendrement).

L'homme et la femme ont chacun le principe des mêmes besoins physiques, intellectuels et moraux.

L'homme et la femme ayant ce principe, ce principe établit pour chacun le même besoin de développements.

L'homme et la femme ont chacun une nécessité égale de satisfaction de leurs besoins.

L'homme et la femme sont organisés tous deux et d'une manière déterminée pour se joindre ensemble.

Et les parties qui sont dissemblables entre eux n'en attestent que plus par leur aspect, leur destinée mu-

tuelle, puisqu'elles sont formées l'une pour l'autre, et puisqu'ainsi elles doivent amener l'UNITÉ et l'union des deux êtres.

L'homme et la femme sont donc par la destinée de leur organisation les deux parties d'un seul et même être.

Donc, en résumé, l'homme et la femme constituent deux moitiés inséparables d'un seul être, et elles ont chacune *un droit égal* aux faits de l'existence de cet être.

L'Egalité des Droits démontrée par l'égalité de nature, entre les hommes, et par le principe du développement.

L'égalité entre les hommes n'est pas dans la nature! tel est l'argument que l'on croit redoutable.

Eh bien, cette égalité apparaît au contraire dans tout l'*ensemble des grands faits!*

Quoi! l'égalité de nature n'existe pas?

Mais, n'y a-t-il pas égalité entre les hommes par le *principe d'organisation*, qui est le même chez tous; par le *mode* de *développement* qui est le même chez tous, par le DÉVELOPPEMENT LUI-MÊME, *si l'on considère la masse générale?*

L'inégalité prise d'un point de vue élevé, est imperceptible.

Rassemblez sous vos yeux cette masse innombrable d'êtres à face humaine qui végètent sur la terre; voyez ces myriades d'hommes qui se meuvent confusément dans les espaces qu'agrandit votre imagination!... Maintenant cherchez à apercevoir l'inégalité qui peut exister entre ces hommes.

Ne reconnaissez-vous pas tout d'abord le même aspect chez tous?

N'ont-ils pas chacun une tête... un corps... des membres?...— N'ont-ils pas la même structure? voyez l'ostéologie, elle est la même pour tous..; la miologie, la même pour tous..; les organes, les fontions, les mêmes pour tous..; le principe d'organisation physique, intellectuel et moral, le même pour tous.

Tous n'ont-ils pas les mêmes sens; tous n'ont-ils pas la vue... l'odorat... le toucher... l'ouïe... le goûter, etc.?

Tous n'ont-ils pas un cerveau.., une volonté... une *même dépendance* à la cause qui impressionne cette volonté; laquelle volonté donne ensuite naissance à tous les actes?...—Les voyez-vous, tous ces hommes, naître, vivre, se développer et agir d'après le même principe, principe qui établit parmi eux une ÉGALITÉ ABSOLUE, puisque tous sont dépendants en *tout, partout*, dans *tout,* à un *degré égal.*

Eh bien, maintenant... sur eux ne passeriez-vous pas un niveau ?

Les hommes, répéterez-vous encore, diffèrent entre eux dans les *développements* des faits de l'intelligence, du moral et du physique.

Cette inégalité dont vous parlez, et qui existe entre les hommes, vient de la différence qui est entre leurs développements; mais le principe organique n'est pas la cause de ce fait, car la différence entre les hommes est et a été produite et par l'action des agents extérieurs (agents étrangers à l'homme lui-même) et par l'organisation transmise par les parents; or, ces causes ont seules plus ou moins excité le développement physique, intellectuel et moral; donc, sous ce rapport, l'on peut dire que la différence entre le physique, les sentiments

et l'intelligence des hommes n'est pas l'effet du principe même, puisqu'elle ne réside pas en lui.

Que par conséquent, un changement dans les faits rétablissant l'état normal, le résultat redevient égal pour chacun, et constitue l'égalité de développements entre tous.

Que dès lors l'inégalité ne peut pas être reconnue comme un fait permanent, invariable, et dépendant de l'homme, mais au contraire comme un fait accidentel.

Les hommes diffèrent entre eux. Mais qu'est-ce que cette différence COMPARÉE aux grands faits que nous avons cités ?

Cette différence est-elle, 1° plus forte, 2° et même est-elle assez forte pour l'emporter sur les faits ? Loin de là... à côté de l'*existence du fait*, elle est tellement effacée, que, *approfondissant* le fait et *approfondissant* la différence, celle-ci petit à petit disparaît, et la pensée ne voit et ne contemple alors que le fait de cette existence elle-même ; existence sublime, mystérieuse, incompréhensible, évidente, frappante également chez tous. La *supériorité* de ce qui est en chacun, ORGANISATION *physique, intellectuelle, morale*, écrase tellement la *différence* qui réside entre les développements de chacun, que l'esprit comparant ces deux faits entre eux est tellement absorbé dans son admiration pour l'un, que bientôt il n'a plus assez de force pour apercevoir l'autre.

Là, l'inégalité est anéantie ; il n'est plus possible de la remarquer en présence de l'égalité qui, révélée par *l'organisation merveilleuse de chacun*, apparaît entre tous comme un fait majestueux et dominateur.

L'homme qui observe, mais dont la vue ne s'étend pas au-delà de l'humanité, l'homme qui alors, ne saisit pas la vérité complète, peut bien remarquer une différence sensible entre deux hommes.

Mais celui dont la vue plus étendue, plus élevée,

embrasse l'existence entière, et peut ainsi mieux juger des choses; celui-là alors, en présence des grands faits de la nature, voit bientôt disparaître la différence qui existe entre les petits faits de l'humanité.

Quelle différence immense, incommensurable, n'y a-t-il pas entre ce qui constitue une œuvre de Newton et ce qui constitue l'intelligence du plus inepte des hommes?

Comme l'œuvre de Newton est petite! comme l'œuvre de Dieu est grande!

Néanmoins, doit-on reconnaître une distance prodigieuse entre le génie de Newton et une intelligence ordinaire? — Sans doute? — Mais si cela est ainsi, qu'y a-t-il donc alors entre cette *intelligence* elle-même et le *néant?*.. Il y a un abîme!

Abîme sans limites...

Abîme dans lequel se sont englouties toutes les pensées humaines qui ont osé chercher à approfondir les mystères de l'existence.

L'égalité apparaît dans le développement individuel.

L'égalité s'établit dans la vie individuelle par le développement de l'organisation, de même qu'elle s'établit dans la société par le développement de l'humanité.

L'enfant a une vie capricieuse, inconstante; l'inégalité entre les facultés est de plus en plus sensible; puis l'activité se concentre sur quelques points et le jeune homme a une vie passionnée.

Plus tard, à mesure que l'âge avance, les passions, les sentiments perdent chacun une partie de leur violence, de leur énergie.

La passion dominante d'abord s'affaiblit, la raison, incertaine au commencement, se fortifie. Bientôt elles

s'unissent et concourent mutuellement à leur existence. —L'équilibre s'établit entre elles; l'égalité apparaît.

Ce qui primitivement dominait a moins dominé; ce qui alors n'était qu'asservi, a crû en puissance; et si la matière était d'abord souveraine, avec les temps elle a perdu son empire. C'est ainsi que le physique, les passions, l'intelligence, inégales d'abord, se sont peu à peu égalisés entre eux. — Enfin, le physique, la passion, l'intelligence, s'équilibrant graduellement, l'homme viril vit dans l'égalité.

L'égalité se retrouve ainsi dans le développement de l'existence de l'homme.

Cette loi que nous avions reconnue dans la vie *humanitaire*, devait donc, comme nous venons de le démontrer, se retrouver dans la vie de chacune des fractions qui constituent l'ensemble de cette grande existence, l'humanité.

Ainsi : plus l'homme avance en âge plus l'égalité apparaît en lui.

Et de même à mesure que les siècles s'écoulent, l'égalité apparaît dans l'humanité.

L'égalité est exigée par les faits constitutifs de l'homme. Physique, sensation, action.

Nous avons reconnu que tout n'est qu'une vaste combinaison formée par les combinaisons particulières, et que la combinaison était *dans* et *entre* les parties.

Nous avons de même établi que l'homme était le produit de la combinaison des trois éléments de la nature : *étendue, organisation, mouvement,* et que ce produit constituait en l'homme trois aspects principaux :

1° Physique, 2° Sensation (sensation qui se divise en trois séries, 1° sensation physique, sensation intellectuelle, sensation morale; 2° sensation attractive ou dé-

sir; 3° sensation déterminante ou volonté) ; 3° Action.

1° Physique. Le physique exige une combinaison interne-externe qui produise la continuation de son être et l'état normal de ses membres, de ses organes, etc.

Car le physique exige que l'homme ait pendant toute sa vie une nourriture, une habitation, des vêtements convenables, un travail modéré jusqu'à un certain âge, un exercice en harmonie avec les besoins de sa constitution, etc.—Il faut donc pour arriver à ces résultats, que l'homme ait moins de tracas, moins de travail, moins de misère qu'aujourd'hui, afin que sa santé soit meilleure et sa vie plus longue.

Or, la mauvaise nourriture, l'état peu sanitaire des habitations, l'insuffisance des vêtements, l'excès de travail, l'exercice peu convenable, la misère, l'affaiblissement de la santé, les maladies, l'abréviation de la vie, sont des faits engendrés par l'inégalité qui règne entre les hommes.

2° Sensation. La sensation exige une combinaison interne-externe, qui produise les développements dont son principe est susceptible, ainsi que la satisfaction du besoin qui est en elle, besoin de bonheur ou satisfaction de l'état sentant.—En effet,

1° La *sensation physique* exige les développements dont elle a le principe, et qui peuvent concourir à l'état normal de l'être.

La *sensation intellectuelle* exige de même les développements dont elle a le principe, et qui peuvent aussi concourir à l'état normal de l'être.

Car, l'intelligence exige que l'homme ait reçu, dès le jeune âge, toute l'instruction nécessaire à son parfait développement, et il faut en outre que plus tard cette intelligence puisse s'étendre encore par la possibilité qu'aurait l'homme de se livrer aux études scientifiques, artistiques et littéraires, etc.

Or, le manque d'instruction dans la jeunesse, l'ignorance dans l'âge mûr, le défaut d'intelligence, qui en est la suite, sont des faits engendrés par l'inégalité qui régne entre les hommes.

La *sensation morale*, elle aussi, exige les développements dont elle a le principe, et qui peuvent également concourir à l'état normal de l'être.

Ainsi la sensation morale ou le sentiment exige que l'homme n'ait plus de sujets de convoitoise, de discordes, de divisions, de haines, parce qu'alors son cœur sera plein de l'amour de ses semblables. De même aussi, il faut que l'homme soit placé dans une situation heureuse, situation qui, le mettant à même de satisfaire ses besoins physiques, intellectuels et moraux, remplisse son âme d'une douce félicité.

Or, tous les maux, toutes les misères, toutes les souffrances sont des faits qui créent l'égoïsme, et qui, refoulant le sentiment au fond du cœur, l'empêchent de se développer sous ses plus nobles faces.

Pour mieux établir ce que nous venons de démontrer sommairement, relativement à la sensation morale, nous allons nous attacher en peu de mots à quelques-uns de ses aspects, et faire comprendre le rapport qu'il y a entre la sensation et l'égalité.

L'égalité est nécessaire au sentiment du moi.

L'homme est organisé pour vivre, pour sentir, pour agir; c'est-à-dire pour se *manifester;* la conscience de ces différents modes de son existence produit en lui le sentiment du *moi*, et ce sentiment le conduit à chercher la satisfaction que réclament incessamment les trois éléments qui constituent son être.

Le sentiment du moi est un sentiment nécessaire à l'homme, car il le porte à la conservation de son être;

mais si l'homme vit dans une société mal organisée, ce sentiment retourne contre lui-même. Et, en effet, par la marche des choses, l'homme ne devant penser qu'à lui, et devant y penser au détriment de ses semblables; dès lors, le sentiment de chacun étant en opposition avec celui des autres, il s'ensuit qu'au sein même de la société, l'homme est abandonné, et qu'il a à lutter contre une force collective dont il ne peut supporter longtemps les coups meurtriers. Or, dans une telle lutte, ce sont ou les plus habiles, ou les plus audacieux, ou les plus fripons, qui, guidés par ce sentiment du moi devenu alors un sentiment d'égoïsme fratricide, accaparent presqu'en totalité les choses nécessaires à l'existence de tous.

Le sentiment du moi, dans la société actuelle, est essentiellement funeste à autrui, parce que l'homme est obligé, dans son propre intérêt, de sacrifier celui des autres.

Mais que la société soit établie de manière à ce que chacun ait tout ce qui pourrait assurer son bonheur, et le sentiment du moi n'étant plus excité à franchir les limites ordinaires assignées par la nature elle-même, ne sera plus une cause indirecte de la peine de celui-ci et une cause directe de la peine de celui-là.

Or l'égalité de bien-être peut seule donner satisfaction au sentiment du moi, et l'empêcher de nuire aux autres membres de la société.

L'égalité est nécessaire au sentiment de l'amour.

Lorsqu'il n'y a pas égalité entre les membres de la société, l'amour, ce sentiment si pur, est étouffé bientôt par les faits qui naissent de l'état social.

1° La richesse étant la source du bien-être, et chacun voulant posséder ce bien-être, la perspective d'un avenir plus heureux ferme la voie du cœur, et pousse les hommes à rechercher les femmes qui peuvent leur procurer le bien-être.

2° Une union ainsi formée n'éteint pas le sentiment, et l'amour, qui n'a pas été satisfait par une telle union, désire bientôt se dédommager ailleurs. — Et de là les malheurs qui naissent à la suite de ces liens d'argent.

3° Si l'amour est satisfait; mais s'il y a de la misère dans le ménage, cette hideuse misère anéantit bien vite le sentiment en suscitant les embarras, les ennuis, la mauvaise humeur, les querelles, etc. Ainsi le bien-être qui devrait échoir à ceux-ci étant exclusivement le partage de ceux-là, empêche l'amour de se manifester et le détruit avant l'heure, bien lente à sonner, où une amitié vive et durable l'eût remplacé, si les membres de la société eussent été dans une position normale.

4° L'éducation des classes aisées étant différente de celle des classes travailleuses, une barrière est alors établie entre les jeunes gens qui ont reçu une éducation différente. C'est ainsi que l'instruction de ceux-ci et l'absence d'instruction de ceux-là est un obstacle au développement de l'amour.

Donc l'éducation et l'instruction n'étant pas également le partage de tous, cette inégalité est encore, pour l'expansion de l'amour, un nouvel empêchement.

5° Le désir d'améliorer sa position étant le fait de tout être malheureux, la jeune fille ne voit souvent d'autre moyen de parvenir à posséder le bien-être que de livrer son corps à ceux qui peuvent l'acheter, et ici encore l'amour ne fait point entendre sa voix; et ici encore le sentiment est détourné de sa destination, et il conduit bientôt, par le libertinage et la débauche, aux plus funestes résultats.

Tels sont, en abrégé, les faits produits par le régime de l'inégalité.

L'amour est un sentiment qui manifeste au plus haut point l'attachement de l'être à l'être, et cet attachement, c'est l'expression la plus vive du sentiment

fraternel, car le sentiment fraternel est un sentiment d'amour.

L'amour est un fait important dans la société, puisqu'il peut amener le bonheur de ceux qui le ressentent, puis aussi parce que c'est lui qui pousse à la perpétuité de l'espèce. Plus l'instruction sera développée, plus l'éducation sera parfaite, plus l'imagination et le cœur seront alors dans un état favorable aux jouissances pures de l'amour.

L'amour, pour les jeunes gens, est comme une vie nouvelle, et il produit dans l'être qui en est possédé un tel ébranlement, qu'il peut quelquefois le changer; ainsi, l'amour est un levier immense, et qui peut conduire l'homme et la femme dans une voie déterminée.— Que le sentiment du bien entre donc, par l'éducation, dans le cœur des jeunes gens, et lorsqu'ils s'aimeront d'amour, ils s'efforceront, pour se plaire, de pratiquer l'un l'autre ce qu'ils sauront leur être agréable, c'est-à-dire ce que leur aura fait apparaître comme beau et comme bon l'éducation *qu'ils auront tous dû recevoir également.*

Or, le sentiment du bien résume tous les sentiments particuliers, nécessaires à la vie heureuse d'une société; Que ce sentiment s'exhalte donc encore plus à l'inspiration de l'amour, et l'amour aura ainsi sa part d'action à la réalisation du bonheur général.

L'égalité apparaît donc ici comme nécessaire au bonheur de chacun et au bonheur de tous.

L'égalité est nécessaire au développement du sentiment de l'amitié.

L'amitié est sœur de la fraternité; c'est le sentiment qui porte l'individu vers les individus, et aujourd'hui ce sentiment est tellement inconnu, qu'à peine si l'on rencontre sur cette terre un véritable ami. Et, cependant quel sentiment plus naturel que celui d'aimer ses sem-

blables! quel sentiment plus délicieux que celui de savoir qu'on est aimé!

L'amitié est restreinte, elle est même étouffée sous les mille circonstances qui viennent dans le courant de la vie, éloigner les uns des autres, les hommes qui eussent pu toujours s'aimer, et dont les intérêts sans cesse en opposition, finissent par briser tout sentiment d'affection.

La marche fatale de l'organisation sociale engendre inévitablement, nécessairement l'égoïsme, et l'égoïsme ayant sur l'homme un pouvoir absolu, l'asservit bientôt comme un esclave, et lui suscite à chaque instant une pensée de jalousie, une pensée d'envie, une pensée d'inimitié contre tous ceux qu'il trouve sur son passage.

Sainte amitié! tes joies pures et constantes sont inconnues à la plupart des hommes; nos maîtres ont ainsi réglé les choses.— L'homme qui serait fait pour aimer l'homme, ne peut pas, ne doit pas l'aimer; la nature, violée dans les lois de son organisation sentante, pousse en vain un cri de douleur; le maître est là : et il veut être obéi! et il veut *conserver* les faits qui, avantageux pour lui, produisent tous les maux! et il veut que l'inégalité règne à jamais!

Oui, c'est bien l'inégalité qui est la cause de cette situation funeste dans laquelle l'homme est *isolé* de ses semblables, bien qu'il les touche, bien qu'il les voie, bien qu'il leur parle à chaque instant, car la vie sociale doit être une vie de sentiment, et c'est vivre dans la solitude que de ne pas aimer. Mais que l'égalité règne un jour! qu'elle apparaisse au milieu de cette société malheureuse, et vous verrez l'amitié revenir sur la terre, puisque les hommes n'auront aucune pensée d'intérêt qui puisse nuir à leurs semblables; puisqu'ils ne seront arrêtés par aucun obstacle à la naissance de leurs sentiments et à l'épanchement de leur cœur, puisqu'ils posséderont tous une instruction convenable et capable de les rapprocher entre eux; puisqu'ils auront reçu

une éducation semblable et dirigée vers l'amour de leurs frères.

Donc l'égalité est nécessaire aux développements du sentiment de l'amitié.

L'égalité est nécessaire à la dignité de l'homme.

La dignité humaine a été foulée aux pieds par toutes les aristocraties qui se sont succédé, elle a été constamment étouffée par toutes les misères, par toutes les tortures qu'a subies l'humanité. Dans une dépendance avilissante, ayant une existence appropriée par quelques-uns, les hommes en masse ont toujours été forcés ou de méconnaître cette dignité que leur eût inspirée la connaissance de leurs droits, ou de fléchir avec hypocrisie devant ceux dont la puissance ou la fortune usurpées, pouvaient maintenir ou changer leur position.

Et c'est cet état funeste, c'est le sentiment d'abnégation de ses véritables droits que l'on veut perpétuer; c'est ce sentiment de l'esclave que l'on veut enraciner dans le cœur de tous !!!

C'est ce fait qui ravale l'humanité,—elle si élevée par son organisation sublime!--au niveau des autres espèces; soumettant ainsi les hommes à la condition de ces animaux domestiques, de ces bêtes brutes qui sont employées au service journalier du maître.

Les classes puissantes ont toujours voulu rabaisser les masses, et anéantir chez elles le sentiment de la dignité, et cela afin de leur apparaître elles-mêmes comme supérieures, et se procurer ainsi une jouissance par le sentiment d'une suprématie absurde.

Mais la cause qui surtout les a toujours poussées à cet acte barbare, a été la nécessité de maintenir à tout jamais leur position sociale; et dès lors, il était de leur intérêt le plus cher d'anéantir tout sentiment

de dignité, car ce sentiment annulle la supériorité de valeur des autres hommes, et il conduit ainsi à faire reconnaître l'égalité des droits.

C'est donc pour empêcher la *reconnaissance des droits* que les tout-puissants ont toujours laissé les masses dans l'avilissement, au moyen de l'ignorance, accomplissant ainsi un acte profondément funeste, puisqu'il restreignait le développement intellectuel auquel tous ont des droits égaux, et puisqu'il privait ainsi la société des génies qui fussent nécessairement sortis de ces masses, et qui eussent répandu les bienfaits de leurs lumières sur tout le genre humain.

Le sentiment de la dignité étant l'appréciation de sa valeur personnelle, c'est-à-dire l'appréciation de ses véritables droits et ces droits étant les mêmes pour chacun. — La dignité ne pouvant être sentie *qu'au moyen*, 1° *des faits qui développent ce sentiment dans le cœur de l'homme;* 2° *des faits qui assurent son indépendance*, — et ces faits, devant en raison des droits de chacun être accessibles à chacun, il suit de là que la dignité humaine exige l'égalité entre tous.

Les mêmes raisonnements que nous avons établis sur le sentiment du moi, sur celui de l'amour, sur celui de l'amitié et sur celui de la dignité de l'homme, nous pourrions de même nous en servir, pour démontrer la nécessité de l'égalité entre tous, afin d'arriver à la manifestation des autres sentiments qui ont pour résultat le bien particulier et le bien général.

2° La *sensation attractive* n'est que le désir *produit* par l'une ou par plusieurs des sensations diverses que nous venons de passer en revue, et les raisonnements ainsi que les faits qui se rapportent à ces sensations, se rapportent naturellement à cette sensation attractive;

3° La *sensation déterminante ou volonté* est l'effet de la précédente. — Mêmes raisonnements.

3° Action. L'action, elle aussi, exige une combinaison interne-externe qui lui donne la possibilité de s'exercer. L'action, c'est le résultat nécessaire de l'organisme entier, et la *liberté*, ce magnifique apanage de l'homme est, nécessaire à l'action. Ce fait produit par le *physique* et par la *sensation*, doit de même que ces deux aspects de l'homme recevoir son plein et entier développement, et cela par la combinaison sagement et normalement établie entre le physique et la sensation et par l'accord des faits *internes* et *externes*. — Et ceci est logique, car se sont précisément eux, le physique et la sensation internes-externes qui déterminent ce produit, *l'action*.

Nous venons de voir ce qu'exigent les développements des *faits constitutifs* de l'homme ; mais nécessairement comme nous l'avons démontré, ce qui s'applique à une combinaison *interne externe* appelée homme, s'applique à tous les hommes, puisque tous les hommes ont les mêmes faits en eux, et hors d'eux (ou leur analogue), et puisqu'en outre ces faits exigent la réalisation des mêmes développements pour chacun.

Donc par les faits constitutifs de l'homme, l'égalité est encore reconnue comme devant exister entre eux.

L'égalité des droits démontrée par la nécessité de l'appropriation des produits de la terre.

Puisque la cause universelle a formé notre *organisation*, et puisque cette *organisation* a des besoins qui ne peuvent être satisfaits que par les produits de la terre, la cause universelle a donc par ce fait assigné les produits de la terre comme aliments de l'*organisation*; donc cette appropriation des produits est légitime, puisque la cause antérieure qui les a formés tous deux, ORGANISATION et PRODUITS, a formé ceux-ci pour celle-là.

Or, comme chaque homme a ses besoins, comme l'*organisation* donne à chacun le droit de les satisfaire; les droits de chacun sont donc égaux.

Là, dans ce grand fait, dans ce fait immense, la nature montre elle-même et découvre à nud l'ÉGALITÉ qui doit exister entre les hommes, puisqu'elle les a construits *chacun* de manière à ce qu'ils aient des besoins et à ce qu'ils ne puissent satisfaire ces besoins, que par les produits de la terre.

Donc par là elle a assigné les produits A CHAQUE HOMME ÉGALEMENT, *et selon l'étendue de ses besoins.*

L'égalité des droits démontrée par l'égalité de nécessité de satisfaction.

On prétend que l'inégalité est dans la nature, et de là on veut prouver l'inégalité entre les droits.

Cette arme de nos adversaires a paru formidable. Nous allons essayer de la briser. Qu'on veuille bien me prêter quelque attention.

L'inégalité (c'est plutôt la différence) entre chaque individu, est dans la taille, dans la force, dans la beauté, dans l'intelligence, etc. : Elle est de même dans les besoins. — Ces faits sont reconnus. Mais ce qu'on a oublié de remarquer, c'est un autre fait non

moins évident et constituant un principe universel et fondamental dans la société.

« *L'inégalité* N'EST PAS dans la nécessité de la satis-« faction des besoins.

« Il y a ÉGALITÉ *de* NÉCESSITÉ de satisfaction pour « chacun. »

La nature ayant donné la force, la beauté, etc., à ceux-ci, non à ceux-là, établit ainsi entre eux l'inégalité, dit-on.

Mais la nature ayant de même donné des besoins à satisfaire et des organes à ce destinés, établit pour chacun la *nécessité de satisfaire* ces *besoins.*

Or, chacun, pour exister,a une somme de *besoins de satisfaction* (si je puis m'exprimer ainsi) égale à celle d'un autre, et C'EST LA QU'EST L'ÉGALITÉ.

Rien n'est plus simple et n'est moins compris encore que ce grand principe.

Si l'égalité entre les hommes ne paraît pas résider dans les faits ; ELLE RÉSIDE DANS LA nécessité *de satisfaction que font naître ces faits.*

Il n'y a pas égalité de forme entre moi et un autre. Il a un corps plus large que le mien, mieux fait que le mien, plus blanc que le mien ; il a de même des besoins qui exigent plus de produits que mes besoins... Mais il n'a pas une somme de *besoins de satifaction* ou une *nécessité de satisfaction* plus grande que la mienne.

Il faut à chaque nature ce qui est nécessaire à son développement, à son existence, et, pour y arriver, le besoin, en est aussi grand pour l'une que pour l'autre. EN CELA RÉSIDE L'ÉGALITÉ.

Or quelle est la solution du problème que nous cherchons, n'est-ce pas de savoir s'il y a égalité ou inégalité entre les hommes pour arriver ensuite à découvrir si la satisfaction des besoins physiques, intellectuels, moraux, doit être inégale entre eux ? c'est-à-dire, si leurs droits sont ou ne sont pas égaux.

La question, nous le croyons, est résolue.

La nécessité de satisfaire ses besoins étant égale pour tous : LE DROIT EST ÉGAL POUR CHACUN.

Mais comme les différentes natures ou règnes, pour exister, ont besoin de se satisfaire les unes par les autres, et qu'elles ne peuvent effectivement trouver d'aliment en dehors de l'existence générale, il faut encore trouver la raison du droit de l'une sur l'autre.

Le fruit a besoin de la terre, l'animal a besoin du fruit : donc le fruit a droit de satisfaction avec ce qui lui est nécessaire, la terre, et l'homme de même a droit de satisfaction, avec ce qui lui est nécessaire, le fruit.

Le fruit n'a pas de droit sur l'existence de l'homme parce que le fruit trouve satisfaction à son existence, développement ou besoin avec la terre.

Mais l'homme a droit sur le fruit, parce que l'existence, développement ou besoin de l'homme exige le fruit.

Tel est le droit établi par la nature elle-même.

Ce qui est nécessaire à l'existence d'une nature est son droit; entre parties de même nature, le droit est égal.

Entre natures différentes, le droit est établi par l'organisation de chacune des natures; c'est-à-dire par la *possibilité* pour celle-ci de se satisfaire avec celle-là.

L'homme n'a pas plus de droits qu'un autre à la satisfaction des mêmes besoins, par la raison qu'il y a entre eux égalité de nécessité de satisfaction des besoins. Puis aussi parce que l'homme, d'après son organisation, ne peut exiger satisfaction de ses besoins qu'autant que la satisfaction des besoins d'un autre peut le permettre, et de manière à ce *qu'il y ait rapport ou égalité entre le degré de satisfaction de celui-ci, et le degré de satisfaction de celui-là;* tous deux n'ayant, pour

l'exigence de leur organisation qui est la même, aucun droit l'un sur l'autre.

Or, comme il y a nécessité pour l'homme de travailler pour amener les produits, et comme en même temps il faut satisfaire aussi le *besoin d'avoir le moins de peine possible,* peine qui peut naître par suite de ce travail, comme ce BESOIN est fondamental chez tout homme, comme ce BESOIN est la conséquence même du *besoin* de la satisfaction, en général, c'est-à-dire du *besoin* d'être le plus heureux possible, il suit de là qu'il faut que la *satisfaction pour tous* s'étende dès lors au besoin d'éprouver le moins de peine possible, et qu'ainsi la satisfaction possible des besoins physiques soit accompagnée de la satisfaction possible des besoins intellectuels et moraux.

Nous ne saurions donc trop arrêter la pensée de nos lecteurs sur ce grand principe d'égalité : Tous *ont une somme* ÉGALE *de besoins de satisfaction.*

Un enfant a besoin d'une once de pain pour subsister. Un homme a besoin de deux livres de pain pour subsister. Est-ce que le besoin de celui-là n'est pas aussi impérieux que le besoin de celui-ci.

La quantité est différente, mais le besoin est égal. Donc chacun, d'après son organisation, a une somme de besoins égale à celle d'un autre; donc, d'après l'organisation, le droit à la satisfaction est égal.

L'égalité des droits établie par le droit d'existence.

Si la société ne devait être établie *que dans l'intérêt de quelques-uns,* observons le PRINCIPE DUQUEL DÉCOULERAIT *cette fausse conséquence.*

Or, quelle serait la cause première qui ferait que quelques hommes seraient préférés aux autres et auraient plutôt qu'eux, certains droits.... quelle serait

cette cause?.. — *Ce serait* TOUT D'ABORD *le fait de leur* EXISTENCE. Tel serait le principe suprême.

Et évidemment, la condition première, la condition antérieure, et sans laquelle on ne peut avoir aucun droit, c'est l'EXISTENCE.

Or, ne sent-on pas déjà que l'existence qui apparaît ici, et qui *est également la propriété du reste de la société*, est la base primitive, et que dès lors partant de ce point fondamental, il faut proclamer que quiconque EXISTE *est égal en droits à un autre qui existe.*

Le droit par l'existence est donc le droit primitif.

De lui DÉCOULENT TOUS LES AUTRES. Et ceux-ci ne peuvent être établis qu'autant qu'ils sont égaux pour tous les hommes, puisque tous les hommes ont également l'existence.

L'existence est donc, et par le fait seul de l'existence, ce qui appartient à chacun.

Par conséquent aussi, l'existence de celui-ci ou de ceux-ci ne doit donc pas appartenir à celui-là. Et dès lors il doit être irrévocablement démontré, que puisque l'existence constitue *le droit* de l'homme, ce qui convient *à la continuation* de cette existence (physique, intellectuelle, morale) fait donc nécessairement partie de ce droit.

Si dix existences ont droit à elles dix, à la part de dix existences, une seule existence n'a donc pas le droit de s'emparer de la part ou partie de la part qui revient à ces dix existences.

La fraction de société qui veut s'approprier ce qui est nécessaire à l'existence du reste de la société, accomplit ainsi un acte qui outre-passe ses droits et viole ce qu'il y a de plus sacré en agissant contre la raison, contre la logique, contre la justice, contre *le principe même par lequel elle est déterminée :* l'existence.

L'homme n'est pas la propriété d'un autre homme.

Donc ce qui est utile à la vie de l'homme ne peut être non plus la propriété d'un autre homme.

Ainsi l'existence donnant des droits égaux à chacun, celui-ci ne peut avoir aucun droit *ni sur la* PERSONNE, *ni sur les* CHOSES NÉCESSAIRES à l'existence de celui-là.

Et puisque le bonheur peut être le fait de toute existence, l'homme qui par son existence *a droit à* une existence heureuse, ne saurait par cette raison même avoir aucun droit *sur les choses* NÉCESSAIRES à l'existence HEUREUSE de son semblable.

Donc aucun homme ne peut avoir de droits, ni sur la PERSONNE ni sur les *choses* NÉCESSAIRES À L'EXISTENCE, *ni sur les choses nécessaires a l'existence* HEUREUSE d'un autre homme.

L'abolition de l'esclavage est la consécration de la première face de ce principe; mais un autre esclavage continue encore, quant aux choses nécessaires à la vie et à la vie heureuse de l'homme.

Or, si aujourd'hui il est admis qu'un homme ne doit pas être l'esclave, c'est-à-dire ne doit pas être la propriété d'un homme, comment pourrions-nous, si nous voulions suivre les lois de la logique, celles de la raison, comment pourrions-nous admettre que ce qui est nécessaire à l'existence et au bonheur de cet homme pût être la propriété de cet autre? Quoi de plus injuste et de plus insensé, que de prétendre que ce qui devient nécessaire à votre existence heureuse, à vous lecteurs, doit être accaparé par un autre!..

Cette prétention est absurde!

La vérité la plus saisissante est celle-ci :

« *Ce qui* ÉGALEMENT *appartient à chacun est l'*EXIS-« TENCE. *Donc comme conséquence inséparable, ce qui « est nécessaire à cette existence et au bonheur de cette « existence, appartient également aussi à chacun.*»

Et, lorsque celui-ci a plus que celui-là, lorsqu'il a en SURPLUS ce qui est nécessaire à l'autre, c'est une partie de l'existence d'un homme dont il s'empare : c'est l'esclavage de l'un au profit de l'autre; c'est la

propriété d'une chose qui revient à l'homme, volée par un autre homme; c'est plus que cela, c'est une existence aspirée, sucée, dévorée par une autre existence; c'est enfin l'HOMICIDE, c'est le blasphème de la créature contre Dieu, contre la bienfaisante nature, qui, ayant donné à chacun les mêmes droits, veut que chacun ait également la jouissance de ces droits.

Apôtres du droit de propriété, que direz-vous de ce raisonnement si simple? VOUS QUI VOULEZ que *chacun ait ce qui lui appartient :* nous vous prouvons, nous, qui ne possédons rien, et qui avons les mêmes droits que vous, nous vous prouvons que vous retenez ce qui appartient à notre existence; nous vous prouvons que vous avez notre bien!!! nous vous prouvons qu'il nous a été, par vous, injustement soustrait!!!..

Car la nature élève majestueusement sa grande voix, et elle dit :

« L'existence de l'univers est le fait suprême, mais « l'existence de l'humanité est, sur la terre et relative- « ment aux créatures, le fait dominateur et fonda- « mental.

« Tous les hommes coopèrent nécessairement au fait « de cette existence.

« Tous doivent tendre à la perpétuité de cette exis- « tence.

« Tous doivent tendre à accomplir les conséquences « qui, d'après les lois de la destinée, naîtront fatale- « ment de cette perpétuité, et réaliseront le bonheur « parmi eux.

« Or, pour amener l'accomplissement de ces faits, « la coopération de tous ceux qui ont l'existence est né- « cessaire, et cette nécessité impose et confère à tous le « devoir et le droit d'y concourir.

« Ainsi, puisque l'humanité est nécessitée à ÊTRE « *actuellement :* et comme elle ne peut être que par la « coopération de tous les êtres humains; l'existence

« actuelle de chacun est *également* nécessaire*, et dès*
« *lors les droits à l'existence et à ce qui est nécessaire à*
« *l'existence, sont égaux entre tous les hommes.*

« Ainsi, puisque l'humanité est nécessitée à *se per-*
« *pétuer :* chacun, par cela même qu'il a l'existence,
« doit tendre à coopérer à la perpétuité de l'espèce, et
« *dès lors les droits à l'existence et à ce qui est nécessaire*
« *à l'existence sont égaux entre tous les hommes.*

« Ainsi, puisque l'humanité est nécessitée, dans l'en-
« semble de sa durée, à développer les principes qui
« sont en elle, PHYSIQUE, SENSATION, ACTION; ou égalité,
« fraternité, liberté (développement qui doit engendrer
« le bonheur parmi les hommes), chacun, par
« cela même qu'il a l'existence, doit tendre à coopérer
« aux développements de l'humanité, et *dès lors les*
« *droits à l'existence et à ce qui est nécessaire au déve-*
« *loppement de cette existence, sont égaux entre tous les*
« *hommes.*

« Et si, pour amener la réalisation de ces faits, l'exis-
« tence de chacun est un DEVOIR ;

« L'existence est aussi le DROIT de chacun.

« Donc, si l'existence est le droit de chacun :

« Ce qui est nécessaire à l'existence, aux développe-
« ments de cette existence, au bonheur de cette exis-
« tence, est de même le droit de chacun.

« Je n'ai point assigné telle portion de terre à tel
homme :

« S'il l'a, c'est qu'il en est devenu maître, soit par la
« violence, soit par la mauvaise foi, soit par l'intelli-
« gence de la marche sociale, soit par l'usurpation pre-
« mière de ses aïeux opérée par la même voie.

« Donc : **IL FAUT UNE RESTITUTION!....**

« Car la terre a été, elle est, elle sera à tous!
« Les biens de la terre appartiennent dès le berceau,
« et à un titre égal, à tous les hommes.

« Etres que j'ai favorisés entre tous les êtres, c'est « au sentiment et à l'intelligence que je vous ai donnés « à présider au pacte de votre union.

« Vous avez tous les mêmes droits :

« Que ces droits soient solennellement reconnus.

« Eclairés par l'expérience, et pressentant par les « malheurs passés, les malheurs qui pourraient vous as- « saillir dans l'avenir, ô vous tous, mes enfants, asso- « ciez-vous ensemble.... ne formez qu'une seule fa- « mille.... faites régner le bien sur la terre.... Sous « l'égide de la liberté, développez pleinement vos fa- « cultés, et, guidés par l'inspiration d'une pensée fé- « conde, mettant vos intérêts en commun, partagez « fraternellement vos jouissances et vos travaux.

« Là est le bonheur.

« Unissez-vous donc, enfants d'une même mère, e « soyez tous égaux, puisque tous vous êtes frères; car « tous vous êtes nés en moi.

« Le lait d'une mère est également donné par elle à « tous les siens;

« Les fruits de la terre, ô mes enfants bien aimés, sont « également à vous tous. »

Oui, les fruits de la terre nous appartiennent à tous également et au même titre; car tous nous avons les mêmes droits à l'existence; car tous nous avons des besoins qui ne peuvent être satisfaits que par les biens de la terre; car tous nous sommes des hommes; car tous nous sommes égaux.

Et cependant nous n'avons rien, et cependant nos droits sont méconnus, et cependant la nature a ré-

pandu partout, et pour que nous en jouissions, les bienfaits qui pourraient rendre notre existence heureuse!

L'égalité entre les hommes vient ainsi d'être encore établie par le droit sacré de l'existence.

L'égalité démontrée par la dépendance des actions humaines à une même loi.

L'égalité de dépendance est tellement le principe du développement de toutes choses, qu'elle se retrouve dans la *combinaison* des faits divers accomplis par les hommes.

Un fait bien remarquable, et dont la raison a été expliquée dans le premier travail que nous avons déjà cité (1), un fait surprenant, et qui excite au plus haut degré les méditations du philosophe, c'est l'égalité de dépendance qui existe dans le développement des divers faits soumis à l'observation.

La dépendance de tous les hommes à la loi universelle constitue l'égalité ABSOLUE entre eux.

Or, si la liberté d'action n'existe pas, l'égalité doit exister relativement à l'action, l'action étant ce qui constitue aujourd'hui en partie le droit, parce que l'action est supposée libre; donc, si l'action n'est pas libre, l'inégalité doit cesser.

L'on ne voudrait jamais croire, si nous ne le faisions reconnaître par des chiffres et par le secours de la statistique; l'on ne voudrait jamais croire qu'il y a une loi à laquelle sont soumis les mouvements humains!!!

Or, pour le prouver, non par le raisonnement, mais par les faits, nous citerons les résultats des observations des statisticiens et les nôtres.

---

(1) Cette question y est traitée en relatant les curieuses observations qui font envisager les choses sous un nouveau jour.

Qui pourrait supposer, en effet, que les hommes sont amenés *à procréer à tel moment?* — Voilà un fait surprenant, dira-t-on.—Cela est... En voulez-vous la preuve?... la voici.

Il y a tous les ans, 1° *à peu près le même* nombre d'enfants;

2° Et tous les ans, l'égalité ou à peu près, existe entre le nombre des enfants du *sexe masculin* et celui des enfants du *sexe féminin.*

Pourquoi cette égalité toujours renaissante et dans le *nombre* (1) et dans le *sexe?*

Il y a donc une loi mystérieuse qui agit relativement aux effets? Or, si cette loi agit relativement aux effets, la loi doit agir sur les causes qui amènent ces effets.

Cette loi est celle qui, agissant sur l'humanité entière, fait naître les hommes et les femmes de manière à ce qu'il y ait (déduction faite des circonstances toujours dépendantes de cette loi, circonstances qui agissent sur tel sexe plutôt que sur tel autre), de manière à ce qu'il y ait, disons-nous, toujours égalité entre les hommes et les femmes, afin de continuer l'existence de l'humanité. L'affirmation de cette vérité, à savoir que l'égalité se maintient dans la durée totale, c'est qu'il y a autant d'hommes que de femmes (statistique de la France); et du reste, il a fallu que ce fût toujours ainsi, pour que l'humanité continuât à se perpétuer.

Donc il faut que les mâles et les femelles viennent suivant un principe d'égalité; donc il y a une loi qui produit ce fait indépendant de la volonté;

Donc la loi agit sur la procréation; donc elle agit sur les hommes pour amener la procréation de *telle* manière, et l'amener à *tel* moment, car il faut *tant* de filles,

---

(1) La population augmente? — Mais cela ne détruit pas l'égalité qui règne presque entière entre les fractions du temps. Ce n'est qu'après un grand nombre d'années que la différence se fait sentir. Ainsi l'augmentation est tellement faible, que l'on peut dire qu'il y a égalité.

tant de garçons : 1° le nombre; 2° le sexe. L'on ne peut répondre que quand bien même la loi n'agirait pas, l'homme engendrerait toujours. — Et pourquoi? —Parce qu'il est organisé pour cela, et que la nature l'y pousse.—Mais c'est précisément ce qui prouve que s'il est organisé, poussé, déterminé par telle ou telle cause, il n'est plus libre; ce n'est que parce que la loi agit sur les causes que les effets sont produits. C'est là le résultat de la combinaison humanitaire, combinaison qui est la loi à laquelle tous les hommes sont dès lors soumis. Et ce fait prouve encore l'unité qui est dans le tout, puisque l'action d'une partie coïncide et se trouve coordonnée à celle d'un autre. (Ceux-ci engendrent des filles, ceux-là des garçons; tous concourent à amener un nombre déterminé.)

Mais il n'y a pas que les naissances qui viennent confirmer cette loi de dépendance et par conséquent d'égalité entre les créatures.

Les morts sont de même sous le coup de cette loi; car en même temps qu'on observe qu'il y a un certain nombre d'enfants qui naissent, on remarque aussi qu'il y a le même nombre ou à très peu près qui meurent; juste un surplus de naissance (1) convenable à l'augmentation de la population terrestre, population qui doit s'augmenter selon les conséquences du principe qui est dans le développement de l'humanité.

Or, ces morts périodiques à tant par an, comment viennent-elles? par l'effet de la volonté! laquelle volonté *excitée par telle ou telle cause* conduit l'homme,

(1) Une chose curieuse, c'est l'augmentation des garçons sur les filles. Cependant, comme depuis que l'humanité marche, les hommes aujourd'hui ne sont pas en plus grand nombre que les femmes, l'on est amené à trouver la raison de cette augmentation dans le fait de la guerre entre les hommes, fait qui, jusqu'ici, a toujours eu lieu. — Par là la compensation se rétablit.

soit à accomplir tels ou tels faits, soit à se trouver placé dans telles ou telles circonstances qui occasionnent ce résultat ou qui développent la maladie, laquelle maladie au bout d'un certain temps détermine la mort, et ce afin que le nombre des morts exigé à la fin d'un certain période soit complet.— Mêmes raisonnements pour les naissances.

Les naissances et les morts ne sont pas les seuls faits qui réapparaissent dans un ordre régulier, et qui attestent l'égalité de dépendance qui est dans la reproduction des effets.

L'on a remarqué que les incendies, les lettres mises au rebut, les naufrages, les procès, les exportations, les importations, etc., se renouvelaient avec égalité de dépendance : ce renouvellement a lieu tant que les causes ne changent pas ou ne sont pas modifiées. Donc si les effets viennent à changer, c'est parce que les causes ont changé elles-mêmes.

Cela doit être ainsi, puisque tout fait n'est qu'un effet, et que tout effet a une autre cause, laquelle cause est dépendante n'étant elle-même qu'un effet précédent.

Ce n'est pas tout encore : le jeu qui paraît tenir du hasard, le même jeu lui-même est sous l'influence de la même lo.

Jetez une pièce de monnaie en l'air, elle retombera, sur 10,000 coups 5,000 pile et 5,000 faces. — Egalité.

Au jeu de la roulette il sort autant de rouges que de noires. — Egalité. — Les numéros impairs sortent autant que les numéros pairs. — Egalité. — Les trois douzaines qui composent les 36 numéros, sortent chacune le même nombre de fois (1), encore l'égalité, tou-

---

(1) Si tel numéro sort plus, plus tard il sortira moins de fois.

jours l'égalité. Et cependant le jeu ne vient que par l'impulsion de l'homme, c'est l'homme qui a jeté la pièce; c'est l'homme qui a lancé la bille, et sur les mouvements qu'il a produits et qui paraissent si indépendants de tout ordre, il y a ORDRE, il y a LOI !!! L'égalité entre les faits du jeu comme aussi entre les faits soumis à l'observation, est donc une conséquence de la loi qui frappe sur tous les mouvements. Cette loi, cette combinaison est celle du développement, lequel agit avec égalité sur les faits et tend à développer autant ceux-ci que ceux-là, lorsque l'égalité est elle-même dans le principe de ces faits.

L'égalité est dans le développement des conséquences de tout principe, car un principe tend nécessairement à développer avec égalité la somme de chacune de ses conséquences.

Or, si à cause du fait de l'inintelligence du premier âge, l'inégalité a été l'une des conséquences de ce fait, l'égalité, par le secours de l'intelligence, sera dès lors une conséquence qui, à son tour, recevra son développement, lorsque cette intelligence aura trouvé la *raison* du principe de l'égalité et l'aura démontrée à tous.

L'humanité ainsi aura donc développé sous ce rapport les conséquences qui étaient renfermées dans son principe : Inintelligence : intelligence. — Inégalité : Ega ité.

Le fait de la dépendance des actes humains est donc prouvé, et cette dépendance égale pour chacun établit légalité des droits entre tous.

Egalité à la naissance, pendant la vie, à la mort.

A la naissance.

Dites-le, puissants... comment êtes-vous venus au monde?

Quel est le signe qui vous a distingués d'entre tous?

Ainsi que tous n'étiez-vous pas faibles et chétifs? Ainsi que tous n'aviez-vous pas besoin de secours? Et

vous, qui aujourd'hui étalez si insolemment vos richesses, que seriez-vous devenus si l'on vous eût abandonnés ?

N'avez-vous pas éprouvé les mêmes souffrances que vos semblables? Vos langes dorés vous ont-ils exemptés des infirmités particulières à l'enfance? Non. —Vous étiez donc faits comme les autres ; car vous aviez la même fragilité d'existence; car vous aviez les mêmes organes, les mêmes sens, le même principe des facultés. Et cependant vous, qui aujourd'hui avez en possession la fortune ou la pourpre, comment étiez-vous alors? N'étiez-vous pas nus comme tous ceux qui vinrent au monde ?

Pendant la vie.

Pourquoi depuis vous êtes-vous entourés de splendides dehors, pourquoi vous êtes-vous chargés de magnifiques vêtements? tandis que vos frères ont si peu, pourquoi avez-vous tant ?...

D'où vous viennent toutes ces choses... ne seraient-elles pas les dépouilles de vos frères !!!

Combien parmi vous qui ne cachent sous les pompes de l'apparence que la honte de leurs actes; et il faut le dire, ce prestige est généralement employé dans la société actuelle pour tromper ses semblables. *L'apparence fait tout!...* — Hélas! oui.— Et ce dicton populaire est profondément vrai, car il peint à merveille les moyens grossiers qui dirigent la marche sociale.

Vous êtes entrés dans la vie avec les mêmes signes d'égalité que les autres; vous continuez à vivre dominés par cette égalité de dépendance à laquelle toutes les créatures, toutes les natures, tous les faits sont soumis, et néanmoins vous proclamez l'inégalité ! Vous vous arrogez des droits sur vos égaux! Vous frustrez vos frères de ce qui leur appartient. Vous vous croyez au-

dessus d'eux; puis vous affirmez l'existence d'un Dieu! Vous voulez faire croire à la souveraineté de sa puissance sur tous; à sa justice éternelle qui récompense ou punit en raison du bien ou du mal que l'on fait à son prochain, et, cependant vous soustrayant à cette puissance que vous proclamiez tout d'abord, et à laquelle, vous, les premiers, prétendiez être soumis, vous asservissez à vos lois homicides tous les hommes, dont les droits, égaux aux vôtres, sont alors méconnus. — Seriez-vous d'effrontés menteurs; seriez-vous de pauvres fous?.. Qui êtes-vous?

Mais pour motiver une conduite si extraordinaire, vous poseriez-vous audacieusement comme les interprètes de la Divinité? voudriez-vous passer à nos yeux pour être les intermédiaires de sa puissance?

Montrez-nous l'acte... donnez-nous les raisons.... faites-nous reconnaître les faits qui sanctionnent cette prétention!

Allez, allez vous n'êtes que des ambitieux... vous n'êtes que des égoïstes..., mais il faut le dire aussi, vous n'êtes surtout que ce que vous a faits la vicieuse organisation sociale qui courbe sous la loi l'humanité depuis tant de siècles.

Or, si vous évitez le sceau de la réprobation... si vous êtes jugés comme des êtres soumis aux causes qui les ont fatalement poussés; reconnaissez donc que vous ne seriez rien sans ces causes, et que partant l'égalité existe entre tous, puisque tous sont soumis également à ces causes.

A la mort.

Orgueilleux mortels, que devenez-vous à l'heure du trépas? — Vous qui naguère insultiez à l'impuissance du faible, vous voilà faibles comme lui! — Vous, qui naguère insultiez à la misère du pauvre, vous voilà réduits à la même misère; la misère la plus triste de toutes; vous allez perdre l'existence! — Vous vous

trouviez si grands alors !... Comme maintenant vous vous sentez petits ! A cette heure solennelle, quelle différence y a-t-il donc entre vous et le dernier des derniers !..

Chétive créature, tu as cru t'élever au-dessus des créatures, et te voilà au niveau de toutes !

Ta puissance, un instant portée si haut, n'a servi qu'à te laisser retomber avec plus de force pour t'accabler ensuite avec plus de douleur.

Pauvre homme, que tu fais pitié maintenant !

Ta voix s'éteint,

Tu n'as plus qu'un souffle,

Bientôt tu vas être étendu à côté de celui que tu as méprisé..., à côté de celui que tu as fait souffrir.., à côté de celui que tu dédaignas pour ton égal !

Bientôt la terre vous recouvrira tous deux ?..

Bientôt les vers vous rongeront tous deux !.!.

Bientôt, tous deux, vous continuerez à suivre les transformations, les phases d'existence assignées par la destinée à chacun de vous.

L'inégalité entre vous deux a été dans la forme... mais l'égalité a été, est et sera toujours dans le principe de votre existence.

Vous n'êtes tous deux que des effets et par cela même, dépendants des causes qui vous ont formés.

NAISSANCE, VIE, MORT.

L'égalité apparaît au commencement, elle réapparaît à la fin.

Si elle a cessé d'être reconnue entre ces deux périodes, c'est qu'inaperçue à l'intelligence aveugle, pendant la durée de la vie, l'égalité lui avait échappé à travers les mille faces de l'existence.

L'égalité, cette loi de la nature, peut, pendant de longues années, ne pas être accessible à la raison de l'homme ; mais toujours l'homme la retrouve saisis-

sante et implacable à l'heure dernière qui vient inévitablement sonner pour tous.

Nous venons d'examiner les faits principaux qui sont particuliers à l'homme, faits du physique, faits de l'intelligence, faits du moral. Nous avons embrassé les faits principaux qui constituent l'homme dans le cours de son existence individuelle, et, d'après cet examen, nous avons reconnu et établi le principe de l'égalité entre tous les hommes comme étant un principe profondément et à jamais établi par la nature elle-même.

FAITS PARTICULIERS

A l'Organisation Sociale.

Ce n'est pas assez de nous être appuyés sur les faits de l'organisation physique, intellectuelle et morale de l'homme; ce n'est pas assez d'avoir observé le principe et les développements de l'organisme; ce n'est pas assez d'avoir reconnu les besoins, le sentiment, l'intelligence, exigeant impérieusement l'égalité entre les membres de l'humanité; ce n'est pas assez d'avoir observé les faits individuels et d'avoir établi, au moyen de ces faits, le principe de l'égalité, il faut encore établir le principe de l'égalité d'après l'existence des faits sociaux

Lorsque le sage, approfondissant les choses, reconnaît le droit de chacun, il ne peut s'empêcher de gémir sur l'inintelligence de la masse humaine, qui n'a pas su reconnaître encore la violation, par un petit nombre d'individus, des droits que lui assure son existence.

En tous temps, en tous lieux, cette existence a été asservie, sacrifiée, foulée aux pieds.

Et pour vous en convaincre, étendez, étendez vos regards, mes frères, sur la surface du globe, et vous y verrez partout cette exécrable violation du droit le plus sacré des hommes, le *droit de vie,* le droit de ce qui appartient à chaque existence...

Puissants de la terre..., vous qui êtes la cause de toutes les larmes versées! vous qui êtes la cause de toutes nos souffrances, de toutes nos privations! vous qui

êtes la cause de tous les désordres, de toutes les révolutions, révolutions accomplies pour reconquérir les droits que vous avez brisés! vous qui êtes la cause de tous nos maux! vous qui serez la cause de tous ceux de nos enfants! Puissants de la terre!... Ah si le bagne doit être le partage de ceux qui nuisent à leurs semblables, ne craignez-vous pas que vos victimes ne puissent, dans l'agonie de leur désespoir, penser que vous devriez vous-mêmes y traîner vos jours maudits!!!

Car vous avez entre les mains des biens considérables enlevés à ceux qui y ont droit, et qui maintenant sont plongés dans la misère.

Or, si vous avez ces biens, c'est par l'inintelligence ou par la perfidie du droit social actuel, qui laisse aux uns la possibilité de ruiner les autres, et par là de conduire ceux-ci à la privation et à la mort (1).

Ne craignons pas de le dire : les biens que vous accumulez sont les biens de vos frères!

Et, en effet, comment voudriez-vous avoir plus de biens que les autres, sans avoir ces biens au détriment des autres! soit que vous profitiez par le bien déjà acquis, soit que vous préleviez un gain trop fort et au-dessus de celui qui devrait vous revenir.

Le malheureux, sans l'abus que vous faites de sa position, recevrait davantage, deviendrait plus heureux, et pourrait soulager sa vieillesse.

Vous vous enrichissez aux dépens de vos semblables... Vous ne leur laissez pas ce qui est nécessaire à la vie, parce que pour vous gardez trop pour vous.

---

(1) Que ceux qui liront cet écrit veuillent bien faire attention à cette remarque très importante, c'est que la pensée qui a présidé à ce travail est une pensée utile aux riches eux-mêmes; car, s'ils pouvaient par cette lecture être moins égoïstes, ils seraient amenés à faire tout le bien que leur impose leur devoir, et les catastrophes de l'avenir ne seraient plus à redouter pour eux.

Vous exploitez tous ces pauvres ouvriers, tous ces pauvres agriculteurs qui font votre fortune; vous gagnez sur eux comme vous gagnez sur une bête de somme.... Et lorsque vous n'avez plus besoin d'eux, lorsque vous avez tiré tout leur sang, vous leur dites : Va-t'en... je t'ai payé! —Mais j'ai tout dépensé pour ma subsistance; je n'ai plus rien... j'ai besoin...— Je t'ai payé, va-t'en... — Mais je suis épuisé, mais je suis dans la misère... Prenez pitié de moi..; sans mes bras, vous n'auriez pu amasser ce que vous avez...On ne lui répond plus : le malheureux s'en va; l'exploité continue à souffrir, et l'exploiteur jouit tranquillement du fruit de ses rapines.

L'héritage, de même que les autres faits sociaux (ce que nous prouverons plus loin dans des articles spéciaux), est tout aussi immoral dans son principe, tout aussi funeste dans ses conséquences. Par l'héritage, vous vous associez à l'acte barbare qui a été consommé au détriment d'une masse innombrable de pauvres hommes auxquels on a laissé la misère, lorsqu'ils devaient jouir, tout aussi bien que les autres, des fruits de la mère commune, la terre. Ces hommes avaient travaillé toute leur vie, ces hommes avaient été attachés à la glèbe, ils avaient fertilisé la terre; ces hommes, par leurs efforts, avaient accru tous les produits... Vos pères ont abusé d'eux... ils ont abusé de leur ignorance, de leur position; ils ont traîtreusement ou stupidement profité de leur travail, gardant la jouissance pour eux... et laissant la peine à ces malheureux qui seuls étaient créateurs du bien-être.

Tel est donc le résultat de la marche sociale qui aujourd'hui enchaîne des milliers de victimes à la plus odieuse des tyrannies.

Et ne sait-on pas d'ailleurs ce qu'on encourage en soutenant l'organisation actuelle? Le vol... oui, le vol! Le vol, l'un des plus épouvantables, l'un des plus horribles, l'un des plus hideux fléaux.

Et cet état anarchique de la société est d'autant plus inintelligent et d'autant plus funeste, qu'il érige ainsi en nécessité l'un des plus grands crimes. Car, il faut le dire, comment veut-on que l'homme qui a faim ait toute sa raison et ne soit pas poussé à voler? Comment veut-on qu'en accomplissant envers lui un acte barbare, en le laissant dans le dénûment, dans la privation, cet acte ne le pousse pas lui-même à produire un fait semblable! Ainsi, l'immoralité dans l'organisation sociale engendre l'immoralité dans les mœurs.

D'un autre côté, puisqu'on pousse le peuple à être religieux, ne craint-on pas que si les masses étaient un jour empreintes de la morale chrétienne, elles ne pussent faire ce raisonnement : Nous n'avons rien à nous, un petit nombre a tout; cependant, personne ne doit avoir plus qu'un autre; il y a crime à posséder au détriment des autres, car Jésus a dit : Tous les hommes sont égaux; tous doivent avoir également; malheur à ceux qui se sont appropriés les biens de leurs frères; malheur à ceux qui ne les restituent pas. « Il est plus « aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, « qu'il ne l'est qu'un riche entre dans le royaume des « cieux. »

En effet, si la religion qui est établie, et dans laquelle sont déposées les bases de la morale; si, dis-je, cette religion proclame l'égalité, menace même des peines éternelles ceux qui gardent pour eux lorsque les autres n'ont pas, la religion, dès lors, autorise comme conséquence nécessaire la restitution du surplus.

D'autre part, si, comme nous l'avons prouvé au moyen du raisonnement, les biens de la terre ne doivent pas être la propriété de quelques-uns seulement, mais celle de tous ceux qui y ont droit par les faits de l'existence; alors il sera prouvé de même que tous ceux qui ont plus de biens que les autres doivent les restituer, et que s'ils ne les restituent pas, ils excitent les hommes, poussés à la dernière extrémité, à accomplir un fait qui est appelé vol; mais qui, lorsqu'il y a lieu à

restitution, n'est que l'exécution d'un acte émané d'un principe de justice.

Qu'on ne se le dissimule pas : l'homme qui a travaillé a le droit de rentrer dans ce qui revient à son travail passé; il a le droit de l'avoir sur la part de ceux qui, ayant abusé de sa position, n'ont pas eu honte de s'enrichir en l'appauvrissant; ou sur la part de ceux qui, sans intention mauvaise, ont amené le même résultat.

La justice exige donc la restitution (1).

Ainsi les deux principes fondamentaux de la société actuelle, la religion et la justice concourent à la même fin, et exigent logiquement l'égalité, par conséquent la restitution, lorsque l'égalité n'existe plus.

Nous ne voulons pas que nos paroles soient mal interprétées, et nous ne prétendons pas que l'homme frustré puisse lui-même, et par un acte isolé, rentrer en possession; c'est au pouvoir directeur des affaires sociales qu'il appartient de restituer et de répartir les choses avec ordre et justice. En effet, comment un seul pourrait-il savoir ce qui lui revient? Or, ne craindrait-il pas de dépasser les limites du juste, et d'accomplir lui-même le crime dont il serait victime! Aujourd'hui la vertu exige le martyre; l'homme isolé ne peut rien faire; demain la société pourra tout. Plébéien, on t'a volé! on fait plus encore, on t'assassine; car les privations et du nécessaire et du repos te conduisent petit à petit au tombeau. Aie le courage de souffrir encore, et aie la raison de comprendre ce qui peut améliorer ta position à venir, le jour bientôt luira où tous

(1) Dans la révolution française ce fait eut lieu : les biens des émigrés ont été appropriés et vendus par l'Etat. Qui pouvait sanctionner cette mesure? la fuite ou la trahison des possesseurs? Mais leurs enfants qui devaient hériter n'étaient point coupables des crimes de leurs pères? Cette mesure ne pouvait donc avoir d'autre sanction que celle-ci : la restitution, par suite d'une appropriation illégitime.

les hommes vivront en frères, et au banquet social, ta place est déjà marquée.

Et que dire maintenant d'un état de choses où le fils voit, sans pouvoir la soulager, sa pauvre mère défaillante de faim ou de froid? Que fera-t-il ? la laissera-t-il mourir, elle qui lui a donné la vie?... Il est donc fatalement entraîné au vol, et ce vol, il faut le reconnaître, c'est pour accomplir un devoir pieux!!! — Or, comment qualifier *une organisation sociale où le fait monstrueux et exécrable à jamais du vol reçoit rigoureusement ainsi une sanction?!!...* Inégalité!. inégalité!. tu es la mère du malheur, du désordre, de l'immoralité, du crime !

Ainsi l'on peut prédire que le vol, qui est l'un des plus grands attentats à la société, deviendrait une loi de la partie pauvre (et l'on sait que les vols augmentent chaque année), si à une certaine époque il n'y avait plus de moralité, l'immoralité étant maintenant dans les régions même de l'administration. Oui, il deviendrait une loi, si heureusement l'avenir ne nous préservait d'un état assez monstrueux, assez ignoble, assez dégoûtant, assez barbare, assez anarchique, dans lequel les citoyens s'entr'égorgeraient les uns les autres pour se voler, et où les voleurs devenus riches seraient à leur tour volés et égorgés.

Tout ceci paraît sans doute étrange; mais j'ai la ferme conviction que si la société continuait sa marche, elle serait tellement corrompue que l'on devrait s'attendre aux plus tristes effets, et c'est pour éviter ces déplorables effets que j'ose dire toute la vérité. Heureusement que pour la morale et pour le bonheur des hommes, le raisonnement s'appuyant sur ce qui est éternellement vrai, ne souffre pas de mesures contradictoires : il marche droit à son but. Etant en définitive la force directrice de tout, il sait que, tôt ou tard, il triomphe sur l'erreur; il sait que l'humanité s'éclaire à son flambeau, qu'à la fin, il est son guide, sa bous-

sole, et cela, parce que le malheur a toujours été là où régnait l'erreur. Le raisonnement rend l'homme fort; c'est donc ainsi que, poussés par lui et marchant sans cesse au progrès, les hommes verront un jour, non le règne odieux du vol, tel qu'il semble être aujourd'hui et tel qu'il pourrait le devenir, mais le règne du bien, le règne d'un état de choses qui empêcherait le vol d'exister sous quelque face que ce fût, et assurerait le bonheur à tous, mettant surtout chacun dans l'IMPOSSIBILITÉ de voler, par l'absence même des causes qui pourraient l'y pousser.

Ainsi, tous les maux sont engendrés par l'inégalité; l'inégalité est partout; l'inégalité partout pèse sur les hommes. Et cependant tous les hommes ne doivent-ils pas avoir également ?

Ne sont-ils pas tous frères?

L'égalité devrait régner, et tous les possesseurs accapareurs des biens de la terre violent cette sainte égalité en s'appropriant ce qui appartient à tous.

Mais à l'expression de notre douleur, j'entends déjà s'écrier tous ceux-là qui possèdent par le fait de leur TRAVAIL, tous ceux-là qui possèdent par le fait de leur INTELLIGENCE, de leur MÉRITE, et aussi tous ceux-là qui possèdent par le fait de l'HÉRITAGE. Je les entends me demander d'une voix retentissante si le bien qui provient du *travail* est une usurpation ; si le bien qui provient du *mérite* est de même une usurpation ; enfin si le bien qui est produit par les mêmes causes, et provenant de *l'héritage*, en est également une autre.

TRAVAIL, MÉRITE, HÉRITAGE, tels sont les trois grands faits qui aujourd'hui établissent le droit et par suite le bien-être.

Or, il est *très utile* de reconnaître ces faits et de les classer ainsi, en simplifiant de cette manière les sources de l'avoir.

Approfondissons avec convenance, avec conscience, avec raison ce que peut être le droit du *travail*..., le droit du *mérite* ou intelligence..., puis nous arriverons au droit d'*héritage* ou de naissance.

I

TRAVAIL.

I. Le travail établissant le droit, la masse des travailleurs a droit au bien-être qu'elle n'a pas.

Adversaires de l'égalité, vous voulez vous baser sur le travail?

Tel est le fait que vous invoquez; tel est le droit que vous regardez comme sacré.

Mais ne pressentez-vous pas que si vous vous appuyez sur le travail, si vous prétendez vous être amassé ce que vous avez à la sueur de votre front; si, par là, vous affirmez que celui qui travaille doit avoir, doit jouir, ne pressentez-vous pas tout d'abord ce que va dire cette masse innombrable de travailleurs qui végète, qui se fatigue, qui s'exténue!... La voyez-vous se lever tout entière, menaçante et formidable?... Entendez-vous d'ici la voix de tous les peuples?... Comptez-vous ces millions de travailleurs qui pullulent sur la terre? Dénombrez-vous toutes leurs douleurs?... sentez-vous toutes leurs peines?... Ah! laissez, laissez-vous un instant instruire par eux. Si déjà vous en avez perdu le souvenir, ils vous montreront leur misère; ils vous feront assister à leurs travaux; ils compteront avec vous les heures qu'ils y passent; ils vous prouveront ainsi que le soleil n'éclaire beaucoup d'entre eux qu'un jour sur sept; qu'ils usent presque toute leur vie, et du matin au soir, à gagner seule-

ment du pain. Que le repos pour eux n'est qu'au moment du sommeil; que leur nourriture, du moins pour un grand nombre, est insuffisante ou malsaine; que beaucoup d'entre eux succombent; que ceux qui vivent, lorsqu'ils deviennent vieux, sont encore obligés de travailler ou bien d'endurer, à leur âge, les plus cruelles privations, comme si le vieillard, comme si l'homme qui a produit toute sa vie, n'avait pas gagné le pain de sa vieillesse et mérité le repos et la jouissance! Ils mettront, ces hommes des champs et des faubourgs; ils mettront, d'un côté de la balance leur travail à eux, et de l'autre côté vous mettrez le travail que vous avez fait, et vous compterez;... et vous verrez quel est celui qui l'emporte, et vous acquerrez la certitude, la conviction, si toutefois vous ne l'avez déjà, que leurs travaux égalent au moins les vôtres, et qu'enfin, si, par vos peines, vous avez mérité le *bien-être;* EUX AUSSI, *les malheureux, l'ont mérité* comme vous; que, par conséquent, il est juste qu'*ils aient autant que vous*....

Car, encore une fois, pourquoi auriez-vous plus qu'eux? Vous avez reconnu tout à l'heure que *vous aviez droit de posséder le bien-être, parce que vous travaillez, ou parce que vous avez travaillé; donc c'est admettre que tout homme qui travaille ou qui a travaillé doit de même le posséder!* Le cas est identique en tous points entre vous et tout travailleur. Vous n'avez donc rien à répondre?...

Or, vous avez, et eux n'ont pas; donc il y a injustice, et injustice profonde!

Détenteurs du bien public!... si vous aviez une âme *élevée*, un cœur généreux; si vous aviez en vous l'horreur d'une appropriation illégitime; si vous n'aimiez pas retenir ce qui appartient aux autres, vous seriez les premiers à vouloir une réparation; vous seriez les premiers à tendre une main fraternelle à tous ces malheureux dont vous causez la ruine, et dont les malédictions amassées chaque jour finiront par une explo-

sion qui vous engloutira tous, si d'avance vous ne vous prêtez à des sentiments qui ne sont, après tout, que ceux que vous impose votre devoir, ceux de la justice, et ceux qu'un intérêt bien entendu vous commande (1); car si, d'un côté, il faut que les autres ne soient pas malheureux, *il est juste aussi que vous ne le soyez pas non plus*, et vous le deviendriez très certainement, si vous aviez, en face du malheur universel, la constante barbarie de voir d'un œil indifférent tous ceux qui sont plus mal que vous, et qui, PAR LEUR TRAVAIL, ont TOUT AUSSI BIEN QUE VOUS les *mêmes droits* à une *existence heureuse.*

II. Égalité des droits aux biens de la terre par le fait du travail de chacun.

En raisonnant d'après le principe de propriété, principe de nos adversaires, nous allons établir l'égalité des droits à la propriété, égalité constituée par le travail.

Rien ne légitime l'appropriation de la terre par ceux-ci au détriment de ceux-là; l'appropriation de la terre n'a lieu qu'en vue de la satisfaction des besoins; et ces besoins étant une nécessité de chacun, la nature, comme nous l'avons démontré, assigne les produits de la terre à la satisfaction des besoins de tous : donc aucun homme ne peut avoir plus de droits qu'un autre à l'appropriation de la terre ou à l'appropriation de ses produits.

Mais le travail est indispensable à la venue des produits; sans travail, les produits ne seraient pas suffisants.

Donc si la terre satisfait aux besoins de l'homme,

(1) Nous ne voulons pas dire qu'un seul homme donne sa fortune pour améliorer le sort de la société; ce serait une goutte d'eau jetée dans l'Océan : ce n'est pas un seul, c'est la généralité qui peut être utile.

c'est surtout par le travail. Le travail crée ainsi ou augmente la valeur de la terre.

Il y a donc deux sortes de produits, les produits naturels (sans travail) et les produits par le travail.

Les produits naturels appartiennent à tous; les produits par le travail appartiennent aux travailleurs.

Une propriété n'ayant de valeur que parce qu'elle produit ou parce qu'elle sert d'une manière quelconque, et cette propriété ne produisant et ne servant que par l'effet du travail (et presque toutes sont ainsi), il s'ensuit que le travailleur est le *créateur de la propriété,* c'est-à-dire de la *valeur* des *produits* du terrain, et que lui seul dès lors a droit à la propriété.

Or, comme tous les corps d'état ont tous besoin les uns des autres, et comme un produit quelconque ne vient que par le concours direct ou indirect de tous les travailleurs, dès lors on peut dire que tous ceux qui travaillent ont droit à la propriété en général, c'est-à-dire aux produits de la propriété, tous étant les créateurs directs ou indirects des produits, quelle que soit la nature de cette propriété.

En outre, comme la portion de terre à laquelle chacun aurait droit par son travail, ne pouvant, par la spécialité de ses productions, satisfaire à tous les besoins de son propriétaire; et de plus, par la nécessité des différents états, chacun ne pouvant s'occuper à la fois des travaux particuliers à cette portion de terre, il suit de là que *la terre entière doit être considérée comme une vaste propriété appartenant à tous, pour satisfaire aux besoins de l'existence de chacun, et produisant pour tous, par le travail de chacun.*

En d'autres termes : *ce qui doit revenir au travail de chacun, c'est la satisfaction de ses besoins.*

III. Le travail a droit aux produits de la terre, mais il ne saurait constituer un droit sur le fonds.

Celui qui crée ou augmente la valeur de la terre a droit, sans doute, aux produits de son travail; mais

par cela même, il n'a aucun droit sur le fonds (bien qu'il ait pu en doubler la valeur), c'est-à-dire sur les produits à venir amenés par le travail d'un autre; car, puisqu'on part de ce principe, que c'est le travail qui établit le droit, donc, sans travail, le droit ne saurait être constitué; et, en outre, comme le fonds aura toujours besoin du travail, c'est alors le travail *à venir* qui établira de nouveau le droit.

Objecterait-on le mérite, l'habileté du travailleur, sachant créer plus de produits que tel autre travailleur, et ayant, par cette habileté, un droit quelconque sur les produits de l'avenir par l'augmentation de la valeur qu'il a créée? Mais ce mérite, mais cette habileté, seul refuge de nos adversaires pour établir le droit sur les produits à venir, ne sauraient non plus constituer ce droit, comme nous le reconnaîtrons au chapitre du Mérite.

En résumé, le bonheur est le but de la société. — Ce bonheur n'est amené que par les produits; — les produits ne le sont que par le travail : — donc au travail seul doit revenir le bonheur ou bien-être.

En effet, que recherchent les hommes? — Le bien-être, le bonheur.

Quelle est la source qui procure le bien-être, le bonheur? — Les produits.

Sans produits point de bien-être!

Mais qui amène les produits? — Le travail.

Ainsi le travail n'est que parce qu'il amène les produits, et les produits ne sont que parce qu'ils amènent le bien-être.

Par conséquent, l'homme qui, par le travail, amène les produits a droit au bien-être; et il y a droit, puisque nous venons de voir que, sans travail, il n'y aurait point de produits, et sans produits point de bien-être.

Donc celui qui peut travailler et qui ne travaille pas, n'amenant pas de produits, n'a aucun droit aux

produits des autres, par conséquent n'a aucun droit au bien-être.

Donc, en partant du principe du travail, on peut ainsi proclamer que le bien-être ne venant que par le fait du travailleur, celui-là seul, qui peut travailler et qui travaille, y a droit.

Donc comme conséquence rigoureuse,

Que ceux qui ne travaillent pas, et qui peuvent travailler, volent les produits qu'ils ont, c'est-à-dire volent l'habit qu'ils mettent, volent les plaisirs qu'ils se donnent, volent la nourriture succulente qu'ils prennent, volent l'argent qu'ils empochent, volent les biens qu'ils possèdent ; et en conclusion, qu'ils ont ce qui ne leur appartient pas.

IV. Un principe qui, aujourd'hui, s'applique à la grande masse est celui-ci : le travail personnel est la source de l'avoir personnel.

Aujourd'hui, le TRAVAIL PERSONNEL est la base, sinon unique de la possession ou avoir personnel, du moins celle qui est universellement admise.

Le fait général du travail et le mode qui régit la société en fournissent la preuve.

Pourquoi paie-t-on l'homme qui s'emploie d'une manière quelconque dans l'*intérêt* des autres? — Parce qu'il satisfait cet intérêt. — Or, cet *intérêt* ou *bien-être* exige le produit, et le produit à son tour exige le travail. Nous l'avons dit.

De même, si l'on demande pourquoi l'on ne paie pas l'homme paresseux, on répondra que c'est parce qu'il ne travaille pas, et que, par conséquent, il ne produit rien dans l'intérêt des autres.

Le travailleur livre donc son travail en échange de l'argent, représentation du bien-être.

On ne donne donc de l'argent au travailleur qu'à cause de son travail.

Ce grand fait de l'échange du travail contre l'argent

ou bien-être s'accomplit partout, et c'est par lui que l'activité humaine, sous ce rapport, est réglée.

Donc la possession ou *avoir personnel* n'est bien généralement que la conséquence du *travail personnel.*

Et il doit donc en être ainsi, puisque le travail, travail physique, intellectuel ou moral, conduit seul au produit physique, intellectuel ou moral, et celui-ci au bien-être physique, intellectuel ou moral.

Mais si l'avoir personnel n'est, dans bien des cas, et ne doit être (hors le cas d'impossibilité absolue) *que la conséquence du travail personnel,* si le travail, source de bien être, donne ainsi droit à l'avoir, *il n'y a donc que ceux qui travaillent qui doivent avoir;* et tous ceux qui travaillent doivent ainsi avoir *également.* Donc ce principe, juste de tous temps, n'aurait jamais dû assurer de droit qu'à ceux qui ont travaillé d'une manière quelconque.

Or, tous les travaux n'ont jamais été accomplis que par la grande masse.

Qui a élevé les habitations, forgé les instruments, creusé les canaux, les routes, construit les machines, fertilisé les champs? La masse! Et cependant la masse, qui seule travaille, n'a rien; elle n'a ni hérité des biens que le travail aurait dû assurer à ses pères, ni obtenu de son travail actuel ce que le droit assure au travail, et la terre, charriée par tous, est la propriété de quelques-uns!!!

Ainsi tous les malheureux, qui par ce fait sont privés du juste fruit de leur labeur, subissent une affreuse violation des droits que leur assure le travail, et conséquemment des choses qui leur appartiennent en raison de ces droits.

Il y a donc, nous l'avons déjà dit, et nous ne saurions trop le redire, une épouvantable usurpation des possesseurs envers ceux qui ne le sont pas, lorsque ceux-ci cependant ont autant ou plus travaillé qu'eux?

Il y a donc un acte abominable accompli par une fraction de la société envers le plus grand nombre; et

cet acte, qu'on y fasse attention, est condamné par nos lois propres.

V. La possession qui n'est pas le fruit du travail est sous le coup de la restitution. — L'Égalité de service des états établit l'égalité de leurs droits.

En effet, si le code pénal inflige une punition à celui qui frustre le bien d'un autre, il n'y a plus dès lors qu'à *prouver* que celui qui ne travaille pas, ou n'a pas travaillé plus qu'un autre, ne doit pas avoir plus, et que s'il a plus, il a frustré; que par conséquent il est sous le coup de la loi. — Or, si nous avons prouvé que tous les hommes ayant une certaine fortune, et n'ayant jamais travaillé, ou pas plus travaillé que les autres, possèdent injustement et *ont ce qui appartient à ceux qui travaillent*, il est assez curieux pour eux de savoir que d'après leur code ils devraient être punis, et qui plus est dépossédés, puisqu'ils ont en possession une chose frustrée.

Est-ce l'inintelligence des hommes ou est-ce leur injustice qu'il faut accuser de l'existence de cet état de choses, si contraire à la raison et au sentiment? En tous cas, l'on ne saurait mieux comprendre l'un que l'autre, et il est inouï que par exemple telle profession soit plus rétribuée que telle autre, alors que les principes du travail sont les mêmes ; il est inouï que le maçon, que le cordonnier, n'aient pas autant que le littérateur, que l'artiste, alors que la société veut également se servir de chacun d'eux, alors que tous servent également la société.

Et si maintenant l'on tient compte de l'utilité, qui est plus utile que le maçon, que l'agriculteur, que le cordonnier, que le tailleur, etc., etc.? l'on est même forcé de convenir que le maçon pourrait se passer de l'artiste, tandis que l'artiste ne saurait se passer du maçon; et que le maçon étant plus utile que l'artiste, devrait être plus rétribué (en faisant attention aux dépenses nécessitées par les faits de chacun des deux états).

Mais il faut remarquer d'un autre côté, que puisqu'il faut à la société tels et tels états, pour la satisfaction de ses besoins physiques, intellectuels et moraux, tous les états *servent ainsi également*, et que dès lors tous ont les mêmes droits *par leur service* ,le service étant déterminé par le besoin qu'en a la société.

Ainsi donc, dès le moment que la société a besoin de plusieurs états, elle se sert également de tous ces états, et le service de l'un est égal, en tant que service, au service de l'autre.

Objecterait-on maintenant le peu d'utilité de certains états?

Et pourquoi ne pas récompenser ces états aussi bien que les autres? — Parce qu'ils sont moins nécessaires. —*Et mais alors, que la société ne s'en serve pas!* ou bien, si la société s'en sert, c'est qu'à tort ou à raison elle ne peut ou ne veut pas s'en passer, et que par conséquent, se servant des uns tout aussi bien que des autres, elle ne doit pas moins aux uns qu'aux autres.

Donc l'acte de service étant également accompli par chaque état, cet acte constitue l'égalité des droits entre tous les états.

Et d'ailleurs, si l'homme était libre, il laisserait de côté l'état défavorisé. Et qui le pratiquerait? Personne. Donc il faudrait rétablir l'égalité de rétribution pour qu'on le pratiquât. — Voilà ce qui arriverait si la liberté existait; et si cela n'arrive pas aujourd'hui, *c'est que la liberté n'existe pas*. Cette conclusion est rigoureuse, et elle mène à l'égalité de rétribution.

Donc, dans une société dont la marche serait normale, l'égalité de répartition aurait lieu entre tous les états

Quant à la valeur des différents états ou travaux, nous en déterminerons le principe à l'article *de la Répartition* (1).

---

(1) Il y a d'autres arguments qui concernent le travail; pour évi-

Donc dans le fait immense du travail actuel nous reconnaissons encore, d'une part : LE DROIT ; et de l'autre, LA VIOLATION du droit.

Et dès lors, on ne saurait trop le dire, le répéter, l'écrire : si le travail assure le droit, ceux qui ont plus sans avoir plus travaillé, ont donc injustement.

Il y a donc iniquité flagrante ou stupidité monstrueuse à favoriser ceux-ci et à déverser ainsi le malheur sur toutes ces victimes, sur tous ces travailleurs qui s'abîment, qui se privent de jouissances. N'ayant ainsi dans la société et pour tout lot qu'une peine incessante, pendant que d'autres au contraire, *aveuglément* ou *effrontément,* osent jouir de tous les plaisirs de la vie, de toutes les choses nécessaires à leur existence...

Folie ! déraison ! perversité ! abrutissement !

Ainsi les hommes sont, et ils le savent, les bourreaux de leurs frères... Mais non, nous nous trompons... tous ces hommes de la fortune, du plaisir, de la paresse, ne peuvent ainsi se plonger dans la jouissance du mal ; ils ne peuvent et on doit le penser, pousser si loin la barbarie, l'infamie ; pour de tels criminels, s'ils l'étaient, il n'y aurait dans nos lois, et malgré leur esprit de vengeance ou de répression, aucun supplice assez grand pour les punir. Le seul moyen de leur faire sentir l'atrocité de leurs actes, serait de leur rendre à eux-mêmes ce qu'ils auraient fait, et cette action est si abominable, elle est tellement odieuse, que même parmi leurs victimes il ne se trouverait personne qui voulût leur infliger une punition si cruelle.

Et grand Dieu ! que deviendraient-ils, ces hommes, si on leur faisait endurer toutes les souffrances de cette vie du malheureux !!! Que deviendraient-ils s'ils éprouvaient ces craintes, chaque jour plus vives, et pour soi

---

ter les répétitions, nous en parlerons aux chapitres auxquels il sont liés plus intimement.

et pour les siens?... Ces espérances continuellement trompées. — Ces tracas, ces tourments, ces supplices!. — Ces maladies engendrées par l'épuisement, par le chagrin. — Une vie d'agitations cruelles, de dégoûts, de dépérissement, et qui, par l'égoïsme des possesseurs, — comme le murmure l'agonisant sur son lit de mort, — « est une vie qui s'éteint par le fait D'UN LENT ASSASSINAT!!! »

« Oui par le fait de l'assassinat!.. car priver de plai-
« sirs.... priver du nécessaire, priver du repos... lais-
« ser la gêne, la misère, la fatigue, l'exténuation; les
« mille et une souffrances physiques et morales, n'est-
« ce pas abréger la vie? — Les faits répondent, qui
« osera les contredire? Ce n'est donc pas en vain que
« cette expression d'une écrasante énergie est employée:
« l'homme qui tue par un coup de poignard, ou qui
« tue lentement par le poison, ou qui tue par le
« dénûment, par les privations, par l'excès de travail
« dans lesquels il laisse le pauvre, lorsqu'il pourrait le
« soulager; *celui-là, quels que soient ses moyens, et puis*
« *qu'ainsi il conduit son frère au tombeau.... celui-là*
« *est un* ASSASSIN!!! Seulement, l'assassinat qu'il com-
« met n'est point un assassinat ordinaire, *c'est un assas-*
« *sinat par degrés.* »

« Tuer en un seul jour *ou tuer petit à petit*, c'est tou-
« jours tuer. »

Telles sont donc les imprécations qu'excitent dans la bouche du malheureux abandonné, les conséquences d'un état social aussi monstrueux que le nôtre, et qui pousse fatalement l'homme, et à son insu, à accomplir le mal.

Cette parole d'anathème, applicable aux hommes spoliateurs du bien privé, et qui sont jusqu'ici restés inviolables, étonnera peut-être ceux qui pour la première fois l'entendront.... mais elle n'est malheureusement que l'expression d'une vérité incontestable, et qui est démontrée par ce qui se passe chaque jour sous les yeux de tous.

L'on n'a pas fait généralement assez attention à toute la criminalité qu'il y a dans un tel fait. (Nous voulons dire à la nécessité déplorable qui pèse sur chacun et le force à suivre une route déterminée), et c'est parce qu'on n'y a pas fait attention que l'opinion publique est restée muette et que le mal a continué.

Il faut enfin que chacun réfléchisse et voie les choses telles qu'elles sont.

Plus les hommes sont restés aveugles, plus ils ont été malheureux... plus la barbarie a régné sur la terre.

L'on ne saurait donc trop, et dans l'intérêt même des classes fortunées, dont je plains et déplore du plus profond de mon âme la mauvaise éducation, l'ignorance des notions du droit social, l'habitude des choses qui leur fait regarder comme juste ce qui est injuste, l'on ne saurait trop, dis-je, les arrêter dans la voie funeste (1) dans laquelle elles sont engagées, et leur appliquer en même temps que les reproches d'une sage et haute raison, l'expression foudroyante d'une douleur sacrée qui prend sa source dans les souffrances de ces milliers de milliers de malheureux! car je le répéterai à satiété, ce sont bien les heureux, les possesseurs qui les causent ces douleurs..... et pourquoi? — C'est parce que s'ils voulaient se défaire d'une partie de ce qu'ils ont de trop, ils soulageraient leurs frères! C'est aussi parce qu'en faisant travailler leurs semblables ils profitent trop sur eux. Non honteux de s'approprier ainsi le bien que leur amasse la sueur de ces travailleurs qu'ils laissent ensuite périr de misère.... de ces travailleurs auxquels ils doivent tout.... de ces travailleurs sans lesquels ils ne seraient absolument rien.... de ces travailleurs qui ont commencé, élargi, grandi leur fortune, de ces travailleurs dont ils abusent, dont ils sucent les forces, l'intelligence; dont ils épuisent

---

(1) Nous savons faire exception pour les âmes généreuses et nobles, qui, au milieu de cette tourbe, s'élèvent par la puissance de leur vertu, et ne se complaisent que dans le bien qu'elles font.

ensuite la vigueur, dont ils déterminent et aggravent ainsi un jour la position fâcheuse, dont ils ne prennent nul souci plus tard, dont ils entendent les plaintes sans sourciller, dont ils voient en dernier lieu l'agonie et la mort..... et cela... après que ces pauvres victimes ont par le fait du travail de toute leur vie fondé leur fortune à eux !!! à eux qui sont maintenant froids, indifférents, durs, sans pitié, sans regrets! sans regrets... après un si épouvantable attentat au droit des gens, à la morale, à *la vie des hommes* et à tout ce qu'il y a de plus sacré sur la terre !

O ! il faut que la société soit bien profondément gangrenée pour que de tels actes s'accomplissent à la face du soleil, et pour que les lois tolèrent et consacrent une si révoltante violation des droits de chacun.

C'est trop, oui, c'est trop longtemps subir l'héritage des siècles d'ignorance et de vandalisme qui ont laissé tant de boue sur leur passage; un tel désordre ne peut exister toujours,.. un tel mensonge ne peut durer encore... un tel état ne peut se perpétuer, la raison doit l'anéantir! C'est trop, c'est trop longtemps fouler aux pieds les lois saintes et éternelles de l'humanité.

Ce grand fait au milieu des lumières qui, aujourd'hui l'environnent de toutes parts, et qui en font ressortir avec plus de force encore les hideuses conséquences est, on peut le dire, *un phénomène.*

L'on conçoit, en effet, qu'aux époques de ténèbres, de barbarie, ce fait ait pu exister! Mais maintenant! maintenant comment existe-t-il encore? maintenant où l'on place l'intelligence, la raison au-dessus de tout! Dans ces temps où l'on affirme qu'on ne doit se laisser guider que par elles... après toutes ces révolutions qui n'ont été faites que pour conquérir les améliorations sociales..., et après ces longs et laborieux efforts, travail de tant de générations, travail de tant de siècles!...

Et cependant, avec cette expérience d'un côté, cette haute intelligence de l'autre, comment ne pas reconnaître toute la fausseté du principe d'organisation ac-

tuelle... comment ne pas sentir toute la profondeur du crime ou de l'erreur qui, plongeant la société dans la douleur, dans l'anarchie, ne peut, à la fin, qu'amonceler la désolation, le sang et la ruine parmi ceux qui trop longtemps ont méconnu les principes sublimes de cette égalité ou équilibre universel !

Salut de l'avenir... ô toi! puissance souveraine... nous t'invoquons!

Espérance du malheureux, sainte égalité! ô toi qui tôt ou tard dois briser les barrières qui arrêtent l'humanité, nous t'invoquons!

Nous t'invoquons, justice bienfaisante!

Nous t'invoquons, justice inévitable!....

Toi dont le règne majestueux approche; toi dont le triomphe est irrévocablement assigné dans l'accomplissement des destins!!!

II.

MERITE.

Nous n'ignorons pas que si l'on ne peut s'appuyer sur le TRAVAIL pour justifier l'inégalité des droits, et par là l'inégalité du bien-être, l'on va nous opposer le MÉRITE.

Examinons à fond cette question.

I. Le mérite est le produit de l'organisation de l'individu, de l'instruction donnée par la société, de l'observation produite par les faits, et d'un travail quelconque.

1° L'homme de mérite a une organisation particulière; 2° il a reçu une instruction qui lui a été donnée par les hommes; 3° sa manière d'observer, dont le germe a été produit par ces premières causes, a été dévoloppée par l'existence des faits, puisque c'est sur eux *surtout* qu'elle a pu être appliquée; c'est par conséquent à eux principalement qu'elle doit d'être telle qu'elle est, et d'amener dès lors telles pensées, telles

observations plutôt que *telles autres*; 4° son travail est nécessaire à la production du mérite.

Il suit de là que le mérite étant le résultat, 1° et de l'organisation première de l'individu; 2° de l'instruction donnée par la société; 3° et de l'observation produite par les faits; 4° et du travail individuel : Le *produit* du mérite ne doit pas appartenir à l'homme de mérite seul, puisque seul il n'en est pas le créateur.

Ces raisonnements, nous les avons établis dans un précédent travail (*de l'Existence de la destinée humaine*, etc.), travail dans lequel, en niant le libre arbitre et en établissant le principe de filiation des causes, nous faisions remonter la pensée, la volonté, les faits de l'homme aux causes qui l'avaient formé, et à celles qui, agissant sur lui, provenaient nécessairement et des faits extérieurs et des faits de la société dans laquelle il était placé.

Nous venons de reconnaître la source du mérite; mais nous sommes persuadés qu'il y a des lecteurs qui ne trouveront pas cette question assez approfondie, et qui objecteront que *Jean*, recevant la même somme d'études que *Pierre*, et, travaillant comme lui, n'a cependant pas le même génie que ce dernier.

Nous allons analyser les faits renfermés dans cette question, et revenir par conséquent un peu sur ce qui a été dit.

II. L'instruction donnée à deux hommes étant semblable, pourquoi celui-ci est-il plus intelligent que celui-là? — Ce fait ne détruit pas l'égalité des droits.

Le degré de *supériorité d'intelligence*, dans le cas présent, vient :

1° Ou de certains faits, qui, inaperçus, n'en ont pas moins entouré la vie de celui-ci plutôt que celle de celui-là ;

2° Ou de l'organisation première de l'individu, venant de ses père et mère;

3° Ou de ces deux causes réunies.

Examinons ces questions.

Dans le premier cas, si certains faits se sont accomplis en présence de B plutôt qu'en présence de A, et ont ainsi excité ou la curiosité, ou la crainte, ou l'appât d'une récompense, ou le désir du travail, ou un certain état de santé, ou l'amour-propre, ou l'ambition, ou l'amour de la vertu, etc., ces faits ont dû déterminer chez celui-ci plutôt que chez l'autre une certaine activité, une certaine modification, et ont dès lors nécessairement influencé celui qui y était soumis, pendant qu'au contraire ils ne pouvaient certainement pas agir sur celui qui, soustrait à leur présence, n'en pouvait recevoir l'atteinte.

L'on peut affirmer, dès lors, que devant les mêmes faits, le même individu, *d'après sa vie passée*, doit ne pas éprouver les mêmes effets qu'un autre, s'il n'a pas jusque-là été impressionné identiquement comme lui.

Donc, dans ce cas, l'homme doit la supériorité qu'il a sur un autre, surtout à la société, qui, directement ou indirectement, crée *les faits, lesquels influencent, excitent et développent* l'intelligence, de manière à produire telle idée au contact de tel fait. Et dans le cas où un certain fait serait en dehors de la société, ce fait appartenant à tous établirait par là le droit de tous à la part qu'il aurait dans la confection du produit. Ainsi les faits extérieurs appartenant à tous, les produits qu'ils déterminent dans une certaine proportion, et avec le concours des faits sociaux de l'organisation individuelle et du travail du producteur, appartiennent ainsi à la société dans laquelle se trouve nécessairement placé le producteur (1).

Dans le deuxième cas, on a dit que l'individu B devait la supériorité de son intelligence à ses père et mère, *surtout* comme fruit de l'organisation transmise par eux.

---

(1) Dire que les faits de la société sont seuls créateurs du mérite, c'est là une fausse appréciation des faits. Le physicien, l'astronome, etc., exercent leur intelligence sur des faits qui l'influencent et qui ne sont pas produits par la société.

Mais alors, si ce n'est que parce que B a reçu une certaine organisation qui, plus tard, a été développée, si c'est seulement à cause de cela que son intelligence est supérieure, il la doit donc surtout à son organisation, formée par ses parents.

Viendrait-on dire que puisqu'il ne doit surtout cette supériorité qu'à ceux qui lui ont donné l'organisation, ce n'est plus dès lors qu'à eux seuls qu'il en doit compte? — Mais de qui les père et mère la tiennent-ils *eux-mêmes*, l'organisation qu'ils ont transmise à leur enfant? *Est-ce* de la société? *est-ce* de leurs pères à eux? *est-ce* des faits extérieurs?

Si c'est par les faits de la société, leur enfant est donc redevable encore envers la société, qui, pour lui, est la société passée, et, par suite, il devient redevable envers la société présente, qui, naturellement, *elle entière*, PROFITE du passé à mesure que la société précédente s'éteint.

Donc, dans ce cas, le fils devrait le tribut de son mérite à la société présente, puisque (par l'organe de ses père et mère) il l'aurait acquis de la société passée.

Maintenant, si les père et mère ont transmis une organisation appelée supérieure, la tiennent-ils de leurs ancêtres, et ceux-ci de leurs ancêtres à eux, d'où il suit qu'on pourrait, si on le voulait, remonter jusqu'au moment où les hommes sortirent, pour ainsi dire, des mains de la nature? — Mais ne sent-on pas, en suivant la chaîne qui conduit jusque-là, que l'égalité est prouvée par ce seul fait : c'est que, s'il y avait eu une race d'hommes supérieurement organisée, relativement à d'autres, elle l'eût toujours été. Loin de là, il est reconnu, au contraire, que *tel*, intelligent, a créé des enfants inintelligents, *et vice versâ*. — Preuve que la supériorité ne se conserve pas inévitablement, et qu'alors elle ne peut être invoquée comme ayant dû appartenir à tous les ancêtres de l'homme intelligent. — Preuve qu'à un certain moment un des ancêtres de cet homme a commencé à avoir une *intelligence supérieure*,

et que là ce qui a dû la lui donner, ç'a été les faits sociaux et autres, présents ou passés, et que c'est à eux qu'a été due cette excitation ou développement d'une intelligence qui n'était pas plus élevée qu'une autre, et qui l'eût été moins qu'une autre, si les mêmes faits avaient frappé celle-ci sans frapper celle-là.

Sans doute, il peut être qu'un homme qui a une intelligence supérieure en transmette le germe à son enfant; mais cette intelligence supérieure du père ne remonte pas de père en fils jusqu'à la création des hommes, et elle a sa racine dans les faits sociaux.

Quant à la coopération des faits extérieurs, elle conduit, comme nous l'avons vu, à cette conclusion : tous ont un droit à *la part* de produits déterminée par les faits extérieurs.

Ainsi le degré d'intelligence supérieure vient, ou de l'organisation transmise, ou de l'action des faits sociaux, ou de l'action des faits extérieurs, ou de ces causes réunies en tout ou en partie *au fait du travail* de l'homme (1).

L'on a voulu établir le droit sur le produit de par la CAUSE du produit. Nous venons de démontrer que, si pour établir le droit de l'homme de mérite à la possession du produit, l'on part d'un principe qui a pour objet la CAUSE du produit, c'est-à-dire l'homme de mérite. Il faut être logicien, et, dès lors, rechercher s'il n'y a pas de cause du produit antérieure à l'homme de mérite lui-même; or, cette cause, c'est le passé.

---

(1) La paresse, le vice, sont donc aussi l'œuvre, en tout ou en partie, de la société, répondra-t-on?—Oui, sans doute; aussi l'homme n'ayant point son libre arbitre ne peut être puni, en droit; mais si la société reconnaît cependant qu'un certain fait appelé correction soit seul capable d'empêcher le vice, elle doit appliquer ce fait.

Ce qu'il y a donc de mieux à faire pour la société, c'est de bien éduquer, c'est de ne plus avoir dans sa marche des faits qui puissent, dans quelque circonstance que ce soit, laisser à l'homme la possibilité de devenir vicieux.

Tout remonte au passé. — L'égalité des droits au produit du mérite est établie par ce fait.

Les causes antérieures ayant développé toutes les causes suivantes ou effets, il suit de là que, puisque tout ce qu'a physiquement, moralement, intellectuellement un homme, remontant nécessairement, de cause en cause, de près ou de loin, au passé, cet homme doit ce qui est en lui, non à lui mais au passé, qui a créé tout ce qui est en lui.

Mais le passé, c'est la réunion de tout ce qui a été; — or, tout ce qui a été *s'est perpétué* en se *modifiant*. Donc, tout ce qui est : le présent, *c'est le passé modifié*, et ce passé modifié ou présent, a droit à ce qu'il a produit précédemment.

L'on peut comparer le passé au passé, d'un être, lequel être ayant produit quelque chose dans son passé, a droit dans le présent à ce qu'il a produit dans le passé; — et cette comparaison est juste; car la passé et le présent constituent un seul et même être, une seule et même existence, et cette existence a naturellement droit dans l'actualité à ce qu'elle a produit antérieurement.

Donc, quoi que ce soit ayant été produit par le tout passé, le tout présent, *qui est le tout passé modifié*, y a droit.

Donc, bien qu'un fait ait été produit par un homme, cet homme ayant été produit lui-même par le passé, et ayant reçu les causes qui ont coopéré à ses produits; cet homme, dis-je, ne produit pas seul, mais est lui-même un *instrument de production*. Donc, ce qu'il a produit rentre dans le fait général de toutes les productions de la nature; productions minérales, végétales, animales, et toutes les productions de la nature appartiennent à tous au même titre par cette autre raison:

Le passé, c'est l'existence écoulée jusqu'au moment

où nous sommes; c'est un fait qui n'a plus de cause et qui s'appartient à lui-même, puisqu'il n'y a rien autre chose dans la nature, puisqu'il embrasse et les temps et l'espace et le présent lui-même.

Donc, toutes les parties qui constituent ce fait ont dans tous les temps un droit égal, et *selon leur organisation,* à ce qui leur est nécessaire. — Donc, le mérite ne saurait établir pour celui-ci un droit supérieur au droit de celui-là.

Ainsi le présent, d'*après son organisation nécessitée à jouir du produit existant, a par là le droit* d'en jouir.

Ainsi, tout appartient à tous également (1).

Ainsi, le produit du mérite appartient au *présent,* qui seul peut en jouir actuellement, c'est-à-dire à la société entière dans laquelle *se trouve naturellement homme de mérite.*

Or, les produits anciens n'étant pas assez considérables pour la société présente, le travail devient une nécessité.

Et l'homme ayant, 1° une organisation comme nous venons de le dire, formée pour jouir des produits faits par lui et par les autres, c'est-à-dire *pour jouir de tout ce qui est;* 2° une organisation formée *pour amener des produits.* — L'organisation étant, dès lors, constituée de manière à pouvoir recevoir et à pouvoir donner, doit définitivement remplir le but de sa destinée, et suivre les lois de la morale établies par la nature elle-même; car celui-ci, sachant qu'il a le droit de jouir de ce que les autres ont *pu* et *dû* produire, doit reconnaître le même droit aux autres; ce qui établit un grand principe social, le principe de la RÉCIPROCITÉ, principe méconnu jusqu'ici, et qui impose à chacun le devoir

---

(1) Un homme dénué d'instruction, n'ayant pas coopéré à l'instruction ou au mérite d'un contemporain, rentre donc dans le droit commun par ce raisonnement; car chacun doit, à titre de membre, recevoir une part égale du produit total, produit dans lequel se trouvent les faits qui constituent le mérite.

d'avoir produit ce qu'il a pu, et de le donner à ceux qui ont produit et lui ont donné ce qu'ils ont pu; — ce qui conduit ainsi à rechercher l'amélioration de chacun, afin que chacun donne le plus possible.—Nous croyons avoir démontré rigoureusement que l'homme de mérite doit à chacun le produit de ce qu'il *a reçu*, et de ce qu'il a reçu en plus; car, rien ne sanctionne ce fait, à savoir, que celui qui reçoit *plus* du passé a le droit d'en jouir *seul;* le passé est un fonds commun, et un certain concours de circonstances fait que celui-ci y a puisé plus que celui-là; mais ce fonds appartient à tous également, et c'est à celui qui *a reçu davantage* à *restituer davantage.*

La société présente ayant droit au tout, chacun apporte, et à titre de débiteur, ce qu'il produit; puis, dans la répartition des jouissances, chacun devient créancier, ayant, à titre de l'un des membres de la société, un droit égal au droit de chacun.

Le passé a travaillé non pour faire jouir des fruits de son travail un seul homme, mais pour en faire jouir tous les hommes également.

Le passé a réuni en l'organisation d'un homme certains faits qui donnent lieu au mérite. Si cette marche est ainsi, et si une intelligence doit, pour produire plus que les autres, être organisée autrement que les autres, c'est parce que l'intelligence ne peut être éparpillée en mille têtes; il faut qu'elle soit en une seule pour être plus complète; ainsi le veut l'organisation. Mais ce fait nécessaire, et qui, dans la marche de l'humanité, est établi par la destinée pour accomplir le développement de l'intelligence générale, au moyen *de la distribution sur tous, des lumières de quelques-uns;* ce fait, dis-je, appartient par là, dans ses conséquences, non à l'homme seul, mais à tous; donc, ce que l'homme a reçu du passé en plus, il le doit aux autres. Les *fruits* de l'intelligence supérieure d'un homme, bien que cette intelligence soit placée en lui, appartiennent donc à

tous, de même que les fruits d'un arbre, bien que produits par lui, appartiennent aussi à tous.

Le passé a créé telles organisations physiques, intellectuelles ou morales, pour que leurs fruits ne fussent pas appropriés par elles, mais pour qu'ils fissent jouir les autres, de même aussi qu'il a créé telles organisations végétales, pour que leurs fruits fussent également pour tous.

La nécessité des états annulle le droit du mérite.

Les hommes ne pouvant tous s'occuper d'une profession où l'on acquiert ce qu'on appelle le talent, la grande masse est, par ce fait, obligée d'accomplir une série d'états qui ne sauraient acquérir, par la nature du travail, le mérite, l'une des sources de la répartition actuelle du bien-être ; et dès lors, si le mérite doit être seulement le partage de quelques-uns, tous les autres subissent la privation des biens attachés au mérite. Or, cette conclusion est de la plus souveraine injustice, puisque si l'homme avait appris une profession *à mérite*, et, s'il y eût persévéré, il est raisonnable de penser qu'il y eût acquis, sinon le plus haut talent, du moins, et en moyenne, un talent qui l'aurait mieux fait vivre. Or, est-ce sa faute si, pour satisfaire aux besoins de la société, il faut un état où le mérite ne puisse se développer à un si haut point que dans certains autres !

Donc la société étant obligée de distribuer tels et tels travaux à tous ses membres, et n'ayant pas de motifs pour choisir tels individus plutôt que tels autres, la société, disons nous, doit, dans la répartition du bien *que procure le travail général, donner autant à ceux-ci qu'à ceux-là,* PUISQUE LE BIEN VIENT *de la* RÉUNION DE TOUS LES TRAVAUX ; point important à observer. De plus, si elle l'avait voulu, elle aurait distribué les travaux à mérite précisément aux hommes qui ne les exécutent pas, et tout au contraire les travaux appelés ordinaires eussent été appris aux hommes qui, dans d'autres fonctions, ont acquis un certain mérite. Dès lors, les

résultats seraient tout à fait changés, et ils le seraient par un fait qui n'aurait pas dépendu des parties, puisque *ceux-ci qui ont du mérite n'en auraient pas eu, et ceux-là qui n'en ont pas en auraient eu.*

Ce raisonnement est tout à fait applicable à la société d'aujourd'hui, où l'homme qui est parvenu à cause de son instruction, serait à la place d'un ouvrier, s'il n'avait pas été instruit.

En vain objectera-t-on que les concours décideraient du mérite ; que par conséquent celui qui remporterait la palme aurait la plus haute dose d'intelligence. — Mais, d'un autre côté, si les concours pouvaient durer toute la vie, combien de changements n'amèneraient-ils pas? Combien d'hommes couronnés descendraient? Combien qui sont déchus monteraient? Les faits sont là pour le prouver, et n'y a-t-il pas beaucoup d'hommes, même obscurs, qui ont produit certaines choses que des gens de mérite n'ont pu faire.

Toute institution doit avoir en vue le bien de la société, c'est-à-dire *le bien de tous*, préférablement à celui de quelques-uns. Or, si sur 100 travaux différents dont la société a besoin, il en faut absolument 10 à mérite, et que ceux-ci soient plus récompensés que les autres, le nombre des travailleurs éconduits ou moins heureux sera immense.

La célérité dans le travail ne saurait non plus établir un droit.

Un homme peut rester deux jours à faire ce qu'un autre fera en quatre. Pourquoi celui-ci serait-il moins récompensé? Est-ce sa faute? Non : (nous mettons toute paresse de côté) il a fait ce qu'il a pu tout comme l'autre ; pourquoi le rendre plus malheureux?...

« Celui qui produit *plus* doit avoir *plus!* »

Mais c'est là le droit tel qu'il est constitué dans l'état sauvage, dans l'état antisocial : le sauvage peut effectivement garder le produit de sa chasse, et laisser mourir de faim celui qui n'a pas été si bon chasseur. Mais là, où est le *sentiment* qui sympathise avec les souffrances

d'autrui, où est la *raison* qui démontre qu'il faut secourir pour être secouru; où est la *vérité* qui établit que la liberté de volonté, d'habileté étant nulle, ce que nous démontrerons plus loin, c'est à une autre cause qu'à cette liberté qu'on doit ce qui a été produit: que, par conséquent, *cette cause n'est pas dépendante de l'homme;* que si cette cause n'est pas dépendante de l'homme, elle ne doit pas rapporter les produits à l'homme, mais bien à ce qui l'a créé elle-même. Or, qu'est-ce qui l'a créée cette cause, cette cause qui est la force, l'adresse ou le génie de l'homme? Ce sont comme nous l'avons établi, les causes passées.

Ainsi la force musculaire ne peut constituer la supériorité de bien-être; car, alors, ce serait dire que celui qui est le plus faible doit avoir moins, ce serait frapper de privations la moitié du genre humain (les femmes). Ce serait dire que l'infirme doit être sacrifié. L'homme fort peut faire plus en moins de temps, mais il a moins de peine. Alors récompenser l'homme fort en lui donnant plus de bien-être, ou en lui laissant moins de peine, parce qu'il produit plus, c'est établir l'inégalité de peine, c'est-à-dire l'inégalité de bonheur entre les hommes; c'est se plonger dans les principes les plus faux.

La force, l'habileté, remontent au passé, et les raisonnements que nous avons établis à cet article, sont applicables à cette question.

L'homme dont le mérite est d'avoir inventé un mécanisme, une chose utile ne saurait donc avoir plus de droits qu'un autre.

Une mécanique produit beaucoup plus que ne le peut faire un homme; qui aura le produit? L'inventeur, dit-on. Mais l'inventeur n'a pas fait seul la mécanique, le mécanicien, le forgeron, le menuisier, celui qui a extrait le fer, etc., etc., ont été aussi, eux, créateurs de la mécanique; sans eux et l'inventeur y aurait-il eu mécanique? Mais ce n'est pas tout, il faut même aller jusqu'à ceux qui ont nourri et instruit tous ces hommes; sans eux, il aurait fallu travailler à la terre,

puis s'instruire : de cause en cause, tous ont travaillé à l'œuvre, et il doit y avoir RÉCIPROCITÉ entre tous; — l'on pourrait encore ajouter que l'utilité n'a lieu que par le fait de l'homme utile, et par le fait de ceux qui profitent de l'utilité; car, sans eux, l'utilité ne serait pas manifestée? Donc, l'on peut dire jusqu'à un certain point, qu'ils sont ainsi que l'homme utile, quoique d'une manière différente, créatures de l'utilité. Or, comment répartir le produit? — Egalement entre tous.

Le jugement public constituant le mérite et étant variable, ne saurait assurer un bien-être invariable, en raison du mérite.

Le mérite n'est qu'à la condition du jugement public. Souvent tels tableaux, tels travaux littéraires, etc., sont réputés bons à une époque, et réputés mauvais à une autre : le droit naissant par suite de ce jugement, peut donc varier comme le jugement lui-même; telle œuvre qui hier avait droit, demain n'aura plus droit? Le principe qui ici constitue le droit est donc vicieux. Et il l'est surtout par le mode inintelligent qui régit la société actuelle, puisqu'un homme qui en 10 ans aura amassé le bien-être de toute sa vie, continuera à posséder ce bien-être, alors même que son œuvre subissant un nouveau jugement sera reconnue mauvaise, c'est-à-dire alors même que l'on reconnaîtra *qu'il n'aurait dû avoir aucun droit à ce bien-être.*

Ce n'est pas assez d'avoir reconnu le droit de chacun au produit du mérite, il faut maintenant démontrer l'absence même du mérite, afin que le principe d'égalité soit établi d'une manière plus complète, plus absolue (1).

---

(1) Si l'on remarque dans le cours de ce travail quelques répétitions, qu'on veuille bien me les pardonner.— J'ai pensé que sur des sujets si sérieux, et qui en quelques lignes pourraient ne pas être saisis par tout le monde, les répétitions étaient *utiles.* — Du reste, elles sont nécessaires à l'intelligence des articles.

« Le mérite est nul chez tous les hommes.—L'inégalité établie par la différence du *mérite* (1) est donc absurde. »

Pourquoi le MÉRITE, qui aujourd'hui produit en partie l'inégalité des biens, est-il récompensé?

Est-ce seulement par l'intelligence *supérieure* qu'il atteste chez l'homme ?

Ou est-ce seulement par les services qu'il rend à la société ?

Examinons l'une après l'autre ces deux questions.

Rareté.

Pourquoi récompenser la supériorité de l'intelligence?

1° Est-ce seulement parce qu'il est *rare* d'acquérir cette supériorité, de même qu'il est *rare* d'atteindre à une très grande taille, et qu'alors cette supériorité fait ainsi de celui qui la possède un homme *différent* des autres? Mais, peut-on répondre, dans ce cas, récompensez aussi la RARE *beauté du visage*, — l'un est égal à l'autre, sous le rapport de la *rareté;* car, faites attention qu'ici la *rareté* SEULE *constituerait le mérite*.

Travail.

2° Est-ce par le mal que l'homme éprouve en accomplissant les travaux qui lui font acquérir cette supériorité? — Alors c'est le *travail*, c'est la *peine* que vous invoquez, et il faut lui appliquer ce que nous avons dit du travail; car, c'est le *travail*, c'est la peine qui, ici, étant SEULS considérés, constituraient le mérite.

Cependant, selon vous, 1° ni la rareté; 2° ni le travail ou peine, ne peuvent constituer ce que vous entendez par mérite.

---

(1) Je ne dis pas de l'*intelligence*.

Différence de degrés de supériorité entre les intelligences.

3° Est-ce parce que l'intelligence d'un homme découvre certaines choses qui excitent notre admiration, et qu'alors impuissants nous-mêmes, et à produire de semblables résultats, et à pouvoir en reconnaître la véritable cause, nous accordons à l'homme un certain mérite en raison de ce qu'il peut faire mieux que nous? — C'est à merveille; mais empressons-nous d'observer comment cet homme possède ce que nous désignons par le mot mérite.

Posons bien la question; elle est une des plus importantes, une des plus profondes qui aient été agitées.

L'homme n'est pas libre d'avoir tel ou tel degré d'intelligence.

Cette supériorité dont se glorifie l'homme n'est en lui, *il faut tout d'abord le reconnaître*, que parce que son *organisation primitive* et *indépendante* de sa volonté a été soumise à l'*influence* des diverses causes qui ont développé son intelligence telle qu'elle est.

De même, les diverses causes qui ont entouré un arbre et ont agi sur son organisation, ont seules pu développer en lui de bons fruits plutôt que de mauvais.

Or, si de cette manière l'homme possède une supériorité sur les autres, sans qu'*il ait été libre* de l'avoir et de l'avoir telle qu'il l'a, il n'a donc pas été le maître de l'*avoir* et de l'avoir *telle*, par la raison bien simple, que si chacun *était libre*, était maître d'avoir une intelligence étendue *selon sa volonté*, chacun aurait une intelligence infinie: ce qui n'est pas et ce qui prouve que le degré d'intelligence qu'on possède, on n'a pas été libre de l'avoir ou de ne l'avoir pas. Donc, l'homme n'est pas libre d'avoir tel ou tel degré d'intelligence; cela est prouvé. Dès lors, quelle différence y a-t-il, *quant au mérite*, entre la *belle* intelligence d'un homme et les *belles* proportions de son corps? L'homme dans

les deux cas ne mérite pas... et pourquoi mériterait-il? Une pierre qui, précieuse à nos yeux, n'est pas précieuse par son propre fait, mérite-t-elle? Est-ce elle qui *librement* s'est formée?

Nous venons de reconnaître que l'homme n'a pu être libre d'acquérir tel degré d'intelligence, plutôt que tel autre, et que s'il a acquis celui-ci plutôt que celui-là, c'est parce qu'il y a été conduit par les faits extérieurs qui ont excité tel ou tel mouvement, telle ou telle combinaison dans son organisation, selon que cette organisation était primitivement constituée, et qu'elle a été successivement modifiée. L'on ne se contentera pas de notre réponse, et l'on objectera que l'homme qui a produit une œuvre a cherché, a réfléchi, a approfondi; qu'il a trouvé, et que ce fait constitue son mérite.

III. Ce que l'on appelle mérite est le fait d'un travail intellectuel prompt ou lent.

Mais qu'est-ce que ce fait lui-même? — Répondons sans hésiter : c'est un TRAVAIL. Travail prompt ou lent, semblable à celui qui s'opère dans toutes les parties de la nature, toutes soumises à la même loi, la combinaison.

L'homme a composé; l'homme a réfléchi; l'homme a approfondi, etc. : tout cela est un simple travail de l'esprit; travail semblable à tout autre travail; travail qui produit si l'esprit est excité par les faits, ou si l'esprit a déjà en lui des idées qui puissent amener ce qu'il cherche; travail stérile, quant à la chose cherchée, si le contraire a lieu : il ne peut y avoir que ces deux cas.

Demandez à un homme quelle est la racine cubique d'un nombre? Si cet homme n'a pas appris comment il faut faire pour extraire cette racine; s'il n'a rien dans l'esprit qui puisse donner la solution cherchée, c'est-à-dire si son esprit ou organisation intellectuelle ne peut travailler, opérer d'une certaine manière, d'une

certaine façon, avec une certaine méthode, avec certains procédés indispensables pour arriver au résultat voulu, cet homme ne pourra vous répondre. — Tout le contraire arrive surtout à l'homme qui a appris comment il faut faire; pourquoi? — Parce qu'il a en son esprit ce qu'il faut pour *trouver;* c'est-à-dire parce que son esprit ou organisation intellectuelle est dans un état propre à produire ce qui est cherché (1).

La solution d'une question quelconque provient donc, nous le répétons, du *travail intellectuel*, travail, nous l'avons dit, en rapport avec l'état actuel de l'esprit. Les matériaux de l'organisation intellectuelle mus par la volonté produisent seuls; et l'idée qu'on cherche naît du mouvement des pensées, c'est-à-dire, d'une *combinaison* particulière, qui amène juste telle idée plutôt que telle autre. Mais cette idée que fait le mérite est tout à fait indépendante de l'individu, c'est-à-dire d'une volonté qui pourrait ce qu'elle voudrait; car, dans ce cas, si la volonté pouvait amener telle pensée plutôt que telle autre, il n'y aurait pas de recherche à faire, les plus difficiles problèmes pourraient être résolus immédiatement, puisqu'il suffirait de la volonté pour les résoudre. Une preuve entre autres, et qui est décisive, c'est que tel qui cherche ne trouve pas?

Par conséquent, si l'idée ne dépend pas de la liberté de l'individu; s'il ne peut la trouver librement et par l'effet de la *puissance* de sa volonté, mais seulement par des RECHERCHES; si *ces recherches s'opèrent* par un mouvement intellectuel purement mécanique; *si ce mou-*

---

(1) La différence qu'il y a entre deux hommes qui ont reçu les mêmes éléments d'instruction et qui sont en présence des mêmes faits, la différence qu'il y a entre ces deux hommes, dont l'un découvre plutôt que l'autre, c'est qu'ils n'ont pas dans l'esprit les mêmes compléments. — Deux gouttes d'eau sont semblables; si l'on mêle à chacune une égale quantité d'alcool, elles différeront de leur premier état, mais elles se ressembleront identiquement. Au contraire, mêlez à l'une de l'alcool et à l'autre du lait—elles différeront entre elles —même effet est produit sur les hommes qui, en général, ont reçu la même organisation.

vement fonctionnant sur les différents éléments qui sont dans le cerveau *produit* après un certain temps, un certain résultat déterminé, et tout à fait indépendant de sa *liberté*, résultat semblable en principe à celui qui provient de la combinaison de plusieurs agents chimiques, alors ce résultat, résultat inévitable, n'est donc que le produit d'un TRAVAIL ; ce n'est donc plus qu'une combinaison, et là où est le mérite... (1).

Pour que le libre arbitre existât, il faudrait que la pensée pût se former toute seule, c'est-à-dire qu'elle pût naître de rien; or, une pensée a-t-elle pu naître par sa propre liberté!... Et comment cette pensée aurait-elle pu avoir cette liberté, *puisqu'elle n'existait pas elle-même!* Car une chose qui n'existe pas ne peut assurément avoir aucune liberté. Répondrait-on que c'est par sa volonté? mais la volonté, nous l'avons dit, n'est que l'effet d'une pensée, *et toute pensée est elle-même* ENGENDRÉE. Donc, la liberté ne peut exister dans la pensée, dans la volonté, et alors où sera-t-elle? Nulle part. —La question du choix est résolue de la même manière; pour choisir, il faut penser, raisonner, et avec la pensée, avec le raisonnement plus de liberté, puisqu'on n'a 1° ni la liberté de penser, de raisonner; 2° ni celle de penser, de raisonner comme on le voudrait; car, on penserait, on raisonnerait toujours juste.

La cause annulle le mérite.

Le mérite tel qu'on l'entend communément est une chose presque surnaturelle, en dehors pour ainsi dire des facultés humaines; le mérite, aux yeux du vulgaire, vient on ne sait comment... On ne peut s'expliquer, et il ne ressemble point aux autres faits, — et

---

(1) Une idée qui vient à l'improviste n'est de même que le produit ou du travail antécédent ou de l'excitation subite déterminée par tels faits, soit que ces faits reviennent à la mémoire, soit qu'ils apparaissent inopinément.

cependant les FAITS ÉTANT TOUS CRÉÉS PAR DES CAUSES, N'ONT DÈS LORS AUCUNE SUPÉRIORITÉ PAR LEUR MÉRITE SUR LES AUTRES FAITS, puisque c'est aux causes qu'ils doivent ce qu'ils sont; non à eux-mêmes.

Egalité! égalité! tu apparais dans la racine de toutes choses.

Il n'y a pas d'effets sans cause. Donc, le mérite ou le fait qui donne lieu au mérite, doit en avoir une, comme tout ce qui existe. Un fait ne pouvait être *tel qu'il est*, et de plus *ne pouvant être*, sans une cause, que cette cause soit la pensée, la VOLONTÉ, ou le travail, etc. Cette cause, *dans tous les cas* doit exister, et *elle-même elle n'est qu'un effet d'une cause précédente.*

Exemple.

Si l'on prétendait que la volonté ou autre fait n'a pas de cause, l'on renverserait tout ce que l'expérience et le raisonnement démontrent sur ce point : — Et pourquoi dans ce moment, puisque je suppose que vous n'êtes pas du même avis que moi, pourquoi voulez-vous me contredire? — C'est évidemment par l'effet de votre volonté; mais d'où vient cette volonté de me contredire : de la lecture de cet écrit qui vous impressionne, selon votre manière de voir et de sentir. Or, votre manière de voir à vous n'étant pas en harmonie avec ce que vous lisez, excite naturellement chez vous une *pensée* contradictoire, et c'est cette pensée qui détermine *votre volonté* à me contredire. — Donc, votre volonté, vous le voyez, a une cause; cette cause c'est votre pensée; la cause de votre pensée, c'est le contact de cet écrit avec votre manière de voir; cet écrit et votre manière de voir ont à leur tour leurs causes, qui elles-mêmes remontent à d'autres causes, et toutes ensemble se lient et concourent à former ainsi la marche générale des choses, marche déterminée, inévitable, poursuivant un but et à laquelle tous les faits doivent être

soumis afin d'amener, dans les siècles, l'accomplissement des destinées.

Analysez tous les moments de votre vie, allez à la source de tous vos actes, de toutes vos volontés, de toutes vos pensées, et vous reconnaîtrez que vous avez toujours été déterminé par une cause quelconque si faible, si inaperçue qu'elle puisse être.

Concluons donc, et disons :

Les hommes qui ont du génie et ceux qui n'en ont pas doivent ce qu'ils sont à des causes qui ont agi sur eux, et qu'il n'a pas dépendu d'eux de changer, d'éviter.

Tous les faits de la vie, SOUMISSION, RÉSISTANCE, ACTION, RÉACTION, ont été déterminés par des causes qui, par cela seul qu'elles étaient causes de ces faits, forçaient ces faits à être tels et anéantissaient toute liberté, tout mérite.

Toute cause doit concourir à la marche générale, en amenant par la combinaison qui s'opère, TEL *effet plutôt que tel autre.*

Toute cause produisant un effet, par cela même qu'elle le produit, annulle le mérite de cet effet.

Cette cause elle-même, quelle qu'elle soit, n'étant que l'effet d'une autre cause, ne peut non plus avoir aucun mérite, puisqu'elle doit ce qu'elle est à la cause précédente qui l'a amenée.

Donc, l'INTELLIGENCE *étant un* EFFET, SON MÉRITE *est* NUL.

Donc, la part du mérite (nous ne disons pas de l'intelligence) de celui-ci est entièrement égale à celle de celui-là. — L'intelligence supérieure est un EFFET ; *voilà tout,*—l'effet produit n'est pas le même chez tous, *voilà tout.*

Et lorsqu'une idée quelconque vient à l'esprit d'un homme, c'est au TRAVAIL intellectuel qui se fait en lui, travail qui n'est qu'un EFFET, c'est à ce travail qu'est due cette idée, ou produit.

Toute œuvre de l'intelligence ne peut être qu'un tra-

vail qui, au lieu d'*être accompli extérieurement*, l'est *intérieurement.*

IV. Toute œuvre corporelle ou intellectuelle est le fruit du travail.

Une œuvre matérielle et une œuvre intellectuelle ne sont donc toutes deux que le produit d'un travail! et alors quelle est la différence entre elles quant au mérite; le travail en tant que travail est le même pour l'une comme pour l'autre.

Une tragédie faite par Voltaire n'est comme le pain fait par un boulanger, que le résultat d'un travail. L'un est intérieur, l'autre est extérieur (bien que tout travail extérieur exige un certain travail intérieur).

Mais quelle est la règle, règle importante, qui doit proportionner la récompense exigée par chaque travail? Ce ne peut être ni le résultat du travail, ni le temps temps du travail. Cette règle, nous la signalerons plus loin.

Le travail, et non le mérite, est donc le seul fondement des produits intellectuels et des produits manuels. — Donc, aux produits intellectuels il faut appliquer la règle qui doit s'appliquer aux produits manuels.

V. Les services de l'homme de mérite ne sauraient lui assurer plus de droits qu'aux autres travailleurs.

Si ce n'est dans la supériorité de l'intelligence qu'il faut placer le mérite, qu'est-ce donc que le mérite? Le mérite tel qu'il est généralement compris, est un non-sens.

Mais serait-ce plutôt dans le résultat *utile,* amené par l'intelligence, qu'on remarquerait le mérite? — Sans doute, répondra-t-on, — alors ce mot : — Mérite — n'exprime plus la même chose.

Ce serait le résultat, l'effet produit; ce serait, dans sa

plus large expression, le service rendu à la société par l'intelligence, ce serait ce service qui constituerait le mérite.

Ici le mérite a une autre signification que plus haut. Ce n'est plus un phénomène, une cause extraordinaire donnant à l'homme la supériorité intellectuelle sur un autre homme; ici le mérite n'est plus envisagé comme la cause de l'action, c'est seulement l'utilité de l'action, et puisque le mérite engendre des récompenses, mériter veut dire ici avoir droit à une récompense en considération de ce qui a été fait.

Or, nous le demanderons, quel droit peut avoir un homme qui produit beaucoup sur celui qui produit peu, lorsque tous deux font exactement les mêmes efforts pour produire, ont la même intention, la même volonté de bien faire, la même peine. Celui-ci a trouvé, celui-là n'a pas trouvé, voilà tout? — Le droit ainsi constitué, c'est le jeu de la loterie? le hasard seul serait la règle. — Car, pourquoi celui-ci a-t-il dû trouver plutôt que celui-là? et pourquoi, seul, est-il récompensé? Rien ne sanctionne ce fait. — S'il a trouvé, c'est ou parce qu'il s'est donné plus de peine, et alors, dans ce cas, sa peine doit être compensée par le bien-être; — ou, parce qu'il a été mieux servi par les circonstances que celui-là. — C'est identiquement dans ce *dernier cas*, comme si l'on donnait un champ fertile à un homme et à un autre un champ stérile, et qu'on leur dit : « Cherchez, chacun dans votre lot. Tous deux accomplissent la même tâche, tous deux font le même travail. Au bout de l'année, la récolte est bonne pour celui-ci, mauvaise pour celui-là. Lequel a le plus mérité? Quoi! ce serait celui dont la récolte serait la meilleure? Affreuse justice..... absurde et monstrueux jugement que personne sans doute ne voudrait prononcer; car, ce serait violer les principes sacrés de la morale qui doit récompenser en raison de l'*intention, de la peine;* ce serait sanctionner le droit du fort sur le faible, du bien portant sur le malade.

Donc, puisque l'intelligence qui produit beaucoup n'a pas plus de droits que l'intelligence qui produit peu, et puisque l'intelligence déployée *n'est, dans les deux cas, qu'un* TRAVAIL *intellectuel*, disons qu'un homme de génie ne doit pas avoir pour son travail, *en tant que travail* plus que l'homme ordinaire, dont le travail n'exige qu'une faible intelligence. — On pourrait même dire, que l'homme qui travaille à un état avec le corps et avec l'esprit (et tout état est ainsi) mériterait plus, puisqu'au travail de l'esprit il joint celui du corps. Mais si, dans le premier cas, le travail de l'esprit accompli par l'homme de génie n'est pas accompagné du travail du corps, il est, d'un autre côté, beaucoup plus long, plus difficultueux ou pénible que le travail de l'esprit du deuxième cas. Or, pour bien juger ce fait, pour assigner des limites au travail et donner en compensation le bonheur à chacun, ce qui doit guider c'est *un principe moral dont nous parlerons plus loin.*

En résumé, nous venons de voir que l'intelligence n'a par elle-même pas plus de mérite que le diamant, puisqu'il n'a pas dépendu d'elle pas plus que de lui d'être ce qu'ils sont;

En outre que les résultats de toute intelligence ne sont que le produit *d'un travail* intérieur, qui ne saurait avoir aucun mérite par lui-même;

Donc, que l'intelligence qui produit *beaucoup* ou *mieux*, n'ayant pas plus de mérite que l'intelligence qui produit peu ou moins bien, n'a conséquemment pas plus de droits au mérite, par conséquent à ce qui revient au mérite.

Tout vient donc d'être ramené à un seul principe : *le travail.* Et cela doit être, puisque tout dans la nature n'opère que par le travail.

L'on prétend que si le mérite n'était pas encouragé *aucune amélioration n'aurait lieu.* — L'on a donc en vue *l'intérêt général.*

Encouragement du mérite.

En récompensant le mérite, on arrive tout d'abord à ce résultat : c'est qu'il y a un heureux contre mille qui le sont moins.

En effet, l'on veut encourager le mérite pour *amener le bien des hommes!* et d'un autre côté, on enlève à ces hommes, pour en doter le mérite, une partie du bien qu'ils pourraient avoir encore (1), dès lors le résultat n'est pas aussi bon qu'il pourrait l'être si l'excitation pouvait être produite sans qu'elle le fût au détriment de la grande masse.

Il faut que les progrès de l'esprit humain servent à l'amélioration générale et concourent à cette amélioration de la manière la plus fructueuse.

Dans le système actuel, les résultats incontestables obtenus par l'appât d'une amélioration individuelle, sont, je le sais, dignes d'être pris en considération ; mais il faut mettre en balance les avantages et désavantages de l'un et de l'autre système.

Le système sous lequel nous vivons, ne favorise que très peu de particuliers. Les 99/100 se trouvent obligés de travailler à leur occupation du matin au soir, et de plus, pour faire quelque chose qui soit mieux que ce qui est, il faut les *moyens nécessaires*, soit pour le travail *intellectuel*, soit pour le travail *matériel.*

La science exige impérieusement du temps pour y

---

(1) Il est vrai que si le mérite est aujourd'hui récompensé, ce n'est que pour arriver à l'exciter davantage, afin que la masse en profite ; mais c'est là ce qui précisément fait voir le vice de l'organisation sociale actuelle.

penser, de l'argent pour essayer, et encore de l'argent pour exécuter. Or ces moyens manquent à la grande masse.

Mais avec le *système égalitaire,* chacun, comme nous le verrons plus loin, chacun ayant moins de temps à travailler qu'aujourd'hui, chacun ayant son bien-être assuré, chacun n'ayant pas à craindre de dissiper sa fortune pour une invention, pour un travail quelconque et des moyens d'expérimentation existant pour tous, chacun n'aurait donc rien qui pût l'empêcher de se livrer à son génie particulier, à la spécialité de son intelligence.

Or, comme encouragement naturel, un fait bien puissant est celui-ci : C'est qu'il y aura toujours l'excitation publique; c'est qu'il y aura toujours des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, l'intelligence pour apprécier et distinguer une œuvre entre mille, soit dans les sciences, soit dans les arts, soit dans toute autre création de l'esprit humain. Et ce fait qui est connu de tout le monde sera à jamais un mobile éternel aux yeux de tous les hommes capables d'amener les améliorations futures, si d'ailleurs la morale d'une éducation nouvelle n'y conduisait seule (1).

L'état actuel a, sous un certain rapport, tous les inconvénients de l'état sauvage, et n'a pas les avantages de l'état de société, qui ne doit rationnellement être établi que pour *unir* les hommes, les *soulager*, les faire vivre *plus heureux.* Mais s'aider, s'unir, se soulager, mais vivre plus heureux, ce n'est pas répartir le bonheur à ceux-ci et un moins grand bonheur à ceux-là, et, dès lors, on déduit de ce raisonnement, que c'est un prin·ipe d'ÉGALITÉ *dans le bonheur* qui semble être et qui doit être, en effet, la base FONDAMENTALE de la

---

(1) Aujourd'hui même ne voit-on pas des hommes riches qui font tous leurs efforts, mus par une pensée d'humanité ou par un motif de gloire, pour produire soit dans les sciences, soit dans les arts, etc.

société. Or, le bonheur dont on est en possession, quand bien même il serait grand déjà, n'est plus aussi grand, dès que l'on commence à trouver chez les autres, un bonheur supérieur au sien, et auquel surtout on croit avoir également droit. Dès lors, on délaisse celui-ci pour ne désirer que celui-là ; c'est la conséquence du *principe qui fait désirer le bonheur*, c'est-à-dire qui fait désirer quelque chose que l'on n'a pas, et qui semble mieux que ce que l'on a. Dès que l'habitude d'une chose est venue refroidir le désir primitif, ce désir se porte de nouveau sur ce qui lui apparaît et lui semble un peu meilleur. Alors, si le désir ne PEUT ÊTRE SATISFAIT, il y a peine : c'est pour cela que dans toute société où il y aura des hommes possédant une part de bonheur plus grande que celle de *ceux qui croiront y avoir droit, il y aura malheur et révolution.*

Si ce raisonnement est juste, voyons où il conduit.

Un résultat certain est celui-ci : c'est qu'à mesure que les peuples marcheront, ils *reconnaîtront le droit d'égalité* qui appartient à chaque homme. — Ce fait est inévitable, et il s'avance dans un avenir non loin de nous... il s'avance et envahit le monde. — L'instruction s'étend sur la terre... l'instruction éclaire... elle apprend à réfléchir, à raisonner. Elle conduit l'homme malheureux à lui faire reconnaître ses droits, et tôt ou tard elle le pousse à les reprendre. Or, où devons-nous vouloir aller? est-ce au développement de la civilisation ; ou est-ce aux ténèbres de la barbarie?... laquelle des deux voies faut-il choisir ?— Réfléchissez... et rappelez-vous que si l'inégalité a régné si longtemps, c'est qu'elle s'appuyait sur l'ignorance; car, généralement, l'inégalité a régné avec d'autant plus de force, que l'ignorance de la masse était d'autant plus grande. — Voulez-vous instruire les peuples... Soyez conséquents avec vous-mêmes, encouragez hautement, énergiquement, les principes que vous-mêmes faites naître en répandant l'instruction.

Voudriez-vous, au contraire, tout en répandant l'in-

struction, proscrire les principes qu'elle développe.... Vous arriveriez à une contradiction monstrueuse, et qui décélerait en vous une raison peu intelligente, opérant un certain travail sans en bien connaître les effets, ou accomplissant une œuvre dont le résultat inévitable est repoussé et proscrit d'avance.

Mais il n'est plus temps de délibérer; aucune force ne peut maintenant arrêter la propagation des principes qui doivent éclairer les hommes, pas plus que dans les siècles de sauvagerie et de barbarie, l'on n'a pu arrêter la marche de la civilisation.

Principes sacrés et immuables de l'égalité! vous marchez à la conquête du monde... vous êtes impérissables! vous constituerez bientôt la base de la société.

Après avoir démontré que la connaissance d'un bonheur plus grand que le sien, et que la connaissance de ses droits à ce bonheur, amenaient chez l'homme la convoitise, la peine et la révolte, concluons, et disons que ce qui est appelé mérite, ne peut être le plus fructueux possible QUE LA OU L'ÉGALITÉ DE BONHEUR EXISTE ENTRE TOUS.

Lorsque cette vérité : *tout fait ayant une cause, le mérite est nul;* lorsqu'elle sera répandue, et elle le sera puisque toute vérité tend à se produire, la récompense du mérite paraîtra injuste et comme moyen d'excitations, nous avons signalé ceux qui suffiraient dans une nouvelle organisation.

Donc le mérite, quel qu'en soit le résultat, s'il procurait plus de bien-être à l'un qu'à l'autre, serait moins avantageux que si le même bien-être était partagé entre tous, tous étant frères, tous se donnant la même peine, *tous étant égaux sous le rapport du mérite.*

Donc le mérite dans une bonne organisation, n'a pas besoin d'une récompense matérielle prise sur le bien à diverses aux autres.

Dans une société bien constituée, tous les membres sont dans leur état normal, tous peuvent développer leurs facultés, tous jouissent, tous sentent le bonheur de vivre ensemble, de partager leurs travaux, leurs plaisirs, leurs sensations; et de cet échange mutuel, de cette union universelle, de ce partage général, naît pour chacun l'habitude de jouir avec les fruits du travail et avec ceux de l'intelligence des autres, et de même aussi de faire jouir les autres par les fruits de son intelligence et par ceux de son travail.

Et comme nous l'avons déjà dit : « les résultats du « *mérite* individuel, dans une société ainsi organisée, « sont donc naturellement *partagés* entre tous, et de- « viennent ainsi, non un moyen d'envie, de désunion, « d'accaparement, de jouissance personnelle, de but « égoïste, comme dans l'état actuel; mais au contraire « un moyen de produire du bien, un moyen de ren- « dre un homme utile à tous, et cela sans augmenta- « tion pour lui, au détriment des autres, d'un bien- « être *qui, lorsqu'il est plus grand que celui de chacun,* « *excite toujours la jalousie, la convoitise, l'envie, le* « *regret et trouble ainsi le bonheur qui doit régner parmi* « *les hommes.*

«L'éducation de l'enfance qui, dans une société sem- « blable, aurait développé et tourné l'activité de « l'homme jeune vers l'utilité générale, vers la com- « munauté du bonheur, vers le bien-être de tous, au- « rait dû tremper assez fortement l'âme pour qu'un « jour l'intelligence aidée de la science, recherchât avec « ardeur, avec persévérance tous les moyens d'être « utile aux autres. Et ce désir de l'utilité, qu'on en « soit bien convaincu, n'aurait pas besoin de *récom-* « *pense matérielle*; en effet, chacun ayant la raison for- « mée, préparée d'avance à accomplir comme devoir « tout ce qui pourrait améliorer le sort de l'espèce hu- « maine; chacun ayant ainsi ces grandes et nobles pen- « sées; et ayant d'ailleurs, 1° du temps de reste plus « qu'aujourd'hui, 2° de l'instruction plus qu'aujour-

« d'hui, 3° des moyens d'étude plus qu'aujourd'hui ;
« 4° pour mobile le bien-être de ses semblables, 5°
« étant toujours excité par les vœux et les suffrages de
« l'opinion publique; 6° ayant son propre intérêt à vouloir
« le bonheur de tous, puisque lui-même s'en ressenti-
« rait : chacun serait donc ainsi amené par la marche
« des choses et à VOULOIR être utile et à *pouvoir l'être.*
« Dès lors, l'encouragement du mérite serait inutile.
« L'éducation, l'*excitation* publique, l'amour de ses
« frères, l'augmentation des jouissances pour chacun
« et pour soi, puis toutes les facilités possibles : tous
« ces faits constitueraient donc des moyens d'une force
« prodigieuse, des effets merveilleux en naîtraient et
« la récompense du mérite, telle qu'elle existe aujour-
« d'hui, serait certainement moins féconde en amélio-
« rations. — Nous croyons ce point établi et il nous
« semble démontré. »

Or, *les sentiments de* FRATERNITÉ naîtraient infailliblement de cette marche générale basée sur l'égalité, car en effet, qu'est-ce que l'égalité, n'est-ce pas la fraternité ?

Ces principes salutaires, dans la marche actuelle sont impraticables, non pas tant par la faute des hommes que par la faute de l'organisation. Voyez, en effet, s'il est possible que pour la plupart ils agissent autrement ; voyez si chacun est assez bien éduqué ; s'il a reçu des principes assez fortement empreints pour y rester toujours fidèle malgré toutes les circonstances qui viennent les ébranler dans le courant de la vie. Voyez si chacun peut secourir son prochain sans diminuer sa part : et pour beaucoup cette part est déjà si petite ! Méditez sur les résultats qui doivent naître de ce principe monstrueux qui conduit chacun à penser pour soi au préjudice des autres !!! Observez la combinaison des mouvements sociaux ; découvrez ce que chacun est obligé de faire pour vivre, pour avoir du travail, et il vous sera démontré qu'un homme *ne le peut sans nuire à son frère;* car il est positif que si cet homme

(lorsqu'il n'y a point de travail pour tout le monde) accepte le travail qui peut assurer son existence, *il en prive un autre* qui en a autant besoin que lui; donc, celui-là qui accepte fait à l'autre un tort réel. Et, cependant s'il refuse, comment voulez-vous qu'il vive? — Mais enfin, si, pressé par le besoin il prend le travail que fera celui qui, également tourmenté par les mêmes besoins, ne peut les satisfaire puisqu'il n'a pas toujours d'occupations, que deviendra-t-il, lui? — Tournez la tête du côté des bagnes!!! — Etendez la vue sur cette infernale demeure; quels horribles faits répondent? quelles douloureuses pensées surgissent à l'aspect de ces malheureux! de ces parias qui sont là, parce que la nature leur a donné une organisation dont ils devaient subir les lois, et parce qu'en outre la société est assez immoralement constituée pour que ses enfants n'aient pas tous du travail et du pain!!! pour que tous n'aient point été élevés avec de sévères principes de morale, et qu'ainsi abandonnés à eux seuls et cherchant le bonheur que notre anarchie sociale ne répartit qu'à quelques-uns, ils aient remarqué dans cette stupide marche des faits, un moyen prompt et unique de le posséder ce bonheur. — Ce moyen c'est le vol. — Alors qu'ont-ils dû faire? — Prendre une résolution... et choisir l'instrument avec lequel ils pussent renverser tous les obstacles..., et de là, homicides, fratricides, parricides... et de là d'innombrables crimes.

Tels sont, dans notre ignoble état, les résultats qui doivent naître *inévitablement*, et au milieu desquels on est forcé de vivre. Tous, nous souffrons; tous, nous sommes plus ou moins malheureux. Fraude, abus de confiance, appropriation inique; il n'y a que guet-apens, que meurtre partout. Les lois sont injustes, inintelligentes, imprévoyantes; les mœurs sont perdues; la misère est au comble, l'état actuel *c'est le chaos fonctionnant*; c'est le bouleversement de tout ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré.

Ainsi, la marche sociale conduit d'un côté les possesseurs à assassiner aveuglément les pauvres... et ceux-ci à leur tour sont conduits par elle à assassiner leurs frères!

Le juste est donc autorisé à le dire : *l'organisation sociale actuelle, c'est l'organisation du fratricide!!!*

Société d'égoïstes, de malheureux, de voleurs et d'assassins... va, continue à t'engloutir dans ta bourbe, et bientôt tu seras broyée par tes propres enfants.

Vol inconscient par les riches, vol par les dépossédés; vol de l'existence par tous contre tous...

Comme fait universel, une poignée de grands voleurs et des millions de volés. Comme conséquence dernière de ce vol : **L'HOMICIDE PAR TOUTE LA TERRE!!!**

Voilà la vérité.

Il n'y a aujourd'hui dans la société que trois catégories dans lesquelles tous les hommes sont classés :

Victimes, meurtriers ordinaires, meurtriers involontaires.

Tout n'est donc partout qu'un vaste assassinat!!!

Usurpation, privations, désordres, misères, souffrances, malheurs, haines, vengeances, révoltes, tel est l'état dans lequel nous vivons.

Le mal est donc pour tous : la morale se brise au fond des cœurs... et la fraternité, fille chaste et pure, disparaît de ce monde, parce qu'un hideux égoïsme vient y régner et s'armer contre tous; parce que le bonheur qui devrait appartenir à chacun, est le partage de quelques-uns seulement!

III

HÉRITAGE.

Après avoir démontré rigoureusement que ni le travail, ni le mérite ne pouvaient établir de droits pour quelques-uns au détriment des autres, il nous reste à examiner l'héritage ou naissance.

I. L'inégalité dut nécessairement naître dans les premières sociétés.

Quand même les hommes ne se seraient primitivement fait aucune injustice entre eux, et en supposant, d'ailleurs, qu'à une certaine époque les terres furent partagées également entre tous, seul cas où l'injustice n'eût pu avoir lieu, l'inégalité dut naître bientôt dans une société constituée sur un principe aussi faux que celui du partage des terres, et ce, par la raison que les descendants de telle famille purent être bientôt en plus grand nombre que ceux de telle autre, en sorte qu'il eût fallu, 1° que ceux qui étaient les plus nombreux émigrassent pour s'approprier et partager de nouvelles terres; 2° ou qu'ils se partageassent entre eux celle qui leur était échue au décès de leurs parents, et, dans ce dernier cas, l'inégalité entre les familles nombreuses, et celle qui ne l'étaient pas devenant évidente, puisque la même quantité de terrain, par suite de la différence dans le nombre des enfants, eût été partagée ici entre dix, là entre vingt.

II. Ce n'est pas la terre qu'il faut partager; ce sont ses produits. L'inintelligence, l'égoïsme ont présidé à la répartition des biens entre les hommes.

Cette inégalité en effet doit nécessairement appa-

raître en suivant le principe du partage; car, l'inégalité renaîtra toujours, lorsque tout aura été partagé, Ou bien pour éviter l'inégalité, il faudrait faire à chaque nouveau né, et à chaque nouvelle mort, un nouveau partage général pour que chacun eût autant, ce qui serait presque impossible ; or, pour remédier à cette impossibilité, ce *n'est pas la terre qu'il faut partager, ce sont les produits.*

Les premiers hommes, ignorants qu'ils étaient, n'ont donc pas senti qu'une répartition des fruits était plus *faisable,* plus commode qu'une répartition des terres, ou égoïstes qu'ils ont été, ils ne l'ont point voulu, pour laisser plus de bien à leurs successeurs.

Donc, l'égoïsme ou l'ignorance a frustré l'humanité entière qui marchait après eux.

III. La terre produisant pour tous, aucun ne put avoir le droit de la transmettre plutôt qu'un autre.

Les hommes primitivement ne s'approprièrent pas la terre, ils s'approprièrent d'abord ses produits.

La terre était-elle alors plus à l'un qu'à l'autre? Non.

Quelle fut la cause de l'appropriation de la terre?

Cette cause fut-elle *la production* du terrain? Oui.

Pourquoi alors celui-ci put-il avoir plutôt que celui-là, le droit de s'approprier la terre qui produisait également pour tous? Il ne put l'avoir ce droit; donc, il ne pouvait avoir le droit de transmettre cette terre.

IV. Si le travail a été le principe d'appropriation, chaque travailleur avait également droit à la terre, et celui-ci ne put avoir plus de droits que celui-là à la transmission.

Le travail a-t-il ensuite été le principe d'appropriation? — Sans doute.

Mais si c'est le travail qui a donné des droits à un homme, dès le même moment qu'un autre homme travaillait il acquérait les mêmes droits.

Pourquoi donc celui-ci qui travaillait eut-il le droit de s'approprier cette terre plutôt que celui-là, qui de même travaillait? Il ne put l'avoir, ce droit, plutôt que l'autre ; — Donc, il ne put avoir plutôt que l'autre le droit de transmettre la terre.

Car cette terre, qui fût *transmise* à ses enfants seuls, cette terre appartenait au même titre *aux enfants* de celui qui avait travaillé, par la raison que du vivant des pères elle aurait dû appartenir également à tous deux à titre de travail.

V. Ni le travail n ile mérite ne sont héréditaires ; donc, ils ne peuvent constituer le droit d'hérédité en faveur des enfants.

N'invoquez donc plus le travail ; nous venons de vous prouver que tous ceux qui ont travaillé avaient *les mêmes droits de transmission*.

N'invoquez pas non plus le talent, le mérite, car le talent, le mérite *ne sont pas héréditaires*.

Vous ne pouvez donc vous appuyer ni sur le travail, ni sur le mérite pour consacrer l'héritage.

Car, si le travail et le mérite du père ne sont pas l'œuvre de l'enfant, comment celui-ci peut-il hériter des biens qui n'appartiennent au père *qu'en raison* de son travail ou de son mérite?...

Il faut donc reconnaître :

Que le droit égal pour tous, exige pour chaque individu à venir, la même somme de biens que celle qui est nécessaire à chacun de vos enfants, puisque rien n'établit pour ceux-ci un droit supérieur à celui des autres.

Donc là où il n'y a pas droit supérieur, il y a droit égal.

Là où le droit est égal, les moyens doivent être égaux pour arriver à l'exercice du droit.

Et si les moyens ne sont pas égaux, il y a violation du droit.

VI. Les droits paternels sont égaux entre tous les pères.

De même que les premiers hommes, invoquerez-vous les droits sacrés du père? Invoquerez-vous la peine que vous vous donnez pour transmettre à vos enfants? — Mais si vous invoquez cette peine, tous les travailleurs vont invoquer celle qu'ils se donnent pour leurs enfants!....

Vous le voyez, retranchez-vous derrière tel argument que ce soit, vous retrouvez toujours l'iniquité du fait actuel. Vous retrouvez toujours l'égalité qui doit exister entre tous les hommes.

Oui, sans doute, vous avez raison d'invoquer les droits du père, car tous les pères, dès le même moment que la société *ne pense point aux enfants*, tous les pères doivent y penser, et ils doivent d'autant plus y penser, que ces enfants seront un jour les hommes qui perpétueront la race humaine. Grand fait de l'existence de l'humanité qui, étant dans les destinées de notre globe, doit recevoir son accomplissement.

Donc, nous le répétons : Si vous invoquez ces *droits sacrés*(et vous êtes forcés de les invoquer, puisqu'il n'y a qu'eux qui vous font agir en tant que pères) : *Tous les pères à leur tour vont invoquer les leurs!!!...* Car, ceux qui sont pères ont à titre de père les même droits que vous, c'est-à-dire DES DROITS ÉGAUX AUX VOTRES, PUISQU'ILS SONT PÈRES COMME VOUS.

Et, encore une fois, je dis que si l'un a un droit égal à celui de l'autre, il doit avoir *des moyens égaux* pour satisfaire à l'exigence de ce droit.

Nous allons rappeler en peu de mots quelques principes précédemment établis.

VII. L'organisation engendre des besoins; les besoins exigent les produits; les produits nécessitent le travail. Ces faits de l'existence établissent le droit de l'existence sur les produits; mais l'existence cessant, le droit cesse avec elle.

Dieu, la nature, quel que soit le nom qu'on donne

à la cause universelle, cette cause existe, puisque sans une cause nous ne serions pas.

Cette cause a formé votre organisation;

Cette organisation engendre des besoins;

Ces besoins exigent impérieusement une satisfaction;

Cette satisfaction ne peut être obtenue que par les produits de la terre;

Les produits de la terre, notre mère, sont donc nécessaires à notre existence, puisque sans eux notre existence ne serait plus.

Par là, la cause éternelle, le principe d'existence universelle qui a tout combiné, nous a donc démontré que l'homme pour exister, ayant besoin des produits de la terre, a droit à ces produits.

Or, comme ces produits ne peuvent venir que par le concours de l'homme, il est donc entendu que chacun, selon ses moyens, doit concourir à la création *directe* ou *indirecte* de ces produits.

L'existence, sous peine de ne plus être, impliquant ainsi en elle et d'une manière absolue, la nécessité du travail pour amener les produits. l'existence nous donne donc droit aux produits, et ces produits sont ainsi notre propriété.

L'existence tout d'abord est donc la sanction du droit.

Ce droit, dès lors, doit donc être égal pour chaque existence, puisque chaque existence a ce droit par le fait seul de son existence.

Or, si le droit n'est qu'en vertu de l'existence, l'*existence cessant, le droit cesse avec elle*, et elle ne put le transmettre, puisqu'il n'était que par elle et que pour elle.

Car, si l'existence A n'avait point été, y aurait-il eu un droit pour elle? — Non. — Donc le droit n'est qu'en vertu de l'existence; — donc, si cela est ainsi, lorsque l'existence n'est plus, le droit n'est plus.

L'existence cessant et le droit avec elle, la propriété

des choses nécessaires à cette existence cesse *inévitablement* aussi, et ne peut dès lors être transmise. Même pendant la vie, le droit, et par conséquent ce qui revient en tout ou en partie à ce droit, ne peut non plus être transmis; 1° parce qu'un droit qui n'est qu'en vertu d'une certaine existence, ne peut appartenir à autre chose qu'à cette existence elle-même, puisque c'est par elle seule qu'il est; 2° et parce que ce serait le dépouillement de ce qui convient à une existence, en faveur d'une autre, d'une autre qui elle-même devrait avoir ce qui lui assure son droit.

VIII. Le surplus ne peut être transmis, il doit être restitué.

Si, au contraire, il y avait possibilité de transmettre sans que cela dépouillât celui qui transmet, c'est qu'alors chez celui qui transmet *il y aurait* SURPLUS *relativement aux autres.* Or, ceux-ci, ayant un droit égal à tous, ne devraient pas avoir moins; donc, celui qui aurait du surplus l'ayant injustement, ne pourrait dès lors avoir le droit de le transmettre, DEVANT AU CONTRAIRE LE RESTITUER.

Par conséquent un homme, soit pour le présent, soit pour l'avenir, ne doit pas pouvoir faire de transmission, parce que ayant droit à l'existence comme les autres, mais pas plus que les autres, il ne doit donc avoir, en principe, rien de moins, rien de plus que les autres, mais proportionnellement à la somme de ses besoins.

Donc, lorsqu'il y a transmission de surplus, il y a là le fait antérieur d'une appropriation inique du bien des autres. — Le droit d'existence est usurpé.

IX. La société entière a seule droit à l'héritage du passé.

Ainsi les biens de la terre et tous les produits possible, ne peuvent être appropriés par tels ou tels enfants, mais seulement appropriés par la masse survivante, en retournant au lot commun, puisque (comme

nous l'avons établi au chapitre du Mérite), la société entière est l'héritière des produits du **passé**.

X. Si l'on établit la transmission des droits; les droits tout d'abord furent égaux; donc les droits transmis doivent être égaux.

La production si reculée ou si près qu'elle soit, remonte nécessairement au passé primitif qui a engendré tout ce qui est.

Or, si l'on prétend établir la transmission des droits, tous sont également héritiers, puisque *tous ceux qui furent à cette époque étant égaux*, tous durent transmettre à leurs enfants un droit égal à celui des autres, et ceux-ci durent de même transmettre un droit égal à chacun de leurs descendants; d'où il suit, que le droit de transmission de chaque génération est égal entre chaque membre de toutes les générations.

Si l'on objectait de nouveau que cette égalité de droits dût cesser par suite des faits particuliers de tel ou tel individu, nous répondrions que les faits particuliers ont été produits par les faits précédents, et ceux-ci par tous ceux qui les ont amenés, tous les faits s'enchaînant et s'enfantant mutuellement; ce qui conduit dès lors à remonter même au delà de la création de la terre, puisque tous les faits ont été produits par une commune source, et qu'ainsi, l'égalité primitive réapparaît toujours, et avec elle la transmissiou des droits égaux.

Donc, nous avons actuellement, à la jouissance de tout ce qui est, *les mêmes droits que les premiers eurent à la jouissance de tout ce qui était alors*, c'est-à-dire que nos droits sont égaux comme les leurs était égaux; car, de même que les premiers hommes eurent droit à ce qu'avait produit le passé, de même, nous avons droit à ce qu'a produit le passé.

XI. La destinée dans l'organisation des choses établit les droits de tous, et ces droits sont égaux.

Le passé a d'effets en effets créé notre organisation,

et de même aussi d'effets en effets il a créé tous les produits actuels; la constitution de notre organisation et celle des produits nécessaires à cette organisation, sont deux faits qui concourent au même résultat, ce qui atteste, 1° la *destinée* des produits; 2° les *droits* de tous à ces produits. Donc notre organisation a droit aux produits actuels, de même que l'organisation de nos premiers pères avait droit aux produits alors existant.

XII. L'homme aujourd'hui a la vue bornée, ne voit que lui et ne pense plus à l'humanité.

Le point de vue des sociétés passées a été tel qu'il est encore, celui de l'individualisme, de l'inintelligence.

L'existence, peut-on dire à nos adversaires, l'existence pour vous, est en vous seuls, elle ne dépasse pas les bornes de votre personne, elle ne s'étend pas au delà, si ce n'est toutefois pour vos enfans. — Mais l'existence de tous les hommes... mais l'existence de l'humanité... pour vous c'est le néant!...

L'humanité, qui de son immensité embrasse la surface du globe et dans sa marche envahit les siècles, L'humanité n'a donc pas le droit de vivre comme vous ou aussi bien que vous? Vous, auprès de son imposante majesté, si petits, si faibles? Vous qui passez... Elle qui est toujours!!!... Vous qui ne constituez qu'une fraction.... Elle qui est le tout!!!... — Quoi, vous poussez la déraison jusqu'à prétendre avoir des droits, et vous refusez de reconnaître les siens!!!

Admettez-vous, au contraire, que l'humanité a nécessairement et de tous temps, des droits imprescriptibles? Alors, pourquoi en faveur de vos enfants lui enlever les biens que lui assurent inviolablement ses droits.

XIII. Le consentement de tous ne saurait constituer en faveur de quelques-uns un droit sur l'avenir.

Ainsi, l'humanité dont les droits sont inaliénables, et

qui a été et est encore victime de l'erreur ou de la mauvaise foi, a toujours le droit de reconquérir sa part, a toujours le droit d'avoir l'existence pour *tout son être*, c'est-à-dire pour tous ceux qui sont renfermés en lui. Or, cette existence n'est plus entière, et les droits en sont violés, dès le même moment que quelques-uns de ses membres profitent au détriment des autres.

Répondrait-on que le consentement de tous à la prospérité de quelques-uns établit le droit?

En accordant même à nos adversaires *le libre consentement de tous* à la prospérité de quelques-uns seulement, il faut cependant reconnaître, avant toutes choses, que l'humanité se perpétuant d'une manière incessante, ne peut s'arrêter à une génération, et qu'elle a des droits qui, étant éternels, ne peuvent être la propriété exclusive d'une génération au désavantage de celles qui lui succèdent; car, *ces droits sont, au contraire, nécessairement égaux entre toutes les générations.*

Donc, il faut que toutes aient leur part.

Donc les hommes d'une certaine époque ne peuvent disposer en faveur de quelques-uns, de quoi que ce soit pour l'avenir, puisque l'égalité de droits *qui doit régner entre les hommes de chaque génération n'existerait plus.*

Et, dès lors, les hommes ne peuvent à tel titre que ce soit, disposer des biens, soit pour eux, soit pour en faire hommage au mérite, à l'utilité ou à tout autre fait individuel, lorsque cela peut COMPROMETTRE *l'avenir, l'avenir qui n'est pas leur propriété à eux, mais qui est celle, pleine et entière, de leurs descendants.*

Les hommes, nous venons assez de le prouver, ne peuvent donc ainsi s'emparer pour toujours de ce qui un jour doit appartenir aux générations qui leur survivront.

Car ils ne doivent pas agir relativement à eux seuls ou relativement à leur famille.

Mais relativement à l'humanité qui les suit.

XIV. L'humanité est une, toutes les générations ont un droit égal entre elles, et tous les hommes un droit égal entre eux.

Donc, si le droit de l'humanité entière est positif, est irrévocable, le droit de chacune des générations qui la composent l'est nécessairement aussi, et comme l'humanité n'est constituée que par la réunion de toutes les générations, et à un degré égal par chacune, le droit de chacune est donc égal à celui d'une autre.

L'humanité entière a droit aux fruits de la terre. — Chaque génération a un droit égal au droit de chacune; — chaque membre d'une génération a un droit égal au droit de chacun des autres membres.

XV. L'existence universelle a droit; donc l'humanité, qui en fait partie, a droit en tous temps.

Enfin l'existence universelle est un seul être, et, par son organisation, il a droit en *tout temps* à ce qui est nécessaire à son existence. — Donc, l'humanité qui fait partie de cet être a, pour chacune des parties qui la composent, droit en *tous temps.*

En résumé :

1° La terre produisant primitivement pour tous également, aucun ne put avoir plutôt qu'un autre le droit de transmission;

2° Si le travail devint nécessaire, tous ceux qui travaillèrent durent avoir un droit égal de transmission;

3° Si le travail et le mérite furent reconnus comme donnant des droits aux biens de la terre, ni le travail ni le mérite du père ne purent donner droit aux enfants qui n'avaient encore rien produit;

4° Si le père a le droit de penser à l'enfant, les droits paternels sont égaux entre tous les pères;

5° Les droits d'une existence ne sont qu'en vertu

de cette existence elle-même ; donc, l'existence cessant, le droit cesse avec elle ;

6° La société entière a seule droit à l'héritage du passé ; donc, tous les hommes ont un droit égal aux produits légués par le passé ;

7° Les hommes du présent ne peuvent disposer en faveur de quelques-uns, de ce qui devra appartenir aux hommes de l'avenir, les droits de tous étant égaux ;

8° L'existence universelle est une et par son organisation elle a droit ; donc, toutes les parties qui la constituent (et selon leur organisation), ont droit ; donc l'humanité a droit ; donc, toutes les générations qui la composent ont un droit égal ; donc, les membres de chaque génération ont un droit égal.

Ainsi le fait actuel de l'héritage *inégal*, qui est le fruit d'une appropriation illégitime accomplie, soit par l'effet de la violence, soit par l'effet de l'inintelligence, soit par l'effet de la ruse, l'héritage qui conduit à faire mieux exister celui-ci que celui-là, est une violation du droit d'existence.

L'on ne peut pas concevoir, lorsqu'on pense à tout ce qui s'est fait, comment de telles injustices purent être commises ! l'on ne peut pas comprendre une si affreuse violation du droit de tous les hommes, et la raison s'effraie, lorsqu'après avoir reconnu les limites du droit de chacun, elle voit cette violation du droit, pendant la vie, *se perpétuer après la mort*, et une seconde violation succéder ainsi à une première ! ! !...

L'on est donc amené à reconnaître que :

1° Par les faux raisonnements qui prétendent établir le droit à l'héritage : le fait actuel de l'héritage est une ABSURDITÉ ;

2° Par les sentiments inhumains qu'il excite, et par

la sanction qu'il établit quant au droit de plonger l'humanité dans le malheur : L'héritage est une IMMORALITÉ;

3° Par le bien usurpé que ceux-ci transmettent, et que ceux-là reçoivent au détriment de ceux qui y ont droit, l'héritage est involontairement un VOL;

4° Par la misère, par la faim, par l'excès de travail, par les privations, par l'exténuation *qui abrègent la vie* de ceux qui auraient plus si les autres avaient moins de superflu : l'héritage érigeant ainsi et à leur insu, les hommes en bourreaux de leurs frères, l'héritage conduit indirectement, inévitablement, fatalement à L'ASSASSINAT.

NAISSANCE OU PATRIE.

La distinction de naissance, *quant au pays*, est un principe aussi faux que celui de la distinction de naissance *quant à l'héritage;* les droits conférés par l'un ne sauraient être mieux fondés que les droits conférés par l'autre.

Le lieu de naissance ne saurait constituer un droit.

Si c'est le lieu de la naissance qui établit un droit, dès lors ce ne devrait être *rigoureusement* que l'endroit même où a eu lieu la naissance ; ou bien, si cette limite est reculée un peu plus loin, pourquoi ne le serait-elle un peu plus encore? La *limite* ne peut donc être celle du lieu même où l'on a reçu le jour. — Ce n'est donc plus le *lieu* de la naissance qui peut constituer un droit pour celui-ci au détriment des autres, puisque les limites du lieu de naissance sont dépassées.

Le consentement des citoyens n'est point connu.

Le droit serait-il constitué par le consentement des citoyens de chaque nation, consentement qui accorde

des droits aux nationaux et en refuse aux étrangers?— Mais ce consentement *n'est pas éclairé*, et c'est pour cela qu'il est faux dans son principe.—Dans l'antiquité, le sacrifice des victimes avait aussi le consentement de tous les citoyens!!!—Et, du reste, qui peut attester ce consentement? A-t-on consulté tous les membres de chaque nation? L'état de séparation entre les peuples doit-il être un fait éternel? Ne voit-on pas, au contraire, ces limites changer tous les jours! et telles parties de territoires jusqu'alors séparées, se réunir, anéantir le fait de l'exclusion, et se reconnaître à toutes le même droit.

La morale, la religion, les lois, les mœurs, la langue sont des faits invariables et ne peuvent établir le droit, lui qui doit être invariable. L'existence, —l'unité de principe d'organisation, —le travail,—les produits ; tels sont, entre autres, les faits invariables qui concourent à établir le droit.

Seraient-ce la morale, la religion du pays qui établiraient le droit du pays... Mais toute morale, toute religion, tout principe social *doit s'appuyer sur l'égalité* qui doit régner entre tous les hommes, par les raisons établies dans le cours de ce travail. — Seraient-ce encore les mœurs, la langue, les lois qui pourraient constituer le droit... Mais les mœurs changent; la langue se transforme, les lois sont réformées : tous ces faits sont *variables* et n'ont point, par cela même, un caractère suffisant pour établir des droits distinctifs et *invariables*. — Les droits qui sont invariables et qui par là reçoivent *une sanction*, sont ceux qui sont fondés sur des faits invariables. *L'existence*, — *le même principe d'organisation chez tous les hommes*, — *le travail*, — *les produits de la terre*; tels sont, *entre autres*, les faits invariables sur lesquels peut s'appuyer le droit. Or, l'existence appartient également à tous les hommes. — Le même principe d'organisation est également chez tous les hommes. — Le travail, dans l'état normal, peut être accompli par tous les hommes. — Les produits de la

terre (produits qui viennent pour la plupart *dans des endroits* forts éloignés du lieu de naissance), sont nécessaires à tous les hommes, et peuvent être appropriés par tous les hommes.

Donc, le droit des hommes à l'habitation, aux produits, à l'existence enfin (et par conséquent à la confection des lois), *et en quelque lieu que ce soit*, est un droit établi par les grands faits de la nature, et ces faits sont indestructibles. Le droit qui en découle doit être sacré et inviolable.

Ainsi, nous croyons l'avoir démontré, le droit doit prendre sa source dans les faits invariables de la nature, et ces faits établissent *l'égalité des droits entre tous les hommes* sur tout le globe entier.

Donc, ces droits ne peuvent être restreints à un pied de terre, et ils doivent pouvoir s'exercer partout où produit la terre, partout où est la terre.

Et, cependant, ces raisonnements si simples et si justes, ne sont pas compris? — Quels sont donc les hommes qui gouvernent les nations? Comment se fait-il qu'ils ne tendent pas à cette fusion humanitaire qui éteindrait la guerre? et pourquoi laisser toujours subsister cet état de choses qui atteste l'inintelligence ou l'homicide orgueil de la puissance des rois?

La démarcation territoriale entre les hommes est encore la conséquence de cet esprit d'individualisme, qui prit naissance dans les temps d'ignorance et de barbarie, et qui ne créa toutes choses que pour perpétuer la guerre et l'anarchie entre les hommes (1).

Je suis français, mais par mon amour pour tous

---

(1) Que tous les pays ne soient plus que des départements, qu'il n'y ait plus qu'une seule administration nommée par tous ces départements pour gérer les affaires générales, et la guerre de nation à nation cessera, de même que nous ne voyons plus la guerre de hameau à hameau, de seigneurie à seigneurie, de province à province, comme cela avait lieu autrefois.

les hommes, je suis égalemeut Anglais, Chinois, Russe, Espagnol, Américain, Polonais, Italien, Turc, Egyptien, Persan, Allemand, etc., et à leur tour, tous ces hommes pour moi sont des Français ou plutôt ce sont des frères.

Car tous ces hommes sont mes semblables, et il ne doit point y avoir de distinction entre nous.

Aujourd'hui la patrie se réduit à un coin de terre — la famille se réduit à quelques hommes.

Mais dans l'avenir, la patrie ce sera la terre entière.

Mais dans l'avenir, la famille ce sera l'humanité entière;

Tu ne reconnais donc plus ta patrie.

Je reconnais ma patrie, mais je veux que mes concitoyens et moi nous fassions jouir tous les hommes de nos droits... et alors tous les hommes nous feront jouir de ceux qu'ils ont, et alors nous serons réunis, et alors nous aurons une patrie comme Jésus en avait une; la patrie commune à tous. — La terre!!!

Tu n'as donc plus de famille.

J'ai une famille; la famille qui renferme tous mes frères. — Le genre humain.

Qui aimes-tu?

Tous les hommes!

Et si l'ennemi envahit ton pays?

Que cet ennemi soit une armée composée de Russes, de Chinois, d'Allemands ou de Persans, je défendrai mon pays contre elle, non parce que c'est mon pays à moi seulement, non parce qu'il y aura des Russes, des Chinois, des Allemands ou des Persans, qui tous sont mes frères, mais parce qu'il y aura des oppresseurs, des destructeurs.

Et ce sentiment étant partagé par mes concitoyens, tous nous défendrons les peuples contre leurs oppresseurs contre leurs destructeurs, et tous nous ferons jouir les peuples de nos biens.

Et aussi à leur tour les peuples nous défendront, et aussi à leur tour les peuples nous feront jouir de leurs biens.

Secours entre tous.

FRATERNITÉ UNIVERSELLE, BONHEUR UNIVERSEL!

Nous avons dévoilé toutes les calamités sociales qui sont engendrées par l'inégalité.

Nous avons approfondi les droits du TRAVAIL, ceux du MÉRITE, ceux de l'HÉRITAGE, ceux du PAYS, et nous avons reconnu le malheur général comme conséquence inévitable de la plus odieuse des usurpations, celle du droit de chacun à ce qui est nécessaire à son *existence*, à son *bonheur*.

O vous, nos seigneurs et nos maîtres, vous qui peut-être découvrez comme moi tout ce qu'il y a d'inique dans le fait de l'inégalité.., vous accomplissez ainsi chaque jour l'acte monstrueux de celui qui vit d'un bien mal acquis, de celui qui profite par la peine des autres, de celui qui rit de leurs souffrances et continue à posséder ce qui a appartenu et ce qui appartient encore à ces malheureux, puisque primitivement à toute violence, à toute spoliation, à toute transaction injuste ou aveugle, les biens de la terre étaient à tous... que depuis, ces biens ont presque toujours été le fruit ou de l'ignorance, ou de la mauvaise foi, ou de la paresse, ou de la prostitution, ou de la débauche, ou du vol, ou du brigandage... presque jamais du droit.

Oui, les biens que vous possédez, IL FAUT ENFIN LE RECONNAITRE, vous les avez aux dépens de vos frères; oui, vous les avez injustement... oui, vous les retenez inhumainement... car tous les hommes par leur droit d'existence doivent avoir comme vous... car tous par leur labeur doivent avoir autant que vous... et au contraire, presque tous n'ont rien... presque tous font jouir les possesseurs par le fruit de leurs sueurs!!!

Abomination.... abomination!!!.

Vous le voyez donc... et si vous aviez quelque justesse dans l'esprit, quelque sincérité dans l'âme, quelques remords dans le cœur... si vous croyiez en Dieu, *comme vous le dites*, vous ne pourriez plus conserver ces riches terres, vous ne pourriez plus admirer vos belles prairies ni contempler vos magnifiques châteaux... vous ne pourriez plus parcourir vos épaisses forêts ni récolter vos abondantes moissons; vous ne pourriez plus penser à toutes vos propriétés enfin, sans vous dire d'une voix émue :

« O non!!! tout ceci n'est point à moi... tous ces « biens ne m'appartiennent pas... j'ai hérité d'une « part, pour laquelle mon père ne s'est pas donné plus « de mal que tous les travailleurs associés à ses tra- « vaux, et cependant, ces travailleurs ayant seuls fé- « condé la terre n'ont rien pu transmettre à leurs en- « fants.

« J'ai gagné et je gagne encore plus que ceux que « j'emploie, et cependant, ils font autant ou plus que « moi.

« J'ai acquis par le mérite, et le mérite ne saurait con- « stituer un droit sur ce qui est nécessaire au bonheur « des hommes.

« J'ai joui!.. j'ai profité seul... et les autres ont « souffert!!!

« J'ai recueilli des produits, et je les ai obtenus par « la peine de mes semblables maintenant privés des

« choses qui pourraient rendre leur existence heu-
« reuse. »

« Dieu! pardonnez-le-moi... oui, je le sais, je suis le recéleur du bien de mes frères .. et j'ai laissé entasser leurs angoisses... et j'ai contemplé d'un œil sec leur misère!

« Je suis heureux... et ce n'est qu'en profitant de ce qui leur appartient!

« Mon Dieu! mon Dieu!... à genoux et les mains jointes... à genoux et la face contre terre, je vous en demande pardon!!!..

Nous avons attaqué l'inégalité et nous l'avons terrassée, terrassée à jamais.

Nous l'avons envisagée sous ses trois grandes faces, 1° Le TRAVAIL; 2° le MÉRITE; 3° l'HÉRITAGE — la NAISSANCE; faits auxquels se rattachent tous les autres. Nous avons reconnu ces faits dans leur marche présente, comme étant la source de tout avoir illégitime, de tout SURPLUS, de toute exclusion territoriale; par conséquent comme étant directement ou indirectement la cause de toutes les calamités, de tous les fléaux, de toutes les guerres civiles, de toutes les guerres étrangères, de toutes les catastrophes, de toutes les révolutions qui ont eu lieu.

L'inégalité est donc la grande plaie sociale.

Mais nous devons le dire : l'inégalité sera la source d'où jaillira l'égalité et le bien-être de l'avenir!

Le bien doit succéder au mal, précisément par les efforts des hommes à s'affranchir du mal.

Car une fois le principe du mal reconnu, l'*inégalité*, le principe contraire, l'*égalité*, doit nécessairement prévaloir.

Qui peut nier que lorsque les hommes reconnaîtront la cause de leurs malheurs, ils ne renverseront pas cette

cause? — Que faut-il donc? — Le temps strictement nécessaire pour répandre les raisonnements qui démontrent l'affreuse injustice du fait de l'inégalité sociale.

Pourquoi les hommes vivent-ils? pourquoi travaillent-ils? C'EST AFIN D'ÊTRE HEUREUX!

Donc, le principe qui fait vivre et qui fait travailler est le bonheur! Mais tous les hommes ont-ils le droit de vivre? mais tous les hommes *ont-ils le droit d'être heureux, dès qu'ils accomplissent leurs devoirs*? — Oui. — Donc, puisque tous ont le droit de vivre, ont le droit d'être heureux, il faut par conséquent *qu'ils aient le droit d'avoir ce qui est nécessaire à leur existence et à leur bonheur.* Rien ne peut renverser cette conclusion.

Et dès le même moment que la possession ou bien-être de chacun n'est pas égale, il y a erreur, il y a mensonge, il y a perturbation, il y a malheur. — Les faits sont là pour le prouver.

Nous cherchons dans cet écrit à démontrer aux hommes de bonne foi, quels sont les vrais fondements du droit de chacun, en même temps que nous voulons soumettre aux partisans du *bonheur social* des arguments qui puissent et les faire triompher de leurs adversaires, et les aider à accroître le nombre des travailleurs qu'ils ont la glorieuse mission de convertir.

A mesure que les temps marchent, la force de l'intelligence l'emporte sur la force matérielle. *Ceux qui* RAISONNERONT LE MIEUX *seront les plus forts.* CEUX-LA FINIRONT PAR FAIRE RÉGNER LEURS PRINCIPES SUR TOUTE LA TERRE.

Nous avons flétri avec énergie quelques-uns des faits qui amènent le malheur sur nos frères.

Qu'il nous soit permis, pour soulager le besoin indicible de notre âme, qu'il nous soit permis de rappeler nos propres principes, nos propres doctrines, et d'exprimer que nous ne voyons dans tous les actes, *non le crime de l'homme*, mais l'impulsion inévitable des *causes sociales* qui l'ont poussé à accomplir les épouvantables faits dont nous avons en partie tracé l'esquisse; faits dont l'existence doit exciter tout homme de bien à vouloir un changement dans l'organisation sociale (1).

Principe de la confection et de la répartition.

Nous avons dit :

« L'existence de chacun constituant un droit d'exis-
« tence, égal pour chacun, et le bonheur étant le but
« de l'existence, le droit au bonheur est donc égal
« pour chacun. »

L'égalité des droits à l'existence heureuse étant reconnue, par quels moyens l'existence peut-elle être assurée à chacun?

Par la possession de ce qui convient aux besoins, c'est-à-dire par la possession des produits physiques, intellectuels et moraux.

Mais ces produits ont-ils une cause? — Oui; le travail.

Or, le travail étant nécessaire, et ayant d'un autre côté un certain caractère d'inégalité, y a-t-il en lui un principe, un signe qui puisse le régler, et ce signe, ce principe, pourrait-il en même temps s'appliquer à la

---

(1) Dans ces chapitres, nous nous sommes appuyé seulement sur certains arguments principaux, nous réservant, quant aux autres, de les formuler dans quelques-uns des chapitres suivants, par la raison qu'ils sont liés intimement avec les sujets de ces chapitres.

répartition des produits sur chacun, de manière à maintenir entre tous l'égalité?

Si ce signe était trouvé, il établirait l'unité dans la confection et dans la répartition.

Nous recherchons donc à la fois le principe social de la confection et celui de la répartition.

Ce grand principe de la répartition et de la confection a été jusqu'ici faussement conçu; nous le croyons.

Quant à la répartition, elle doit *aujourd'hui* recevoir l'application de deux principes : le premier, applicable maintenant; le deuxième, applicable à toujours.

La répartition *déjà opérée* est tellement loin de ce qu'elle devrait être, qu'il faut un changement profond dans ce qui est, et nous allons indiquer le principe de cette première répartition.

Ce qui doit rationnellement constituer, une première fois, la répartition du bien-être, c'est l'infériorité même de ce bien-être, laquelle infériorité étant le fait d'un certain nombre d'hommes, sert dès lors d'indicateur *pour répandre avec égalité le bonheur sur tous.*

C'est donc en raison de l'infériorité de ce bonheur, de ce bien-être, que le bien-être doit être réparti quelle que soit d'ailleurs la cause de cette infériorité.

Et, en effet, si le bien-être existait actuellement, pour tous également... il n'y aurait pas besoin de répartition.

Tout le contraire a lieu : ceux-ci ont du superflu; ceux-là n'ont rien à eux.

Une fois le bien-être établi également entre tous, le deuxième principe apparaît pour continuer à régler ensuite la répartition.

Mais quel doit être ce principe?

L'on peut dire qu'on a, généralement du moins, ap-

pliqué ou voulu appliquer comme principe de la répartition des produits ou *bien-être :* ceux-ci, la *propriété* ou capital; ceux là, le *produit du travail;* quelques-uns le *temps du travail;* d'autres, le *talent*, l'*utilité;* plusieurs, la réunion en tout ou partie de ces divers faits ou de leurs dérivés.

Ni la propriété ou capital, ni le produit du travail, ni le mérite, etc., etc., ne doivent constituer le principe de la répartition du bien-être. Ce qui doit rationnellement constituer ce principe, c'est LA PEINE du travail (1); car, une certaine peine étant inévitable *aujourd'hui* pour arriver au résultat le plus important, c'est-à-dire *pour confectionner les produits*; dès lors, ce qui doit constituer ce principe de la répartition des produits, c'est la peine ou infériorité de bonheur qui est attachée à leur confection.—La peine doit être surtout la règle, afin que dans la marche continuelle, la somme de peine de l'un soit égale à la somme de peine de l'autre; ou ce qui est la même chose, que la somme de jouissances de l'un soit égale à la somme de jouissances de l'autre, c'est-à-dire: soit dans une proportion semblable. Dans la presque totalité des états, la peine pouvant être supportée au même degré par chacun, ce sera le temps du travail qui sera pour ceux-là la règle. Quant aux travaux qui seraient plus pénibles, une compensation quelconque est de toute justice (ou à tour de rôle) afin de *rétablir l'égalité,* c'est-à-dire l'égalité de peine et de bonheur.

Ainsi, la peine doit être d'autant plus considérée comme principe, que *c'est pour en éviter une plus grande qu'on supporte celle qui naît du travail.*

---

(1) Il est entendu une fois pour toutes que l'on exprime, par peine égale, non une même somme de peine pour chacun, mais un degré de peine proportionné aux forces physiques, intellectuelles ou morales de l'individu, et qui fasse que chacun ressente la même peine. Ainsi, un homme faible et un homme fort peuvent avoir une peine égale si l'*effort* est proportionné à leurs forces, et de même pour l'égalité dans le partage ou répartition du bien-être.

En d'autres termes, si l'on travaille, c'est parce que le résultat du travail procure une somme de bien supérieure à la somme de mal que peut amener le travail.

Donc, le principe qui doit établir la répartition doit être celui de la confection, et le principe de la confection doit être la PEINE.

En vue de quoi est créé le travail? en vue du bien-être pour lequel est confectionné le produit. Le bien-être est donc le but définitif du travail? — Donc, si le bien-être est le but, la peine qui en est l'opposé, doit être considérée comme *principe du travail*, plutôt que tout principe qui ne serait pas la peine, et cela, parce que c'est afin d'*éviter une certaine peine* ou d'*augmenter le bien-être*, qu'il y a travail.

Donc, si l'on ne fait pas attention avant tout à ce principe, c'est se montrer inconséquent avec la cause même du travail, laquelle cause, comme nous venons de le dire, recherchant avant tout le bien-être dans tout le cours de la vie, veut nécessairement le plus de bien-être possible *dans tous les temps*, c'est-à-dire, veut *avant tout le moins de peine possible*, 1° soit dans *le moment du travail*; 2° soit dans *les autres instants*.

Ainsi, augmentation du bien-être : diminution de la peine, *soit dans le fait du travail*, soit dans les *autres faits de l'existence* : Voilà la RÈGLE pour la confection et la répartition des produits.

Confection ou la plus petite peine possible, *égale entre tous* : *Répartition* ou la plus grande jouissance possible, *égale entre tous*.

En résumé, il faut que la somme totale de peine et de jouissance, soit égale pour chacun (1).

---

(1) Répondrait-on que tel pourrait travailler moins, disant qu'il ne peut faire plus? - Aujourd'hui, dans beaucoup d'états, le travail n'est pas mesuré à l'aune? L'on paie tant par semaine, par mois, par année, et cependant l'on ne reconnaît pas ce mode comme vicieux.

1° Ce n'est donc pas en raison de la propriété ou du capital que le bien-être doit être réparti ; car la propriété et le capital sont déjà par eux-mêmes un bien-être, et répartir le bien-être en raison du bien-être, c'est répartir relativement aux autres, le mal-être en raison du mal-être (1).

C'est une monstruosité, et C'EST CE QUI EXISTE AUJOURD'HUI.

« *Plus* on a, *plus* on *peut avoir*, *moins* on a, *moins* on *peut avoir*.

Telle est l'affreuse loi sociale qui nous régit.

Il n'est pas besoin d'en dire plus sur ce point... les faits dans leur grande généralité viennent confirmer ces écrasantes paroles.

La propriété (terrain ou capital) par son principe d'inégalité engendrant le malheur parmi les hommes, et produisant en outre une pensée seulement individuelle, et par là égoïste, rompt ainsi l'UNITÉ et l'UNION de la société, par conséquent détruit sa FORCE, son BONHEUR, sa DURÉE.

Enfin le principe de la répartition ne doit pas être fondé sur la propriété, parce que la propriété, telle qu'elle est, existant pour ceux-ci, n'existant pas pour ceux-là, est directement ou indirectement le produit, ou de l'inintelligence, ou de la mauvaise foi, ou de la violence.

2° Ce ne peut-être non plus le temps du travail.

Quoi ! celui qui avec la même peine met quatre jours à accomplir ce qu'un autre fait en deux, devra manger la moitié moins ou avoir moins !

— Ceci prouve donc qu'on peut s'en rapporter à la surveillance *qui devrait s'exercer;* et le principe de la peine, bien que paraissant d'abord offrir quelques difficultés dans l'application, peut très bien être établi, et c'est, d'ailleurs, le principe le plus juste et le plus raisonnable qu'il y ait.

(1) Il est évident que le propriétaire ou le capitaliste peut, en faisant valoir sa propriété ou son capital, acquérir bien plus que celui qui n'a rien. Donc, *le bien-être est ainsi réparti en raison du bien-être.*

En suivant le principe du temps du travail, on arriverait rigoureusement à ce fait : c'est que l'homme qui est malade ne travaillant pas du tout et ne faisant rien, devrait ne rien avoir! Il faudrait l'abandonner! Affreuse conclusion et à laquelle on arriverait nécessairement, si on voulait être conséquent avec ce principe.—Cependant, l'on reconnaît que l'homme qui est malade doit être soigné (1), que le vieillard doit être soulagé, — pourquoi? parce qu'il y a un grand principe de morale et de justice, qui fait juger l'homme par sa position, c'est-à-dire par l'*impossibilité* dans laquelle il se trouve de faire autrement à moins d'une augmentation DE PEINE, augmentation barbare et déraisonnable. — Ce principe du SURPLUS de *la peine*, et qui révolte ici, doit donc dans tous les cas être toujours injuste. *C'est donc pour cela que nous avons eu raison d'établir celui de la peine égale, comme devant servir de règle pour déverser le bien-être à l'homme malgré l'impuissance de l'homme.* Ainsi, ce principe de justice et de raison, qu'on applique à quelques hommes aujourd'hui, est celui qu'il faut appliquer à tous.

3° Ce ne peut être non plus le principe du mérite; nous l'avons démontré dans un article spécial.

4° Ce ne peut être non plus le principe de l'utilité ou produit du travail, par les raisonnements établis au chapitre du Mérite.

Et, en outre, parce que le bien-être vient surtout des états appelés inférieurs; la nourriture, le vêtement, l'habitation, etc., sont indispensables. Ce sont des choses de première nécessité et qui passent avant toutes les autres. Or, en partant du principe qui établit la répartition du bien-être en raison de l'utilité, il suit de là que, rigoureusement, ce sont les hommes qui con-

---

(1) Suivant le principe d'égalité, la société doit autant que possible diminuer la peine du malade pour lui rendre la part du bonheur qu'il n'a plus.

fectionnent ce avec quoi on se nourrit, ce avec quoi on s'habille, etc., qui devraient RECEVOIR LE PLUS? — Tout le contraire existe? —Pour être justes, nous disons, nous, que tous doivent avoir également, dès que la peine est égale. Mais si nous sommes assez justes pour ne pas vouloir profiter des conséquences d'un principe que nos adversaires établissent eux-mêmes; qu'ils soient justes à leur tour et reconnaissent avec nous un principe vrai, qui a pour résultat l'égalité du bien-être amenée par l'égalité de la peine, peine qui existe aujourd'hui.

Le bonheur est le but, le grand but, le dernier but de tous. Donc, c'est LA PEINE qui doit être considérée plutôt que l'utilité, ou tout autre principe; la peine, quelle qu'elle soit, étant, comme nous l'avons dit, précisément ce qu'on cherche le plus à éviter. Ne pas faire attention à la peine, ne pas la prendre pour règle, c'est se montrer inintelligent ou inhumain.

Or, nous avons fait sentir que dans une nouvelle organisation, et là seulement, le talent, l'utilité, l'excitation à la production, n'auraient pas besoin d'encouragement pour se manifester, et que l'activité humaine pourrait être au contraire BEAUCOUP PLUS FRUCTUEUSE alors que maintenant.

Si l'on récompense une chose qui *ne puisse être faite* par tout le monde, *on crée une aristocratie*, une classe plus heureuse, et par là le bonheur des autres est diminué; car un fait que la sagesse du législateur doit surtout amener, c'est qu'il n'y ait possibilité pour personne d'ENVIER un bonheur auquel la masse des hommes ne PUISSE ATTEINDRE. Là sera le plus parfait bonheur *où il n'y aura pas le désir d'avoir plus qu'on n'a.* — « Et, « tant qu'on aura l'*image d'un bonheur plus grand que « le sien*, sans qu'on puisse atteindre à ce bonheur, « l'on ne sera pas heureux. »

Donc les principes précédents, la propriété, le talent, le temps du travail, l'utilité, etc., amenant l'inégalité de bien-être dans la société, et n'étant pas dès lors *la conséquence logique du principe fondamental qui veut le* BONHEUR DE TOUS; ces principes, ou l'un de ces principes ne peuvent être pris comme base de la répartition générale du bien-être, puisqu'ils amènent des résultats contraires au but de la société, but, nous le répétons, qui est le *bonheur de tous*, par conséquent le *bonheur égal de chacun.*

Donc, le principe qui doit régler la répartition doit en même temps régler la confection, par la raison *que ce principe, ainsi que tout ce qui est humain a pour élément la* SENSATION, *tout principe social ne pouvant avoir d'autre base que cette sensation; sensation physique, intellectuelle et morale.*

Ce qui constitue surtout l'être humain, c'est la sensation, dès lors tout doit conséquemment être *ramené à elle*, puisque, en effet, tout n'a lieu qu'en vue de cette sensation; l'intelligence n'étant elle-même qu'un développement particulier en même temps que le moyen de cette sensation.

Or, les seuls effets produits sur cette sensation, sont le *bonheur*, la *peine* et les *points intermédiaires.*

Donc, tout doit pivoter sur cette base;

Donc, cette base doit servir à régler la confection et la répartition.

La peine : voilà le grand fait contre lequel les hommes ont toujours déployé leur activité.

La peine : extrémité de cette ligne que l'homme sans cesse parcourt pour en atteindre l'extrémité opposée, le bonheur.

Extinction de la peine : accroissement du bonheur, seul et même principe.

Egalité de peine et de bonheur entre tous.

Tel est le principe fondamental.

Si maintenant l'on objectait à ce grand principe qui établit une règle dans le travail, que dès lors les enfants les vieillards, les infirmes, etc., etc., ne devraient rien avoir, puisqu'ils ne partagent pas la peine de ceux qui produisent, nous répondrions, 1° que les infirmes, les vieillards ont une *certaine peine;* 2° que le principe n'est établi que sur la POSSIBILITÉ d'accomplir le travail; 3° que cette possibilité qui n'existe plus dans des conditions anormales, ne doit avoir d'autres effets (sauf certaines circonstances extraordinaires) qu'à partir d'une certaine époque de la vie, celle où l'homme est formé. Possibilité dont l'effet (le travail) doit cesser plus tard et à une époque où l'homme d'un certain âge puisse pendant de longues années encore, vivre d'un bonheur pur et tranquille, fruit de sa peine passée.

Si le travail est agréable, s'il rend heureux, la peine cesse d'être le principe en vue duquel a lieu la répartition du travail, puisque ce principe n'est institué qu'afin de répartir la peine du travail également entre tous.

Or, comme le travail ne peut être agréable qu'à certaines conditions, une fois ces conditions renversées, il devient plus ou moins pénible. C'est donc, dès lors, la mesure exacte de ces conditions qui doit être le guide vis-à-vis de chacun. — S'il n'y avait pas possibilité de peine dans le travail, la *répartition* égale de la peine ne frapperait plus sur le travail, elle frapperait ailleurs, si toutefois ailleurs il y avait peine à supporter entre tous; et si enfin ailleurs il n'y avait non plus possibilité de peine ou infériorité de bien-être; alors il n'y aurait plus besoin de *répartition sous ce rapport,* puisque le bien se trouverait partout sans être jamais accompagné d'aucune peine.

Donc, tant qu'il y aura vestige de peine quelconque ou infériorité de bien-être *qui puisse être partagée*, il y

aura besoin d'un principe, celui de la *répartition de la peine*, afin que chacun en ait une part portionnée, 1° à celle des autres, 2° à ses forces.

Nous avons examiné les faits du *travail*, du *mérite*, de l'*héritage*, etc., puis le principe de la confection et de la répartition; — Nous allons continuer l'exposé des FAITS SOCIAUX.

L'égalité établie par le désir de la Société.

Sur quoi doit se baser le législateur pour établir l'organisation de l'union sociale!

Nécessairement sur ce qui est la cause même de cette union.

Car si les hommes n'avaient pas une cause commune qui les déterminât à se réunir, l'union sociale n'existerait pas.

Or, quelle est cette cause.

Le désir d'être heureux : Sympathie. — Intérêt.

Mais pour que l'organisation ainsi basée soit durable, ce désir lui-même est-il durable?

Il l'est; car l'organisation humaine est telle, que par suite des diverses circonstances qui agissent incessamment sur elle, le sentiment qui fait aspirer l'homme au bonheur est en lui INALTÉRABLE.

Ainsi LE DÉSIR D'ÊTRE HEUREUX, c'est-à-dire le désir du plus grand bien-être que chacun puisse obtenir vivant en société, étant le fait *durable* et en *vue duquel a lieu l'organisation sociale*, ce fait exige impérieusement la réalisation de *ce bien-être*, et cette réalisation dès lors doit être le résultat de la marche sociale qui conduit ainsi à l'égalité de bonheur entre tous.

L'égalité établie par la qualité de membre de la Société.

Que doit-on entendre par cette formule : bien-être de la société.

Si nous reconnaissons pour fondement direct de l'organisation sociale LE DÉSIR UNIVERSEL, dont le but est *le bien-être* physique, intellectuel et moral de *la société*.

Cette formule, BIEN-ÊTRE DE LA SOCIÉTÉ, peut-elle signifier le bien-être de quelques-uns seulement?

Mais qu'est-ce que la société?

C'est la réunion consentie de tous les êtres qui la composent.

Ainsi, lorsqu'on dit SOCIÉTÉ, il doit être bien entendu qu'on veut parler de tous ceux qui composent et complètent cette société, c'est-à-dire de la réunion de tous ses membres.

Il est important de faire sentir que la société est *une*, de même que l'homme est *un*, et qu'on ne peut séparer de ce dernier une seule de ses parties, pas plus qu'on ne peut séparer de la société un seul de ses membres.

L'entier, c'est la réunion de toutes les fractions.

Or, comme ce qui s'*applique à l'entier* doit être *réparti également* sur chacune de ses fractions, il faut comme conséquence de ce principe, que ce qui appartient à la société soit dans une proportion rigoureuse et intelligente, réparti à chacun des membres de cette société.

Ainsi le bien-être de la société étant le bien-être de tous ; la signification de ce mot, *bien-être,* appliqué à la société, signifie donc *nécessairement :* l'ÉGALITÉ DE BIEN-ÊTRE ENTRE TOUS.

Car, la signification de ce mot ne peut être comprise de différentes manières. Ce mot ne peut exprimer le *plus et* le *moins* à la fois, et ces deux faits ne peuvent

logiquement découler d'un principe qui, en tant que principe, doit rigoureusement s'appliquer *avec égalité* sur toutes les parties qu'il frappe; or, l'on ne saurait par son application faire éprouver à l'unité — la société — deux effets opposés et contradictoires.

La signification d'un mot exprimant l'*égalité* entre les effets ne peut donc pas signifier en même temps l'*inégalité* entre ces effets.

Ici, où est l'unité? c'est la société.

A qui veut-on appliquer le bien-être? à la société.

Donc, comme tous les membres de la société sont *égaux en tant que membres de l'être social*, ce mot *bien-être*, qui s'applique à la société entière, doit ainsi, dans une même et égale mesure, s'appliquer à *chacun*.

Donc, *qui ne veut pas* le bonheur de la société, est conséquent avec ses principes, lorsqu'il veut le bien-être de quelques-uns seulement, c'est-à-dire le *bien-être inégal*; mais tout homme qui veut le bonheur de la société doit vouloir le bonheur de tous; c'est-à-dire le bien-être *égal* de chacun.

Il vient d'être reconnu que lorsqu'on dit *bien-être* de la société, cela veut dire, en principe général, que tous les hommes qui composent cette société doivent *avoir* part à ce bien-être.

Et nécessairement que tous, *pour* AVOIR leur part, doivent AVOIR *également*.

Car, si le bien-être n'est pas égal, celui qui aura *moins* qu'un autre N'AURA PAS *vis-à-vis* du SURCROIT de celui-là. Effectivement, s'il y a un homme avec un bien-être représenté par huit, et un autre homme avec un bien-être représenté par deux; celui qui a huit *aura six de plus*. — Donc, l'un a une chose en plus que l'autre *n'a réellement pas;* car, celui qui a six de plus possède un bien-être ou avoir dont l'autre est privé.

Donc, dans ce cas, on peut dire que l'un A et que l'autre N'A pas.

Ainsi, les deux unités de Jean qui égalent les deux unités de Simon, sont autant que ces deux unités lorsqu'elles sont comparées à elles. Mais que reste-t-il à Jean pour mettre à côté des six autres unités que Simon a en plus? — Rien. — Donc, en considérant les six unités, Simon *a* et Jean *n'a pas*.

Ceci est très simple à dire, il est vrai, mais il est important de faire sentir, et à plus de personnes qu'on ne le pense, que non-seulement il y a infériorité, mais qu'il y a véritablement *absence* là où un manque de réflexion pourrait faire croire le contraire.

Dans un naufrage, et l'on peut comparer l'état actuel de la société à un naufrage, deux hommes cherchent à préserver leur existence; ils se trouvent, de même qu'on l'éprouve aujourd'hui, dénués de tout secours. — L'un a deux parts pour subsister, l'autre en a huit. — Le premier jour, chacun mange une part; le deuxième jour, chacun mange une autre part; mais le troisième, mais le quatrième..... il y en a un qui N'A plus... et l'autre A positivement : l'un vit, l'autre meurt. L'un peut être sauvé, l'autre a déjà succombé.

Tel est ce qui exactement se passe aujourd'hui. — Combien d'hommes vivraient encore si leur existence n'avait pas été ruinée par la privation de toute espèce de biens!

Nous venons donc de le faire sentir : là où il y a *plus*, ailleurs il y a *absence*, il y a malheur.

S'attachant dès lors à ce fait qui est tout, qui fait tout, qui constitue l'état de guerre entre les hommes par la différence de bien-être qui est entre eux, on est donc amené à reconnaître la fausseté du PRINCIPE de l'inégalité.

L'inégalité, nous l'avons condamnée, lorsque d'autre part nous avons consacré en principe, que *tous devaient avoir*.

Donc, si tous doivent avoir, il ne faut pas, nous le répétons, qu'il y en ait qui AIENT PLUS, *puisque les*

autres, relativement à ce surplus, N'AURAIENT RIEN.

I. Le fondement de l'organisation sociale ne peut être établi que sur le *désir* de ceux qui constituent la société.

II. Chaque homme est *égal* à un autre, en tant que membre de l'être social.

III. Tous les hommes sont donc, à un titre égal, membres de la société.

IV. Tous étant égaux, tous ont des droits et des devoirs égaux.

V. Or, quel est le but du désir universel : — *Le bonheur.*

VI. Donc, tous ont des droits égaux au bonheur.

VII. Donc, tous ont des devoirs égaux à remplir pour amener la réalisation de ce bonheur.

L'ÉGALITÉ EST AU FOND DES PRINCIPES ÉTABLIS OU PROCLAMÉS PAR LA SOCIÉTÉ ACTUELLE.

UNITÉ, HUMANITÉ, FRATERNITÉ, LIBERTÉ, JUSTICE, MORALE, RELIGION.

Unité.

L'unité est un principe qui est dans tout l'univers;

L'harmonie en est la conséquence inévitable.

L'unité est un principe qui, de même, devrait être dans toute société;

L'harmonie en serait nécessairement aussi la conséquence inévitable.

Quel est le fondement de l'unité?

C'est la dépendance complète de toutes les parties à une même loi.

Qu'est-ce que cette dépendance, dans la société?

C'est le fait qui nait du consentement de tous à l'adoption et à l'application de la loi.

Ainsi, le consentement de tous est nécessaire pour amener l'unité; car, sans consentement de tous, point d'unité.

Et comme la société n'est constituée qu'en vue du bonheur général, le consentement de tous ne peut raisonnablement être, relativement à la loi sociale, que le consentement de chacun à *ce qui peut faire son bonheur.*

Or, pour que le bonheur de chacun puisse exister, c'est-à-dire pour qu'il puisse exister autant que cela est *possible,* il ne faut pas que ceux-ci soient heureux aux dépens de ceux-là; mais il faut, au contraire, que l'*égalité* de bonheur règne entre tous.

Donc, l'*unité ne peut-être constituée dans la société qu'avec l'*ÉGALITÉ *de bien-être.*

Ainsi, l'unité dans la société, implique le consentement de tous;

Et le consentement de tous implique l'égalité.

Donc, l'égalité se retrouve dans le principe de l'unité.

L'unité est une loi fondamentale, qui engendre dans la nature physique l'*harmonie,* et dans la nature humaine *le bonheur.*

Humanité.

Le sentiment d'humanité n'est-ce pas ce sentiment qui vous portant à considérer les hommes comme vos semblables, et non comme des bêtes sauvages nuisibles à tous, vous excite à faire pour un homme ce que vous voudriez qu'on fît pour vous-même ; ce que vous voudriez qu'on fît pour un être sensible et intelligent, poussé par sa nature à pratiquer le bien.

La raison et la sympathie doivent conduire l'homme à s'associer avec les hommes, et elles doivent le conduire à ne voir en eux que lui-même, tous les hommes étant des êtres modifiés de la même vie. A avoir

ainsi pour tout ce qui est humain un cœur plein d'amour; à placer son être dans le grand être de l'humanité; à ne se considérer que comme l'un de ses membres, membre qui doit accomplir sa fonction, en agissant en vue de l'être général dont il fait partie.

L'homme afin de réaliser son propre bonheur, a donc pour mission d'employer son activité, son intelligence, ses forces au service de ses semblables.

Or, cet effet étant produit par chacun envers tous et par tous envers chacun, le bonheur général en serait la conséquence nécessaire. Ainsi chacun devrait agir pour l'humanité, et l'humanité entière à son tour agirait pour chacun.

Le bras qui cultive la terre, les membres qui transportent l'homme où ses besoins l'appellent, le muscle même qui fonctionne... tous ne reçoivent-ils pas du corps pour lequel ils ont travaillé la nourriture et la vie!..

L'humanité c'est la grande existence formée par toutes les générations qui ont été, qui sont et qui seront en elle.

L'humanité c'est l'existence dans laquelle nous avons vécu par la vie de nos ancêtres, dans laquelle nous vivons maintenant, et dans laquelle nous vivrons par le sang de nos frères et par celui de nos enfants.

Le sentiment d'humanité est donc ainsi un sentiment d'amour de l'homme envers les hommes, *puisque l'amour de notre propre existence doit se reporter sur celle de nos semblables, leur existence étant la nôtre elle-même.*

Donc l'amour qui s'applique à l'humanité doit nécessairement *s'appliquer avec* ÉGALITÉ *sur chacun* des membres qui sont en elle, puisque chacun est à un titre égal, membre de l'humanité.

Le sentiment d'humanité, qui comme tout sentiment est l'un des mobiles de nos actions, l'une des causes agissantes dans l'ordre social; ce sentiment disons-nous,

a ainsi pour base l'égalité; et là, comme ailleurs, l'égalité réapparaît encore.

Fraternité.

La fraternité est cet amour sublime qui porte les hommes à s'aimer comme on s'aime entre frères. Mais qu'est-ce que s'aimer en frères, si ce n'est de pratiquer *l'égalité* entre tous?

Le frère c'est celui qui donne la moitié de ce qu'il possède, à son frère. Le frère c'est celui qui expose sa vie pour sauver celle de son frère. Le frère c'est celui qui travaille, qui agit, qui souffre qui se prive même pour son frère; le frère c'est enfin celui qui veut le bonheur de son frère.

Et ainsi *la fraternité* est le sentiment qui doit nous pousser à vouloir l'égalité entre nous, puisque l'égalité existe entre frères!!!

La fraternité n'est pas un vain mot, c'est un sentiment qui est primitif et qui se manifeste encore dans tout être non corrompu, non vicié par une fausse éducation; c'est un sentiment fécond en résultats bienfaisants.

C'est un sentiment qui, éclairé par la lumière de l'intelligence, doit amener les hommes à ne former qu'une seule famille, à ne vivre tous que du même amour, à partager leurs jouissances, leurs travaux, à ne passer leurs jours que dans une félicité égale pour tous.

C'est cette fraternité ainsi comprise qu'il faut ORGANISER *sur la terre :* et tous les hommes ont pour devoir sacré d'apporter à l'accomplissement de ce grand œuvre de régénération, le concours de leurs forces, de leurs moyens, de leur sang.

Oui : enivrons-nous du bonhenr de le répéter : Nous sommes tous frères!!! — Car la même vie circule en nous. Car tous, nous descendons du même

principe ; car tous, nous avons en chacun de nous ce qui est en chacun de nos semblables!

Que la fraternité règne donc entre nous!!!

Que l'égalité qui est entre frères soit entre tous les hommes!!!

Et le bonheur sera à jamais.

FRATERNITÉ, ÉGALITÉ.

Union indissoluble; aspects d'un seul et même principe : principe régénérateur, souverain, immortel.

Liberté.

La liberté est l'une des conséquences *nécessaires* de l'existence normale des hommes.

La société est instituée d'après l'impulsion de la loi de perfectibilité de l'humanité, pour développer les facultés humaines, et donner à ces facultés tout l'essor que leur nature peut exiger. Or, ce résultat doit être atteint, afin de rendre, non-seulement un homme heureux par le développement de ses facultés, mais tous les hommes plus heureux, par le développement et le concours des facultés de chacun.

En effet, si le moral, l'intelligence, le physique ont la *liberté* de se développer convenablement, c'est-à-dire, ont la *possibilité* de se développer, l'amélioration dans toutes les créations humaines se fera nécessairement sentir, et, dès lors, la masse profitera du perfectionnement de chacun.

La LIBERTÉ n'est donc ainsi QUE LA POSSIBILITÉ.

Mais pour qu'il y ait possibilité par l'homme, de développer ses facultés *morales*, il faut qu'elles aient été préparées par une éducation qui les conduise dans une bonne voie, et il faut, en outre, qu'elles ne se corrompent point dans une société viciée; il faut, de plus, que la société par son organisation, continue toujours à exciter leur développement, ce qui implique la moralité de tous.

Pour qu'il y ait possibilité par l'homme, de développer ses facultés *intellectuelles*, il faut de même qu'elles aient été préparées depuis longtemps, afin qu'un jour elles puissent se développer encore, en s'exerçant avec toutes les facilités désirables dans une société non abrutie par le manque d'instruction; ce qui implique la nécessité de l'instruction de tous.

Pour qu'il y ait possibilité par l'homme, de développer ses facultés physiques, il faut de même qu'elles aient été bien cultivées dans le premier âge, et il faut que dans la durée de toute la vie il n'y ait ni fatigues ni privations extrêmes, ni manque d'exercice, par conséquent, point de maladies provenant de ces causes; — mais au contraire satisfaction de tous les besoins.

La liberté d'action, l'une des faces des facultés physiques, ressort également de l'organisation sociale, et doit, elle aussi, recevoir son développement, c'est-à-dire avoir la possibilité de s'exercer.

La liberté du développement et de l'exercice des facultés de chacun, nous venons de le reconnaître, doit nécessairement recevoir toute l'extension convenable, et elle ne doit avoir de limite que là où elle peut gêner la liberté des autres.

Or, qu'est-ce que ce fait, *si ce n'est l'égalité* de liberté entre tous.

La liberté, cette idole chérie, cette idole sacrée, et au nom de laquelle tout homme sent son cœur palpiter d'amour et d'espérance, exige ainsi l'égalité entre tous dans l'exercice des facultés de chacun.

Dans ce fait du développement des facultés, fait qui embrasse toutes les faces de la vie, nous avons démontré que la liberté est inséparable de l'égalité.

Justice.

Dans tous les temps, la justice a été l'invocation universelle.

La justice est tellement reconnue par tous les hommes, que tous la considèrent comme devant être la sanction suprême des actes qu'ils accomplissent en commun, et que même il leur est impossible de *s'associer librement* pour un fait quelconque, sans que cette justice ne soit, au moins en apparence, le fondement de toutes leurs conventions.

Si le sentiment de la justice est l'autel sacré qui ait survécu au milieu de tant de ruines, c'est que ce sentiment qui est dans la nature de l'homme, prend sa source dans un sentiment impérissable, celui de l'égalité.

En effet, la justice a pour caractère l'appréciation impartiale et éclairée d'un fait qui comporte des intérêts en opposition. Or, cette appréciation ne peut être établie que par un principe d'égalité, qui veut qu'il y ait pour tel intérêt le même degré d'impartialité que pour tel autre.

Par là, la justice implique l'égalité dans l'ordre moral, de même que le droit implique l'égalité dans l'ordre social.—Le droit et la justice, aspects d'un seul principe, concourent ainsi au même résultat, car la justice, c'est la reconnaissance du droit, c'est l'exécution du droit, et le droit c'est l'égalité.

L'égalité est de tous les principes celui qui ait la plus belle place dans les sentiments humains, puisque l'homme l'a déposé au cœur même du principe de la justice;

Et c'est ce sentiment de la justice qui, reconnaissant l'égalité des droits et ne pouvant souffrir la violation de ces droits, excite sans cesse au fond du cœur un

murmure de réprobation. — Faute d'intelligence, les hommes n'ont pas su découvrir encore l'égalité qui doit exister entre eux, quant au fait de leur position sociale; mais que ce principe se révèle à eux dans toute sa vérité, qu'ils en comprennent la raison, qu'ils en apprécient l'importance; qu'ils en calculent les effets..., et alors le sentiment de l'égalité, réveillé par la conviction de leurs droits, réapparaîtra avec d'autant plus de force qu'il aura été plus longtemps égaré ou comprimé.

Quel hommage plus éclatant peut être rendu à ce principe d'égalité, que la puissance de l'opinion universelle qui impose même aux despotes la nécessité de reconnaître publiquement le principe de la justice; car, les despotes qui, jusque-là, ont marché sur tous les droits et brisé les intérêts les plus chers, se voient forcés de s'arrêter dans ce bouleversement de toutes les choses saintes, et de fléchir, au moins en apparence, devant le principe sacré de la justice.

Eh bien, c'est devant l'égalité elle-même qu'alors ils s'inclinent;

C'est l'égalité elle-même qu'ils reconnaissent;

C'est l'égalité elle-même dont ils consacrent le principe;

C'est l'égalité elle même dont ils perpétuent le sentiment :

Car la justice, c'est l'égalité.

Donc, *si la société croit devoir se guider d'après les règles de la justice*, — et si l'égalité n'est que la justice elle-même, l'égalité doit être le principe de la société.

Morale.

La morale conduit à la pratique de ses devoirs.

Mais pour que les devoirs soient obligatoires, ou il faut que la morale soit *imposée* par Dieu, et alors la dif-

ficulté est pour certains esprits de pouvoir reconnaître Dieu comme l'auteur d'une certaine morale, ou il faut que cette morale soit *imposée* par la société.

Or, dans le premier cas, l'autorité divine imposant seule la morale, établit par là, aux yeux des croyants, la *sanction* nécessaire.

Dans le deuxième cas, la société ayant reconnu les droits de chacun, et ayant établi dès lors certains devoirs pour chacun, a constitué ainsi la morale et l'a placée dans l'*exécution* rigoureuse de ces devoirs.

Par ce fait, la morale n'étant que l'observation de la loi sociale elle-même, il suit de là, que la coopération ou l'assentiment de la société entière à la formation de la loi devient indispensable, afin d'établir la *sanction* nécessaire à cette morale.

Car cette coopération ou cet assentiment détermine l'obéissance de chacun à l'exécution de la loi, par la raison que chacun ayant contribué à former la loi est logiquement, est rigoureusement amené à l'exécuter.

Le respect aux droits d'autrui — l'accomplissement de ses devoirs, telle est donc la morale.

Or, quel est le principe fondamental de cette morale? *N'est-ce pas l'*ÉGALITÉ *entre tous dans la pratique des devoirs?*

Tous ne doivent-ils pas les suivre également?

Tous n'y sont-ils pas soumis au même titre?

L'égalité réside donc dans le principe de la morale.

Religion.

De toutes les religions qui ont été apportées au monde, quelques-unes ne le furent que pour opérer seulement une rénovation sociale. Les religions, dès lors, avec un but apparent n'ont été, dans la pensée secrète de leurs promulgateurs, que le *moyen* d'amener les

peuples à adopter telle ou telle forme sociale qui pût les conduire au bonheur.

Or, quelles qu'aient été d'ailleurs les vues, la pensée des réformateurs, il n'en est pas moins constant que les différentes religions qui sont devenues la loi des sociétés, ont toujours eu pour principe fondamental l'égalité, *quant aux masses*, c'est-à-dire l'accomplissement des mêmes devoirs par toutes les parties d'une masse, et la répartition égale sur chacune des mêmes jouissances dans une vie future.

Le principe des religions, sous un certain rapport, n'a donc été dans tous les temps que la consécration du principe de l'égalité, bien que ce principe ait subi des mutilations.

Nous venons de faire sentir, nous l'avons essayé du moins, que les religions ont été essentiellement basées sur l'égalité, puisque *chacune* DES PARTIES de la masse devait accomplir également la loi divine, et en recevoir alors également les récompenses.

De plus que, s'il y a eu des exceptions dans certaines religions, le principe d'égalité n'en était pas moins reconnu (quoique faussement compris), puisqu'il s'appliquait sur chacun des membres composant chacune des classes de la société.

La religion chrétienne, plus intelligente, plus juste, a posé le principe de l'égalité universelle; apparaissant au monde avec une morale plus pure, et appuyée par cela même sur une vérité plus complète, elle a proclamé l'égalité entre tous les hommes sans exception aucune. — Les puissants et les pauvres, les forts et les faibles, les capables et les moins capables, tous sont sous le même niveau, tous ont les mêmes droits et dans la vie présente et dans la vie future.

Ainsi un grand fait, un fait d'une immense portée existe : L'égalité absolue, universelle, est reconnue et

consacrée dans notre société par le principe même de la religion.

Le principe de l'égalité, qui se révèle ainsi dans les fondements d'une existence sociale, que l'inégalité enveloppe de toutes parts, a dès lors une autorité souveraine et incontestable.

Les principes établis dans notre société recèlent donc en eux l'égalité!

L'égalité est l'âme, elle est la vie de ces principes.

Effacez l'égalité que proclament ces principes, et vous n'aurez qu'un non-sens.

En effet, comment concevoir un mot qui *exprime* une GÉNÉRALITÉ, sans qu'il n'exprime l'égalité d'application sur les parties qu'il frappe? — Il est impossible qu'il en soit autrement.

La langue apporte donc elle-même son tribut à l'égalité; car, elle a été naturellement composée sous l'inspiration des faits, et ces faits qui étaient nécessairement la vérité, démontraient l'égalité comme devant être la base de tout principe général. — Reconnaître un principe, c'est reconnaître par cela même l'égalité, tout d'abord, puisqu'un principe c'est l'application *égale* de la loi qui le constitue.

Raison paternelle de l'organisation sociale à venir, fondée sur l'égalité.

En raisonnant même d'après les faux principes du nombre des produits, du mérite, etc., etc.

Nous arrivons à prouver que l'égalité est nécessaire dans l'organisation sociale.

Presque tous les êtres, à leur naissance, et dès qu'ils entrent dans le sein de la société, ne peuvent prévoir quelle sera la carrière que chacun d'eux devra parcou-

rir, ni quelles en seront les phases, naturellement bonnes ou mauvaises.

Ils sont donc incertains et des forces de leur corps, et de celles de leur intelligence *à venir*.

Dans cette situation, que doivent faire leurs pères? Ne doivent-ils pas dans une sage et féconde pensée, et instruits d'ailleurs par leur propre expérience, chercher à annuler les effets déplorables qui naissent de la marche actuelle.

Car, il faut le remarquer avec une sérieuse attention, que devient généralement la masse des hommes dont les intérêts sont aujourd'hui divisés! — Cette masse est malheureuse, cette masse souffre, cette masse s'exténue... et à cause de la division des intérêts, cette masse a toujours été malheureuse, cette masse a toujours souffert, cette masse s'est toujours exténuée.

Donc, afin de prévenir les suites funestes qui peuvent plonger leurs enfants dans la misère, s'ils sont livrés à leurs seules forces, à leur seul mérite, les pères doivent, par une nouvelle institution sociale, régler le sort de ces faibles êtres auxquels ils portent une si tendre amitié, de manière à ce que, quoi qu'il arrive, ces enfants soient dans l'avenir aussi heureux les uns que les autres; — assurant ainsi l'*égalité de bonheur entre tous*, et laissant du reste, à leur sagesse future, le soin d'améliorer leur position et celle de leurs descendants.

Par cet acte d'amour et de prévoyance, les pères doivent faire pour ceux qui leur survivront, ce qu'ils voudraient qu'on eût fait pour eux-mêmes. — Cette triste, cette douloureuse existence qu'ils mènent est un enseignement dont ils doivent profiter pour assurer le bien-être à leurs enfants; et de même qu'ils donnent l'instruction, l'éducation, l'état qui trace à ceux-ci une route dans laquelle ils continuent à marcher, de même les pères ont pour devoir nécessaire, de leur assurer la satisfaction de leurs besoins à venir, devoir qui est sacré et auquel ils ne peuvent se soustraire par suite du

devoir antérieur qu'ils avaient à remplir, celui de perpétuer l'espèce humaine.

Mais quel est leur guide à ces pères expérimentés pour fonder l'association de leurs enfants, de leurs enfants qui n'ont encore rien produit.... rien fait?.... — Quel doit être leur principe pour établir le droit de chacune de ces petites créatures au bonheur et aux travaux futurs?... — L'égalité!!!

La réponse était immanquable.

En effet, comment d'avance accorder à l'une plus de droits qu'à l'autre, tandis qu'on ignore si l'une fera plus ou moins que l'autre?

Cette manière d'envisager l'organisation sociale se réduit donc à cette formule :

Par l'incertitude qu'il y a pour tous de posséder un jour le bonheur; et par le grand nombre de mauvaises chances qui existent pour chacun sous le règne de l'inégalité, les pères doivent établir une organisation qui ait pour principe :

« Bonheur égal de chacun par l'association des in-
« térêts de tous, et par la répartition générale des tra-
« vaux et des jouissances, proportionnés aux forces
« et aux besoins de chacun. »

Egalité établie par la fraternité réelle et positive qui existe entre tous les hommes.

Nous sommes tous enfants de Dieu, c'est-à-dire tous enfants du même principe; — donc, *nous sommes tous frères.*

Mais la preuve matérielle de ce grand fait est dans la *procréation croisée* de nos ancêtres.

En remontant de l'instant où nous sommes à une époque très reculée, on en acquiert la certitude. — En allant seulement jusqu'à 3000 ans, on trouve 90 générations, en en supposant trois par chaque centaine d'années.

Or, dans le grand nombre de générations passées, avec quel développement les enfants de chaque génération n'ont-ils pas dû se croiser de plus en plus entre eux, et de manière à ce que par la suite des temps, presque tous les hommes eussent procréé avec les femmes non issues de leurs ancêtres à eux. — Dès lors, à un certain moment, *leur postérité* à tous ne devait plus être composée que de frères, c'est-à-dire d'hommes issus des mêmes aïeux (1).

Donc, bien qu'il soit impossible d'établir un calcul rigoureux sur cette matière, néanmoins par le croisement des individus (lorsqu'on remonte à travers *toutes les générations passées*), l'on arrive à constater *une fraternité réelle* entre tous les hommes qui vivent aujourd'hui.

Objecterait-on la séparation des continents, des peuples, etc. — Mais presque partout ce ne sont que les émigrations qui ont pris possession du sol. Quant à l'Amérique et autres continents, savons-nous positivement s'ils n'ont primitivement eu aucune communication avec les autres parties du globe? Connaissons-

---

(1) En remontant seulement à trente générations (1000 ans), un homme aurait eu 1,073,741,824 de PÈRES ET DE MÈRES *à cette époque; si tous les pères et mères qui ont suivi fussent descendus toujours de pères et de mères différents.* (Cette remarque paraît surprenante, cependant chacun peut par lui-même vérifier l'exactitude de ce calcul. Un homme a eu un père et une mère; *le père* a eu également un père et une mère; *la mère* de même. Chaque père et chaque mère enfin ont eu un père et une mère; or, additionnez en *remontant* à trente générations, et vous verrez le nombre de pères et de mères qu'un seul individu aurait pu avoir. — (Si l'on peut trouver la raison de l'empêchement du mariage entre proches, dans le but d'arriver à une fraternité positive par le croisement des individus, l'église, il faut le reconnaître, a eu là une vaste et belle pensée); néanmoins, et quoique cette filiation ne soit pas telle, il s'en faut de beaucoup, le nombre de ces pères et de ces mères, à mesuré qu'on remonte dans le passé, est toujours immense, on doit l'accorder, lorsqu'on arrive à trente générations; il suit de là que ce nombre ayant dû procréer une certaine masse, les descendants de cette masse sont nos frères, et l'on peut, en outre, conjecturer combien ces pères et ces mères ont dû eux-mêmes avoir de frères, dont les descendants sont ainsi nos frères.

nous les révolutions terrestres qui ont pu séparer de grandes fractions de terrains (1).

Nos raisonnements et nos calculs paraîtront-ils justes.... Non, sans doute, ils ne le paraîtront pas aux fortunés, aux égoïstes, aux heureux qui rougiraient d'avoir des frères disséminés sur la surface de la terre, des frères allant pieds nus, en haillons, mourant de faim ou travaillant de toutes leurs sueurs, pour rattraper un peu le pain qui leur appartient, et que leur vendent des frères dénaturés...

Mais, sans doute, nous aurons dit juste, pour tous ceux qui, *malgré leur position sociale*, n'en ont pas moins un cœur et des entrailles.... Oui, le frère pour eux, c'est surtout celui qui souffre...Le frère, pour eux, c'est celui pour qui est mort Jésus, et pour le bonheur duquel tant d'hommes généreux et dévoués seraient prêts à souffrir encore!

Par le fait du principe; par le fait du croisement, par le fait de l'organisation, nous sommes donc tous frères!!!

Oui, nous le sommes tous...

La terre entière est notre patrie — le genre humain est notre famille.

Ennemis; réconcilions-nous.

Riches et pauvres : Rois et esclaves.

Avec sincérité, avec amour... embrassons-nous!.... nous sommes tous frères.....

Mais les frères partagent!!!

Que les droits de tous soient donc reconnus égaux...

---

(1) Les noirs d'aujourd'hui sont tout d'abord nos frères par le principe qui a formé l'humanité. — La ressemblance entre les noirs et les blancs, est d'autant plus évidente, que la différence qui existe entre eux est presque nulle. Effectivement, qu'est-ce que la couleur auprès de tous les autres faits de l'organisation, les mêmes pour tous?

Que les biens de tous soient donc avec intelligence répartis entre tous!!!

Car, s'il est prouvé que nous sommes inévitablement tous frères; si cela est prouvé par des faits invariables, indestructibles, et amoncelés pendant des siècles; si cela est prouvé par des raisonnements invincibles; si, tous, nous reconnaissons cette fraternité évidente, frappante, incontestable, nous sommes ainsi amenés à proclamer l'égalité parmi nous?...

Car, l'inégalité nous écrase... et nous gémissons sous la plus affreuse des oppressions.

Si un frère avait frustré la part de son frère, la loi saurait la lui faire rendre!...

Notre part à nous est frustrée... et la loi ne nous protége pas?...

O justice des lois, selon les temps tu peux être une vérité!!!

Dénaturée par l'inintelligence ou par la mauvaise foi des hommes, aujourd'hui tu n'es qu'une déception.

L'égalité établie par la coaction ou formation des actes de chacun, par l'influence des actes de tous.

Que d'agents sont nécessaires à la formation d'un acte! le boulanger qui cuit le pain a eu besoin des actes de ceux qui ont ensemencé, récolté et transporté le blé; ceux-ci ont eu besoin des actes de ceux qui ont extrait le fer, taillé le bois, forgé les outils, etc., etc.

Un acte quelconque est donc la résultante des actes qui eux-mêmes sont la résultante d'autres actes, et un enchaînement nécessaire a lieu entre tous les actes. — Dans une société, l'acte d'un homme s'enchaîne ainsi directement ou indirectement aux actes de tous les hommes et aux faits qui naissent de la marche générale, lesquels agissent et réagissent continuellement les uns

sur les autres. — Ces raisonnements, nous les avons déjà formulés.

Or, il résulte de cette marche impulsive de tous envers chacun, que l'acte est le résultat de tous les faits qui se produisent dans le monde social et dans le monde extérieur,— ce qui établit l'égalité; car, l'acte de l'un étant produit par la coopération des actes de tous, chacun a un droit égal aux produits de l'acte.

Egalité des droits à la propriété.

Quoique traitée plus haut de différentes manières, nous allons reprendre cette question sous une nouvelle face.

Nos maîtres invoquent le droit de *propriété;* ils disent que ce droit est sacré!

Eh bien, plaçons-nous *sur leur propre terrain*... abordons ce dernier rempart de leur égoïsme ou de leur aveuglement, et là, encore, ils seront terrassés par la puissance du raisonnement.

Disons donc comme eux : Oui, ce droit est sacré!.... mais ajoutons :

« Ce droit appartient à chacun également. » Et si l'on doit faire une guerre de *principes* aux propriétaires, *ce n'est que parce qu'ils ont plus que les autres.*

Or, si tous les hommes avaient la même propriété territoriale, on pourrait trouver ce mode inintelligent : on ferait alors la guerre au mode, non aux propriétaires, car ce serait se la faire à soi-même.

Le *droit* peut être considéré tout d'abord comme une propriété.

Le droit, c'est ce qui appartient tout d'abord à l'homme en vertu de son existence, puisque l'existence ou organisation, nécessitant l'*appropriation* des produits pour continuer à être, cette nécessité confère à l'homme un droit dont l'exercice détermine l'accomplissement de cette appropriation.

Donc, si le droit est tout d'abord la propriété de l'homme de par son existence, le droit doit être égal pour chaque existence, puisque l'existence d'un homme est égale en tant qu'existence, à l'existence d'un autre homme.

Mais si l'existence de l'homme constitue un droit, cette existence nécessite aussi un devoir : le travail, travail au moyen duquel les besoins de l'existence peuvent être satisfaits.

Le devoir doit donc être égal au droit;—il doit y avoir par là équation entre le droit et le devoir.

Ainsi ce qui appartient, ce qui revient au droit appartient nécessairement à l'homme et est sa propriété (1).

Chaque homme a donc droit à *la propriété.*

Propriété de ce qui lui est nécessaire; propriété de ce qui lui est utile; propriété de ce qui lui est agréable.

Et le droit égal de chacun constitue l'égalité de propriété entre tous.

Or, cette *égalité* étant sanctionnée par la raison, cette égalité étant le fait qui ressort du droit de chacun, nous la voulons parce qu'elle est juste, sensée, logique.

Mais cette égalité, pour pouvoir être éternellement maintenue, le pourra-t-elle être par le mode actuel; c'est-à-dire par la possibilité que chacun a d'acquérir plus qu'il ne doit posséder, en *dépouillant* les autres? Non; — car, alors, l'égalité ne serait plus.

L'égalité qui doit régner, doit être le fait d'une organisation qui, embrassant la société entière, assure à chacun la part qu'exige son droit, c'est-à-dire, 1° *un degré de satisfaction égal à celui d'un autre citoyen; de-*

---

(1) Par propriété, je n'entends pas ici une chose dont on peut abuser, et dont l'abus conduit à un résultat funeste; j'entends seulement une chose à laquelle on a droit, et qu'il faut nécessairement, absolument, s'approprier au moment où le besoin l'exige;— à ce moment, c'est exercer sur la chose son droit de propriété.

gré, proportionné au besoin de satisfaction de chacun; 2° un degré de travail égal à celui d'un autre citoyen; degré proportionné aux forces de chacun.

Nous ne voulons donc pas dire qu'il y ait égalité matérielle, géométrique dans le fait : par exemple, que deux hommes mangent une égale quantité ou accomplissent le même résultat. Nous voulons que le principe de l'égalité préside à la répartition de toutes choses entre tous, et que celui-ci dans ses besoins et goûts soit *satisfait au même degré* que celui-là, dans des besoins et goûts d'une nature différente. De même, nous voulons aussi que celui-ci et celui-là travaillent chacun selon leurs forces et selon leur intelligence.

Le droit de chacun à la propriété de ce qu'exigent ses besoins, lorsque ceux des autres peuvent être satisfaits à un degré égal, est un fait qui ne peut être contesté.

Le droit de propriété sur l'objet est donc juste en principe.

Mais le droit de propriété sur cet objet n'est plus, dès que par certaines circonstances l'objet de la propriété constituant un surplus relativement aux autres citoyens, a besoin dès lors d'être partagé avec eux. — Dans ce cas, le fait d'appropriation ne peut plus avoir lieu que sur la partie à laquelle chacun a droit.

Car le droit de propriété ne peut s'exercer sur un objet qu'autant que ce droit ne dépasse pas les limites du droit de chacun.

Donc, tout homme qui, par un SURPLUS quelconque peut *priver* les autres ou augmenter leur peine, abuse du droit de propriété, et usurpe le droit de ses semblables.

J'ai droit de propriété sur ce qui peut me nourrir; mais ce droit ne peut exister qu'autant qu'un autre homme se nourrit aussi bien que moi; car, si par un certain fait cet homme vient à manquer de nourriture, nous lui devons chacun une part de la nôtre, et notre devoir est de la partager avec lui.

Ainsi l'on peut dire, que lorsque l'inégalité apparaît, le droit sur l'objet tel qu'il était avant que cette inégalité apparût, doit cesser et qu'il ne peut plus exister que conformément à l'égalité qu'il faut rétablir, et qui doit régner entre tous, puisque tous, nous l'avons prouvé, *ont un droit égal.*

C'est donc parce que les circonstances peuvent amener tels et tels faits qui obligent les gens à partager la chose que leur assurait avant leur ancien droit, c'est donc pour cela (entre autres raisons) que la loi agraire est impossible.

Le droit *égal* de propriété est ainsi un droit positif, et nous ne saurions trop répéter ce que nous avons établi précédemment, et le résumer de la sorte :

I. L'existence constitue un droit antérieur à tous les droits : sans l'existence, il n'est aucun droit.

II. Donc, tous ceux qui existent ont des droits, et ces droits sont nécessairement égaux entre eux.

III. Mais comme l'existence a besoin des produits de la terre, et comme ces produits ne peuvent être obtenus que par un certain travail, tous ceux qui, par leur existence, ont droit à l'existence, ont dès lors, comme devoir, l'accomplissement du travail.

IV. Or, l'existence heureuse étant le but de tous les hommes, tous les hommes ont ainsi un droit égal à l'existence heureuse, dès que les devoirs sont, d'après la possibilité de chacun, également accomplis par chacun.

V. Le droit, c'est l'existence heureuse.

VI. Le devoir, c'est l'accomplissement proportionné aux forces de chacun, de ce qui est nécessaire au bonheur de tous.

VII. Donc le droit de propriété sur les produits appartient à chacun, et l'exercice de ce droit étant nécessaire *à l'existence heureuse de chacun,* la terre, source des produits, doit être la propriété du genre humain

entier, et non la propriété de quelques hommes seulement.

Or, si le droit de propriété est égal, nous insistons sur ce point, s'ensuit-il qu'en fait de propriété territoriale, il faille que chacun en ait une particulière? — Non; car l'égalité de propriété territoriale amènerait une confusion inouïe dans le fonctionnement social, afin de conserver l'égalité de terrain entre tous, égalité qui tendrait à disparaître, soit par les naissances, soit par les morts, soit par toute autre cause; point que nous avons examiné à l'héritage.

Pour que le droit de propriété puisse s'exercer avec égalité et avec certitude entre tous, la propriété particulière territoriale doit être abolie, pour faire place à la PROPRIÉTÉ SOCIALE.

Avec ce principe de propriété égale, et tel que nous l'entendons, et en l'appliquant avec un sens convenable à toutes les choses capables d'être appropriées par l'homme, on peut donc répondre à nos adversaires :

« *Dès que chacun accomplit son devoir :*

« Chacun a un droit égal à la propriété de ce qui « est nécessaire à sa subsistance; car, chacun a le droit « de subsister.

« Chacun a un droit égal à la propriété de ce qui « est nécessaire à son habillement, à son entretien, etc.; « car chacun a besoin d'être vêtu, entretenu, etc.

« Chacun a un droit égal à la propriété de ce qui « est nécessaire à son habitation; car chacun a besoin « d'habiter un endroit confortable.

« Chacun a un droit égal à la propriété d'un temps « de repos; car chacun ne doit pas s'exténuer pendant « que les autres ne travaillent pas.

« Chacun a un droit égal à la propriété de l'instruc- « tion (1); car chacun doit avoir son intelligence dé-

---

(1) Cette expression paraîtra étrange; cependant *le temps, l'in-*

« veloppée et pour lui-même et pour la société, dont
« la position s'améliore par les résultats de l'intelli-
« gence générale.

« Chacun a un droit égal à la propriété d'une édu-
« cation qui perfectionne ses sentiments; car chacun
« doit avoir une moralité qui le rende heureux et qui
« rende heureux ses frères.

« Chacun a un droit égal à la propriété des faits et
« des choses qui doivent lui assurer la liberté, c'est-à-
« dire qui doivent lui donner la possibilité d'exercer
« cette liberté; car chacun doit être libre.

« Chacun, enfin, a un droit égal à la propriété de ce
« qu'exige le développement de ses facultés physiques,
« intellectuelles et morales, c'est-à-dire *à la propriété*
« *de ce qui peut le rendre heureux*, de ce qui peut ame-
« ner le *complètement, l'amélioration de son être*, enfin
« de ce qui peut réaliser l'accomplissement des faits
« en vue desquels le principe universel l'a organisé,
« et pour lesquels il est destiné. »

Donc, si la propriété est un droit sacré et reconnu par nos adversaires, la propriété, quelle qu'en soit la nature, et *à laquelle chacun de nous tous a droit*, doit être également sacrée pour eux.

Donc, si nous reconnaissons le droit de nos adversaires à la propriété, que nos adversaires reconnaissent nos droits ÉGAUX aux leurs, dès le même moment que nous accomplissons les mêmes devoirs qu'eux.

La propriété est injuste telle qu'elle est constituée aujourd'hui; le droit de propriété, aujourd'hui, est, sans qu'on s'en doute, le droit de l'assassinat; puisque par l'inégalité de la propriété, le propriétaire qui a et qui laisse mourir de faim le travailleur qui n'a pas, accomplit un homicide.

Or, si le droit de propriété est inviolable, il n'est

---

struction, *l'éducation*, etc., peuvent être considérés comme un avoir; or, l'avoir, c'est une propriété.

inviolable qu'autant qu'il ne viole pas le droit des autres; car, le droit de propriété tel que nous l'entendons, *c'est le droit de chacun à l'existence heureuse.*

Et, cependant, les possesseurs actuels invoquent le droit de propriété... et, cependant, ils s'abritent derrière ce droit dont ils proclament la sainteté partout.., et *cela, alors même qu'ils le méconnaissent en usurpant celui des autres!!!...*—Nous aussi nous le reconnaissons le droit de propriété aux choses nécessaires à la vie et au bonheur; mais nous ne le reconnaissons ce droit que là où il est égal pour tous, et cette égalité découle de la souveraine raison et de l'éternelle justice.

Cet article prouve donc que la propriété, quelle qu'en soit la nature, doit être, en principe, *égale entre tous.* Mais précisément et afin qu'elle soit égale entre tous, elle doit être répartie dans une proportion basée sur l'égal *degré de* SATISFACTION de chacun.

Ainsi que dans la discussion, l'on conserve le droit de propriété ou bien qu'on le renverse, on arrive toujours à l'égalité. Voilà ce que nous croyons avoir démontré rigoureusement; car pour ceux qui admettent ce droit comme pour ceux qui le rejettent, sans en comprendre comme nous le sens, *il ne peut y avoir que l'égalité.*

Et cette vérité ne saurait être trop de fois répétée 1° afin de détruire dans le cœur des hommes le sentiment de l'inégalité, cause de toutes les injustices, de toutes les souffrances; 2° et afin d'établir le sentiment du droit, sentiment qui aujourd'hui est l'arche du salut.

Nous avons surtout raisonné en vue de certains *travailleurs* qui ont une adoration aveugle pour le droit de propriété, et ce afin de leur prouver qu'ils ont ce droit tout aussi bien que les propriétaires actuels, et que si quelqu'un *sans plus de peine qu'eux* a un SURPLUS de propriété, c'est-à-dire a une propriété PLUS GRANDE que la leur, il n'a pas le droit de l'avoir telle, et qu'a-

lors ce surplus de propriété n'appartient pas légitimement à celui qui le possède. — (Dans le cas d'infirmité, de maladies, de vieillesse, la société doit tous ses soins pour rétablir le bonheur de l'homme; bonheur qui est altéré par ces faits.)

En outre, nous avons insisté pour détruire aussi l'esprit d'individualisme et de division, en rappelant que l'égalité entre tous ne peut avoir lieu avec l'égalité de propriété territoriale, mode *funeste* et *inintelligent*, mais seulement avec l'égalité dans la répartition des travaux et des produits *de la propriété commune*, la terre, DONT LA SOCIÉTÉ DOIT ÊTRE SEULE PROPRIÉTAIRE.

Ainsi, en nous plaçant même au point de vue du droit de propriété, *point de vue de nos adversaires*, nous avons reconnu l'égalité des droits entre tous.

L'égalité est enfantée de plus en plus par la généralisation des faits.

La généralisation des faits, généralisation qui se poursuit de plus en plus sur la terre, est une grande et puissante loi de l'humanité.

C'est la force même des choses qui renverse tous les obstacles.

C'est la vitalité de l'égalité qui, étouffée ici sous telle ou telle forme, se reproduit ailleurs, acquiert plus de développements, et embrasse la marche des sociétés dans tout leur ensemble.

En effet, les langues, la lecture, l'écriture, la presse, les correspondances; — Les routes, les chemins de fer, la navigation, le commerce, l'industrie; — L'instruction, les arts, les sciences, les principes moraux, les principes religieux, les principes philosophiques, les principes sociaux; — L'augmentation de la population, la division progressive de la propriété dans certain

pays; le défrichement des terres, rapprochant les hommes;— L'émigration, la guerre elle-même, dans certaines de ses conséquences, la paix qui vient ensuite développer, compléter le contact des rapports, etc., etc.

Tous ces faits, généralisant tout entre tous, forment ainsi dans la combinaison humanitaire ún vaste et magnifique système qui, développé chaque jour, entraîne la race humaine à briser de plus en plus les chaînes de l'inégalité.

Or, à mesure que la société parcourt les diverses phases de son existence, à mesure aussi la généralisation des faits s'étend *par des progrés de plus en plus rapides.*

C'est ainsi que la marche sociale sera déterminée à changer bientôt la face des choses, marche qui dès aujourd'hui annonce l'avenir réservé à l'humanité.

En effet, — tout se généralise entre les hommes!!! — *Donc, tout est approprié par tous! donc, tout s'égalise entre tous!*

Que dire, que faire en présence de ce grand principe de généralisation, en présence de ces faits qui, à travers des secousses solennelles, s'accomplissent d'une manière invariable et progressive depuis des masses de siècles?!!

Ces faits parlent plus haut que la voix souvent trompeuse des hommes!

Ils sont la révélation des temps qui s'approchent.

Hommes, courbez votre orgueil et vos préjugés devant la majesté toute puissante de la vérité qui apparaît à vos yeux.

Reconnaissez la sainte égalité qui s'avance, et dont le règne à jamais glorieux et bienfaisant surgira de la marche inévitable et déterminée de l'humanité; c'est-à-dire de l'accomplissement des destins, loi éternelle de tout.

FAITS UNIVERSELS.

L'égalité des droits démontrée par les faits de LA MANIFESTATION *de l'existence ou accomplissement* DE LA DESTINÉE, *par ceux de la dépendance universelle, par ceux de la combinaison générale, par ceux du développement.*

L'existence a pour principe la manifestation infinie de son être, et cette manifestation s'accomplit au moyen d'une marche nécessaire, inévitable, ou destinée.

Toutes les parties de l'existence concourent nécessairement à cette manifestation; toutes concourent à l'accomplissement de la destinée universelle.

L'humanité, partie de l'existence universelle, doit-elle aussi manifester son existence, c'est-à-dire accomplir sa destinée?

Mais cette manifestation implique nécessairement la manifestation d'existence de chacune des parties de l'humanité, c'est-à-dire de chacun des membres qui la composent. — Ce qui établit ainsi l'égalité entre les hommes par le droit égal de chacun à la *manifestation de son existence;* manifestation qui s'applique à toutes les faces de l'être humain, lorsqu'elles doivent ainsi être développées et complétées, selon la loi de leur organisation.

DÉPENDANCE UNIVERSELLE.

Tout dans la nature est soumis à une loi de dépendance. Tous les êtres, tous les faits, toutes les parties

de l'univers subissent fatalement cette dépendance par le principe même de leur existence; existence dont le germe a dépendu des causes qui l'ont formée et dont les développements successifs dépendent, eux aussi, des faits qui les entourent.

Les éléments universels sont *partout*, et leurs lois s'appliquent *nécessairement* à toutes les parties qu'ils constituent.

Donc, les hommes constitués eux aussi par ces éléments, subissent *nécessairement* ces lois, et ils ne sauraient, par une absurde liberté, se soustraire à une dépendance qui est la cause même de leur existence, dépendance qui unit toutes les parties entre elles, et qui ainsi est d'une haute portée philosophique, puisqu'elle embrasse à la fois tout ce qui a été, est et sera.

Cette loi de la dépendance tient ainsi à la marche des choses, *laquelle exige le concours* DÉTERMINÉ *de toutes les parties du tout à l'accomplissement du résultat universel.*

Donc, si les hommes eux-mêmes sont soumis à cette loi, l'*égalité* de dépendance règne donc entre eux, leurs actes étant accomplis dans le fait de cette dépendance. — Or, si les actes sont causes de la position sociale, la position sociale de chacun doit être égale, en ce sens que les actes de tous *dépendent tous au même degré*; et que, par conséquent, ce qui revient à l'acte de celui-ci doit au même titre revenir à l'acte de celui-là, puisque le principe et les conséquences de l'acte ne dépendent pas de l'individu. (*Voir* l'Aperçu.)

COMBINAISON UNIVERSELLE.

La combinaison est un fait général. *Elle est en toute chose et entre toutes les choses*; — ce fait établit l'égalité des droits parmi les hommes.

Car, dès qu'il y a possibilité de combinaison avec un fait quelconque, le droit à la combinaison existe

également pour chacun; donc, la nature elle-même, par les lois de son existence, fonde ainsi et consacre à jamais ce droit.

Donc, chacun a droit à la combinaison avec tous les faits, dès que cette possibilité est.

Donc, l'égalité des droits sur toutes choses est établie entre tous, et la convention sociale doit régler les faits de cette combinaison. (*Voir* l'Aperçu.)

DÉVELOPPEMENT.

Le développement est de même un fait général et perpétuel; tout fait général et perpétuel est une loi; toute loi prescrit fatalement un devoir et établit fatalement un droit : l'*accomplissement de la loi.*

Donc, tous les hommes ont le devoir et le droit d'accomplir la loi de développement qui est en eux; car, la loi exige pour chacun les développements nécessités par l'organisation de chacun.

L'égalité entre les hommes est donc établie encore par la loi du développement.

L'égalité découle du principe universel d'existence et de l'unité des éléments.

Peut-il y avoir plusieurs principes d'existence? — Non; — car l'existence, quelle qu'elle soit, a nécessairement, par cela seul qu'elle *est existence*, le même *principe* qui est en *chacune* des autres existences; et les diverses existences ne sont ainsi que les différentes formes que revêt le principe.

Or, ce principe manifeste encore son *unité* par le caractère commun à toutes les existences : l'*étendue*, *l'organisation*, le *mouvement*.

L'unité d'existence est donc en toutes les parties du tout.

Et l'*égalité* entre toutes les parties de l'existence ap-

paraît ainsi comme *base fondamentale*, comme fait suprême, puisque le principe d'existence EST ÉGALEMENT *en chacune des parties*, point immense à reconnaître.

Le principe, c'est le fait d'où tout découle; donc, si le principe établit l'égalité, le principe, lui qui est le moteur, doit être considéré bien plus encore que l'un de ses *aspects* à formes et à faces *temporaires*, aspect qui, n'étant qu'un fait changeant et périssable en ce sens (1), n'a rien de cette autorité du principe, lequel principe étant éternel, a la toute-puissance en lui, et dès lors impose les lois morales qui, basées sur cette égalité fondamentale, doivent être appliquées aux êtres, d'après la destinée de l'organisation universelle *ou* exigence de l'organisation de chacun, combinée à l'exigence de l'organisation des autres.

Le *même principe* étant dans toutes les natures, en s'*appropriant une forme particulière dans chaque nature*, l'existence des hommes n'a donc qu'un seul principe qui se développe suivant les mêmes lois pour tous; en effet :

1° *Le développement du* PHYSIQUE *s'opère de même en chacun.*

Comment se forme l'enfant? Comment vient-il au monde? Comment se nourrit-il? Comment le sang circule-t-il dans ses veines? Comment respire-t-il? Le cœur, les poumons, l'estomac, les intestins, etc., tous les autres rouages de l'organisme humain, comment fonctionnent-ils en chacun? Tous les hommes n'existent-ils pas exactement de la même manière?

2° *Le développement des sensations physique, morale, intellectuelle, déterminante, s'opère de même en chacun.*

Comment un homme sent-il? N'est-ce pas par les mêmes phénomènes qui produisent la sensation chez tous les hommes.

---

(1) La forme cesse seule, le principe ne cesse pas.

Comment se développent les sentiments? Le même principe qui est chez tous n'agit-il pas de la même manière en chacun?

Comment l'homme pense-t-il? N'a-t-il pas comme tous les autres un siége de la pensée, et cette pensée n'est-elle pas toujours excitée par des causes?

Comment l'homme a-t-il une volonté? La pensée n'a-t-elle pas pour effet de produire la volonté, et cette volonté n'est-elle pas déterminée par le même principe chez tous également?

La forme n'est pas égale, c'est-à-dire semblable chez tous; mais comme le principe est le même en chacun, l'égalité par le fait du principe est donc entre tous.

Ainsi, l'égalité que nous reconnaissons entre les hommes, existe entre toutes les parties de l'existence par les éléments constitutifs de l'univers : l'*étendue*, l'*organisation*, le *mouvement*.

Chaque partie contenant ces éléments, l'existence de ces éléments en chaque partie établit dès lors l'égalité entre elles.

L'égalité prend donc sa source dans le fait universel.

Et, maintenant, si le cadre de cet ouvrage nous le permettait, si nous pouvions aborder les faits secondaires dont la connaissance est révélée par les sciences, faits qui sont subordonnés aux lois principales dont nous avons parlé, que de vives étincelles en jailliraient et viendraient concourir avec les grands faits signalés dans ce travail, à répandre la lumière de la vérité!

TELS SONT LES FAITS PRINCIPAUX ET LES RAISONNEMENTS sur lesquels est basé, d'une manière indestructible, le principe de l'ÉGALITÉ entre les hommes.

Mais ce grand principe, que nous avons reconnu partout, étant partout accompagné d'un autre grand fait, la COMMUNAUTÉ, et nous appuyant, pour établir *les droits* et par suite l'*organisation sociale*, sur une vérité entière et complète, c'est-à-dire sur les faits individuels, sociaux et universels, *afin d'avoir pour fondement des droits et de l'organisation, les fondements mêmes de l'existence particulière et générale*, nous allons constater et établir un *nouveau* principe, principe inséparable du principe de l'égalité, et qui, de même que lui, apparaît dans toute la nature, — c'est celui de la COMMUNAUTÉ.

Ce que nous voulons avec vous, lecteurs *consciencieux*, c'est de rechercher la vérité et de la reconnaître partout où nous pouvons la rencontrer; c'est de modifier nos opinions si elles sont erronées; c'est d'avoir des principes solides et inattaquables; c'est enfin d'avoir une opinion basée sur cette vérité, parce que alors cette opinion pourra triompher de toutes les opinions contraires.

Or, quels peuvent être les fondements de la vérité, si ce ne sont *les faits de la nature!* — Eh bien, ce sont précisément eux qui établissent nos principes!.. Donc, nos principes sont ceux de la vérité!!!

FAITS DE LA COMMUNAUTÉ.

La propriété inégale est mère de l'esclavage moderne.— L'égalité et la communauté seules peuvent abolir cet esclavage.

Il fut un temps où les hommes croyaient que le droit du maître sur l'esclave *était un droit juste et inviolable.*

Ce temps est passé! Nous frémissons tous à la pensée de l'esclavage.—Un homme ne peut plus avoir en propriété *un autre homme.*

Mais si un homme ne peut être la propriété d'un autre homme, comment peut-il se faire que ce qui est nécessaire à l'existence de l'un puisse être la propriété de l'autre? La logique inflexible et qui se montre ici dans toute sa puissance, veut que le principe qui abolit l'esclavage de l'homme, et qui consacre par ce fait *le droit de son existence sociale,* consacre également et à bien plus forte raison, *le droit de son existence physique.*

Donc, si l'*esclavage est aboli* parce qu'il est attentatoire au droit de l'existence *sociale* de l'homme, la *propriété* INÉGALE *doit de même être abolie,* parce qu'elle est attentatoire au droit de l'existence *physique* de l'homme.

Car l'existence sociale implique nécessairement en elle l'existence physique, puisque l'existence sociale ne peut être qu'à la condition que l'existence physique soit elle-même.

Les grands propriétaires, et quelle que soit la nature

de leurs propriétés, sont aujourd'hui, et cela non pas tant par leur faute que par suite de la marche sociale actuelle qui les a amenés inévitablement *à être tels qu'ils sont;* les grands propriétaires, disons-nous, sont aujourd'hui ce qu'étaient les maîtres autrefois : ils ne peuvent, il est vrai, dire à un homme : « Fais cela »; mais l'homme indirectement est conduit, est amené à le faire, ou il meurt de faim.

L'esclavage existe donc toujours, quoique modifié.

C'est donc toujours cet odieux esclavage, non sur la chair de l'homme, mais sur sa subsistance.

Non sur son individu, mais sur les biens qui sont indispensables à l'alimentation de sa vie, à son bonheur.

Or, les hommes aujourd'hui croient comme ceux des temps passés, et *avec une même foi* AVEUGLE, que la *propriété est sacrée*... et cependant la grande propriété telle qu'elle est, *accaparant la propriété d'autrui, est le fait violateur du bien des autres.*

Cette croyance, cette foi stupide autant que celle qui révérait l'esclavage ancien, passera de même; oui, elle passera, car les hommes sentiront que tous ont un *droit égal d'exister*, et d'exister d'une manière heureuse.

Or, tant qu'il y aura des moyens pour un individu d'acquérir plus que les autres, par conséquent de faire vivre les autres moins heureux que lui, il y aura malheur; — l'*égalité* seule peut empêcher ce malheur, et, d'un autre côté, la *communauté* seule pouvant continuer d'une *manière incessante* l'égalité entre tous, parce qu'elle évite les impossibilités du partage continuel des terres, peut ainsi assurer cette égalité.

Or, l'égalité étant un fait inévitable, la communauté sera donc un jour le mode d'existence de la société.

A ce moment-là l'injustice aura disparu, une affreuse iniquité, L'ALIÉNATION DE L'EXISTENCE, ne sera plus un fait ni une loi sociale.

La propriété du tout sera à tous.

Et chacun pourra avoir une meilleure nourriture,

une meilleure habitation, de meilleurs vêtements, de plus nombreux plaisirs, moins de travail, plus de liberté, plus d'instruction, plus d'éducation, et, au moyen de tous ces faits, une plus grande moralité et une plus grande somme de bonheur.

Sortie des possibles contenus dans l'entier. — Transformation.—Marche vers l'égalité et la communauté.

Les transformations qui ont agité les peuples, les longues angoisses sous lesquelles tant de générations ont succombé, les révolutions terribles qui ont broyé et renouvelé tant d'empires, les guerres incessamment renouvelées, guerres qui furent l'*organisation du massacre* entre les nations, et qui d'un déluge de sang inondant l'humanité, laissèrent à la surface du globe tant de couches de cadavres.—Ces luttes, ces déchirements, tous ces faits qui ont bouleversé la société vont enfin s'éloigner pour toujours, et l'humanité à la veille de ses dernières secousses, semble devoir sortir de cet abîme de douleurs, pour marcher à la conquête définitive d'un avenir constitué par une paix éternelle.

Ce n'est pas en vain, sans doute, que tant de mal a régné sur la terre, et la destinée réserve à notre avenir une large part de bien.

La combinaison des faits doit nécessairement amener, avec le temps, toutes les faces ou possibles qui sont renfermés dans l'entier de ces faits. Or, si le mal et le bien sont deux parties *égales* de cet entier, et si le mal jusqu'ici est venu plus que le bien, le bien doit venir à son tour pour compléter l'entier.

(Nous demandons la permission de répéter en peu de mots ce que nous avons dit à l'Aperçu).

Le mal et le bien sont deux effets de la sensation.

Or, la sensation peut éprouver l'un et l'autre également.

Dès lors, ne pourrait-on se hasarder à dire :

Cette organisation de la sensation, organisation qui

doit être combinée avec l'organisation des autres faits, n'annonce-t elle pas que dans le développement des faces ou possibles de tous les faits, la sensation humanitaire devra, elle aussi, se développer sous toutes ses faces possibles, c'est-à-dire éprouver le mal et le bien, puisqu'elle est organisée pour cela ? Par conséquent, éprouver une somme de bien égale à la somme du mal, par la raison que ces deux effets, mal et bien, peuvent être éprouvés par la sensation à un degré égal.

S'il n'y a pas de raison apparente pour que le mal et le bien soient balancés l'un par l'autre, et pour que l'égalité ait lieu entre eux, il n'y a pas de raison apparente non plus pour que, lorsque vous jetez une pièce de monnaie 10,000 fois, il y ait égalité entre le nombre des faces et le nombre des piles. Cependant, l'égalité est positive—la raison de ce fait nous l'avons démontrée; elle est dans la loi du développement qui amène les conséquences d'un principe, relativement aux possibles qu'il renferme (1), et de manière à ce que, s'il y a *pile,* ÉGAL *à face,* ou, *bien,* ÉGAL *à mal* dans le principe : les conséquences qui en découlent soient égales entre elles.

Pile et *face* sont égaux dans le principe constitué par la forme de la pièce.

Bien et *mal* sont *égaux* dans le principe constitué par l'organisation de la sensation, en ce sens que le degré que l'un atteint peut être également atteint par l'autre....

Donc, les conséquences doivent être égales.

Dans la marche de la combinaison et de la transformation des choses, on doit le remarquer, les faits qui produisent le mal, font petit à petit place à d'autres faits qui leur sont opposés; or, ces faits opposés aux premiers faits, *doivent dès lors amener un effet également opposé au premier effet.*

---

(1) Et selon la combinaison avec le tout. (*Voyez* l'ouvrage cité.)

L'histoire vient confirmer ce que nous avons dit, à savoir : que tout change de face dans le cours de son développement, et les faits consignés dans les documents historiques sont un témoignage en faveur de notre théorie sur le développement de l'égalité dans la société.

Car, si à la sauvagerie, à la barbarie, a succédé la civilisation ;

Si dans les religions, le principe de l'égalité s'est de plus en plus manifesté ;

Si à l'esclavage a succédé le servage;

Si au servage a succédé la pauvreté ;

Si, en France et en d'autres pays, à la toute-puissance des seigneurs, battant monnaie, ayant leurs vassaux et leurs armées, a succédé une noblesse plus soumise et un peuple moins enchaîné ;

Si de même à cette noblesse altière a succédé la bourgeoisie, et une moins grande infériorité entre tous;

Si la bourgeoisie puissante aujourd'hui, et recevant une semblable impulsion, doit à son tour accomplir la même mission que celle imposée aux races privilégiées qui l'ont précédée, c'est-à-dire s'effacer en partie elle-même pour amener de plus en plus la réalisation de ce grand fait qui, à travers les siècles, continue sa marche dominatrice, et pousse invinciblement les rois, les castes, les riches et les pauvres à *cette bienfaisante et* INÉVITABLE *égalité* entre les hommes : la bourgeoisie un jour devra donc, dans des limites convenables, faire place à d'*autres?*

Or, ces autres, c'est le reste de la nation... c'est le peuple... c'est le grand tout, qui lui aussi demande sa part!!!

Si enfin à la concentration des biens entre les mains de quelques-uns, succède déjà une répartition moins inégale des fortunes;

Si à l'ignorance succède de plus en plus l'instruction ;

Si à la séparation territoriale entre les hommes suc-

cède, par des moyens nouveaux, une plus grande fréquentation entre eux;

Si, au sentiment aveugle de l'infériorité succède et le sentiment plus juste des droits égaux pour tous, et le sentiment de la dignité humaine;

Si, à l'amour de la propriété particulière, source d'égoïsme et de divisions, succède déjà l'amour d'une propriété commune à tous, source d'une augmentation de produits et de bien-être par le fait d'*une direction meilleure;*

Si de toutes parts la société désorganisée tend à une réorganisation;

En résumé :

Si toutes ces transformations se sont accomplies ou sont en voie d'accomplissement, — La face des faits a donc bien changé et elle change donc encore?

Cette marche, dans les faits sociaux, peut donc être considérée comme une loi?

Et maintenant, nous appuyant sur cette loi, nous le prédisons :

Des faits opposés succéderont aux faits qui existent;

LE BIEN-ÊTRE SUCCÉDERA A LA MISÈRE;

LA PAIX A LA GUERRE;

L'AMOUR DES HOMMES A LEUR INIMITIÉ.

Et alors une sainte et solennelle union, enfantant le bonheur pour tous en créant l'ÉGALITÉ et la COMMUNAUTÉ *de toutes les jouissances, de tous les biens* ENTRE TOUS, succédera ainsi, et à la séparation d'intérêts, et aux priviléges, et à la haine, et à l'égoïsme, et aux atroces privations, et à tous les maux qui naissent de l'*inégalité,* et qui empoisonnent encore l'espèce humaine.

Nos conclusions sur l'apparition certaine, infaillible de l'égalité, et dès lors de la communauté, ne sont pas le fruit d'une imagination en délire; c'est purement et simplement l'appréciation des faits de l'histoire qui nous y a conduits. C'est une progression arithmétique

que nous avons reconnue, c'est une conclusion mathématique que nous avons établie.

Ainsi aux yeux des personnes sensées ce fait doit paraître certain : « A MESURE QUE LES TEMPS MARCHENT, L'ÉGALITÉ ENVAHIT LE MONDE. »

Le problème social cherché depuis l'époque où les hommes furent amenés à réfléchir sur les causes de leurs souffrances, se résout de siècle en siècle, et nous touchons à une solution qui, tout en renfermant en elle le germe du progrès indéfini, sera néanmoins *définitive.*

La communauté est une nécessité de la société, par la réciprocité qui s'établit dans l'échange des produits de chacun avec les produits de tous.

La réciprocité qui a lieu entre tous par l'échange des produits du physique, de l'intelligence, du moral, est un fait que tout le monde doit reconnaître.

Or, cette réciprocité n'est-elle pas la communauté indirecte des produits?

Ainsi, par le fait inévitable de la marche sociale, quelle qu'elle soit, on est forcé de vivre sous un mode communautaire, et cela à cause de l'échange inévitable des produits.

Car, chacun a généralement besoin des produits de tous; la réciprocité s'étend du plus petit au plus grand, que cette réciprocité soit immédiate ou médiate; immédiate, parce que le cordonnier a besoin du tailleur, du boulanger, etc. Ceux-ci ayant besoin à leur tour des travaux du cordonnier; médiate, parce que A échange avec B, B avec C, C avec D, etc.; d'où il suit que D, échangeant avec C, se ressent nécessairement de l'échange qui a eu lieu entre C et B, par conséquent, de celui qui a eu lieu entre B et A. — Et c'est ainsi que l'échange des produits fait exister tous les membres de la société, un homme ne pouvant vivre de ses produits

seulement. — Or, si les produits sont partout échangés contre l'argent, cet argent n'en représente pas moins des produits échangés précédemment contre d'autres produits eux-mêmes échangés, et ainsi de suite.

Donc les produits, quels qu'ils soient de ceux-ci, s'échangent nécessairement contre les produits de ceux-là.

Les produits sont précisément ce qui satisfait notre existence. Ils sont précisément ce qui constitue notre bien-être, et c'est en vue de ces mêmes produits qu'on accomplit le travail.

Donc, si les produits, objet de l'activité humaine, sont si nécessaires à l'existence; si les produits ont dans leur échange le *principe* de la communauté, pourquoi donc n'y a-t-il pas application entière de cette communauté? pourquoi y a-t-il mutilation dans l'application?

C'est par l'inintelligence ou par la mauvaise foi qui a attribué à un produit, une valeur plus grande que celle des autres; valeur basée sur de faux principes, valeur qui ne devrait être établie que d'après la peine et le temps qu'à coûté le produit; ce qui conduirait à l'égalité de peines et à l'égalité de jouissances par la confection et par l'échange des produits.

Or, cet échange des produits, basé sur la peine et aussi sur le temps, ne peut être rigoureusement établi que par un mode social qui fasse *que le produit vaille en raison de la peine;* seul principe juste, raisonnable, humain, et dont l'application ne peut être réalisée par le mode d'échange actuel. — Ceci revient à dire que l'égalité et la communauté des travaux et des jouissances doit être établie dans la société.

La communauté a toujours existé (quoique par un mode fractionnaire) dans toute société.

La société actuelle vit en partie, et sans le savoir, d'après le système de la communauté.

Un fait que tout le monde ne sait pas reconnaître, et

qui est remarquable comme la lumière du soleil, est celui-ci :

La communauté existe depuis des milliers d'années *sur toute la terre.*

Oui, cette communauté, qui paraît si au rebours de ce qui est actuellement, cette communauté existe chez tous les peuples.

En effet, qu'est-ce que la *famille?...* c'est la communauté!

Donc, vous pratiquez tous et sans vous en douter, cette communauté que nous prêchons!

Or, que faut-il? ce n'est pas de vous faire passer par des modes d'organisation qui bouleversent vos coutumes les plus chères. C'est, au contraire, d'*étendre* ce principe de la famille; c'est de l'appliquer à tous les hommes de manière à ce que l'*amitié*, la *fraternité*, l'*économie*, l'*unité*, le *bien-être* enfin, soient entre toutes les familles, de même qu'ils sont aujourd'hui entre tous les membres d'une famille *unie*, composée des père et mère, frères et sœurs.

Nous voulons qu'il y ait de famille à famille ce qu'il y a de membre à membre d'une famille. — *Communauté de biens entre les familles, comme il y a communauté de bien entre les membres d'une famille.* — En d'autres termes, que tous les hommes ne composent qu'une seule et même famille.

La famille c'est, sous un certain rapport, l'image de l'organisation que nous voulons.

Dans une famille, tous partagent le bien-être et la peine également, tous les enfants jouissent entre eux de l'égalité et tout est en commun parmi eux.

Dans une famille il y a toujours quelqu'un, qui ordinairement fait toutes les dépenses, pourvoie à tous les besoins. — C'est l'image de l'administration ou gouvernement.

Tous les membres de la famille donnent leur consentement tacite au pourvoyeur. — Tous les membres de

la société donneraient de même leur consentement à l'administration, c'est-à-dire éliraient ceux qui seraient préposés à la pourvoyance générale ou gestion des affaires.

L'unité de la famille passerait dans la société.

La communauté, c'est la famille agrandie.

La communauté, c'est l'application en général de ce qui se fait en particulier.

Vous voyez donc tous, que vous êtes plus près de la communauté que vous ne pensez.

Vous y êtes même.

Etablir une communauté entre les familles, c'est tout simplement faire entre les familles ce que vous faites chacun dans votre famille.

Si vous êtes malade, dans la famille vous recevez des soins; si vous manquez de travail, dans la famille on ne vous laisse pas mourir de faim (dans les familles non corrompues).

Vous y avez l'habitation, la nourriture, l'habillement, etc.; s'il y a des plaisirs, vous les partagez.

La communauté, c'est cela : la communauté, c'est la fraternité entre tous. Là, aucun membre ne souffre qu'il ne soit secouru. Là, aucun membre n'est privé. Là, aucun membre n'est sevré de plaisirs pendant que les autres en jouissent.

Tous, *dans tous les temps*, sont heureux au même degré, relativement à ces faits.

Si vous trouvez des avantages dans la famille, vous en trouveriez de bien plus grands encore dans la communauté de vos biens, dans l'unité de vos efforts, dans une administration directrice du tout, et qui, éclairée par l'intelligence de tous et soutenue par le concours de tous, augmenterait les produits, et déverserait à chacun un bien-être vingt fois plus grand que celui que vous auriez aujourd'hui.

Le père et la mère donnent la même part de travail

et de plaisirs à chacun de leurs enfants, et l'égalité règne entre eux.

La société, c'est la mère qui doit donner à tous ses enfants la même part de travaux et de jouissances dans la proportion des forces et des goûts de chacun, afin qu'une égalité plus parfaite et un bonheur plus complet règnent entre tous.

La communauté est un principe qui existe dans la marche générale de la société.

Si les hommes ont chacun une organisation physique, sensible, active, qui part d'un principe commun, la communauté apparaît dès le début, et l'on voit ce principe tout d'abord établi par la nature dans l'organisation des hommes. — Primitivement, la communauté dut s'introduire dans la famille et dans la formation des premières sociétés.— Puis, les sociétés s'étant constituées et une certaine complication des faits de l'existence survenant, l'*inintelligence* et le *besoin* durent engendrer bientôt l'*égoïsme*, et ils ne durent pas permettre aux hommes d'organiser cette communauté indiquée par la nature elle-même.

Cependant, telle était la nécessité de ce principe, que dans toute société ce principe s'établit pour ainsi dire à l'insu des hommes; et, si nous observons, par exemple, ce qui se passe aujourd'hui chez tous les peuples, nous l'y reconnaîtrons comme un fait général et inévitable.

Et en première ligne, le TRAVAIL, ce grand fait qui est accompli sur toute la terre, n'exige-t-il pas l'association, la participation d'un plus ou moins grand nombre d'individus dans la confection des œuvres manuelles, intellectuelles et morales.

1° Ainsi, en ce qui concerne l'œuvre manuelle, l'*a-*

griculture n'exige-t-elle pas le concours de plusieurs états? La *construction* de l'habitation, la construction des routes, des ports, des canaux, etc., etc., la confection de mille objets de tous genres, soit pour l'habillement, soit pour l'ameublement, soit pour tout autre besoin, n'est-elle pas faite en commun d'une manière directe ou indirecte.

Viennent ensuite les *instruments de travail* qui ont par eux-mêmes le caractère de la communauté, et qui sont effectivement communs au grand nombre.

2° Et, de même, l'œuvre intellectuelle n'est-elle pas faite en commun.—Je m'explique, 1° les travaux déjà accomplis par d'autres, concourent souvent à la confection d'un travail fait par un homme seul ; 2° et comme il a fallu que cet homme fût instruit par les autres; comme il faut que cet homme se nourrisse, s'habille, se loge, ait les choses que réclame son travail ; comme enfin il faut qu'il ait ce qui est nécessaire à son existence et ce qui est nécessaire aux développements de son intelligence, il suit de là que tous ont directement ou indirectement par l'enchaînement général de leurs actes, coopéré au produit intellectuel, et que ce produit est ainsi une œuvre *collective*.

3° De même, l'œuvre morale est un produit *collectif* par les mêmes raisonnements.

L'on peut donc dire qu'il n'est point de produit qui ne soit *une œuvre* COMMUNE.

4° Si maintenant nous abordons une autre série de faits, nous remarquerons le principe de la communauté établi avec plus ou moins de profondeur dans les langues. — L'écriture. — L'impression, etc.; puis, nous le retrouverons dans les actes individuels (puisque tout acte est la résultante des actes extérieurs). — Puis encore, nous le reconnaîtrons dans les institutions; et, en effet, comment appliquer un principe sans que son application ne soit commune à un certain nombre?—Tel, le fait de l'impôt, celui de l'hérédité et un grand nombre d'autres faits. — Tel encore celui du mariage qui

réalise positivement la communauté entre les époux— celui de la famille, etc.

Si, de même nous observons ce qui se passe dans le commerce — dans les administrations diverses — dans les prisons — dans les hôpitaux — dans le mode de recrutement—dans l'armée de terre et de mer — dans les colléges — dans les écoles — dans le mode d'habitation; — dans le mode de voyage — dans les fêtes publiques — dans les spectacles — dans les lieux de promenade, etc., etc., etc. (1). Nous remarquerons de nouveau le principe de communauté partout établi, bien qu'il ne le soit pas d'une manière complète et sous toutes ses faces.

Or, c'est précisément cette absence de *développement* du principe, qui détermine l'état déplorable de la société.

Veuillez avoir de l'impartialité, et vous ne pouvez vous empêcher de découvrir les bienfaits de ce principe dans les faits que nous venons de citer, et, dès lors, vous reconnaissez qu'*il* est impossible de s'en passer même dans la société actuelle!

Par l'existence toute puissante des faits, nous venons de prouver ainsi, à tous ceux que le principe de la communauté effraie encore, que ce principe est sans qu'ils s'en doutent *établi* dans la société; que, sans ce principe, aucune société ne saurait exister; car, toute société a pour principe fondamental la *communauté des rapports*, et tous les faits de la société, par cela seul qu'ils s'appliquent à un certain nombre d'individus, sont communs à ces individus. Donc, la communauté découle inévitablement du fait de la société.

---

(1) Un parc est commun à quelques personnes, pourquoi ne le serait-il pas à plus de personnes? Une salle de spectacle est commune à un certain nombre, pourquoi la laisser vide les trois quarts du temps, cela ne coûterait, pour ainsi dire, aucune dépense de plus si elle était toujours pleine. — Même raisonnement pour les voitures, pour les maisons, pour mille choses qui ne servent pas et qui pourraient être utiles ou agréables à d'autres.

Le principe de la communauté est donc inhérent à la marche sociale; *c'est le principe vital de la société.*

Sans communauté, même incomplète, point de société. — Sans communauté COMPLÈTE, *point de société heureuse.*

Il ne faut que du bon sens pour reconnaître *une bonne fois*, que la communauté est, non pas un principe absurde et irréalisable, mais, au contraire, un principe qui nous fait vivre, qui a existé de tout temps, et qui existera toujours dans la société. — Ce qu'il faut : c'est seulement de *compléter* ce qui est, *afin de vivre tous plus heureux.*

L'égalité et la communauté sont des lois démontrées par l'organisation de la nature humaine et de l'existence universelle.

Un homme est organisé comme tous les hommes. Il peut avoir par les développements de son organisation, les mêmes besoins physiques, intellectuelles, moraux; par conséquent, la généralité des choses qui peut servir à l'un, peut également servir aux autres.

Donc, les choses peuvent être communes à tous.

Car, tous les hommes sont organisés de même pour se nourrir avec les fruits de la terre;

Donc, les fruits de la terre peuvent être communs à tous les hommes.

Tous les hommes sont organisés de même pour se vêtir, pour se loger, etc.;

Donc, tous les produits nécessaires à l'entretien, à l'habitation, peuvent être communs à tous les hommes.

Tous les hommes sont organisés de même pour respirer l'air;

Donc, l'air pur et bienfaisant peut être commun à tous les hommes.

Tous les hommes sont organisés de même pour jouir de la lumière.

Donc, la lumière peut être commune à tous les hommes, et chacun doit avoir place au soleil.

Tous les hommes sont organisés de même pour se transporter sur tout endroit de la terre;

Donc, la surface de la terre peut être commune à tous les hommes.

Tous les hommes sont organisés avec les mêmes sens, et ont chacun des yeux, des oreilles, un nez, un palais, un corps impressionnable;

Donc, tout ce qui peut être en rapport avec la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, le toucher de chacun, peut être commun à tous,

Car, 1° un homme a une organisation sensible comme celle de tous les hommes, et tous les faits peuvent, en principe, agir sur lui comme sur les autres;

Donc, les faits peuvent être communs à la sensation de chacun.

Car, 2° un homme a en principe, une organisation intellectuelle comme tous les hommes, et l'intelligence de chacun suffisamment développée peut être accessible à tous les faits;

Donc, tous les faits peuvent être communs à l'intelligence de chacun.

Car, 3° un homme peut être organisé moralement comme tous les hommes;

Donc, la même morale peut être commune à tous.

Tous les hommes enfin sont organisés pour s'aimer, pour s'associer; — Et qu'est-ce que s'aimer, s'associer, si ce n'est la communauté des sentiments et des intérêts?

Ainsi, la masse de tout ce qui est accessible à chacun peut donc être commune à tous.

Et la terre qui, sous tous les rapports est accessible à tous les hommes, doit donc être la communauté des hommes. — C'est dire assez, que les hommes étant ORGANISÉS pour posséder tout en commun, *sont par conséquent nécessités à vivre par un mode communautaire.*

O aveugles mortels! ces lois toutes puissantes de la nature, l'égalité et la communauté, ne sont-elles pas là pour vous instruire?..... — Cependant vous ne les reconnaissez pas?...— Les faits jaillissent sous vos yeux, et vous ne les voyez pas!

Or, ces lois, vous dis-je, sont là... elles sont en vous-mêmes.... elles constituent votre organisation! — Ces lois démontrent l'*égalité de répartition* et la *communauté d'existence* entre les parties de votre individu comme CONDITION FONDAMENTALE DE LA VIE, malgré l'inégalité ou la différence qui existe entre ces parties.

Ainsi, entre ma main et mon pied il y a différence de forme, mais n'y a-t-il pas égalité de besoin? égalité de répartition? communauté de concours?

Chaque membre a sa fonction, *tous participent à la vie commune;* et parce qu'ils ne se ressemblent pas, est-ce que les besoins de l'un sont plus satisfaits que les besoins de l'autre? — N'y a-t-il pas égalité entre eux? communauté entre eux?

Tel est le fait établi par la cause suprême, cette cause qui est la source de toute intelligence, de tout génie, et qui par là nous conduit à reconnaître que le mode de l'organisation sociale doit être calqué sur le mode de l'organisation humain, comme type de la perfection.

Admirable image de la société... tu révèles la loi sociale! — La DIFFÉRENCE DES FONCTIONS. — L'ÉGALITÉ DE SATISFACTION. — La COMMUNAUTÉ D'EXISTENCE.

L'égalité est une loi de la nature, la communauté est de même une loi de la nature.

« L'homme est organisé pour les subir. »

Vouloir briser ces lois, c'est vouloir briser les lois de son bonheur.

C'EST PARCE QUE DEPUIS 5,000 ANS CES LOIS SONT MÉCONNUES, QUE L'HUMANITÉ EST EN SOUFFRANCE.

Suivez ces lois que la nature vous a indiquées solen-

nellement, puisqu'elle les a écrites au cœur même de votre organisme.

Là sera l'harmonie, là sera l'existence heureuse.

Il n'est donc plus étonnant qu'il y ait douleur, mal-être, anarchie sur la terre, puisque les hommes sont en contradiction avec les lois en vue desquelles ils sont constitués.

L'homme est organisé pour prendre une certaine nourriture. S'il prend une nourriture contraire à celle qui lui est nécessaire; *s'il vit contrairement à l'exigence de son organisation,* IL DOIT SOUFFRIR.

De même, les hommes sont organisés pour vivre par l'égalité et par la communauté. S'ils ne vivent pas ainsi, *s'ils vivent contrairement à l'exigence de leur organisation,* ILS DOIVENT SOUFFRIR.

C'est ce qui a lieu aujourd'hui.

C'est donc un crime, c'est donc un sacrilége, c'est donc une folie que de ne pas vivre sous les lois de l'égalité et de la communauté.

L'on répète toujours que la société ayant existé jusqu'ici d'une certaine manière, ne saurait vivre autrement!

C'est dire, que si pendant 5,000 ans la societé a vécu sans le secours du mode de la vapeur ou autres, elle ne pourrait exister avec ces nouveaux et puissants moyens de civilisation, et que son existence est compromise.

Cependant, la société n'en est que plus heureuse d'avoir reconnu l'utilité d'une nouvelle force motrice, et de l'avoir adoptée, *bien qu'elle soit restée* 5,000 *ans sans en profiter*.

Or, la société peut de même pour être plus heureuse, reconnaître l'utilité du mode de la communauté, et l'adopter *bien qu'elle soit restée* 5,000 *ans sans en profiter*.

L'égalité et la communauté *sont comme toutes les améliorations sociales*, qui apparaissent après les modes vicieux qu'elles viennent remplacer.

Et par cela seul que l'inégalité, que la propriété ont pris naissance dans un temps d'abrutissement général; — Par cela seul que l'égalité et la communauté sont des principes nouveaux, enfantés par la lumière de l'intelligence; par cela seul, je dis que l'égalité et la communauté doivent être une amélioration.

Suivez, suivez donc ces lois de la nature! elle qui vous a tous créés! elle qui vous a tous organisés tels que vous êtes, et qui, par là, vous a tracé la voie dans laquelle vous devez entrer pour que vous possédiez à jamais le bonheur!!!

Nous avons reconnu par cet article, que dans les grandes bases de l'organisation humaine, la communauté apparaît comme un principe général.

La communauté a donc le caractère d'une loi.—Dans l'état normal, elle serait effectivement la loi des hommes : *elle doit donc devenir un jour la loi de la société* (1).

Nous avons retracé les faits inébranlables et dominateurs qui établissent le fait de la communauté parmi les hommes.

La nature humaine, par son organisation, exige donc impérieusement la communauté, et c'est, nous le répétons, parce que les hommes ont dévié de cette ligne, ont failli à cette première loi, à cette loi sainte et sacrée, proclamée par le principe même de l'existence;

---

(1) Ni l'égalité ni la communauté n'existent réellement chez les sauvages. Ils n'ont pas l'*intelligence nécessaire* pour s'organiser en communauté avec tous les avantages, avec tous les bienfaits de la science, de la morale, de la raison, qui savent amener l'économie de temps, l'augmentation de produits, la juste répartition des travaux et des jouissances.

ce n'est que pour cela, disons-nous, que la société est malheureuse.

Chaque créature humaine, dans ses principales fonctions, est combinée pour agir en communauté avec les créatures qui sont constituées comme elle.

Et le tout est organisé pour être commun aux organisations semblables.

Le sceau de la communauté est donc *ineffaçablement* marqué par la nature, sur tout ce qui peut et doit être commun entre les hommes.

La communauté est donc écrite en lettres de feu dans la marche universelle !

Et, en effet, chaque partie de l'univers ne vit-elle pas de la vie du tout ?

Car, elle vit par les parties qui l'entourent, et celles-ci ne vivent elles-mêmes que par celles qui les environnent, et de même pour toutes celles qui sont renfermées dans l'existence.

De transformation en transformation, tout devient commun à chaque partie.

Action et réaction du tout sur le tout ; combinaison incessante entre toutes les parties : la communauté est une loi universelle.— (Ce que nous allons reconnaître encore à l'article suivant.)

L'égalité et la communauté sont révélées par l'unité, par l'infini, par l'éternité, par les éléments universels.

L'on peut dire que l'égalité et la communauté sont des caractères communs à l'*unité*, à l'*infini*, à l'*éternité* ; car,

L'unité n'est qu'à la condition qu'il y ait *égalité* de concours entre toutes les parties.

L'infini n'est qu'à la condition que l'existence soit *également* à chacun des points qui le constituent.

L'éternité n'est qu'à la condition que l'existence

soit *également* à chacun de tous les instants de sa durée.

De même, la communauté apparaît dans l'unité, puisqu'un *seul* et même principe d'existence est dans toute l'existence, et puisqu'alors ce principe est nécessairement *commun* à toutes les parties qui constituent cette unique existence.

De même, la communauté apparaît dans l'infini, puisque le principe d'existence règne dans toute l'étendue, et qu'il est nécessairement commun à toutes les parties qui constituent l'étendue.

De même, la communauté apparaît dans l'éternité, puisque le principe universel d'existence est commun au passé, au présent, à l'avenir.

Le principe d'existence établit donc d'une manière rigoureuse, positive :

1° L'égalité entre toutes les parties;

2° La communauté entre toutes les parties.

En outre, comme il y a *égalité* entre toutes les parties par les trois éléments qui sont en chacune ; il y a de même *communauté* entre ces parties, puisque les éléments sont *communs* à elles toutes.

L'égalité et la communauté sont donc nécessairement, inévitablement partout, et elles doivent être considérées comme bases fondamentales du mode d'existence.

Tels sont les faits universels!

Ainsi, en prenant pour *principe* d'organisation sociale, le *principe* d'organisation de la nature ; et en reconnaissant l'harmonie, la vie, la perpétuité qui en résultent, rien ne doit être plus beau, plus durable, plus rationnel que le mécanisme intelligent de l'égalité et de la communauté des biens, développant dans toute sa possibilité le bonheur général ; mécanisme dont la loi se retrouve et dans la communauté d'existence qui lie

les parties de l'univers, et dans l'égalité qui règne d'une manière absolue entre elles.

L'organisation sociale basée sur l'égalité et la communauté, est la seule qui ait pour principe le principe même de l'univers ! Quelle puissance ses partisans ne doivent-ils pas puiser dans ce fait.

Les peuples marchent ou à l'esclavage ou à la communauté.

Il faut être bien pénétré, nous le croyons, de ce raisonnement :

Il y a deux grands principes en présence. Or, l'on *ne doit pas considérer seulement les points intermédiaires qui sont entre eux, mais bien les points extrêmes* vers lesquels on est logiquement entraîné lorsqu'on poursuit les conséquences de l'un de ces principes.

Tout conduit en effet de conséquence en conséquence à une limite extrême quelconque. Les peuples inintelligents s'y laissent toujours entraîner sans pouvoir reconnaître d'abord les inconvénients ou les avantages de la route qu'ils suivent, et souvent ils s'arrêtent épuisés, obligés, plus tard, de revenir sur leurs pas.

Nous sommes, nous, plus éclairés que nos pères. L'expérience, l'instruction, la raison doivent nous guider, et ne nous laissant pas éblouir par les apparences d'un état qui ne peut être que transitoire, nous marchons avec une détermination réfléchie, aux conséquences dernières qui doivent nécessairement surgir de la voie dans laquelle nous sommes entrés.

INÉGALITÉ, ÉGALITÉ, tels sont les deux principes qui se disputent l'empire du monde.

L'un, c'est le despotisme ;

L'autre, c'est la fraternité.

L'un, c'est la réalisation du mal,

L'autre, c'est la réalisation du bien ;

L'inégalité c'est le bonheur de quelques-uns et le malheur de la grande masse ;

L'égalité, c'est le bonheur de tous.

L'inégalité, c'est l'antagonisme entre les hommes; c'est le privilége.

L'égalité, c'est l'union, c'est *l'association fraternelle entre les hommes.*

Oui, il faut bien poser la question, il faut bien voir où conduit chacun de ces principes.

Eh bien! l'un va droit à l'esclavage.

L'autre, droit à la communauté.

Les rois, les puissants le sentent, pour être maître, il faut l'obéissance aveugle, il faut l'ignorance :

Sinon, la révolte éternelle.

Donc il faut arriver par degrés à l'esclavage le plus complet, et là il y a sécurité pour eux.

Si, au contraire, on ne veut pas l'esclavage, si même l'on veut affranchir l'esprit; si dès lors on répand l'instruction : l'on conduit ainsi les hommes à reconnaître les droits de chacun, et là on proclame l'égalité. L'égalité c'est la destruction du privilége, c'est l'harmonie entre les intérêts, c'est la balance des intérêts; c'est l'égalité de satisfaction entre ces intérêts; c'est le développement des facultés de la masse, c'est le partage des peines et des plaisirs, selon les forces et selon les goûts de chacun. *C'est le travail de tous pour amener les jouissances de tous.* C'est l'amour fraternel réunissant tous les hommes. Et maintenant si nous ajoutons les résultats qui doivent être produits en vue du bien-être physique, intellectuel et moral, par l'*économie du temps et des produits, par l'accroissement des produits,* par les progrès de la science, résultats qui ne peuvent réellement être atteints que par le mode unitaire et non par le mode de morcellement :

L'égalité, c'est alors la communauté *ou* PARTICIPATION DE TOUS A TOUT.

Ainsi l'esclavage, c'est le règne d'un seul heureux et les coups de fouets sur la chair saignante des hommes.

La communauté, c'est le règne de la société et les jouissances dans l'âme de tous.

Tournez la question sous toutes ses faces, je défie que l'on n'arrive à l'une de ces deux conséquences extrêmes, inévitables :

L'esclavage ou la communauté.

Donc comme but,

Ou proclamez l'esclavage,

Ou proclamez la communauté.

L'AVENIR NOUS CONDUIT A L'UN DES DEUX.

Jugez par la marche des siècles passés quelle doit être la marche future.

L'inégalité disparaît, donc nous marchons à l'égalité; donc, nous marchons à la communauté.

DE L'HOMME DANS L'UNIVERS.

Homme!

Ouvre les yeux, et regarde...

Vois ces êtres innombrables et resplendissants qui se meuvent dans l'espace;

Et par delà ces êtres élance ta pensée jusque dans les profondeurs des mondes.

Que ta raison soit électrisée à ce spectacle sublime de l'univers. Malheureux tu serais, incomplet tu serais, si tu n'éprouvais le bonheur, si tu ne te sentais purifié à sa contemplation... — Cet univers, c'est ton existence.... Cet univers, c'est ton principe... — car tu remontes de transformation en transformation à l'existence entière, et tu as été formé par toutes les causes qui, agissant successivement les unes sur les autres dans la masse des siècles, ont toutes ensemble engendré, par suite de la combinaison universelle, jusqu'au moindre des effets... C'est ainsi, que dans tous les temps, chaque partie de l'univers vit par la vie du tout... — Grande vérité! — Cet univers, c'est donc ton existence à toi-même... Cet univers, c'est ton existence grandie, incommensurable, et qui, dans toute sa splendeur, se révèle à ta pensée...

Comment n'éprouverais-tu rien?

Admire donc, contemple et sois pénétré par cette majestueuse immensité qui réduit ton être à si peu! — A ce moment solennel, l'univers t'apparaît si grand et

les hommes t'apparaissent si petits, que, n'apercevant plus de différence entre tes semblables, tu vois ces frêles créatures qui rampent sur ce globe, s'abaisser sous le même *niveau!* — Là, tu comprends l'égalité!

Mais sonde plus encore l'infini... plonge tes regards dans cet océan sans bornes.... parcours si tu l'oses ces régions inconnues... cherche, audacieux, à en mesurer toute l'étendue, à en atteindre l'extrémité dernière.... — C'est en vain!... parvenu à une limite, tu t'élances à une nouvelle... tu poursuis et tu poursuis toujours sans jamais en saisir le terme! — Plus tu avances, plus tu te perds... plus tu envahis l'espace, cet espace où circulent les mondes, plus tu es absorbé par lui, par lui qui dévore, qui engloutit, qui anéantit ta pensée! Là, tu as quitté la terre... mais bientôt dans cette immensité tu disparais à toi-même, tu t'épuises et tu t'effaces! là, tu as compris ce que tu étais... tu as pressenti la grandeur de l'existence universelle! tu as touché Dieu... mais tu t'es abîmé dans sa toute-puissance!

Sois saisi d'allégresse maintenant, à la clarté de ce soleil qui t'apparaît en embrasant les cieux!

Pénétré à la sainte majesté qui l'environne, élève ton âme à lui et reconnais ses bienfaits.

Salue cet astre régénérateur, et bénis-le, car il féconde la terre; car il s'allie à elle, et dans un amour mystérieux, il lui verse la semence qui produit.

Tu existes... reconnais le père de tes pères, le père à tous les hommes, fils lui-même de l'univers.

Abaisse les yeux sur cette terre! Cette terre à laquelle tu tiens... à laquelle tu es uni.... avec laquelle tu es un seul être, de même qu'elle est *un* avec le tout.

La terre n'est-elle pas une substance transformée et combinée avec celles qui l'environnent, et celles-ci avec les autres; toutes se liant entre elles.

Chaque partie n'est-elle pas ainsi une combinaisor particulière, qui tient au principe universel et en dé-rive.

Le tout n'est-il pas la combinaison des divers élé-ments d'un même principe.

N'est-ce pas de la terre transformée, et dans sa forme et dans sa saveur, etc. N'est-ce pas cette terre que tu manges... qui te nourrit... qui te donne la vie...

Tes os, ta chair, ton sang, à qui doivent-ils ce qu'ils sont? à la terre.... à la terre enveloppée de son atmo-sphère, à la terre modifiée par ce qui vient se combiner avec elle.

Elle est ta mère, la terre!... et par la vie qu'elle te donne chaque jour, et par la vie qu'elle a donnée à ceux qui t'ont fait naître.

Elle est pour toi une tendre mère, et pour toi, elle est aussi une amante chérie..., amante qui, un jour se révélera à ta pensée, mais qui à tes yeux s'enveloppe d'un voile impénétrable encore; amante inséparable, amante passionnée... et qui s'identifie en toi par l'u-nion intime qu'elle contracte chaque jour avec ton être.

Réunissant ainsi sur toi les bienfaits d'un amour qui ne cesse point, que tu ne peux recevoir d'aucun de tes semblables, et t'amenant par l'excitation de tes besoins à la rechercher... à l'aimer... à la posséder... à ne pou-voir te passer d'elle.

Bénis donc cette terre..... aime-la..... et désire de toutes les puissances de ton âme, le jour où elle te com-blera de ses plus douces faveurs et de ses plus beaux fruits, par le partage égal et intelligent qu'elle en fera entre tous.

Là sera le bonheur, bonheur pur et durable.

L'amour, quelque nom qu'on lui donne : combinai-

son, attraction, reproduction de l'existence, est donc une loi universelle.

L'amour de LA NATURE ENTIÈRE, dans laquelle tu es et avec laquelle tu t'allies sans cesse, par tes organes, par tes sens, par tes facultés, par tes sentiments; l'amour, source de tout bien; l'amour qui a pour résultat le BONHEUR : voilà ta loi.

Telle sera un jour la religion ou PENSÉE de l'humanité:

Religion qui n'aura d'autre but que le bonheur, d'autre autel que le cœur; d'autre temple que l'univers;

Religion basée sur la raison, et prenant sa source dans la vérité éternellement puissante des faits.

Et de même qu'aujourd'hui, l'homme a voué un culte d'amour à ceux qu'il reconnaît *lui avoir donné la vie;*

De même l'humanité, lorsqu'elle saura le reconnaître, vouera un culte d'amour au principe de l'existence universelle, *cause de son existence*, cause *de toute existence.*

Après avoir observé ce qui t'entoure, reviens sur toi-même, approfondis et médite : — Qui es-tu?

Etre organisé pour *exister* — pour *sentir* — pour *agir*, tu es et tu fais inévitablement ce que la *combinaison formée* par les éléments qui constituent ton être, te pousse à être et à faire, selon qu'elle est combinée elle-même avec tous les faits qui l'environnent et qui viennent la développer, la modifier. — Et de même les corps, les fluides, les gazes, et tous les faits de la nature se combinent entre eux.

Ainsi organisé, tu es forcé de suivre l'impulsion qui t'est donnée par la combinaison produite en toi.

Chaque partie se combine avec une autre, et le tout n'est qu'une vaste combinaison.

Il ne peut en être autrement.

Le principe qui est dans la partie est dans le tout : conséquence inévitable de cette généralisation du principe, puisque le tout n'est formé que de parties.

Donc, chaque partie ayant une fonction combinatrice, n'est elle-même qu'un membre, qu'un rouage, qu'une pièce du mécanisme universel ; de même qu'un muscle, avec sa fonction, n'est qu'une partie combinée avec les autres parties de l'homme, pour concourir au but de l'organisation humaine.

Si toutes les parties ainsi combinées entre elles concourent à *un même résultat*, et si la position, la forme, l'étendue, etc., de chacune sont déterminées exactement, et de manière à ce que toutes les parties ensemble produisent ce résultat ; si chacune ainsi, a une mission, mission déterminée par l'organisation de la partie en rapport avec l'organisation des autres parties ; s'il y a organisation ENTRE les parties *pour amener un résultat*, de même qu'il y a organisation DANS la partie pour *amener un résultat*, ce qu'on ne saurait nier ; il y a but.

Et ainsi il y a une grande loi à laquelle toutes les parties sont soumises, loi *de la dépendance universelle ou* DESTINÉE.

Or, toutes les parties doivent concourir à l'accomplissement de cette loi.

Et si toutes doivent y concourir, aucune ne peut s'en abstenir ; toutes y sont forcées, déterminées.

La combinaison s'opère par le mouvement, le mouvement étant le mode de concours ou de coopération universelle.

Dès lors, les plus petits mouvements comme aussi les plus puissants, contribuent nécessairement à la coopération totale.

Or, s'il y avait une raison pour qu'un seul mouvement fût libre et pût s'abstenir de cette coopération, la même raison existerait pour tous, et il n'y aurait plus

de loi générale, plus d'organisation, plus de concours des diverses parties à un même résultat, plus d'harmonie universelle, plus d'effets déterminés et soumis, produits par des causes, mais seulement des effets libres et par conséquent *non déterminés;* c'est-à-dire des effets sans causes. Conclusion absurde.

Le mouvement s'applique à tous les faits; et les faits de l'homme : faits physiques, moraux, intellectuels, ne s'accomplissent ainsi que par le mouvement.

Donc, si tous les mouvements sont soumis, combinés; tous les faits de l'homme sont soumis, combinés.

Ainsi les hommes ne peuvent pas *ne pas faire ce qu'ils font*, et ce afin de concourir à la combinaison humanitaire : de même que la plante ne peut s'empêcher de croître lorsqu'elle est combinée à la terre; l'arbre, de remuer ses branches lorsque le vent l'agite; l'animal, de voir avec ses yeux; l'intelligence, de se développer selon qu'elle a été formée, et qu'elle est combinée avec les objets du dehors qui viennent la modifier.

Le tout agit sur lui-même et en vue de la manifestation infinie de son être, opère par voie régulière et a une marche suivie, déterminée, formée par tous les mouvements;—marche à laquelle nul mouvement particulier ne peut se soustraire.

C'est le passé qui a engendré le présent; c'est le présent qui engendre l'avenir. — Mouvement éternel du TOUT présent, pour enfanter le TOUT à venir.

C'est l'existence qui, nécessitée par son organisation à atteindre un certain but : la manifestation par la *perpétuité;* forme ainsi une marche INÉVITABLE et DÉTERMINÉE, et cette marche c'est la DESTINÉE.

Homme, qui es-tu?
Voilà ce que tu es!

Partie de l'univers à laquelle était échue, à un mo-

ment précis et sans qu'elle ait pu l'éviter, une fonction humanitaire qu'elle remplit dans la combinaison générale.

Existence en principe éternelle, — qui à travers ses transformations remonte dans l'infini — qui n'a point eu de commencement — qui n'aura point de fin.

Molécule soumise et impulsionnée comme les autres — toutes ayant entre elles : Egalité de dépendance, égalité dans la nécessité de satisfaction des besoins.

Etre organisé pour vivre, pour sentir, pour agir : **TES DROITS** au *développement* de ton existence entière, au *complétement* de ton être, à la possession du bonheur enfin, sont ÉGAUX à ceux de chacun de tes semblables.

Etre éternel, tu subis donc la loi du tout.

Tu remontes par les temps aux causes qui, se succédant et s'engendrant par la combinaison, devaient t'amener toi, à ton heure... et continuant leur marche nécessitée, doivent de même te transformer de nouveau à une certaine heure.., heure inévitable ! !

Accomplissant ainsi actuellement une phase de ta destinée, et devant plus tard en accomplir une autre à travers l'infini et l'éternité..

En résumé, les fondements de cette doctrine nouvelle (non entièrement développée dans ce travail), sont :

DIEU, OU L'EXISTENCE UNIVERSELLE, UNE, INFINIE, ÉTERNELLE, par ses trois éléments, l'*étendue*, l'*organisation*, le *mouvement* (1).

---

(1) Les 19/20e des gens qui se disputent sur l'existence de Dieu s'entendent parfaitement au fond, sans le savoir. Dieu n'est point un être absurde en dehors de la nature, rien ne pouvant être sans

Une, car l'existence étant *seule ce qui est*, elle implique nécessairement l'unité en elle-même.

Infinie, car elle doit être partout, puisque là où l'on suppose des limites, il est impossible de ne pas supposer en même temps quelque chose *au delà* de ces limites. — Donc, il n'y a point de limites — donc l'existence est infinie.

Eternelle, car l'infini ne pouvant cesser, il est de tous les temps.

Ces trois termes *unité*, *infini*, *éternité*, s'impliquent mutuellement et ils ne sont que les aspects d'un seul et même être : l'existence universelle.

L'existence universelle, c'est : 1° L'*essence* qui est une, infinie, éternelle ; 2° et la *forme* qui est partielle, limitée, temporaire.—C'est ainsi et le principe et les *aspects* de ce principe—or, l'essence, le principe, ce sont les *éléments* (étendue, mouvement, organisation). Et la forme, l'aspect, le mode, ce sont les *combinaisons* diverses de ces éléments.

L'existence universelle a pour principe fondamental la manifestation *infinie*, *déterminée*, *perpétuelle* de son être : par la combinaison, par le développement, etc. — Et de tous les faits partiels, de tous les changements, de toutes les formes, l'existence universelle est la cause suprême.

Or, cette existence révèle la destinée, c'est-à-dire, l'*inévitabilité* — le *but*.

Car, 1° l'existence a un but, la *manifestation* ; 2° cette manifestation n'a lieu que par une marche *déterminée* de l'existence ; et par là est constituée l'inévitabilité.

Ce qui, par l'examen des faits, conduit au même résultat ; car,

---

étendue. — Et cependant comme la nature ce n'est point le hasard, Dieu *c'est la nature* apparaissant dans son sublime *ensemble*, se manifestant comme *cause* et ayant une marche vers un *but*.

1° L'ORGANISATION dans la partie et ENTRE les parties atteste un but.

2° La dépendance qu'il y a de l'EFFET à sa CAUSE atteste l'inévitabilité.

Donc, le fait de la destinée est démontré par le but et par l'inévitabilité.

Comme LOI MORALE OU DOGME,

1° LA CROYANCE, par la *science des faits*; 1° en une cause suprême, universelle, organisatrice; 2° et en un résultat universel, déterminé, inévitable; *croyance* qui admet ainsi : 1° Une RAISON à la *marche universelle* et *humanitaire*; 2° un *but* à cette marche, but établi par les faits de l'organisation et de l'inévitabilité; 3° une sanction toute-puissante, un motif déterminant, relativement à notre coopération à cette marche, puisque cette marche doit être réalisée.

2° L'AMOUR, pour l'existence universelle dans laquelle le MOI est nécessairement compris, — 1° par l'aspiration ou attraction de l'être vers son *principe* ou *existence universelle*; — 2° par la possession de son existence dont l'*alimentation n'est* que par l'existence générale; 3° par l'évidence de la communication d'existence entre toutes les parties; — 4° par la connaissance de l'unité dans le tout; — 5° par la pensée et de la dépendance mutuelle des êtres, et de l'absence de leur libre arbitre; ce qui détruit la haine et laisse subsister les sentiments d'humanité. — Faits qui établissent, et la communion entre l'homme et l'univers, et la fraternité entre les hommes.

3° Le BONHEUR GÉNÉRAL comme étant le but et le résultat de la marche humanitaire et de l'amour. — Bonheur révélé : — 1° Par le désir ou attraction sentante de l'humanité; 2° par la *nécessité* du développement et du complétement de l'humanité; c'est-à-dire du développement et du complétement de l'organisation de chacun, organisation constituée par les faits du *physique* de la *sensation*, de l'*action*, et auxquels répon-

dent les LOIS d'*égalité*, de *fraternité*, de *liberté*; 3° par la généralisation des faits et par les améliorations sociales. — Faits qui tendent à amener ainsi la réalisation du bonheur.

Comme LOI SOCIALE :

La RÉALISATION DU BONHEUR DE TOUS; conséquence de ce qui précède.

Or, afin d'amener la réalisation de ce bonheur, c'est-à-dire *la plus grande somme* de bien-être à laquelle il soit possible d'atteindre, et aussi afin d'établir l'ÉGALITÉ de bonheur entre tous; la loi sociale est réalisée dans la société par un mode *unitaire*, *économique*, *scientifique* ou COMMUNAUTÉ.

POUR CHACUN,
Jouissances proportionnelles à ses besoins, à ses goûts, à la somme générale des produits.

PAR CHACUN : Travail proportionnel à ses forces, à ses moyens et à la somme générale des travaux.

Comme règle du travail,
Entre tous, égalité de la peine ou du plaisir.

CONCLUSION.

ENTRE TOUS.

ÉGALITÉ DE DROITS; ÉGALITÉ DE DEVOIRS.
COMMUNAUTÉ DE BONHEUR ET DE TRAVAUX.

✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤

DEUXIÈME PARTIE.

Fondements de l'Organisation Sociale.

Après avoir médité sur les faits et sur les raisonnements qui précèdent, l'on nous adressera sans doute cette question :

« Si vous parvenez à démontrer la raison du droit « d'égalité, et de plus les résultats funestes de l'inégalité, comment concevoir cette égalité de bien-être « qui devrait exister entre tous les hommes?

Il est vrai, ho! il n'est que trop vrai, que dans une société si stupidement organisée que la nôtre, il serait impossible de faire le bonheur de tous les hommes, et il peut paraître difficile de remédier aux maux qui sont les résultats du mode actuel d'existence de la société, mode qui est la cause unique du mal-être général.

Mais il faut cependant le reconnaître : une organisation fondée sur l'égalité, par la *raison*, par la *science*, et ayant dès lors des éléments opposés à ceux de notre organisation présente, pourrait établir ainsi la paix, la tranquillité, l'ordre physique, l'ordre moral, le bien-être, la joie, la félicité, non pendant une partie de la vie, mais pendant toute la vie; non pour une génération, mais pour toutes les générations.

Or, un temps viendra où les esprits les plus rebelles, les plus tenaces, seront amenés par la marche INÉVITABLE des choses; c'est-à-dire par l'accomplissement pro-

gressif des destinées de l'humanité, à reconnaître eux-mêmes que le bonheur social ne peut résulter que de l'égalité et de la communauté.

Au milieu d'une société entièrement corrompue, nous n'avons pas craint de formuler (il y a plusieurs années, janvier 1839), le plan d'une organisation basée sur l'égalité. Ce travail a été *le premier système français qui ait contribué à ouvrir une ère nouvelle, en se liant et en coopérant puissamment à la* FONDATION *du communisme en France* (1).

A l'apparition de notre travail, la propagation des principes communistes si peu répandus et si peu complets à cette époque, où seuls les principes *non approfondis* de la première révolution prévalaient, cette propagation, disons-nous, s'est subitement étendue, et par là a coïncidé avec la publication de ce livre, dont l'édition s'est entièrement épuisée en très peu de temps. Or, si imparfait qu'ait pu être cet ouvrage, nous croyons qu'on saura nous rendre cette justice, que, par les bases fondamentales que nous y avons établies, il ait dû coopérer puissamment à établir les vrais principes et à concourir aux efforts de ce premier centre régénérateur, constitué par la réunion de quelques hommes purs, énergiques, infatigables, qui ont travaillé et travaillent encore à répandre une nouvelle doctrine sociale, doctrine qu'on peut appeler *la doctrine du bien;* cette mission, qu'ils se sont généreusement imposée répond à tout, et elle atteste à quel point la justesse d'esprit et l'élévation de pensée peut se trouver chez ces ouvriers, qui, formidables athlètes de l'égalité, augmentent le nombre des disciples de la com-

(1) La publication très ancienne des idées de Babeuf et de Buonaretti, ces deux frères à jamais chéris par nous, ces hommes vertueux dont la mémoire, traversant les siècles, sera à jamais vénérée par tous les hommes ; cette publication, nous ne la connaissions pas, et malheureusement elle était ignorée de la masse.

munauté, pour en couvrir la surface du pays, et un jour celle de la terre entière.

Or, en soumettant alors et avec le sentiment d'une juste réserve, nos principes, nos vues, nos bases d'organisation, nous nous sommes sentis heureux d'avoir agi ainsi, parce que *ce premier exemple a été suivi* par d'autres écrivains *qui ont adopté ces bases*, ce qui nous a confirmé dans la pensée qu'elles étaient justes; et aussi parce que, *depuis* de grands efforts se font maintenant en France et dans tous les pays, pour réformer la société et la mener dans la voie de l'*égalité, du bien-être.*

Nous ne saurions donc trop demander la permission, nous le dernier des derniers, d'adresser ici des éloges à tous les hommes consciencieux qui ont écrit après nous, et cela malgré la différence qui peut exister sur quelques points entre leurs vues et les nôtres. Le devoir de tout citoyen est, tout en rectifiant ce qu'il croit être erroné, d'adresser un juste tribut de reconnaissance à tous ceux qui cherchent, par tous les moyens possibles, à amener des améliorations dans l'état social.

Dans l'ouvrage intitulé de l'*Existence de la Destinée*, (1839) *dans l'Extrait de ce travail* (1840), dans celui intitulé *Pensées Philosophiques* (1841), nos efforts ont tendu à constituer les fondements du droit et ceux du système égalitaire.

Si nous relatons ces faits, ce n'est assurément pas, qu'on le sache bien, pour établir la priorité que nous pouvons avoir sur les écrits qui ont paru depuis, mais c'est pour répondre d'avance à l'accusation de plagiaire que l'on pourrait nous faire, et qui a été déjà lancée, il y a quelque temps contre d'autres écrivains, qui ne la méritaient nullement, bien que nous pensions néanmoins que tout écrivain a le droit de puiser partout où il croit trouver de bonnes choses.

Donc, si nous constatons ces faits, c'est surtout aussi pour indiquer que le présent travail est le développement, le complétement, la conséquence rigoureuse de ceux que nous avons déjà publiés.

Avant d'aller plus loin, qu'il nous soit permis de rappeler une chose qu'on ne saurait trop rappeler : c'est que nous sommes fermement convaincus que les possesseurs d'aujourd'hui, aveuglés qu'ils sont par l'habitude de leur manière de vivre, seraient, sous certains rapports, et quoi qu'ils en puissent dire, beaucoup plus heureux dans une organisation où l'égalité régnerait, où la certitude de posséder *toujours* le bien-être leur serait acquise, où le sentiment de l'amitié et de l'amour de tous, remplaçant celui de l'indifférence et de l'inimitié, entourerait leur existence et répandrait sur elle les torrents d'une félicité dont ils ne peuvent apprécier toute l'étendue. — Nous ne voulons donc que leur bonheur à eux, tout aussi bien que nous ne voulons que le bonheur de tous les autres.

Que nos principes d'union leur reviennent d'ailleurs à l'esprit.

Ce n'est pas une simple disposition du cœur qui nous guide ; ce n'est pas un sentiment plus ou moins solide et que peut détruire telle ou telle circonstance : ce n'est pas un vœu que nous émettons et qu'on pourrait ne pas croire sincère ; c'est un devoir impérieux, rigoureux qui nous est commandé par nos doctrines ; c'est une loi qui nous est imposée par les principes que nous établissons.

Oui, nous croyons que le mode actuel est funeste à tous, et nous voulons faire jouir les riches comme les pauvres des bienfaits d'une nouvelle organisation sociale.

Ce que nous demandons, c'est qu'on veuille bien lire cet écrit avec impartialité ; qu'on ne se laisse pas choquer par tel ou tel changement, mais qu'on juge sainement, dégagé s'il est possible de tous préjugés, de tout entêtement, de tout fanatisme.

A l'organisation actuelle nous avions donc substitué,

« Une organisation au moyen de laquelle CHACUN « aurait : Toutes choses assurées toute SA VIE ;

« La liberté plus grande, la nourriture meilleure, « l'habitation meilleure, l'habillement meilleur, l'en- « tretien des choses diverses, les voyages en travaillant; « les voyages d'agrément beaucoup plus réalisables « pour tous;

« Toutes les jouissances possibles, entre autres celles « procurées par les sciences, les arts, les lettres;

« Tous les plaisirs divers;

« Le travail plus agréable, plus varié, moins long, « moins pénible qu'aujourd'hui;

« L'introduction des mécaniques partout;

« La cessation du travail à un certain âge avec la « continuation de toutes les jouissances de la vie;

« Non travail pour les infirmes ;

« Pour tous les enfants l'éducation mieux pensée, « plus féconde, — l'instruction mieux ordonnée;

« La moralité plus grande par suite de toutes ces « ces causes;

« La gestion de toutes les affaires, ainsi que la con- « fection et la répartition des produits par un pouvoir « nommé par tous.

« Ainsi : Abolition de la propriété particulière,

« Abolition de l'argent,

« Abolition du commerce dans l'Etat,

« Abolition de tout privilége,

« Unité, égalité, fraternité, liberté dans la marche « sociale, c'est-à-dire bien-être égal de chacun assuré « toute la vie, avec un nouveau mode d'économie so- « ciale, par des *moyens :* 1° qui, entre autres, établissent « la liberté de chacun ; 2° détruisent l'abus de cette li- « berté ; 3° et parent à la difficulté qui naît actuelle- « ment de l'insuffisance de certaines choses pour « tous.

« Droits et devoirs, jouissances et travaux égaux en- « tre tous. »

Tels sont, en résumé, les fondements de l'organisation que nous avions établie.

Mais avant de développer l'organisation qui va suivre, nous allons examiner les faits qui, concurremment avec ceux énoncés dans ce travail, doivent établir logiquement, nécessairement les *bases* de toute organisation sociale.

Le principe de l'activité terrestre est le développement progressif de l'organisation. En effet, l'organisation de la matière s'est de plus en plus développée dans la succession des règnes et des espèces. — Ce développement de l'organisation doit de même, sous un autre aspect, s'opérer au sein de la marche sociale jusqu'à son complétement. — C'est ce qui a eu lieu et c'est ce qui est encore en voie d'accomplissement.

Or, le bonheur général doit être le résultat du complétement de l'organisation ; car, par les différentes réorganisations sociales qu'elle subit, l'espèce humaine est de moins en moins malheureuse, par suite du principe de manifestation qui tend à faire paraître tous les aspects ou possibles de l'humanité, c'est-à-dire par le développement du progrès continuel qui a lieu relativement à différents faits favorables aux masses. Or, ce progrès qui a lieu à travers les siècles, a par cela même le caractère d'une loi. — Nous voulons donc marcher dans le sens de cette loi, et puisque aujourd'hui ce bonheur général n'existe pas entier, c'est qu'alors le complétement de l'organisation n'est pas atteint, c'est qu'alors l'organisation sociale a besoin d'être complétée, et c'est ce fait qui, logiquement, raisonnablement, nous *autorise* à formuler un plan qui peut conduire au complétement de l'organisation sociale.

Dans l'organisation individuelle, sociale et universelle, nous avons reconnu en principe l'égalité et la communauté d'existence.

Nous appuyant sur cette vérité fondamentale, nous établissons sur elle comme sur une base éternelle, l'organisation de la société.

Mais, en outre, nous allons rappeler la formule de l'homme : *Physique, Sensation, Action,* formule que nous avons exposée plus haut, et nous allons la faire servir à la solution du problème social.

Nous allons donc rechercher les principes que peut impliquer cette formule, et remarquer s'ils sont d'accord avec ceux que nous avons déjà reconnus dans le cours de cet ouvrage, pour pouvoir avec ce faisceau lumineux, avec ce concours vraiment extraordinaire de tant d'éléments, présenter un système d'organisation sociale dont les *bases* seront certaines, étant l'expression de la vérité elle-même.

La formule que nous avons établie : *Physique, Sensation, Action* ou *Combinaison* (interne-externe) de l'homme, et qui répond à la formule universelle *étendue, organisation, mouvement*, contient : 1° les principes constitutifs de l'homme ; 2° les principes constitutifs de la société.

En effet, considérant ce qui se passe dans les faits de l'être individuel, nous arrivons à déterminer ce qui doit se passer dans les faits de l'être social, et ce afin que l'organisme social répondant à l'organisme individuel, il y ait harmonie entre eux.

Ainsi, AU PHYSIQUE, dont l'aspect principal est constitué par l'égalité de nécessité d'existence entre ses diverses parties, ce qui implique par conséquent la nécessité de satisfaction par chacune d'elles avec ce qui lui est nécessaire,

Correspond l'état normal des faits qui assurent l'existence physique, morale, intellectuelle à chacun des membres de la société, — OU ÉGALITÉ.

A la sensation qui est divisée en trois degrés ou séries, 1° sensation physique, morale, intellectuelle ; 2° sensation attractive ou désir ; 3° sensation déterminante

ou volonté. — A cette sensation, dont l'aspect principal est constitué par l'*amour* de l'existence individuelle ou amour de satisfaction; amour qui est le moteur de toute *pensée*, de tout *désir*, de toute *volonté*; amour dont le but est la situation heureuse de toutes les parties de l'être,

Correspond l'amour qui s'étend sur l'existence entière et embrasse l'humanité, vie commune à tous. Amour dont le mobile est le bonheur général, bonheur qui, étant réalisé au moyen des faits déterminés par les diverses facultés, est ainsi produit dans la société par l'amour de chacun envers tous et de tous envers chacun, — OU FRATERNITÉ.

A l'ACTION, dont l'aspect principal est constitué par la possibilité de manifestation des facultés, c'est-à-dire, par la nécessité de développement et d'exercice de ces facultés, lesquelles doivent contribuer au bonheur de l'homme,

Correspond la possibilité de manifestation des facultés de tous, c'est-à-dire la nécessité d'exercice et de développements des facultés qui, par leur action collective, doivent déterminer les améliorations de l'être social, — OU LIBERTÉ.

Or, les diverses faces et combinaisons de ces aspects impliquent les aspects suivants,

Au LABEUR intérieur et extérieur, amenant incessamment la satisfaction des besoins de l'existence de l'homme,

Correspond l'activité sociale qui enfante chaque jour les produits nécessaires au bien-être physique, intellectuel et moral de tous, — OU TRAVAIL.

A l'EXTENSION des facultés pendant la vie de l'homme,

Correspond le progrès de l'humanité, — OU DÉVELOPPEMENT.

A l'ENTIER développement des facultés établissant la souveraineté de la raison, et amenant la connaissance

des faits qui constituent l'existence heureuse de l'homme,

Correspond le développement complet de l'esprit humain, qui conduit à la révélation de la vérité, au bien-être, à l'amour, à la félicité de tous les hommes par la création, le perfectionnement et le concours de toutes les sciences réunies en une vaste synthèse, — ou SCIENCE SOCIALE (1).

Enfin, à la réunion de ces différents aspects de l'homme, qui tous obéissent à une même loi, concourent à un même résultat constituant un tout ou unité de l'homme ;

Correspond la réunion des différents aspects de la société, obéissant à une même loi, concourant à un même résultat et constituant un tout,—OU UNITÉ SOCIALE.

A la réunion de ces différents aspects de l'homme qui, par leur fonctionnement, intelligemment ordonné, déterminent l'économie individuelle,

Correspond le fonctionnement intelligemment ordonné de la société, — OU ÉCONOMIE POLITIQUE.

A la réunion de ces différents aspects de l'homme, qui, au moyen de l'unité et de l'économie individuelle établissent : 1° la *participation commune* de toutes les parties de l'être au labeur nécessité par ses différents besoins ; 2° la *réception commune* de l'existence par ces mêmes parties,

Correspond la réunion des différents aspects de la société, qui, au moyen de l'unité et de l'économie poli-

---

(1) Toute vérité ou toute science, de quelque ordre qu'elle soit, s'appliquant à la généralité des hommes, qui tous font partie d'un seul et même être, fait nécessairement partie de la science sociale ou science qui a rapport sous quelque point de vue que ce soit à la société, c'est-à-dire à l'association indivisible des hommes dans leurs intérêts, dans leurs connaissances, dans leurs sentiments,etc.Et, cela, parce que : 1° la vérité, la science, étant *une ;* 2° et l'humanité étant *une;* il doit y avoir unité.

tique établissent : 1° la *participation commune* de tous aux faits de l'existence sociale ; 2° la *réception commune* de l'existence par tous les membres de la société, —OU COMMUNAUTÉ.

Et à l'ENSEMBLE de ces aspects qui par leur liaison, leurs fonctions, leur action réciproque, etc., leur marche déterminée, constituent ainsi la *combinaison humaine*,

Correspond l'ENSEMBLE des faits sociaux qui, par leur ordre, leurs rapports, leur concours, etc., leur marche déterminée, constituent ainsi la *combinaison sociale*,— OU ORGANISATION NORMALE DE LA SOCIÉTÉ.

Or, à ces termes *Physique*, *Sensation*, *Action*, dont la combinaison normale et déterminée constitue l'homme heureux, et d'où découlent : ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, LIBERTÉ, — TRAVAIL, DÉVELOPPEMENT, SCIENCE, — UNITÉ, ÉCONOMIE, COMMUNAUTÉ, — OU ORGANISATION NORMALE,

Correspond le terme BONHEUR.

Enfin aux différentes phases qui précèdent l'*organisation normale* ou *bonheur*, et à celles qui constituent ce terme, c'est-à-dire au germe, aux développements et à la manifestation de ce terme,

Correspond le terme, MANIFESTATION de la DESTINÉE ;

Terme qui est la sanction et en même temps la conclusion rationnelle nécessaire de cette formule, puisqu'il établit l'*être passé, présent et à venir*.

Car, ce n'est que par la marche déterminée, inévitable, causative, ou *destinée*, que les faits s'engendrent, et qu'ainsi : 1° les faits constitutifs de l'homme, sont manifestés ; 2° que de ces faits découlent les faits constitutifs de la société ; 3° que de ceux-ci découle le bonheur, résultat inévitable de ces faits.—De conséquence en conséquence, ces termes sont donc engendrés fatalement et les premiers termes étant, le dernier en est la conséquence nécessaire.

Dès le commencement de ce travail, nous sommes partis de ce principe *général :* BONHEUR, parce qu'il est le *mobile* de tout être humain, et, dès lors, parce qu'il doit être celui de toute société ; il fallait donc, par une série de faits et de raisonnements embrassant l'existence individuelle, et l'existence extérieure ou combinaison de la partie et des parties, arriver à trouver les principes *particuliers* qui constituent et consacrent ce principe général, afin de pouvoir, par l'appréciation de la spécialité de chacun de ces principes particuliers, et par une combinaison intelligente (combinaison que nous allons essayer d'établir), les soumettre à l'*application :* application provoquée de plus en plus par la *marche* des faits.

Ce sont donc ces termes ou aspects, fondement du bonheur, qui doivent, au moyen de différents rouages sociaux, être ceux de l'organisation sociale.

Selon nous, la société, qui n'est composée que par la réunion *organisée* des hommes, doit donc, pour que son existence soit harmonieuse avec l'existence de chacun des individus qui la composent, être constituée par les éléments mêmes qui constituent chacun de ces individus.

Ainsi, nous avons considéré les faits de l'homme *individu* ou mécanisme individuel, et nous avons déterminé les faits de l'être société ou mécanisme social ; nous avons ainsi trouvé la formule, 1° de l'homme individu ou organisme de l'être particulier ; 2° celle de l'homme social ou organisme de l'être en rapport avec l'organisme de chacun des autres êtres ; d'où résulte la formule d'organisme sociale.

Notre formule sociale est donc juste, elle est donc raisonnée, puisqu'elle dérive de la formule de l'homme, c'est-à-dire de ce qui constitue sa vie, ses besoins, etc.

En effet, cette formule est conforme en tous points aux grands faits réclamés par l'organisation de l'homme.

Que veut, que réclame l'organisation?

L'homme, d'après son *orgaisnation*, et dès qu'il re-

çoit l'existence, a besoin d'être entouré de tous les soins intelligents qu'exige son état. Son *organisation* physique exige ainsi une nourriture saine, convenable, abondante; son corps a besoin d'être vêtu, abrité, etc.; à mesure qu'il avance en âge, son organisation physique, intellectuelle et morale a besoin d'être développée de plus en plus; et tout dans la société doit concourir aux vues de cette organisation, aux développements qu'elle comporte, au complétement qui doit en être la suite, au bonheur qui doit en être le résultat.

L'ORGANISATION exige donc que l'homme ait toujours une bonne santé, qu'il mange selon sa faim et selon ses goûts, qu'il se vêtisse convenablement, qu'il ait une habitation agréable, qu'il accomplisse le travail avec satisfaction selon ses forces, ses moyens, selon la proportion du travail qu'exige la société; qu'il développe avec liberté toutes ses facultés qui, de jour en jour, doivent déterminer l'amélioration de son existence; que la raison et que la science l'éclairent, qu'il ouvre son âme à l'amour de l'existence universelle, qu'il s'allie avec sympathie à une femme *égale à lui en droits* et en *faits*, qu'il aime tous les hommes et qu'il soit aimé d'eux tous, qu'il goûte les plaisirs physiques, intellectuels et moraux d'une manière conforme à la continuation de son état normal; que par les voyages il jouisse du grand spectacle de la nature, et puisse fraterniser avec ses semblables; qu'il ait une bonne constitution physique, intellectuelle et morale, pour la transmettre à ses enfants; qu'il puisse se reposer de ses travaux à un certain âge; qu'il vive longtemps, et enfin qu'il soit heureux pendant tout le cours de son existence.

Voilà ce qu'exige l'organisation; donc, il faut que la marche sociale assure à chacun ce que son organisation réclame, et ce qu'elle réclame selon la modification qui lui est particulière, modification qui, par l'éducation et par les faits doit être identifiée aux lois du bien général, et de manière à ce que le bonheur appartienne incessamment à chaque membre de la société.

Donc, notre formule répond pleinement aux faits qui *constituent* l'organisation, et à ceux qui sont *exigés* par elle.

Nous appuyant sur cette formule ainsi que sur les faits et les raisonnements qui, dans tout le cours de cet ouvrage, consacrent les mêmes principes; nous allons baser sur ces principes notre organisation sociale, et nous pensons être dans le vrai, puisque les faits humains les faits sociaux, et, en outre, les faits extérieurs ou universels, concourent à établir les fondements de cette organisation. Ces faits présentent ainsi un ensemble immense; ils embrassent la nature, ils ont leur racine et dans le passé et dans l'infini; ils constituent le présent, ls formeront l'avenir.

Ces faits sont donc invariables dans leur principe : l'on peut se baser sur eux comme sur des fondements éternels.

Après avoir exposé les bases sur lesquelles nous pensons que doit reposer l'association entre les hommes, nous allons présenter à nos frères le plan d'une organisation établie sur ces bases. — Or, pour donner à cette organisation un nom qui indique son aspect général, nous la désignerons sous le nom de *Système égalitaire, économique*, ou COMMUNAUTÉ.

En outre, nous devrons indiquer les moyens d'arriver à l'établissement de cette organisation.

Nous allons ainsi diviser notre travail :

1° Etat ou aperçu de l'existence *complète* de la société dans l'avenir;

2° Plan d'une organisation sociale ou communauté;

3° Examen de la possibilité d'une communauté générale;

4° Organisation de la communauté dans l'état actuel des choses, ou plan de l'organisation modifiée;

5° Moyens pour faire adopter et soutenir la communauté modifiée;

6° Moyens pour *procéder* à l'établissement de cette communauté.

Que l'on ne s'attende pas à trouver une description riche, fleurie, embellie : nous la présentons dépouillée de tous les charmes de l'imagination. — Nous comptons sur la raison solide, non sur l'esprit superficiel des lecteurs.

Du reste, il sera facile à chacun d'entrevoir les mille jouissances physiques, intellectuelles et morales qui auraient pu se trouver longuement détaillées.

I

Aperçu de l'Existence complète de la Société dans l'avenir.

Lorsque l'homme aura atteint le complétement du développement qui est dans le principe de son organisation;

Lorsque le genre humain ne formant plus sur le globle qu'une seule famille, vivra en l'unité de son être;

Lorsque des moyens mécaniques, physiques, chimiques, magnétiques, etc., et d'un effet incompréhensible à notre imagination auront été trouvés par suite du développement merveilleux de l'intelligence, et que ces moyens concourant avec les lois de la nature, sauront asservir la matière à la puissance de l'homme;

Lorsque le physique, la sensation, l'action sous toutes leurs faces, seront constitués dans un état normal, et seront dès lors dans un milieu normal;

Lorsque le bonheur, résultat inévitable de la marche sociale sera ainsi le fait incessant qui accompagnera l'homme à chacun de ses pas;

Lorsqu'enfin la perfectibilité humaine sera à son apogée, alors, oui alors, la communauté sera un fait qui lui-même aura reçu son développement complet, et l'organisation de la société sera si simple, qu'il n'y aura presque plus besoin de lois, de règlements; la marche sociale sera d'une extrême harmonie.

L'égalité, la fraternité, la liberté, etc., seront complètes, entières entre tous et pour tous, et les grands principes de la nature humaine, que nous avons reconnus, apparaîtront dans toute leur puissance, parce que l'enfantement humanitaire les aura constitués pleinement, et il les aura constituées pleinement, parce qu'ils auront été dans le germe, dans le développement et dans le complétement de l'humanité.

Mais pour arriver à cet état, il est nécessaire : 1° que la communauté *actuelle* (l'on se rappelle que nous avons démontré que la communauté, quoique peu développée, a existé de tous temps dans la société), commence à s'étabiir d'une manière plus large, afin de réaliser un jour la venue de ces temps, d'une inneffable félicité; 2° que cette communauté soit développée de manière à se lier à l'état incomplet des faits actuels, en les améliorant immédiatement et en activant leur amélioration future, pour pouvoir conduire ainsi la société à l'état de communauté *complète* sur toutes les parties de la terre.

II

ORGANISATION SOCIALE.

I

Les droits de l'homme et de la femme sont égaux.

II

Confection des lois.

1.— Le peuple entier prépare et discute les lois d'in térêt général.

2.— Dans chaque commune, une assemblée popu laire a lieu afin de discuter ces lois, et elles doivent êtr ensuite discutées et votées par l'*assemblée générale.*

Les lois d'intérêt communal ou départemental avant d'être discutées dans l'assemblée générale, n sont discutées que dans chacune des communes qu'elle concernent ;

[1] Si d'un côté, il est bon que l'esprit public soit entretenu a moyen des discussions qui concernent l'intérêt des citoyens, i est bon, d'un autre côté, que ceux-ci ne soient pas en discus sion continuelle, et par la perte de temps que cela pourrait occa sioner, et par la difficulté qu'il y aurait à cause du fait de voyages.

4.— L'assemblée communalee, après la discussio *d'une loi,* élit un député par chaque opinion. (*Voir* plu loin), s'il n'y a qu'une seule opinion, il n'y a ains

qu'un seul député; s'il y a plusieurs opinions, il y a plusieurs députés.

Les lois d'intérêt général sont discutées d'abord. Si, à l'adoption ou rejet de chaque loi, le même député est élu par les mêmes électeurs, il représente l'opinion du même nombre et va la soutenir à l'assemblée générale. Si, au contraire, les électeurs se divisent d'opinion sur une autre loi, ou jugent un autre membre de l'assemblée plus capable, relativement à cette autre loi, c'est celui-ci qu'ils envoient ensuite à l'assemblée générale pour discuter cette loi.

Cette marche est raisonnable, car il peut se faire que les électeurs qui seraient d'accord sur l'adoption (ou le rejet) d'une loi, ne le seraient plus relativement à une autre loi, et alors si c'est le même député qui les représente tous, l'opinion de tous n'est pas exprimée (c'est ce qui arrive aujourd'hui).— Si à cette raison l'on joint le fait de la spécialité qui peut appartenir à celui-ci plutôt qu'à celui-là, sur tel sujet, l'on aura ainsi la sanction de cette mesure.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

5. — Une assemblée générale est préposée à la confection des lois.

6. — Cette assemblée se divise en deux sections; l'*assemblée des députés*, l'*assemblée des sages*.

7. — L'assemblée des députés est composée par les membres qui sont élus par tous.

8. — Ces membres sont en raison de la population totale. Un député est élu par chaque opinion dans chaque commune.

9. — La majorité et la minorité des électeurs nomment ainsi des députés.

10. — L'assemblée des sages est composée par des hommes moraux, savants et expérimentés à la fois.

Les hommes moraux sont élus par les membres du jury suprême.

Les hommes savants sont élus par les membres de l'institut général.

Les hommes expérimentés sont élus d'après leur âge (à partir de 40 ans).

Chaque sage doit réunir ces trois éléments.

Il doit par conséquent avoir été élu successivement pour sa moralité et pour son savoir; de plus, il doit être âgé de 40 ans au moins.

Cette assemblée se divise, s'il y a lieu, par groupes de *spécialités*, pour l'examen des projets de loi.

11. — Ces deux assemblées réunies en une seule, lors de la discussion, se séparent et votent chacune de son côté.

Elles sont réunies lors de la discussion, afin que les membres s'éclairent mutuellement et que les raisonnements de ceux-ci puissent modifier l'opinion de ceux-là; dans le cas contraire, les votes de l'une des chambres ne sont pas suffisamment entourés de lumières, et ils peuvent ne pas être ce qu'ils seraient s'il y avait eu discussion générale.

12. — La loi ne peut être constituée que par le concours des deux majorités, celle de l'assemblée des députés et celle de l'assemblée des sages.

Sans doute, il eût mieux valu que la science seule décidât, mais il serait à craindre que si la loi n'était pas en même temps l'expression de la masse, il y eût perturbation dans la société, malheur qui pourrait être plus grand que celui qui résulterait de l'imperfection de la loi, laquelle du reste pourrait être modifiée à tout instant.

Cependant, si l'on considère que la société entière serait supérieurement instruite, l'on reconnaîtra que l'opinion publique devra être presque toujours d'accord avec la science.

13. — Toutes les lois, discutées ou non, par les com-

munes, le sont dans l'assemblée générale qui établit la sanction nécessaire à leur promulgation.

Il est nécessaire que ce soit l'assemblée générale qui discute en dernier lieu la loi, parce que l'opinion qui est opposée à celle de l'une des assemblées, reçoit la réplique ; ce qui ne serait pas si les assemblées populaires prononçaient définitivement, car elles ne pourraient connaître les nouveaux raisonnements qui lui seraient soumis, à moins d'une perte de temps énorme. — Le député nommé doit d'ailleurs être reconnu par ses concitoyens, assez intelligent pour agir dans le plus grand intérêt de tous.

14. — Les projets de loi peuvent être proposées par tout citoyen. — L'assemblée générale décide s'il y a lieu de s'en occuper. — Elle seule présente tous les projets de lois à la discussion.

Il y a quatre éléments qui doivent dans leur accord concourir à la confection des lois.

L'élément de moralité; l'élément de savoir; l'élément d'expérience; l'élément de l'expression générale.

Si ces éléments peuvent en effet être attirés et réunis, il nous semble que ce doit être le meilleur mode législatif, puisque la pensée de la volonté générale peut être *modifiée* par la pensée de l'expérience, de la moralité, du savoir.

En outre, il faut remarquer que chaque élément de législation est constitué par le principe même de l'élément. Ainsi, le savoir est reconnu par le savoir, la moralité, par la moralité; l'expérience d'après l'âge, l'expression générale d'après l'élection la mieux entendue. — (Voir plus loin.)

Droit d'*élection*. La société, 1° ayant le droit de vivre d'après le mode qui lui convient le mieux, 2° et ne pouvant se réunir tout entière pour délibérer, doit nécessairement avoir le droit d'élire les fonctionnaires qui, en nombre convenable, puissent réaliser les intentions de tous les membres de la société ou de la majorité de la société, s'il y a dissidence entre les parties de cette société. Dès lors, dans l'assemblée nommée par la société, la majorité a le droit plutôt que la minorité de décré-

ter les lois, qui ont pour but de diriger la marche sociale, tout en faisant en sorte que, s'il y a possibilité, les désirs de la minorité soient satisfaits.

En adoptant le mode d'administration par un seul ou par plusieurs, l'on reconnaît le principe de l'élection, et le mode d'élection est ainsi le mode *nécessaire*; car, comment le premier qui administrerait pourrait-il le faire, sinon par une élection quelconque! Dans l'état *normal* le mode de l'élection générale est le meilleur. Or, comme il est rare qu'un homme réunisse, intelligence, sagesse, désintéressement, justice, activité, etc., pour diriger toujours la chose publique, et, en outre, comme l'on n'est pas certain que cet homme conservera toute sa vie ces qualités, comme il peut devenir ambitieux, et par suite de l'apathie de la société, amener petit à petit les choses de manière à établir le despotisme, comme les qualités de l'esprit et du cœur peuvent à la longue s'affaiblir ou se dénaturer : par toutes ces raisons, une assemblée est préférable malgré les inconvénients qui peuvent s'y attacher, et elle l'est surtout par la discussion qui s'établit et qui peut éclairer les hommes.

Mode *pour représenter l'expression entière de la société.*

Aujourd'hui 1,000 individus (1) élisent 100 députés. C'est donc un député qui doit être nommé par 10 individus. Mais si ces 10 individus ne sont pas d'accord, ce sont 6 individus (majorité de 10) qui nomment le député ; d'où il suit, que 51 députés (cela peut arriver), ainsi élus et formant la MAJORITÉ de la chambre, *représentent seulement* 306 *individus.* (Ces 51 députés ont été chacun nommés par 6 individus ; multipliez 51 par 6, cela fait 306).

D'où il suit encore que la minorité des électeurs représentée ici par 306, l'emporte, 1° sur la majorité des électeurs 501, 2° ou sur le reste total de la société 694. (694 ajoutés aux 306, lesquels 306 ont nommé la majorité des députés, forment bien 1,000, nombre tota.l)

---

(1) Nous supposons, 1° que la société entière participe à l'élection ; 2° nous supposons encore, afin qu'il y ait plus de clarté, que la société soit composée de 1,000 individus.

Voilà donc le résultat de la science législative; science élaborée depuis des milliers d'années!

Lorsqu'on vient à observer un tel résultat, l'on croit tout d'abord qu'on se trompe; on se refuse au témoignage de sa raison, l'on pense que c'est elle qui seule est égarée; cependant, les chiffres sont là et on ne peut plus se refuser à leur évidence.

Voici le mode qui nous semble éviter le résultat absurde qui vient d'être signalé.

Tout aussi bien que la majorité, la minorité nomme son député.

Cette mesure a d'abord l'avantage de rétablir le droit de discussion de la minorité, droit sacré et qui, par les raisonnements de la minorité, *peut être utile à la majorité elle-même.*

Si la minorité est seulement d'une fraction moins forte que la majorité, le vote du député de la minorité ne comptera que pour un vote moins une fraction.

Si la minorité est un tiers moins forte que la majorité, le vote du député de la minorité ne comptera que pour deux tiers. De même, si elle est un quart moins forte; enfin, le vote compte proportionnellement au nombre des votans. — De même, pour le député nommé par une majorité qui serait dépassée par tel nombre, le vote compterait relativement au nombre de votes.

De cette manière, minorité et majorité seraient représentées dans une proportion exacte.

Dans une organisation où il n'y aurait plus de rivalité entre les intérêts, où l'instruction serait à un égal degré possédé par la grande masse, et où les sentiments seraient les mêmes, il n'y aurait guère qu'une seule opinion sur la manière de juger les choses; cependant, admettant plusieurs opinions, nous voulons que ces opinions soient représentées, et nous arrivons à ce résultat par le mode que nous proposons.

Si la population était trop considérable pour que le grand nombre des députés pût avoir la possibilité de délibérer, les députés, réunis en assemblée, se diviseraient par autant de groupes qu'il y aurait d'opinions, et les députés de chaque groupe éliraient entre eux ceux qu'ils reconnaîtraient les plus capables. Chaque député élu représenterait ainsi la totalité des citoyens qui auraient nommé des *députés électeurs.*

Cette dernière mesure serait inutile, si plusieurs centaines de millions de citoyens vivaient unitairement sous ce régime; chaque fraction composée de 20 millions d'habitants aurait son assemblée générale, puis un vaste congrès élu par ces assemblées déciderait des questions générales.

Voici le MOYEN qui serait employé (sauf modifications) pour l'émission des votes.

A chaque case établie devant le député, il y aurait deux anneaux retenus à volonté et auxquels seraient fixées les extrémités AA de deux cordes, lesquelles cordes passeraient sous le plancher (ou de toute autre manière), et remonteraient le long du mur qui serait derrière le président; l'une à sa gauche, l'autre à sa droite. Les extrémités BB de ces cordes passeraient chacune par-dessus une petite poulie, et retiendraient chacune un poids assez lourd. Ce poids serait pesant comme 100 pour la totalité des électeurs (c'est-à-dire, lorsque tous les suffrages sans exception se seraient portés sur un député), pesant comme 75 lorsqu'il n'y aurait eu que les trois quarts des suffrages. Pesant comme 50, lorsqu'il n'y en aurait eu que la moitié. Pesant comme 25, lorsqu'il n'y en aurait eu que le quart, etc.—Le député aurait ainsi par un poids le caractère de son vote, caractère constitué par le nombre des électeurs. Chaque député aurait donc deux poids visibles et *en face de lui*, l'un à sa gauche, l'autre à sa droite, *au-dessous* de ces poids seraient également à gauche et à droite du président, les deux grands plateaux d'une balance. Un plateau indiquerait le refus, l'autre l'adoption. Le poids du rejet ou de l'adoption retomberaient donc dans l'un des plateaux, selon que tel, *en tirant l'un des deux anneaux* aurait voulu adopter ou rejeter. Le plateau qui baisserait ayant dès lors le plus de poids, indiquerait naturellement le vœu de la majorité (1).—Cette balance, comme ornement, ne serait pas déplacée, elle serait l'emblème de la justice.

---

(1) Après chaque vote, tous les anneaux seraient tirés et tous les

Le premier avantage qui existe d'après ce modé d'élection, c'est que toutes les opinions sont représentées, point important; conséquence juste du principe de la représentation; 2° c'est qu'en même temps la valeur numérique de chaque fraction de la société est de même représentée; 3° c'est que la majorité est réellement la majorité de la société.

Une loi ne saurait donc passer comme aujourd'hui, aujourd'hui que la loi peut être décrétée par des députés *représentant la minorité des électeurs.*

Qu'on retourne la question comme on voudra, voilà un fait positif, c'est que la loi doit être votée par *la majorité,* et qu'aud'hui elle peut ne pas l'être.

III

ADMINISTRATION.

I

Les administrateurs de la chose publique (ministres), sont nommés pas l'assemblée générale.

II

Il y a huit ministres :
1° De l'intérieur;
2° De l'extérieur;
3° De l'enseignement public;
4° De la confection ou travaux;
5° De la répartition;

---

poids retomberaient afin de constater l'*égalité entre les poids* dans chaque plateau.

6° De la guerre (1).
7° De la marine;
8° Des fêtes et plaisirs.

III

Le président des ministres élu par l'assemblée générale exécute la loi, et il imprime à la gestion des différents ministres, ainsi qu'à la marche des affaires une pensée d'unité. — Chaque année, il présente à l'assemblée générale le compte-rendu des opérations ministérielles, et l'état de la situation de toutes choses.

IV

Le ministère entier est toujours révocable par l'assemblée générale.

V

Un institut *central* sert de conseils aux ministres. (*Voir* plus loin.)

VI

Préfets. — Les ministres embrassant dans leur administration toutes les affaires, et cependant ne pouvant à eux seuls tout exécuter, ont pour les seconder des sous-directeurs ou préfets nommés par le président des ministres.

VII

Un institut *départemental* élu par les instituts communaux, sert de conseil ou préfet. (*Voir* plus loin.)

VIII

La partie du pays (ou département) administrée par un préfet contient 200,000 h.

---

(1) Avec le temps ce ministère serait modifié, il se réunirait au ministère des travaux.

IX

Un sous-préfet est égalementnommé par le président pour aider le préfet dans l'exercice de ses fonctions.

X

Maires. — Le maire est élu par les habitants de sa commune.

XI

Cependant, s'il se refuse à exécuter les avis du préfet, le président des ministres peut le révoquer et *en nommer un autre*, en rendant compte à l'assemblée général des motifs de sa détermination.

XII

Le maire est chargé, 1° d'exécuter les indications prescrites par le préfet, 2° d'administrer la commune: — Il nomme les fonctionnaires qui sont sous sa direction, et qui ne sont pas élus.

XIII

Un institut *communal* élu par les citoyens, sert de conseil au maire. (*Voir* plus loin.)

Il est essentiel que les autorités soient nommées par l'administration générale, telles que préfets, sous-préfets, maires (dans certains cas), etc.; car l'expérience nous démontre combien la marche, pour être stable et produire de bons effets, doit être unitaire. Tout dépend du pouvoir suprême, si ce pouvoir suprême est favorable à la masse, tout ce qui découlera de sa gestion sera également favorable à la masse; c'est une conséquence naturelle. Donc, le pouvoir suprême étant l'expression même de la société, a une marche nécessairement favorable à la société. D'un autre côté, s'il y a des fractions de société qui veulent autre chose que ce que veut la majorité de la société, et *si cela peut troubler l'ordre général*, il est bon dès lors que la marche ne soit pas entravée par les fonctionnaires élus par

cette fraction. — L'unité dans la marche générale est la principale cause de durée.

XIV

Les citoyens dont les fonctions concernent spécialement la commune, sont élus par les habitants de la commune.

IV

CONTROLE.

I

Un contrôle communal, composé de cinq membres élus tous les ans par les habitants de la commune, est institué dans chaque commune afin de surveiller les actes administratifs, activer leur exécution s'il y avait négligence, et faire rendre justice aux citoyens dont les droits seraient méconnus, et qui, dans ce cas, s'adressent à eux.

II

Si le maire, si le préfet n'ont pas satisfait à la demande du plaignant, le ministre est juge, et s'il y a nécessité, la chambre prononce en dernier ressort.

III

Un contrôle départemental composé de trois membres, élus par les membres des contrôles communaux est également institué.

IV

Ces fonctionnaires ont le droit de se faire rendre compte, lorsqu'ils le jugent convenable, de ce qui se passe dans toutes les administrations.

V

ENSEIGNEMENT PUBLIC.

Éducation, Instruction.

I

L'éducation et l'instruction sont données à tous les enfants des deux sexes.

II

L'éducation doit être telle que la morale la plus pure puisse remplir le cœur de tous ceux qui ont fini leurs études.

III

Une commission spéciale et permanente, sous la direction du ministre chargé de l'enseignement, doit veiller à l'accomplissement rigoureux de ce grand fait social.

IV

L'éducation doit être THÉORIQUE et PRATIQUE. — Elle doit agir sur le physique et sur le moral. — Elle a pour but, 1° de produire une santé parfaite, une force, une agilité, une adresse, une activité remarquables; 2° d'anéantir le germe des mauvaises passions, de développer celles du dévouement, de l'utilité, etc., d'empreindre inébranlablement dans l'âme de tous, l'amour de l'égalité, de la fraternité, de la liberté; d'inculquer une force morale capable de résister aux mauvais désirs; enfin, de faire naître les sentiments du BIEN, qui tous se résument en celui de l'amour universel; et de provoquer incessamment l'énergie de la volonté, qui a en vue la réalisation de ce bien.

Ainsi, il faut établir chez le jeune homme la puissance de supporter la douleur, la peine, de manière à ce qu'il puisse se trouver heureux dans toutes les situations possibles; et en même temps, il faut développer l'énergie nécessaire à l'affranchissement du mal. — *Epictète* et *Spartacus*, voilà les types auxquels il faut unir le beau type *Jésus*. Telles sont les bases, éclairées par la lumière de la science, sur lesquelles il faut constituer la morale à enseigner à la jeunesse. Maintenant la marche sociale viendra modifier assez ces premiers développements du cœur, et permettra un libre cours aux passions régularisées par un système ou règle de conduite; dès lors, ces passions *ou besoin de la nature sentante*, ne seront plus qu'à l'avantage de l'individu et des individus.

Des exercices pratiques et théoriques habilement compris et combinés, conduiraient à ce résultat.

L'instruction aurait pour mission de développer l'esprit d'industrie et de découverte sous toutes leurs faces; — de former une raison élevée, rigoureuse logicienne. — Enfin, de rendre l'homme possesseur de toutes les connaissances acquises.

V

L'instruction serait, à un égal degré, donnée à tous. Cependant les dispositions particulières seraient développées avec soin.

Les études se feraient théoriquement et pratiquement, soit dans l'institution, soit dans les lieux convenables.

VI.

Toutes les fonctions, c'est-à-dire les états ou professions seraient enseignées. — Tous les citoyens devraient apprendre, outre l'état de leur vocation, tous les états faciles, afin de pouvoir plus tard, et au sein de la société, varier leurs travaux ou voyager.

VII

Il y aurait par chaque commune deux vastes bâtiments où se feraient les études; dans l'un seraient les garçons, dans l'autre seraient les filles. Les salles d'études seraient disposées circulairement (il en serait de même pour les dortoirs (1)), de manière à ce que, placés dans une salle centrale, les citoyens préposés à la direction de ces écoles, et qui seraient de véritables pères pour les élèves pussent, 1° voir ce qui s'y passerait; 2° stimuler incessamment le zèle de ceux qui seraient chargés de la direction de chaque étude particulière, 3° entretenir l'aptitude des élèves.

VIII

Il y aurait par département et au siége du préfet, un enseignement complémentaire, 1° une école de musique, 2° une école de peinture, 3° une école de médecine, 4° une école des sciences exactes, 5° une école de sciences morales, 6° une école de science sociale; puis une école d'agriculture, et enfin des écoles *spéciales* et *pratiques* pour chaque branche difficile des connaissances humaines. Les élèves y viendraient terminer leurs études, en se livrant plus spécialement à telle étude qu'à telle autre, 1° Selon le nombre exigé par les besoins sociaux, 2° selon leur vocation, 3° selon leurs progrès.

Dans ces écoles où l'éducation est l'un des faits les plus importants de l'enseignement, les enfants entièrement soustraits à l'influence souvent pernicieuse et ignorante des parents, s'exercent (sous la conduite d'hommes qui ont la vocation de l'enseignement et l'amour de ces jeunes êtres), à tout ce qui peut développer leur corps, ils étudient tout ce qui peut gran-

---

(1) Des appareils nouveaux seraient appliqués aux élèves qui seraient enclins au vice de l'onanisme.

dir leur intelligence, et ils sont conduits à raisonner sur tout ce qui peut former leur moral.—Un autre résultat important, c'est que les parents seront affranchis des embarras, des tracasseries, des soins, des peines que suscitent les enfants.

La société, constituée d'une manière normale, a en vue le bonheur de tous ses membres, elle étend sur eux dès leur naissance et jusqu'à leur mort, toute sa sollicitude, elle les entoure de son amour maternel, et leur prodigue toutes les jouissances pures qui font le charme de l'existence. Mais ce n'est pas seulement dans le cours de la vie que cette bonne mère veille sur ses enfants; avant que la créature ait vu le jour, pendant qu'elle est encore dans le sein qui l'a conçu, elle ressent déjà les bienfaits de l'organisation sociale; en effet, la femme enceinte est l'objet de *soins déterminés* et d'un culte particulier de la part de tous les citoyens. — A cette époque les femmes peuvent, selon qu'elles sont impressionnées, transmettre tel ou tel germe physique, moral ou intellectuel à leur enfant. — Des exemples sont là pour attester ce fait (1). Or, l'organisation communautaire qui ne laisse pas échapper une seule occasion de faire le bien, s'empare de ce fait pour transmettre à l'enfant les impressions salutaires qu'elle fait éprouver à la mère, et c'est ainsi que l'enfant, entrant au monde et placé sous l'aile maternelle, est entouré des attentions les plus délicates et les plus intelligentes, jusqu'à trois ou cinq ans, âge où il doit jouir des fruits d'une éducation commune.

L'ensemble de l'enseignement a donc pour but de rendre à la société, des êtres vertueux, supérieurement instruits et dignes de pratiquer entre eux et à jamais

---

(1) Relativement à cette question, ne serait-il pas possible un jour, de faire apparaître le magnétisme (lorsqu'il sera perfectionné), et d'amener des résultats inespérés.

les principes sublimes de l'égalité, de la fraternité, de la liberté.

L'on doit prévoir, ce nous semble, tout le bien qui naîtrait de ce système; — dans quel pays... à quelle époque, aurait-on vu un semblable enseignement appliqué également à tous les hommes? sous quelle constitution politique les hommes eussent-ils été TOUS ainsi éduqués et instruits!

Qu'on se figure la race humaine tout entière élevée de cette manière. Quel résultat admirable!!! La santé, la longévité, la force, l'adresse, la beauté (car la beauté sera nécessairement le fait des générations qui s'amélioreront de plus en plus en vivant sous ce régime), la puissance de l'intelligence, les sentiments du bien, enfin le développement des facultés physiques, intellectuelles et morales, activé, entretenu, fécondé par la marche sociale, qui déversera à chacun, et pendant toute la vie, le bien-être, les jouissances du cœur, celles de l'esprit, celles des sens, et procurera ainsi à tous les hommes un bonheur pur, un bonheur inaltérable, un bonheur complet.

Or, la marche sociale serait dirigée de manière à perfectionner encore le premier enseignement par les rapports moraux, et par les rapports scientifiques, littéraires, artistiques, qui existeraient entre les citoyens et aussi par la possibilité d'une étude théorique et pratique, faite dans les monuments spéciaux consacrés aux sciences, aux lettres, aux arts, monuments dans lesquels tous les matériaux de l'instruction seraient rassemblés, et qui, en outre, seraient dans le centre de chaque commune, à la portée de tous. — Par ce seul fait les sciences étant cultivées par tous, nul doute que les citoyens ne demandent pas mieux, dans quelques-uns de leurs moments de loisirs, de concourir tous ensemble à des travaux utiles à tous. C'est alors que des questions de physique, de chimie, etc., etc. (telles que celle entre autres, de l'analyse de tous les végétaux,

afin de découvrir ceux qui peuvent être utiles à la santé, à la guérison, etc., ou à tout autre fait). Questions indiquées par une réunion centrale d'hommes éclairés, pourraient être résolue plus promptement, puisque tous les citoyens sous la conduite des plus habiles, travailleraient dans un certain ordre (et étant subdivisés entre eux) sur les diffrents faits qui, se rapportant à une seule question, pourraient comporter des opérations fractionnées. — C'est alors que des découvertes nombreuses auraient lieu ; soit par le concours de tous, soit par le fait seul des individus; c'est alors que les bienfaits de la science seraient dans une proportion immense répandus sur toute la société.

VI

JUSTICE.

Ce rouage social, dans une organisation qui, comme celle-ci, satisferait aux besoins de tous et anéantirait les causes du mal, serait presque inutile.

Cependant, s'il y a des faits particuliers qui soient douteux dans l'esprit d'une certaine masse de lecteurs, nous avons établi cette institution afin de faire voir que l'organisation communiste veut tout prévoir, et qu'elle tend à n'être arrêtée par aucun obstacle.

En outre, il ressort du mode particulier à cette institution un grand fait, celui de l'excitation plus puissante du sentiment fraternel.

I

Tous les citoyens de chaque commune (après une assemblée préparatoire), se rendent une fois l'an, à la fin de la mauvaise saison, à l'amphithéâtre du dépar-

tement, pour l'élection des jurés. Là, toutes les communes du département réunies en assemblée solennelle, procèdent séparément et d'après un mode fractionnaire, à l'élection des hommes et des femmes auxquelles ils reconnaissent une moralité ou *sentiment de fraternité parfait.*

II

La participation à cette élection est obligatoire pour tous les citoyens.

III

Les noms de ceux qui ne sont pas élus jurés, et qui par là ne sont pas reconnus avoir la moralité nécessaire, sont lus devant toutes les parties de l'assemblée.

En outre, ils doivent se rendre dans la commune où siége le gouvernement; là, devant l'assemblée du pays, devant les sages et les députés, le président de la république leur adresse des paroles touchantes et sévères, et les exhorte à la vertu, aux sentiments fraternels, à la pratique de leurs devoirs.

IV

Tous les citoyens de chaque commune élus jurés, élisent entre eux un *jury fonctionnant*, qui prononce sur les faits particuliers. Ce jury se renouvelle tous les mois.

V

Toute fonction publique ne peut être remplie que par un juré.

VI

Tout citoyen à la sortie des écoles, et après un an de vie sociale, peut être élu juré.

VII

Dans chaque département, un jury suprême, com-

posé de 21 membres élus jurés 20 années de suite, juge et prononce en dernier ressort.

IX

Les membres de ce tribunal sont élus, tous les cinq ans, par chacune des communes formant le département.

X

Cependant, si l'accusé le veut, il en appelle ensuite à un jury souverain élu par cent départements.

XI

Les citoyens qui ont étudié les lois, nommés par le ministre de l'intérieur, prononcent d'après le jugement du jury suprême, et selon la gravité du fait, l'exclusion à l'élection pendant la durée de temps déterminée par la loi, ou la nature de correction éducative; laquelle doit être en harmonie avec la nouvelle organisation, et avec les principes sains de la morale.

XII

L'exclusion est indiquée sur le certificat de travail des voyageurs. (*Voir* plus loin.)

Ce jury général est ainsi institué, comme nous l'avons dit d'abord, afin d'exciter le citoyen à avoir dans les faits particuliers une conduite morale, c'est-à-dire fraternelle, car chacun étant soumis à la manifestation du jugement public, est ainsi conduit à avoir de bons rapports avec ses frères. — En outre, pour être admis à toute fonction, il faut avoir été élu juré. N'est-ce pas là une innovation qui doit amener de bons résultats?

La peine n'est pas instituée, nous l'avons dit, pour punir; la punition est un non-sens; la peine ne doit être aux yeux de l'homme, que la conséquence de certains actes nuisibles à ses

semblables. Dès lors, cette conséquence apparaissant comme inévitable, l'homme est amené à ne pas accomplir les actes nuisibles, afin de ne pas en subir les conséquences.

VII

FORCE PUBLIQUE.

Première phase.

I

La force publique est composée de l'armée de ligne et de la garde nationale.

II

La durée du service de l'armée de ligne est fixée à trois ans.

La cessation du service de la garde nationale est fixée à quarante-cinq ans.

III

Tous les citoyens doivent avoir fait partie de l'armée de ligne, depuis vingt ans jusqu'à vingt-trois ans. De cette manière, s'il y avait levée extraordinaire, tous les citoyens connaîtraient le service militaire.

IV

Aux époques de repos (certaines saisons), les militaires travailleraient chacun dans sa spécialité.

---

(1) La force publique devra exister jusqu'à l'unité d'organisation sur toute la terre.

L'armée devra être conservée tant qu'il y aura chance de guerre. Les soldats disciplinés ont toujours un immense avantage sur ceux qui, à courage égal, ne le sont pas. Certaines améliorations dans le métier pourraient avoir lieu. Des manœuvres des mouvements, de grandes marches, des guerres simulées devraient être exécutées sur une vaste échelle et dans toute l'étendue du pays, pendant les dernières années du service, afin d'habituer, d'exercer les soldats et les officiers à la fatigue, aux mouvements stratégiques, aux combats partiels et d'ensemble, passages de fleuves, campements, constructions, etc., etc., et tout ce qui se fait en guerre. — Les frais (emploi de temps et de matières) ne seraient pas assez considérables pour qu'ils pussent empêcher l'application de ce mode d'enseignement militaire.

Ce service militaire comportant toute la liberté et tous les plaisirs compatibles avec lui, serait ainsi attrayant et en même temps favorable à la santé, à la force du corps et à l'énergie du cœur.

Dans la deuxième phase, ces armées se modifieraient insensiblement en armées industrielles.

VIII

DIRECTION DE LA CONFECTION ET DE LA REPARTITION.

I

L'administration générale connaît,
1° Tout ce qui peut être produit;
2° Tout ce qui peut être consommé;
3° Tout ce qui doit être conservé;
4° Le nombre des travailleurs;
5° Le temps nécessaire à la confection, etc., etc.

II

La confection et la répartition des produits sont opé-

rées (d'après les instructions des ministres) sous la direction des préfets et des maires.

IX

TRAVAUX.

I

Le préfet indique au maire la marche à suivre.

II

Le maire indique aux inspecteurs nommés par lui, les travaux à exécuter.

III

Les travailleurs les exécutent d'après l'indication des inspecteurs, et avec l'aide des vérificateurs *nommés par eux* (1).

IV

Il y a un vérificateur pour un certain nombre de travailleurs.

V

Ces vérificateurs, ainsi que les inspecteurs, veillent à l'exécution complète et convenable du travail.

VI

Le temps du travail, *tant d'heures par jour*, est le *même pour tous*, ou compensé par moins de travail dans un autre moment, lorsqu'une circonstance ou l'état exige que ce travail du jour soit plus long ou plus

---

(1) Aujourd'hui, il n'est pas sur la terre d'endroit où il n'y ait vérification directe ou indirecte du travail par les propriétaires, les commerçants, les administrateurs, les maîtres, contre-maîtres, etc. Or, cette vérification du travail n'est pas ce qui choque les travailleurs.

pénible ou moins attrayant que celui des autres travailleurs, et ce, d'après le principe de la peine, principe que nous avons établi précédemment.

Or, pour les états plus pénibles ou moins attrayants que les autres (le nombre en sera *extrêmement* petit, et un jour il n'y en aura peut-être plus), les citoyens auraient donc ou une compensation quelconque dans l'année, ou travailleraient moins de temps chaque jour, ou bien ces états seraient à tour de rôle.

(Ces détails, ainsi que l'intensité de la peine, seraient déterminés par la loi d'après l'indication des commissions spéciales de travailleurs, assemblées tout d'abord à cet effet.

Le temps du travail n'est pas aussi long dans le cas d'infériorité notoire de force ou de faiblesse de santé; cas certifié, constaté par la section des médecins de la commune. — Les infirmes ne travaillent pas.

L'heure du travail est généralement la même pour tous. L'hygiène, et de plus le charme qu'on éprouve en été à la promenade du grand matin, exigent que le temps qui précède l'heure du travail, soit consacré aux plaisirs des champs, alors que le soleil vient éclairer la terre, que la végétation embaume l'air, que la nature brillante et radieuse semble dire à l'homme : Jouis de la liberté; tu es né pour goûter mes bienfaits.

On se mettrait donc au travail après ce temps de promenade; on le quitterait pour déjeuner. (Dans l'hiver, cette disposition serait modifiée à cause du jour). Après le déjeuner, une heure devrait s'écouler avant de reprendre le travail, afin d'aider à la digestion. — Le travail serait repris ensuite jusqu'à l'heure du dîner (heure qui ne serait pas très avancée). — L'hygiène exige la régularité pour le travail de même que pour les repas).

Si le travailleur désire quitter le travail tel ou tel jour, il est libre, sauf à rendre le temps du travail. Le vérificateur et l'inspecteur veillent à l'exécution de ce fait.

VII

Les travaux sont variés pour chacun, puisque chacun connaît plusieurs états.

VIII

Tout dans le travail se fait avec ordre, car les vérificateurs tiennent compte de tout ce que font les travailleurs, et, en outre, les inspecteurs connaissent la somme de travaux qui doit être exécutée.

IX

La plupart des travaux se font en chantant, tantôt de grands hymnes, tantôt des chants joyeux excitent les travailleurs.

X

Les travaux cessent à l'âge de 45 ans.

XI

Les produits sont amenés dans des endroits désignés. La confection s'exécute dans des endroits également désignés.

XII

Pour le travail intérieur, il se ferait dans de vastes ateliers qui réuniraient la commodité à la magnificence, et qui, ainsi, devraient être dignes de servir de laboratoires à l'activité humaine. Ces ateliers seraient disposés de manière à réunir en eux les différentes branches d'une spécialité. — En outre, ils seraient placés de manière à ce que les travailleurs pussent aller de l'un à l'autre, en faisant succéder un travail actif à un travail tranquille; ce qui varierait doublement les travaux.

Dans l'été, les travaux qui en seraient susceptibles devraient se faire sous le charme des feuillages.

XIII

Les produits confectionnés sont réservés ou répartis immédiatement.

XIV

Les maires, tous les mois, rendent compte au préfet des travaux accomplis et des produits consommés ou

restants, et les préfets envoient à l'administration générale le tableau des travaux, de la consommation, des envois et des dépôts du département.

Le travail, d'après le système communiste, changerait donc d'aspect. — Il durerait quelques heures.

Il n'y aurait donc plus de ces fatigues accablantes, de ces occupations assidues qui minent la santé, de ces journées de 12, 15 et 18 heures de travail!!! L'on ne verrait plus ces monstruosités qui révoltent et exaspèrent l'homme de bien; il n'y aurait plus de ces dépérissements funestes, et qui souvent conduisent le travailleur au tombeau!...

Ah! si les victimes du système actuel pouvaient avoir le bonheur de renaître pour habiter notre bienheureuse communauté!!!

Ainsi le travail ne serait plus ennuyeux, monotone, assommant; il serait varié, à courts intervalles.

Les travaux qui sont actuellement repoussants ou dangereux recevraient des améliorations telles, qu'ils ne présenteraient plus (si même il n'était disparu entièrement) ce caractère de gravité qui, aujourd'hui, les rend insupportables. La chimie, la physique, la mécanique, des précautions plus nombreuses et plus intelligentes réaliseraient ces améliorations.

Une différence immense, inouïe, résulterait donc de notre système, et le travail, ce grand fait qui embrasse aujourd'hui la vie entière de l'homme, pour lui procurer un peu de pain et le laisser dans la misère, ne serait donc plus qu'un fait agréable et qui lui procurerait une liberté bien plus grande que celle qu'il a actuellement. Or, on le sait actuellement, il n'a aucune liberté puisqu'il faut qu'il travaille sans relâche ou qu'il meure de faim.

Ainsi, à mesure que nous avançons dans l'organisation communiste, nous marchons à pas de géant sur

une terre de félicités, et nous déversons de plus en plus les bienfaits sur le genre humain.

EXÉCUTION DES GRANDS TRAVAUX DANS LA COMMUNAUTÉ.

Le travail communautaire tendra aux plus grandes entreprises. Rien ne l'étonnera, rien ne l'arrêtera.

Un mode qui, alors, pourrait être employé dans l'industrie, serait pour de grands travaux le travail *fractionnaire*.

Aujourd'hui les grands travaux, tels que la construction des chemins, la construction des habitations, celle des flottes, etc., se font avec une peine infinie et avec un temps considérable. Eh bien, si l'on veut nous permettre de hasarder une opinion, nous pensons que ces travaux pourraient être accomplis en beaucoup moins de temps par le mode que nous proposons, et qui consisterait à faire dans chaque commune les pièces séparées d'un tout, et ce, sur les modèles des différentes pièces qui se répètent, modèles fournis d'après les plans des ingénieurs, des architectes, etc.

Si aujourd'hui 40,000 travailleurs emploient TROIS ANS ou mille jours à faire 200 lieues de chemin de fer, les rails, etc. (1); 4,000,000 de citoyens, désireux d'accomplir une grande œuvre, et travaillant sous le système de la communauté par le mode fractionnaire et par le mode unitaire, auraient construit les rails, les

---

(1) Dans la communauté (si un meilleur moteur ne remplace pas celui de la vapeur), toutes les précautions réalisables à la sûreté des voyageurs seront prises. Voici quelques dispositions qui, en attendant mieux, devraient être appliquées, 1° des *trains* seraient placés sur une longueur de 50 m. entre, la locomotive et le convoi; 2° une machine à ressorts serait placée en avant de la locomotive pour amortir le choc, et une autre après le convoi ; 3° chaque ligne sera affectée à une seule direction et à l'endroit de jonction des lignes, jonction *remarquable* à l'approche, la vitesse serait ralentie ; 4° un mécanisme mobile attenant à la locomotive sera placé sur le rail et empêchera la locomotive de sortir de la voie, ou bien un mur bas (ou séparation en bois), serait construit au milieu de la voie (excepté aux embranchements).

chemins (à moins qu'il n'y ait des voûtes très longues à percer, etc.), EN DIX JOURS. (L'on sent que la nourriture, sous ce système d'unité dans la confection et dans la répartition, ne manquerait pas aux travailleurs, échelonnés en partie sur la route ; pas plus que les tentes vastes et commodes pour les recevoir). Ce chiffre de 10 jours, bien qu'il soit le résultat du calcul, paraît-il exagéré, par la raison que tous ne peuvent pas travailler toujours à tout, et que certains travaux exigent du temps sans beaucoup de travailleurs ? Mettons un mois, trois mois (selon les difficultés du terrain), et qu'il n'en soit plus question !

Une guerre formidable pourrait-elle être déclarée par des gouvernements aristocratiques ; aurait-on besoin de faire apparaître *une flotte de cent vaisseaux* de guerre à vapeur ? En avant, communistes ! et la flotte est construite en partie par pièces ; celles-ci sont transportées avec tous les accessoires, et mises en état dans les endroits préparés à cet effet. Au bout de six mois, la flotte est à flot ! ! !

Voilà les prodiges qui seront opérés dans l'organisation communautaire.

De même que les pièces sont construites séparément dans différents endroits, de même aussi différentes pièces sont assemblées également dans différents endroits, jusqu'à ce que l'assemblage de ces pièces n'excède pas le poids convenable au transport.

Or, par les grandes lignes des larges et profonds canaux principaux qui traversent le pays, les vaisseaux qui ont été construits sur les bords de ces canaux y entrent aussitôt, et se dirigent tous vers un point déterminé.

De leur côté, les marins sont prêts ; car l'introduction de la vapeur a singulièrement modifié l'instruction nécessaire aux matelots, et les jeunes gens qui habitent les bords de la mer ont reçu, en raison de la position géographique, une instruction maritime, théorique et pratique.

Pour la construction des habitations, mêmes moyens; les matériaux de l'habitation communautaire se ressemblant quant à la coupe générale des pierres; quant à la longeur, épaisseur des poutres; quant à la longueur, largeur des portes, des fenêtres, etc., etc.; quant à la serrurerie, etc., l'on peut donc, par un travail collectif et dans les départements qui fournissent la matière convenable, tailler les pierres (ou en mouler si un bon mastic est découvert), faire la charpenterie, la menuiserie, ou bien couler des compartiments en fer, etc., et transporter tous ces produits, confectionnés entièrement ou ébauchés, sur le lieu où l'on veut élever une nouvelle habitation.

Un jour presque tous les travaux seront exécutés au moyen des mécaniques, et L'HOMME N'AURA PRESQUE PLUS A TRAVAILLER quant aux travaux ordinaires!... Quelle sera donc alors la promptitude avec laquelle les grands travaux généraux seront accomplis?

Ainsi, on le voit, des choses jusqu'ici jugées impossibles, des faits jusqu'alors incroyables, peuvent être réalisés.

L'unité et le concours des masses aidées des mécaniques, peuvent donc amener par le travail, des résultats inespérés, et lorsque la vapeur, l'air comprimé, le vent, l'eau, l'électricité, etc., seront appliqués généralement; la puissance sociale sera centuplée.

Or, les mécaniques qui doivent jouer un rôle important dans l'avenir, et augmenter le bien-être de la société, sont aujourd'hui *nuisibles!* .... Cette remarque à elle seule dit tout... Elle confond l'organisation actuelle, et atteste la supériorité bien évidente, bien remarquable, du système communiste. — Lecteur, soyez impartial... Les mécaniques ne sont-elles pas un bien, puisqu'elles épargnent la peine!.. Dans le système de communauté, elles augmentent la production et la consommation, et diminuent le travail des hommes.— Dans le système actuel, elles enrichissent quelques-uns,

et elles amènent la privation pour ceux qu'elles empêchent de travailler. — Jugez.

En outre, sous le système communautaire, d'immenses travaux d'utilité publique peuvent être exécutés; aujourd'hui, il est impossible qu'ils le soient!

Nul doute que sous la communauté, le labourage n'ait lieu par les mécaniques, ou que de nouveaux moyens ne soient employés. Et pourquoi ne trouverait-on pas ces moyens? Il n'y a qu'un pas à faire pour les découvrir puisque les moteurs sont eux-mêmes trouvés.

De même aussi, pourquoi ne chercherait-on pas le moyen d'utiliser le *flux* et le *reflux*, et d'en faire un agent d'une puissance infinie.

Nous ne voulons pas hasarder une opinion qui pourrait être erronée; cependant, si on veut bien nous le permettre encore, nous dirons qu'il nous semble que si des endroits convenables étaient préparés à cet effet, tels que des bassins à ouvertures, et dans lesquels on n'aurait pas à redouter les désordres d'une tempête; si, disons-nous, ces bassins contenaient des appareils en forme de bateaux plats (1); si ces appareils étaient pesamment chargés, dès lors l'ascension et la descension de ces appareils (par le flux et le reflux) produiraient un mouvement d'autant plus puissant que l'appareil serait plus pesamment chargé. Ce mouvement serait la force motrice qui, au moyen de cordages, etc., pourrait faire mouvoir sur la rive des mécaniques.

Or, si un appareil peut supporter 50 m. de kilos sans couler à fond, sa pesanteur ou force motrice sera de 50 m.

Donc s'il y a sur les bords de la mer 1 million d'appareils (plus petits ou plus grands), cela fait donc une force motrice de 50 milliards de kilogrammes.

Appareils, construction, peuvent être, dans toute la

---

(1) L'on pourrait peut-être se servir des bâtiments ordinaires, lorsqu'ils restent dans le port.

communauté, le travail de quelques mois, ou d'un travail supplémentaire accompli dans une année.; travail qui devrait amener une plus grande économie de temps plus tard.

AMÉLIORATION DE LA CULTURE ET DE LA TEMPÉRATURE *par les travaux accomplis d'après le mode communautaire.*

Par la gestion communiste, c'est-à-dire par l'unité de vues, par l'unité de concours, la culture et la température (1) deviendront meilleures au moyen d'un système général qui, combinant la *situation et la nature des différents* végétaux avec la *qualité* du terrain, avec la *situation* des plaines, des montagnes, des cours d'eau, etc., amènera un changement favorable, non-seulement à la culture et à la température, mais favoable en même temps à la santé de l'homme, par la nouvelle constitution du climat, déterminée surtout par le déplacement partiel de la végétation, et favorable aussi à l'accroissement du nombre des animaux domestiques, par l'amélioration et l'augmentation des pâturages.

Par ce système, les produits agricoles seront donc augmentés considérablement et de meilleure qualité, car la culture de tel produit étant déterminée par les qualités du terrain, et, en outre, la température étant transformée de manière à n'avoir plus de longues sécheresses, ni de longues pluies, les récoltes seront plus abondantes, et les produits de meilleure qualité.—Que l'on remarque tout ce que l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, l'Océanie pourraient produire ! ! !

Or, tous les travaux de grande culture qui, aujourd'hui, seraient inexécutables, avec le *système de division* qui existe, deviendraient réalisables et faciles avec

---

(1) Fourrier est l'homme à qui nous devons les idées les plus neuves-sur cette question.

le mode tout-puissant de la communauté, dont le fonctionnement unitaire et intelligent embrasserait toute la superficie du pays et toute la surface du globe, lorsque l'humanité vivra sous ses bienheureuses lois.

En outre, les irrigations et les cours d'eau devraient être répartis avec intelligence sur toute la surface du sol ; et c'est ainsi que des terres, aujourd'hui stériles, deviendraient de la plus grande fertilité. Ce résultat paraît surprenant; mais il est appuyé sur des faits. Il y a, dans certains pays (le *Piémont* entre autres), des contrées qui, de marais et de plaines arides qu'elles étaient autrefois, sont aujourd'hui des campagnes d'une richesse, d'une beauté, d'une fertilité *remarquables*. La France, par exemple, est l'une des parties de l'Europe qui possède le moins de prairies (1); de ce fait naissent de graves conséquences : 1° une production *très faible* des denrées agricoles, comparativement à ce qu'elle pourrait être; 2° une production *très faible* du bétail. Or, cet état de choses nous empêche d'avoir: 1° la viande nécessaire à la nourriture de la population, nourriture fortifiante et par là utile; 2° les engrais nécessaires à la culture. — Tels sont les fruits de la mauvaise organisation sociale qui existe, et qui feraient place aux plus heureux résultats si nous avions une direction unitaire, s'appliquant à faire produire la terre par tous les moyens possibles, afin d'améliorer le bien-être des masses. — Il est constaté qu'en France il n'y a qu'un hectare de pré contre cinq hectares 1/3 de terre donnant d'autres produits ; 4 millions 198,197 hectares de prairies naturelles seulement sont distribuées sur le sol ; or ce chiffre devrait être porté au double, au triple même, car nul doute que les terrains en friche (on en compte environ 1/5 en France) ne puissent en partie être transformés en prairies, au moyen des nouveaux canaux d'irrigation qu'on devrait ajouter à ceux qui existent en France, et qui aujour-

(1) L'Angleterre, l'Italie, le Piémont en ont beaucoup plus que nous

d'hui arrosent à peine 100,000 hectares. Et si maintenant l'on objectait la difficulté pour certaines contrées d'y faire arriver l'eau, serait-il téméraire d'avancer qu'on pourrait y suppléer par des *puits artésiens*, fait qui serait ainsi d'une très haute portée.

Que de bienfaits seront donc répandus sur la société, lorsqu'une gestion, qui embrasserait l'ensemble des améliorations agricoles, saurait, par le concours organisé des populations, augmenter dans une proportion immense, et les produits de la terre, et le nombre des animaux utiles à l'alimentation, au travail, aux plaisirs des hommes.

A chaque instant, à chaque pas, nous reconnaissons donc les défectuosités du système actuel et la *supériorité incontestable* de l'organisation nouvelle.

Ainsi aujourd'hui, 1° *par l'inexpérience; 2° par la nécessité* funeste dans laquelle chaque propriétaire se trouve placé d'appliquer à son bout de terrain, et afin d'en tirer parti, une culture souvent *opposée* aux qualités du sol, c'est-à-dire une culture *pêle-mêle* de différents produits auxquels le sol est peu propice; 3° par le *déboisement;* 4° par l'*absence* d'un système de cours d'eau; 5° par la *difficulté* d'opérer de grands travaux sur de grandes étendues de terrains, soit pour défricher, soit pour canaliser, soit pour boiser ou déboiser, soit pour sécher, etc., etc.; 6° enfin, par le défaut d'unité et dans les vues et dans l'exécution. Par toutes ces causes, la culture est dans un état d'infériorité relativement à ce qu'elle serait sous la gestion communautaire.

Joignons à cela la routine, les mauvaises méthodes, l'impossibilité de toujours se procurer ce qu'il faut, soit pour les instruments, soit pour les engrais, soit pour d'autres faits aussi importants, et nous aurons l'esquisse d'un tableau vrai et bien triste en même temps.

Nous pourrions nous étendre davantange sur ce qui vient d'être dit; mais le cadre de ce livre nous l'interdit, et nous avons fait assez comprendre la certitude des améliorations sous le régime de la communauté.

Sous ce régime, tout prend un nouvel aspect, une nouvelle vie !

La réorganisation de l'avenir par le mode communautaire, c'est la *renaissance de l'humanité.*

TRAVAIL CHAMPÊTRE.

Le travail champêtre s'exécute avec attrait, avec variété, avec organisation.

Les travailleurs peuvent se rendre en voiture sur la ligne qui est près du lieu de leurs occupations.

On va au travail en nombre convenable, de manière à ce que les travaux soient promptement exécutés; les mêmes citoyens reviennent ensuite, au moment de la plus grande chaleur.

L'ennui, la fatigue qui existent actuellement, disparaîtraient ainsi du travail champêtre.

A certaines époques, l'on va aux champs par troupes joyeuses et en chantant, puis on se livre aux travaux divers qui doivent être exécutés. Ces plaisirs ont lieu pendant plusieurs jours consécutifs, soit aux moissons, soit aux vendanges, et on s'y livre à toute la gaieté de ces fêtes champêtres. Là tous les habitants partent de la commune, et, se répandent dans la campagne, dont la belle culture est rehaussée par la lumière d'un jour pur; et, s'il y a crainte de mauvais temps, toutes les moissons sont enlevées le même jour. — Des voitures apportent les vivres; — on collationne sur l'herbe; — on se livre à toute la joie qu'inspirent ces travaux récréatifs et facilement accomplis en commun. — Tout ce que l'intelligence aura pu découvrir pour faire disparaître la peine du travail sera mis en usage, et nul doute que de nouveaux moyens ne soient trouvés pour amener ce résultat.

X

TRAVAIL EN VOYAGEANT.

I. Les parties faciles des travaux d'*utilité générale*, telles que celles de l'habillement, du bâtiment, de l'agriculture, et des diverses autres branches des connaissances humaines, ayant été apprises par tous, il suit de là que les citoyens qui voudraient travailler en voyageant, le pourraient aisément, parce que chaque *travailleur voyageur*, arrivant dans une commune quelconque, trouverait à s'occuper, puisque la confection des choses d'utilité générale se ferait partout.

II. Chaque travailleur voyageur a un certificat, (jusqu'à ce que ce certificat soit devenu inutile par suite du perfectionnement MORAL, cette mesure est nécessaire) sur lequel l'inspecteur appose le sceau du travail, au moment où le travailleur quitte la commune.

Tous les ans le certificat est changé contre un nouveau.

Cette précaution; qui n'a rien contre elle, est utile, afin de ne pas laisser dégénérer une certaine masse d'hommes, en leur otant l'envie qui pourrait leur venir de ne plus autant travailler, en *raison de la facilité des voyages*; car, alors, l'inégalité réapparaîtrait, puisque les uns se donnerait une certaine peine et les autres moins.

III. Afin qu'il n'y ait point une confection trop grande ou pas assez considérable de certains *produits*, le maire, sachant par l'administration générale quelle est la totalité des différentes sortes de produits qui dans sa

commune doivent être confectionnés dans l'année par un *certain* nombre de travailleurs voyageurs, et en outre connaissant, par les produits faits, ceux qui restent à faire, indique par un tableau et par l'intermédiaire des inspecteurs et surveillants, ceux qui peuvent être confectionnés par les travailleurs voyageurs qui arrivent dans la commune.

IV. Lorsqu'il y a de grands travaux à exécuter dans un département, une partie de l'armée les exécute; et si cela n'est pas possible, une certaine masse de citoyens des départements environnants sont invités, d'après les indications de l'administration générale, et par l'organe des préfets, à prendre part à ces travaux d'utilité générale.

V. Le travailleur voyageur ayant, comme nous l'avons dit, plusieurs états pour son agrément, afin de varier ses occupations, pratique donc ces états en voyageant; or, un homme travaillant un certain temps, apprécié par jour, par semaine ou par mois (ce qui est la même chose), doit, en moyenne, accomplir un certain travail pendant le temps du voyage; d'où il suit qu'il est reconnu, par le certificat visé, par l'inspecteur de la commune, que le travail a été exécuté.

VI. Si le temps est mauvais, ou si c'est le loisir du travailleur (et si d'ailleurs aucun empêchement insurmontable n'y vient apporter obstacle), le travail peut s'accomplir avec une durée de temps plus ou moins longue, pourvu que la somme de travail soit produite, peu importe le temps; et l'inspecteur qui voit la production totale, *certifie*. D'où il suit en outre que le travailleur est entièrement libre, et qu'il peut continuer son voyage ou faire ce qu'il veut du surplus de temps que lui procure l'augmentation de travail qu'il s'est volontairement imposée. — En place de cette disposition, l'on pourrait établir celle-ci : le voyage ne s'exécuterait (pour les travailleurs voyageurs) qu'au moment du re-

pos général de tous les travailleurs, soit les jours ordinaires, soit les jours de repos.

EXÉCUTION DES GRANDS TRAVAUX EN VOYAGANT.

Le travail exécuté en voyageant aura une grande mission dans l'avenir, il sera un moyen de fraternisation universelle, il sera une cause puissante de prospérité générale.

Il s'étendra dans toutes les parties du globe.

Il réunira les hommes.

Il améliorera, il fertilisera la terre.

De grandes invasions auront lieu; ce ne seront plus celles des barbares, mais celles des peuples civilisateurs. La destruction ne sera plus le fait des nouvelles armées envahissantes, mais la régénération humaine et terrestre, ainsi que la paix, en seront les compagnes fidèles; là où jadis la mort avait tout anéanti, la vie sera ensemencée; là où avaient gémi tant de malheureux, avec des pleurs, des souffrances et des malédictions, viendront des hommes heureux, animés par la joie, par le plaisir, par l'amour fraternel, et aux cris lamentables du passé répondront les cris d'allégresse de l'avenir. — L'humanité régénérée, ivre de félicités, élèvera dans les airs une hymne au bonheur, et les échos du monde entier répondront à sa voix.

Tout en répandant les principes d'égalité, de fraternité, de liberté, les hommes, groupés en masses innombrables, s'occuperont à développer ou à améliorer la végétation, et par là à tempérer convenablement l'atmosphère; des contrées incultes, malsaines, et quelle que soit l'étendue de ces contrées, seront ainsi transformées en terres labourables.

Quel résultat prodigieux et bienfaisant naîtra de ces grands travaux et de cette unité de vues, qui, partant

d'un centre de lumières spéciales, étendra sur le globe les améliorations de la culture et du climat!!!

Mais là ne se bornera point l'activité humaine; elle se portera aussi sur la construction des routes, des canaux, des ponts; elle élèvera les habitations.

Enfin là ne s'arrêtera point encore le génie puissant de la communauté : il développera l'intelligence et le sentiment de ces immenses armées, par la vue et par l'appréciation des faits de la nature; il étudiera les règnes minéral, végétal, animal, et il étendra les investigations de la science, des lettres et des arts, en tous lieux, et sur la surface et dans les entrailles de la terre.

Ainsi la marche de ces nouvelles armées sera grandiose et triomphale; rien ne résistera aux envahissements pacifiques qu'elle accomplira (1). Les montagnes, les fleuves, les marais, les déserts, tout reconnaîtra la loi souveraine de l'intelligence et de l'union.

Et alors un spectacle magnifique apparaîtra à tous les yeux, et présentera au monde le témoignage éclatant de la toute-puissance humaine.

Là, le principe égalitaire, par une conséquence remarquable, régénérera *également* toutes les parties du globe et fera jouir *également* tous les hommes de ses bienfaits.

---

(1) Les moyens de direction aérienne qui seraient découverts et mis à exécution depuis longtemps, si l'encouragement et le développement de l'intelligence étaient ce qu'ils seraient dans l'organisation communiste, seront d'un utile secours dans ces voyages.

XI

HABITATION.

I.

Classification de la population.

1° Dès qu'une nation vit en communauté, cette nation ne forme plus qu'une seule famille.

2° Toutes les nations qui vivront par la communauté, ne formeront plus qu'une seule famille, que leurs territoires se touchent ou soient éloignés.

3° Enfin, lorsque le genre humain entier vivra en communauté, la famille universelle sera constituée, les hommes de toutes parties du globe se reconnaîtront et s'aimeront comme frères.

II.

20,000 hommes forment une commune. — 10 communes (200,000 h.) forment un département. — 10 départements (2,000,000 h.) forment un groupe. — 10 groupes (20,000,000 h.) forment une division. — 10 divisions (200,000,000 h.) forment une région.— — Toutes les régions constituent la population terrestre.

Ainsi les cinq parties du monde se lient, et, comme nous l'avons dit, un congrès suprême, formé par les députés des différentes divisions, les représentent.

III.

I. La commune est le lieu de l'habitation (1).

Le nombre des habitants d'une localité doit être déterminé, surtout d'après trois principes : 1° celui qui a en vue la fraternisation, l'économie, le développement des facultés, etc.; 2° celui qui a en vue la possibilité de cultiver les terres sans grandes pertes de temps.—Ces deux principes doivent être conciliés.

Nous avons pensé que le nombre approximatif de 20,000 réunissait les deux conditions, et que si ce nombre était beaucoup plus grand pour chaque commune, il y aurait des pertes de temps, par la raison qu'il faudrait des terrains plus vastes, par conséquent un chemin plus long à parcourir avant d'arriver aux extrémités. D'un autre côté, si ce nombre était beaucoup plus petit, l'économie ne serait pas si grande, la fréquentation pas aussi étendue.

II. Un pays comme la France, qui aurait 26,000 lieues carrées et 34,000,000 d'habitants, contiendrait ainsi 1700 communes de 20,000 habitants chacune.

. . . .

. . . .

III. Le point central de la commune est occupé par un magnifique bâtiment d'une vaste étendue. Il est entouré par trois circuits d'habitation qui constituent la commune. — Ces circuits sont tous reliés les uns aux autres par des ponts et *par des* GALERIES, susceptibles d'élévation, si le nombre des habitants augmente. Au moyen de toutes les galeries, l'on peut, d'un endroit quelconque de la commune, communiquer avec tous les autres *sans sortir de l'habitation,* ce qui est

---

(1) Voir le plan que nous avons composé, et qui est publié par VELLICUS. L'adresse est chez le libraire

très commode en hiver, et ce qui forme réellement de tout l'ensemble *un seul et même* MONUMENT.

IV. L'habitation générale, distribuée ainsi, est entourée par un parc qui a 16 kilom. (4 lieues) de circonférence.

V. Le bâtiment du centre de la commune sert, 1° de lieu d'élections et d'assemblées générales; 2° de salle de spectacle et de cirque; 3° de salle de festin pour toute la commune les jours de grande réunion. L'intérieur de ce bâtiment réunit à la commodité, la majesté et l'élégance convenable à ses divers emplois.

VI. Le premier circuit d'habitation contient, au rez-de-chaussée, une immense galerie d'hiver, (*continue à cette époque*) pour la promenade du soir.—Des plantes, des fleurs rares bordent, ainsi que des banquettes, les côtés de cette galerie. Des peintures y sont suspendues; — de distance en distance des orchestres sont établis, et des salles de rafraîchissements, de café, de billards, et des jeux divers (les abus qui aujourd'hui existent par le fait de ces établissements, ne seraient plus à craindre dans la communauté) débouchent sur la galerie de manière à ce que les promeneurs jouissent en même temps et du coup d'œil général, qui est ravissant, et des charmes de la musique, et de la beauté des peintures, et de la suavité des parfums qu'exhalent les fleurs; ainsi, soit en se promenant, soit en jouant, soit en prenant son café, chacun jouit d'un plaisir pur, et le goût, l'odorat, l'ouïe, la vue, étant ainsi affectés, font éprouver à tous, des sensations agréables.—Dans le premier circuit d'habitation, sont établies les cuisines de toute la commune.

VII. Chaque circuit d'habitation se compose de deux corps d'habitation, séparés par un espace intérieur et réunis à leur partie supérieure par un vitrage, qui, ainsi que ceux des monuments de la commune, sont en verres de couleur, et représentent divers sujets.

VIII. Les *logements sont meublés avec goût, même avec élégance; les pièces, si on le veut, peuvent communiquer l'une dans l'autre,* selon la grandeur du logement, des conduits y amènent l'eau froide et l'eau chaude : *toutes les commodités, tous les agréments que les habitants des deux sexes peuvent désirer s'y trouvent réunis,* mais un luxe pompeux n'y a pas accès; seule, la magnificence est réservée aux lieux de grandes réunions, comme pour habituer les citoyens à trouver la perfection là où ils sont réunis à leurs frères. L'on entre dans les logements par une délicieuse galerie intérieure, qui est à chaque étage et à laquelle sont placés, de distance en distance, des escaliers; ces galeries, recouvertes de tapis, sont soutenues par de longues rangées de colonnes torses, richement sculptées. Des rampes, élégamment drapées et ornées de dorures, sont sur le côté; des ponts sont placés dans l'intérieur, à chaque étage, pour unir les côtés opposés des galeries et abréger ainsi les distances : le parquet est disposé en dessins mosaïques. — Que l'on juge du coup d'œil majestueux de cet immense intérieur.

IX. Il y a, dans chaque bâtiment, des salons de réunions.—Des magasins sont établis souterrainement; des bains sont situés dans chaque corps de bâtiment et à la disposition de tout le monde. — L'habitation est chauffée au moyen de l'eau chaude (à moins qu'on ne trouve un meilleur mode) et la chaleur est toujours à un degré convenable.—Un puits artésien (s'il se peut) fournit l'eau chaude et pour les bains et pour le chauffage (ce qui procurerait une notable économie). En outre, par l'ascension du jet d'eau, des réservoirs seraient établis en cas d'incendie (1).

X. Au pied de chaque bâtiment est une galerie extérieure qui en fait le tour; le dessus forme un large balcon, qui sert de promenade publique. — Chaque

(1) Ne pourrait-on pas employer la chute d'eau d'un puits artésien, comme force motrice?

étage se trouve garni d'un balcon ordinaire; des stores sont fixés aux croisées. — De larges terrasses terminent la partie supérieure du bâtiment, et permettent de prendre le frais dans l'été, tout en jouissant de la vue des belles campagnes qui entourent la commune.

XI. Au pied du troisième circuit est une promenade, formée par des pierres de couleurs variées et représentant divers ornements; des colonnes en marbre y sont placées et supportent des statues. Celles du premier rang représentent *le Labourage, la Maçonnerie, la Chimie, la Peinture, l'Habillement, l'Imprimerie, l'Astronomie, la Musique, la Serrurerie, la Menuiserie*, etc., etc., ce qui fait comprendre que toutes les professions sont également honorées et qu'elles sont associées entre elles. Les statues du deuxième rang représentent *la Vertu, l'Etude, la Sagesse, le Dévouement*, etc., etc. Des plates-bandes de roses, des parterres délicieux avec des jets d'eau et des bosquets, entourent chaque circuit et répandent leurs parfums.

XII. Les bâtiments et les espaces qui sont entre eux, sont traversés par quatre grandes galeries, qui viennent aboutir au pont central. Voici l'utilité de ces galeries : la 1re est consacrée à l'administration et à des dépôts divers (elle est surmontée d'un télégraphe, et d'une grosse cloche pour les travaux); la 2e aux lettres; la 3e, aux sciences; la 4e, aux arts. — Chaque galerie renferme les choses nécessaires à sa spécialité. Ces galeries forment en outre de vastes ateliers, dans lesquels les citoyens (hommes et femmes), peuvent si tels sont leurs désirs, se livrer dans leurs moments de loisir, aux charmes de l'étude. Là ils s'apprennent mutuellement, et sont d'ailleurs éclairés par les plus habiles; une exposition a lieu dans chaque galerie : 1° des objets perfectionnés; 2° des produits annuels à l'état de concours. La magnificence règne en ces demeures, et toutes les commodités s'y trouvent, afin d'y attirer les citoyens. Ces galeries sont les temples véritables des

productions de l'intelligence et le foyer des lumières. Le citoyen y va tour à tour cultiver les lettres, pratiquer les sciences, goûter les arts. Possédant déjà une instruction supérieure, il s'instruit encore à la bibliothèque, et il y entend la voix éloquente des orateurs; de là il court assister à une expérience de physique; entre ensuite au laboratoire, analyse des produits, fait des recherches, enfin il s'échappe pour saisir un instrument, et en tirer des sons mélodieux, ou bien il prend ses pinceaux, touche à son tableau, tandis que ses oreilles sont charmées par de gracieuses et douces voies, ou par l'harmonie des chœurs qui chantent une hymne à la communauté.

Ainsi observatoire, cabinet de physique, laboratoire, cabinet d'histoire naturelle, etc., etc., galerie des arts et métiers, atelier et musée de peinture, de sculpture, salles de musique, etc., jardin botanique (dans le parc); tout est donc réuni pour instruire et charmer les hommes. Dans tous les endroits publics, la commodité s'allie à l'élégance, des tapis d'une grande beauté recouvrent le plancher, des sophas sont placés de distance en distance, une décoration riche et grandiose charme la vue, une belle clarté, un air pur, circulent partout.

Les citoyens mènent ainsi une vie remplie par des moments heureux; les hommes sont meilleurs, tous s'aiment davantage, et le temps s'écoule avec bonheur.

XIII. Les rez-de-chaussée de ces galeries pourraient servir de magnifiques salles de repas; si cet endroit ne convenait pas, on prendrait le rez-de-chaussée des bâtiments. — Dans l'été, la commune entière collationne souvent, comme nous l'avons dit, sous des bosquets délicieux. Aux jours ordinaires, ceux qui le veulent, vont dîner à la campagne.

XIV. Aux grands jours de fêtes, plusieurs communes se réunissent ensemble, dans des amphithéâtres qui contiennent plus de 200,000 citoyens.

XV. Sur chaque façade, et à la base, sont deux ronds de bosse, l'une représentant la fraternité qui unit tous les hommes; l'autre, les bienfaits répandus par la société sur chacun de ses membres; plus haut, le système planétaire est figuré, et indique l'unité; puis un groupe représentant le BONHEUR COMMUN, allégorie de l'état social, couronne l'édifice. — Devant la façade de chaque galerie, trois statues colossales, représentant l'égalité, la fraternité, la liberté et apparaissent à l'entrée de l'habitation, comme pour annoncer à tous les hommes, que la liberté, la fraternité, l'égalité règnent sur la terre sacrée de la communauté. Des fontaines de différente architecture entourent la circonférence de la commune.

XVI. L'habitation totale aurait pu être fermée comme une cour; mais les bâtiments sont séparés par des ouvertures, afin d'obtenir des courants d'air et assainir ainsi l'habitation.

L'architecture est variée, il y a des circuits ou corps de bâtiments qui sont: ceux-ci gothiques, ceux-là grecs, d'autres égyptiens, etc.

L'on a surtout en vue, dans la composition de ce plan, d'abréger le temps des courses, afin de mettre les citoyens, à même de pouvoir se visiter fréquemment, soit chez eux, soit surtout dans les galeries des lettres, sciences et arts, lieux d'une continuelle et féconde fréquentation. Ce résultat est très important, et il ne serait pas obtenu si le trajet était long, même avec des voitures, et de plus la circulation serait gênée et dangereuse. — Ici, trois minutes suffisent pour aller de la circonférence au centre, bien que les intervalles qui séparent les circuits d'habitation, aient trente mètres de large.

XVII. Le monument communautaire ainsi disposé, chaque commune pourrait différer dans sa forme, dans ses ornements; cela plairait à l'œil. Tout autour du monument règne un vaste parc, dans lequel sont ras-

semblées toutes les choses qui peuvent faire de ce lieu un séjour enchanté, en même temps que des plantations variées de fruits et de légumes y servent aux besoins de la commune. Ainsi les bois, les eaux, les rochers, les champs de fleurs, de plantes odoriférentes, les ruisseaux, les prairies, les cascades, les bosquets sont de tous côtés; les citoyens qui le voudraient, auraient leur jardin qu'ils cultiveraient à leurs moments de loisirs, et les productions profiteraient naturellement à la commune. Là seraient leurs petites maisons de campagne, et ces chalets suisses seraient situés çà et là dans des endroits agréables; celui qui l'aime, pourrait donc se procurer l'*innocent plaisir* d'élever lapins, poules, chèvres, goûtant ainsi en même temps que les plaisirs ordinaires, les plaisirs de la vie champêtre. (Aucun inconvénient n'est attaché à ce fait qui n'est qu'agréable.) Dans le parc, se trouvent des positions pittoresques et solitaires, où le poète va rêver, où le peintre, où le musicien vont s'inspirer, où le savant va méditer, et tous dans la communauté, sont plus ou moins poètes, peintres, musiciens, savants. — Viennent ensuite les exercices gymnastiques, nautiques, d'équitation, les tirs, les cirques, les montagnes russes, les promenades sur l'eau, etc., etc. Tout y est rassemblé et permet à chacun de goûter toutes les jouissances que se procure aujourd'hui l'homme fourtuné.

XVIII. A la circonférence de ce magnifique parc, formée par un boulevard, sont établis : 1° les ateliers, 2° les grands magasins, 3° la maison de santé, 4° les établissements divers, 5° enfin les écoles.

Par cette disposition, le calme le plus parfait et la propreté la plus recherchée, règnent dans ce monument. Tous ces établissements réunissent la beauté, l'agrément, la commodité, la propreté.

Des chemins de fer, partant de la circonférence de la commune sont établis dans les principales directions,

ils relient les communes entre elles, transportent les habitants, soit aux ateliers, soit aux champs (où les ustensiles et autres objets sont serrés dans les bâtisses établies de loin en loin). Des ponts sont jetés de distance en distance, sur les routes du parc, afin de laisser la circulation libre.

Tel est notre plan. — Notre habitation, comme on le voit, procure à chacun les jouissances du riche, sans les accompagner comme aujourd'hui des inquiétudes, des soucis, de l'incertitude, des pertes qui en sont si souvent la suite inséparable. De plus, notre habitation répond aux développements des facultés de l'homme, fait qui est dans la marche du développement humanitaire; en outre, il réalise l'égalité entre tous.

Bien que nous pensions que ce plan renferme toutes les conditions d'une habitation saine, commode, agréable, nous croyons néanmoins qu'il pourrait y avoir d'autres plans formés sur les mêmes bases, quoique pouvant différer par la composition (1).

Pourvu que l'habitation réunisse les éléments suivants, peu importe la disposition, et ce qui sera le plus conforme au bonheur de chacun sera nécessairement adopté, puisque le but de l'organisation c'est le bonheur. 1° l'hygiène; 2° la commodité, l'agrément du logement; 3° le charme de la campagne; 4° la possibilité des repas communs et particuliers; 5° la facilité de communications, afin d'amener la fraternisation plus complète; 6° la possibilité pour chacun d'éprouver toutes les jouissances du corps,

---

(1) Ainsi l'habitation aurait pu ressembler à une étoile dont le centre eût été occupé par les bâtiments publics et les rayons par les habitations; ou bien elle eût pu former un grand cercle, au milieu duquel eussent été le monument central, la galerie d'hiver, les galeries des sciences, lettres et arts, ainsi que celle de l'administration, puis certains ateliers. Un circuit, formé en jardin, eût lié l'habitation aux 5 bâtiments de l'intérieur; des galeries de communication eussent été établies entre l'habitation et les bâtiments. — Ce qu'il faut adopter, c'est ce *qui doit procurer* LA DURÉE du plus GRAND BONHEUR POSSIBLE, *quel que soit le mode d'habitation.*

de l'esprit et du cœur; 7° la possibilité pour chacun de développer ses facultés physiques, intellectuelles et morales, en fréquentant le temple des sciences, des lettres, des arts; 8° la possibilité d'accomplir tous les travaux avec facilité, avec variété; 9° Un nombre d'habitants en rapport avec le terrain à cultiver; 10° l'économie.

Maintenant c'est aux commissions spéciales à déterminer tout ce qu'exige la réunion de ces éléments et à entrer dans les plus petits détails.

XIX. Un amphithéâtre, pouvant contenir un million de citoyens, est construit au centre de 50 communes.

XX. Une commune centrale est le siége de l'administration générale, de l'assemblée générale, etc. — Le nombre des habitants ne serait pas plus grand que celui de chaque commune.

XXI. Qui veut changer de résidence, est entièrement libre.

XII

NOURRITURE.

I. La nourriture est la meilleure, la plus saine qui puisse être.

II. Les productions de telles contrées sont, par les soins de l'administration générale, répandues s'il est possible dans tout le reste du pays.

III. Jamais aucune localité n'est privée, quelle que soit l'absence de ses produits, parce que l'adminis-

tration générale connaît l'état des choses, et pourvoi à tout par l'entremise des préfets des autres départements.

IV. Dans l'habitation, la nourriture est distribuée sur la table commune ; de magnifiques et vastes salles, toutes éclatantes de la splendeur des arts, servent de réfectoires. (La nourriture peut de même être apportée chez les particuliers.)

Afin qu'il y ait un plus petit nombre de citoyens préposés au service des repas, des paniers roulants sur les côtés de la salle, apportent les mets et remportent la vaisselle.

V. Pendant dix minutes après le dîner, un hymne d'un effet grandiôse est chanté par les convives, accompagnés d'une musique d'un caractère majestueux. Cet hymne renferme les préceptes d'égalité, de fraternité, de liberté, de morale, de paix, d'amour.

Les voix des jeunes filles se font entendre à intervalles, ainsi que celles des jeunes hommes, celles des femmes, celles des hommes et celles des vieillards, puis elles se réunissent en un accord parfait, symbole de l'harmonie sociale.

VI. Si l'on veut dîner dans la campagne, des moyens de transport sont à la disposition des citoyens.

VII. Sur la demande des citoyens, et selon la beauté du temps, des repas de la commune se font, en variant de sites, dans le parc et à la campagne.

Tous les quinze jours, il y a un banquet immense dans le bâtiment central.

Tous les mois, il y a un repas commun entre toutes les communes à l'amphithéâtre de leur département.

VIII. Les petits objets de consommation et de fantaisie pris en dehors des repas (rafraîchissements, etc.), sont distribués en échange de jetons, que ces objets soient pris sur place ou apportés.

IX. Les jetons sont reçus en égal nombre par chacun.

X. Les distributeurs présentent à l'inspecteur le nombre des jetons reçus en échange des objets donnés. L'état des objets déposés doit coïncider avec l'état des jetons reçus et des objets restants.

Les jetons dont il est ici question sont nécessaires : effectivement, comment faire pour les besoins journaliers qui doivent recevoir satisfaction? Comment faire si les objets ne sont pas *en assez grande quantité* pour que chacun en prenne selon ses désirs; car, alors, il y a *tels* qui, ne sachant pas ce qu'ils peuvent consommer, en prendraient trop ou ne prendraient pas assez.

Encore un nouveau bienfait de l'organisation communiste! La nourriture, qui aujourd'hui est si mauvaise pour le grand nombre, sera bonne ÉGALEMENT POUR TOUS!!! L'on ne verra donc plus ces visages pâles de privations, l'on ne connaîtra plus ces maladies engendrées par la nourriture malsaine; il n'y aura plus d'hommes chétifs, malingres, faibles, comme il y a tant aujourd'hui, sous le règne de la misère; la pauvreté aura disparu; une nourriture convenable assurera la santé, la longévité et la force à chacun, et le travail, accompli par des hommes vigoureux, sera plus promptement fait (1).

---

(1) Le *Journal des Débats*, lui-même, cite ce qui est arrivé lors de la construction du chemin de fer de Paris à Rouen. Les ouvriers anglais, se nourrissant mieux que les ouvriers français, travaillaient plus vite. Aussitôt que ceux-ci se furent mis au même régime et eurent pris goût au biffteck et au rosbif, ils travaillèrent autant que leurs frères d'outre-mer.

XIII

MOBILIER, ENTRETIEN.

I. Le mobilier est dans l'habitation, et se renouvelle lorsqu'il y a nécessité.

Tout ce qui est nécessaire, utile, agréable, est dans le logement de chacun.

II. L'habillement, l'entretien, sont délivrés à la mairie. (Aux travailleurs voyageurs, ils se délivrent sur le vu de leur certificat de travail.)

Ainsi, plus de souffrances dans l'hiver, provenant du manque de vêtements;—plus d'humiliations à supporter par suite d'une mise qui indique la misère, et qui souvent empêche d'avoir des travaux.

III. Les vêtements d'hommes et de femmes sont variés et d'un style simple, noble et gracieux.

XIV

PLAISIRS ET FÊTES.

Sur huit jours, deux jours consécutifs de fêtes sont établis; cela permettrait de faire au loin des parties de plaisir.

Des chemins de fer étant construits partout, on va, au moyen de ces deux jours de fêtes, à 20, 40, 60 lieues. De Paris, on peut aller manger des huîtres au Havre, naviguer en mer et revenir le lendemain ; de Bordeaux aller à Marseille, etc.

De grandes fêtes, par chaque département, ont lieu en l'honneur de tout ce qui est grand, de tout ce qui est beau, de tout ce qui peut moraliser les hommes et entretenir parmi eux les sentiments sacrés d'une sainte et inaltérable fraternité.

Là des cent milliers de citoyens prennent part à un banquet disposé dans l'amphithéâtre du département, et toutes les voix se mêlent aux instruments d'un orchestre immense.

De même, une fois par an, au moment le plus beau, là où le soleil, dans une solennelle union, vient féconder la terre, la population *du pays entier* se réunit dans une vaste plaine en même temps que sur les montagnes, qui doivent la border de tous côtés. Il faudrait ainsi que chacun, pouvant saisir cet immense ensemble, et plongé alors dans une profonde extase, fût ravi, par ce spectacle sublime et grandiose de la réunion de tant de millions de frères, expression du genre humain, qui, dans un hymne suprême et avec une pensée unique d'amour, élève son âme à l'existence universelle.

Une fête de même est consacrée à l'humanité.

La TERRE nous nourrit; pourquoi une fête solennelle à la Terre ne serait-elle pas instituée parmi les hommes?

Le SOLEIL nous vivifie, féconde la terre; pourquoi une fête solennelle au soleil ne serait-elle pas instituée parmi les hommes?

La lune a une influence sur la terre; pourquoi une fête solennelle à la lune ne serait-elle pas instituée parmi les hommes?

Il est naturel et logique d'adresser un hommage d'amour à toutes les causes de notre existence et à la grande cause qui les réunit toutes, l'existence univer-

selle. L'amour! l'amour, voilà ce qu'il faut développer par tous les moyens possibles dans le cœur de tous.

Il y a des fêtes à l'égalité, à la fraternité, à la liberté, à l'unité, à la communauté.

Les fêtes de nuit sont magnifiques. L'éclat des lumières est resplendissant, et les illuminations en verres de couleurs, qui, en certains endroits, se marient aux jeux des fontaines et des cascades, représentent de féeriques sujets, et charment la vue et l'imagination des spectateurs.

Spectacles. — Chaque commune a un théâtre, et la troupe est formée par ceux des habitants de la commune qui le désirent. En outre, plusieurs troupes, formées des meilleurs acteurs, chanteurs, danseurs, écuyers du pays entier, parcourent les départements. Tous les citoyens jouissent ainsi de l'agrément de spectacles différents.

Les jeux, les danses, les parties de plaisir à la campagne, les promenades en voiture, les exercices du cheval, du char, de la chasse, de la pêche, de la natation ; les parties sur l'eau, les jeux gymnastiques, etc., etc., sont également pour tous (1).

Quant aux plaisirs d'hiver, l'on se rappèle ce que nous avons dit à l'Habitation, relativement à la galerie d'hiver, et l'on peut y ajouter tous ceux que l'on doit goûter dans un endroit où tout est rassemblé pour charmer les habitants.

Les plaisirs qui, n'étant pas suffisants pour tout le monde à la fois, ne pourraient pas être obtenus par tous en même temps, le seraient (soit par billets ou autrement) à tour de rôle. Des tableaux, placés dans la commune, indiqueraient les mutations que les citoyens désireraient obtenir avec d'autres, quant aux plaisirs à tour de rôle. — A cet effet, les citoyens

---

(1) Des précautions faciles, introduites dans chaque gymnase, empêcheraient les accidents qui proviennent des chutes.

iraient à un bureau spécial et spécifieraient leurs demandes. — Les citoyens, préposés au service de ces plaisirs ou qui accompliraient d'autres fonctions, seraient remplacés par d'autres une autre fois. — (Ces divers faits sont organisés par l'administration.) — En général, pour éviter les difficultés, la *règle* à suivre est celle-ci : 1° dans certaines questions l'âge décide ; 2° dans certaines autres, le tour de rôle a lieu. D'après cette règle, tous les cas sont prévus, et les détails sont établis une fois pour toutes par une commission.

VOYAGE D'AGRÉMENT.

Bien qu'on puisse voyager en travaillant, cependant le voyage est plus agréable encore, lorsqu'on reste un certain temps à ne faire que voyager.

Les voyages d'agrément peuvent être exécutés par tous.

Le passe-port est inutile (si ce n'est pour les étrangers).

Partout, le voyageur trouve la possibilité de coucher, de se nourrir, de goûter les plaisirs de l'endroit où il se trouve sans aucune formalité. Tout est à sa disposition.

L'on peut affirmer, sans être taxé d'exagération, que le voyage autour du globe pourra être exécuté plusieurs fois par le même individu : quelle puissante cause de fraternisation universelle ! En admettant qu'on ne fasse que dix lieues seulement à l'heure, et en retranchant quatre heures sur vingt-quatre pour les repas, etc., il faudrait quarante-cinq jours et nuits pour parcourir neuf mille lieues, circonférence de la terre.

Et si maintenant le système à *pression atmosphérique* est adopté, vingt-quatre lieues à l'heure pouvant être faites (et en retranchant quatre heures pour les repas) l'on pourra (en supposant pareille vitesse sur mer) *faire le tour du globe en* DIX-NEUX JOURS *à peu près.* — Si l'on voyage en travaillant, ce voyage peut être de même exécuté très agréablement. — Arrivons aux *voyages d'agrément.*

Je suppose que la société soit composée de 3,000 habitants travailleurs (sans compter les enfants, vieillards, infirmes, malades); je suppose que le nombre total consomme en objets de toutes natures un nombre de.... reconnu. Or, il est aisé de calculer le temps de travail qu'exige chacun des objets ou chacune des natures de travail; donc, s'il faut une somme de temps de travail représentée, je suppose, par 12,000 heures par jour, cela fait quatre heures par jour pour chacun, puisqu'il y a 3,000 individus qui travaillent (il a été calculé que si chaque habitant de la France travaillait, chacun ne travaillerait pas plus de cinq heures par jour. —Que serait-ce donc avec les mécaniques ! — Eh bien, ajoutez une heure de plus à ces quatre heures, cela fait cinq heures de travail; mais alors vous aurez un cinquième de travail en trop, soit pour un jour, soit pour l'année; donc cela fait un cinquième d'année dont vous pouvez disposer; c'est-à-dire deux mois et plus pour chacun; donc chaque citoyen peut voyager deux mois dans l'année pour son agrément (soit en une seule fois, soit en plusieurs dans le courant de l'année). Mais comme tous ne pourraient pas voyager à la fois, parce qu'il faut quelqu'un dans les habitations pour recevoir les voyageurs qui arrivent, pour fraterniser avec eux, pour la confection des vivres, etc. Alors, pendant six mois de la belle saison, un tiers de la population voyagerait deux mois; après ces deux mois, ce serait le tour du deuxième tiers, qui voyagerait deux mois; enfin le troisième tiers voyagerait deux autres mois et les six mois seraient accomplis (1). Les maires correspondent avec les préfets; ceux-ci correspondent entre eux, et lorsqu'une commune ou un département a besoin de plus de vivres qu'à l'ordinaire, les autres localités en sont averties et elles leur en envoient par chemin de fer. Donc chacun pourrait visiter le pays entier, dans toutes ses parties, à diverses reprises et tout à son aise. Donc, seulement avec les voyages d'a-

(1) Les citoyens s'entendraient entre eux relativement aux époques.

grément, tous se verraient, tous fraterniseraient. —Les pays étrangers pourraient être de même visités (l'Etat donnerait l'argent nécessaire aux voyageurs, en attendant que la terre entière vive sous ce BIENHEUREUX *système.*) Et lorsque les voyages d'agrément seraient longs, celui qui le désirerait resterait un, deux ou trois ans sans faire de voyages d'agrément; il aurait alors quatre, six ou huit mois de voyage (en y comprenant ses deux mois de l'année). — En outre, par le voyage qui se ferait en travaillant, ceux qui le désireraient pourraient voyager continuellement et parcourir le globe lorsqu'il sera en communauté. — Or, qui ne désirera pas faire ce voyage!

Il y aurait donc ainsi certaines époques dans l'année où les hommes seraient à même de voyager pour leur santé, leur satisfaction, ou comme moyen d'instruction, comme moyen d'admirer les beautés de la nature (1).

Là, les hommes jeunes seraient comblés de délices. Pendant qu'une partie de la société travaillerait pour le bien-être général, chacun pourrait, si cela était dans ses goûts, exécuter ces voyages.

Et, en effet, avec les plaisirs dont nous venons de parler plus haut, conçoit-on qu'on puisse y joindre la possibilité qu'on aurait très certainement d'aller en Italie, à Constantinople; de parcourir la Suisse; d'aller contempler les ruines de la Grèce, d'admirer les Pyramides, Jérusalem, ou bien encore les forêts vierges de l'Amérique, les chutes du Niagara, etc., et toutes les magnificences des arts et de la nature.

C'est alors qu'on pourrait véritablement le dire et sans crainte d'être démenti par les faits... *Quelle belle vie que celle-la!*

Pendant le travail annuel et aux heures de repos,

---

(1) Tout fait espérer qu'un moyen de transport *individuel*, accéléré, sera découvert. Ce qui aura de hautes conséquences.

rien n'empêcherait l'homme, quelles que fussent ses occupations, et si cela était dans ses goûts, d'étendre les études qu'il AURAIT DÉJA *faites* dans son jeune âge sur toutes choses, au moyen des salles d'études et des cours.

Ainsi, il pourrait, par exemple, un jour se récréer en étudiant la chimie ; la chimie, cette science si attachante, si féconde, si utile, et dont les résultats merveilleux doivent, avec ceux des autres sciences, améliorer de plus en plus le sort de l'humanité.

Le même jour, après la chimie, et au sortir du laboratoire, rien ne l'empêcherait, pour varier ses plaisirs, de se livrer à l'art de la peinture, cet art qui recèle tant de charmes!

Le lendemain, ce sera l'astronomie qui élèvera ses pensées : il contemplera le rouage simple et majestueux des astres qui se meuvent dans l'espace.

A un autre moment, soit dans la solitude, soit dans les concerts, la musique viendra à son tour, par ses douces mélodies ou ses joyeuses fantaisies, apporter son tribut à cette offrande de tous les arts, de toutes les sciences envers l'homme régénéré, ramené au bonheur par une nouvelle organisation basée sur l'égalité et où chacun ayant la même somme de travaux *pourrait goûter aussi tous les plaisirs.*

La physique avec ses admirables effets, l'histoire naturel avec ses innombrables et amusantes descriptions, la littérature avec ses richesses, serviraient de même aux plaisirs intellectuels.

Or, rien ne serait plus certain d'arriver à ces résultats par la simplicité et la solidité de l'organisation. Et, en effet, quoi pourrait empêcher qu'il y eût des spectacles, des jeux? Quoi pourrait empêcher les voyages par les chemins de fer, ou bateaux à vapeur, ou autres moyens nouveaux faisant parcourir de grandes distances en peu de temps? Quoi pourrait empêcher les plaisirs de l'instruction? D'un autre côté, le temps de loisir on l'aurait de même, puisque le travail serait diminué par la sage confection et les mécaniques.

Oh! dans ce temps-là, s'il pouvait exister un jour, et il existera, qui croirait que les hommes n'avaient jusque-là jamais pu s'entendre?... Voyant quelque chose de si bon et de si simple, ils ne comprendraient pas la dégradation d'esprit dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Car, sachez-le tous, les hommes sont encore, sur la science du bonheur, bien pauvres d'intelligence.

O vous tous! vous ne vous doutez pas de ce qui cause votre malaise! Vous avez du bon sens, vous avez de bons sentiments, vous êtes, pour la plupart, honnêtes, probes et généreux, et vous avez raison d'être ainsi; — mais *tous*... puissants et soumis, maîtres et ouvriers, bourgeois et paysans, riches et pauvres, *tous*, vous vous endormez sur votre état, et tous vous perpétuez la fragilité de votre sort en ne comprenant pas que le résultat inévitable de l'état actuel est que :

1° *Les riches peuvent devenir pauvres* (incendies, banqueroutes, fausses spéculations, vols, mauvaises récoltes, procès, etc., etc.)

2° Et *les pauvres ne peuvent pas tous devenir riches*...

Mais dans la nouvelle orgnasition, au contraire, tous auraient les mêmes biens, tous auraient les mêmes jouissances, et les jouissances, je le répéterai sans cesse, seraient en bien plus grand nombre *qu'aujourd'hui* pour chacun.

Or, depuis des siècles, que de peines!... que de privations!... que de maux sont votre partage!

Malheureux hommes!... Vous êtes faits, *comme tous ceux qui jouissent à vos dépens,* pour goûter tous les plaisirs de la vie, et maintenant, arrivés au XIXe siècle, vous travaillez encore et sans COMPENSATION comme des bêtes brutes!!! comme des chevaux... comme des bœufs qui sont à la charrue depuis le matin jusqu'au soir. — Puis au bout de ces longues années de travail, quel est l'avenir du travailleur?

Que notre organisation s'établisse dans la société et votre sort changera, et vous serez tous heureux!!!

XV

DÉVELOPPEMENT DES FACULTÉS.

Le physique, la sensation, l'action, constituent l'homme.

Mais, de même que d'après les lois de la nature, le germe, l'arbre, le fruit, se développent successivement, afin que l'*être* SOIT COMPLET, de même l'être humain doit se développer pour être COMPLET.

L'être humain complet, voilà, pour atteindre au bonheur, ce que veut la loi de l'organisation humaine; grande loi à laquelle tout doit obéir, à laquelle tout obéit à travers les siècles.

Or, le développement des facultés pouvant seul *compléter* l'être et le conduire au bonheur, il faut donc rationnellement organiser la société en vue de ce résultat.

Après avoir établi les rouages sociaux, qui sont la base première du développement de l'homme, et qui ont rapport à la fois au physique, à la sensation, à l'action, nous allons établir une grande institution, dont le but est d'aider plus particulièrement au développement et au complétement de quelques-uns de ces aspects.

INSTITUTION pour le développement et le complétement des aspects physique, intellectuel et moral.

I. Institut pour le développement du physique;
II. Institut pour le développement du moral;
III. Institut pour le développement de l'intelligence.

Ces trois instituts réunis forment un *institut général.*

Il y a, 1° un institut général par chaque communauté; — 2° un institut général pour chaque département; — 3° un institut général central pour tout le pays.

L'institut général est donc divisé en trois instituts correspondant aux aspects du physique, du moral, de l'intelligence.

Chaque institut est divisé en autant de sections qu'il y a de spécialités.

L'institut général comprend ainsi l'*hygiène*, la *morale*, les *sciences*, les *lettres*, les *beaux-arts*, les *arts et métiers.*

L'unité est donc établie partout dans le domaine de la science générale; toutes les parties sont liées entre elles, se coordonnent, centuplent ainsi leurs forces, et, ayant leurs ramifications dans toute la société, amènent d'immenses résultats.

INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PHYSIQUE.

Cet institut comprend tout ce qui a rapport au physique : la nourriture, l'habitation, le mobilier, le vêtement, la gymnastique, les voyages, les plaisirs, etc., etc.

Les membres de cet institut concourent de tout leur pouvoir à l'amélioration matérielle de l'homme, à son bien-être, au développement de ses facultés physiques.

INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE.

Cet institut comprend tout ce qui a rapport aux sciences, aux lettres, aux arts.

Les membres de cet institut concourent de tout leur pouvoir à la propagation des connaissances humaines, au développement des facultés intellectuelles.

INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT DU MORAL.

Cet institut comprend tout ce qui a rapport à l'excitation des mœurs fraternelles, à l'éducation, à la propagation des principes, qui, découlant de la connaissance des choses, déterminent une religion phylosophique, basée sur la science.

Ces trois instituts forment l'institut général, et sont chacun représentés par une commission.

Les membres de cet institut, composés en grande partie de vénérables vieillards, concourent de tout leur pouvoir, par leur exemple, par leurs paroles, au bien-être moral des hommes, au développement de leurs facultés morales.

Cette institution n'établit aucune différence entre les citoyens, puisque tous sont naturellement membres d'un ou de plusieurs instituts de la communauté, selon la nature de leurs fonctions, selon leurs œuvres, selon leurs aptitudes.

Tous les citoyens élisent entre eux les membres qui doivent former la commission de l'institut.

Les trois commissions de chaque institut ou commission de l'institut général de la communauté, étant l'organe de tous les citoyens, constituent *le* CONSEIL *du maire,* lui proposent les mesures, les changements qui ont rapport à la commune et à ses habitants, et concourent ainsi avec une pensée d'ensemble à tout ce qui peut améliorer le sort des citoyens.

Un institut général départemental est formé dans chaque département par tous les membres élus dans chaque institut général communal.

Il a pour mission l'amélioration du département. *Il est le* CONSEIL *du préfet.*

Un institut *général,* SUPRÊME OU CENTRAL est formé pour tout le pays. Les membres sont élus par les instituts généraux départementaux. — Il peut appeler à lui tout citoyen qu'il juge digne de cette fonction, d'après examen public de ses titres.

Une section de *science sociale* fait partie (institut pour le dévelopement de l'intelligence) de chaque institut communal et départemental, ainsi que de l'institut central.

Cette science comprendrait l'étude des institutions passées et présentes de tous les peuples et leur influence sur les sociétés. — Cette science embrasserait d'ailleurs l'*ensemble de toutes les sciences.* Elle aurait pour objet

la connaissance de tout ce qui a rapport à l'organisation sociale.

Tous les membres de l'institut central qui feraient *partie de cette section*, qui, en outre, pendant vingt années, auraient été membres du jury, et qui auraient cinquante ans, réunissant par conséquent le *savoir*, la *moralité*, l'*expérience*, composeraient l'ASSEMBLÉE DES SAGES.

Le autres sections de l'institut central formeraient chacune dans sa spécialité, le CONSEIL *des ministres*.

De cette manière, l'institut central qui résumerait en lui toute la science de l'époque, pourrait apporter au service du bien public la somme entière de ses lumières.

Chaque spécialité de l'institut central a une correspondance avec la même spécialité des départements, et celle-ci avec la même spécialité des communes.

Un recueil, paraissant quotidiennement, indique les pensées de tous les citoyens sur toutes les matières, ainsi que les objections formées et par une commission spéciale nommée par le gouvernement, et par tout citoyen qui le désire. — Ce serait le moyen de mieux connaître la vérité et de laisser à toutes les opinions la liberté de se manifester, tout en combattant l'erreur.

Un recueil, paraissant tous les huit jours, publié par l'administration générale, et répandu dans toutes les communes, rend compte de toutes les inventions, améliorations et indications ayant rapport aux connaissances humaines.

Un journal spécial de morale paraît de même, ainsi qu'un journal des faits intérieurs et extérieurs.

Mariage, paternité, famille.

Lorsque la société aura atteint le développement complet de son être, elle constituera une unité parfaite, dans laquelle la raison ayant la puissance de tempérer la passion, l'amour fraternel sera tel alors, que chacun saura jouir par le bonheur d'un frère. A ce moment, l'amour entre les sexes n'apportera aucun trouble dans la société; alors, la communauté d'amour sera un fait moral, puisqu'il ne produira que le bien, et toute femme ou tout homme pourra se laisser aller aux impulsions de son cœur. Les lois de l'organisation humaine qui établissent la communauté seront suivies. Une moralité, transmise par le sang des générations précédentes et développée entièrement par une éducation parfaite, sera un frein nécessaire aux excès, et le bonheur n'en sera que plus complet et plus durable.

Mais, jusque-là, jusqu'à l'avénement de cet ordre de choses, l'on doit modifier le mariage en le conservant, 1° parce que de l'état actuel passant à la communauté des femmes, l'on briserait la manière de voir et de sentir de la masse, et ce serait se heurter contre une opposition redoutable, bien qu'une certaine autre masse adopterait ce fait avec bonheur; 2° mais c'est *surtout* parce que le moral n'est pas assez développé et la vigueur du corps pas assez fortement constituée, que l'on doit craindre des excès qui conduiraient à l'énervement, à l'affaiblissement de la santé, à l'abréviation de la vie, puis à la dégradation du cœur, par conséquent à la paresse, aux jalousies, aux inimitiés. — Ce fait pourrait donc aujourd'hui, et dans une certaine mesure, entraver la marche fraternelle, détruire l'énergie, affaiblir la constitution du corps. Plus une passion, on le sait, est satisfaite aisément plus elle acquiert de développement, non relativement au même objet, mais relativement à d'autres. — Il y a sans doute des temps d'arrêt; mais

la *possibilité* de la satisfaction et l'habitude excitent de nouveau, et un moral faible ne peut résister (1).

Or, si nous pensons que le mariage soit nécessaire actuellement, nous ne voulons pas qu'il subsiste avec le caractère d'esclavage et de contrainte, qui est un excès tout opposé au précédent.

Le mariage pourrait être modifié ainsi :

1° Trois mois de fréquentation sont nécessaires entre les prétendus;

2° Le mariage est contracté pour trois ans au moins (2).

3° Si l'une des deux parties veut se séparer et que l'autre ne le veuille pas, le mariage subsiste encore six mois, au bout desquels la séparation a lieu, s'il y a persévérance de séparation.

Au moment de la séparation, les deux parties doivent s'embrasser et se jurer, devant une assemblée choisie par eux et réunie à cet effet, un amour fraternel inaltérable.

Le mariage a été institué surtout en vue de l'avenir des enfants; or, dans l'organisation nouvelle, l'avenir de tous les enfants est assuré, et ce fait annulle les inconvénients attachés à la possibilité *actuelle* d'une séparation entre les père et mère.

Sentiment paternel.

Aujourd'hui, le sentiment de la paternité est utile relativement à l'enfant, et il est nuisible relativement aux citoyens. — Utile à l'enfant parce que l'organisa-

(1) *Voyez* les développements de l'onanisme, lorsqu'il arrive à un certain degré.

(2) Il est naturel de présumer que ce laps de temps est convenable depuis le commencement de l'affection jusqu'au commencement du refroidissement entre les parties, lesquelles ont eu dès l'abord un motif purement sentimental d'union, puisque aucune cause d'intérêt matériel n'a pu subsister.

tion est telle, qu'il faut que l'enfant soit élevé, nourri, etc., par les soins paternels; nuisible aux citoyens parce qu'il porte le père ou à ne point penser à eux, ou à penser contrairement à leurs intérêts en prenant ceux de son enfant.

Mais, sous le régime communautaire, et c'est là encore un bienfait de cette admirable organisation, le sentiment paternel n'a aucun de ces inconvénients, parce que l'égalité règne entre tous, puisque les jouissances comme les travaux sont le fait inévitable de chacun, et qu'alors, 1° le sentiment paternel n'a pas à s'inquiéter du bien-être de l'enfant; 2° et parce que ce sentiment, à cause de la marche sociale, ne peut pas être nuisible aux autres; 3° et, enfin, parce que l'éducation du père, l'absence d'une journalière fréquentation, le contact perpétuel de ses semblables, l'amour constant de tous envers lui et de lui envers tous sont des causes puissantes qui, tout en laissant subsister le sentiment paternel, laisse le cœur incessamment ouvert aux sentiments fraternels.

Famille.

D'après tout ce qui a été dit dans ce travail, l'on pressent ce que seraient les familles individuelles; ce seraient les branches du grand arbre social : c'est-à-dire que toutes les familles seraient réunies en une seule; c'est-à-dire que la famille de l'un serait la famille de l'autre; c'est-à-dire que tous, dans la société, ayant le même sang, la même organisation, descendant tous du même principe et étant réellement tous frères, la famille véritable, la famille entière, c'est alors celle qui renferme tous les hommes. Ainsi, bien loin de restreindre les affections, nous cherchons au contraire à les étendre, afin que chacun s'en ressente et soit plus heureux par l'amour de tous ceux qui le fréquenteront dans le cours de la vie.

Tel est l'ensemble de l'organisation.

Si les BASES *principales* ne convenaient pas, nous ne saurions nous en éloigner, convaincu que nous sommes qu'elles seules peuvent amener le bonheur parmi les hommes; mais si tels détails ne satisfont point dans ce système, rien de plus aisé que de les retrancher et de les remplacer par ceux qui conviendraient mieux.

Les commissions spéciales qui seraient établies lors de l'application, entreraient dans tous les petits détails que nous n'avons pu mettre ici, qui ne pourraient être contenus que dans plusieurs volumes.

Il ne peut guerre y avoir que deux systèmes en fait de communauté : l'un à mécanisme *naturel*, l'autre à mécanisme *prévoyant*. En effet, la communauté est tout ce qu'il y a de plus simple dans l'état normal; mais la société actuelle, à laquelle il faudrait appliquer le système, n'est pas apte à fonctionner comme si elle était depuis longtemps en communauté.

Presque tous les systèmes de communauté à l'état de théorie ou de pratique, ont été à peu près construits en vue de l'état normal et définitif de la société. C'est là le grand vice de ces systèmes, et Thomas Morus, Campanella, Babeuf, Buonarotti, Owenns et d'autres hommes bien remarquables ont bâti leur édifice sans fondements solides.—Or, le système que nous présentons, et qui est le développement de celui que nous avons fait connaître, est le seul qui s'écarte radicalement des systèmes connus, et sache, entre autres faits :

1° Organiser le travail entre tous, de manière à éviter les abus de la paresse.

2° Accorder la liberté la plus grande *possible* à chacun, et en écarter les abus.

3° Procurer à tous, *dans une égale proportion*, les petites choses insuffisantes pour tous par leur petit nombre, et en éluder les inconvénients.

4° Fonder une habitation d'hiver et d'été.

5° Établir la possibilité du voyage en travaillant et ceux d'agrément.

6° Pendant la durée de la vie, exciter le développement des facultés de chacun sous tous ses aspects.

7° Déterminer les améliorations du bien-être social, par les recherches et les découvertes scientifiques de la masse.

Des PRÉCAUTIONS *faciles, établies dans la marche générale forment ainsi des rouages simples, mais importants, de cette organisation.*

1° Certains objets de consommation (ou autres) ne pouvant être en assez grand nombre pour que tous puissent en avoir selon leurs désirs, et ayant dès lors à craindre que toutes choses étant à la discrétion de tous, une certaine masse d'individus ne puissent, même sans le savoir, prendre un certain nombre de ces objets de manière à ce que les autres n'en aient pas autant, nous avons pensé que pour parer à cet inconvénient, il devrait être délivré à chacun des *jetons*, en échange desquels les petits objets seraient donnés. Or, le nombre de ces jetons serait en raison du nombre des objets à échanger.

L'abus, de cette manière, ne pourrait avoir lieu.

2° Comme la société, en sortant tout à coup d'un milieu si empesté que le nôtre, pourrait renfermer des hommes faibles, il serait à redouter qu'au bout de quelque temps, et malgré tout l'*attrait du travail d'alors*, ces hommes n'abusassent de la possibilité qu'ils reconnaîtraient avoir de ne rien faire ou de ne pas faire tout ce qu'il faudrait, par la facilité qu'il y aurait de changer de lieu et de voyager. Or, pour obvier à cet inconvénient, des certificats seraient délivrés aux travailleurs voyageurs, et devraient être présentés lorsqu'on reprendrait le travail; et, dans le cas où un homme ne travaillerait jamais, il serait reconnu au moment où il réclamerait des vêtements, n'im-

porte dans quelle commune, le certificat de travail du voyageur étant exigible pour les vêtements principaux (1).

Il n'y aurait sans doute pas eu besoin dans bien des communautés de cette mesure, si chacun n'avait, comme un soldat, pu bouger de la communauté; mais la communauté ne doit pas être une caserne; car un point important, et qui est la conséquence de l'un des principes fondamentaux de toute organisation normale, c'est la LIBERTÉ que chacun doit avoir. L'homme est organisé *physiquement* pour pouvoir jouir d'une certaine liberté; en outre, il est organisé *intellectuellement* pour sentir qu'il a droit à la jouissance de cette liberté.

Or, la liberté a été, est et sera l'une des plus puissantes causes du bonheur. Enlever cette liberté, c'est tuer l'organisation. Il faut qu'on soit libre; il faut que dans la communauté on soit plus libre qu'aujourd'hui, aujourd'hui où l'homme est véritablement esclave par l'impossibilité qui naît, et du trop de travail et de la nécessité de rester toujours au même endroit.

L'homme est donc né pour être libre, et l'esclavage n'est pas la loi dernière de l'humanité qui, toujours et dans tous les temps, a poussé le cri de liberté.

L'esclavage a duré longtemps sur la terre, et il a été l'une des causes du malheur universel. Il faut donc briser cet esclavage, et il faut rendre à l'homme la liberté en même temps qu'on lui rend le bien-être. Mais des précautions sages et faciles doivent dès lors être prises pour que cette liberté ne nuise à la liberté de personne, c'est-à-dire *pour que tous soient également libres*. Car si l'un mange sans travailler, il faut que l'autre travaille pour deux, et dès lors celui-ci est moins libre que celui-là; nous l'avons dit déjà.

---

(1) S'il n'y avait qu'un paresseux au milieu d'un grand nombre d'individus qui ne le seraient pas, il n'y aurait rien à craindre; mais il peut s'en trouver plusieurs; ceux-ci peuvent en débaucher d'autres, etc. Il y aurait ainsi possibilité d'un mauvais résultat.

Ces PRÉCAUTIONS, répétons-le, *disparaîtraient à une certaine époque*, et lorsqu'on ne craindrait plus l'abus de la liberté ni l'insuffisance des choses. Or, comme *les adversaires du système égalitaire* s'appuient SURTOUT *sur les inconvénients que nous avons signalés, et qui, disent-ils, sont inévitables dans l'application du système, il est bon, afin de* RALLIER UNE TRÈS GRANDE MASSE qui n'a pas d'autres arguments à opposer que ceux-là, il est bon, disons-nous, de lui prouver qu'*elle n'aurait plus à redouter* les conséquences dont elle est effrayée, et qu'ainsi, 1° l'insuffisance de certains objets ne serait plus un obstacle, 2° la liberté existerait, 3° la paresse serait détruite.

Y a-t-il des personnes qui trouveraient que le bonheur n'est point encore assez parfait? Mais qu'on réfléchisse à l'imperfection actuelle de la nature humaine; et, d'ailleurs, n'avons-nous pas une immensité de bien-être à recueillir!... Le passage de l'état actuel à celui d'une communauté entre les hommes serait tellement bienfaisant, procurerait tant de jouissances pures, tant de plaisirs, tant de douces et agréables sensations; la vie serait si heureuse, ses joies si variées... que les hommes se croiraient dans l'âge d'or.

La communauté des biens, c'est là le paradis des chrétiens.... C'est là le missouri des mahométans.... C'est là, pour tous les hommes, la terre du bonheur.

Cette organisation PRÉVOYANTE ne produit rien, DANS TOUS LES CAS, qui puisse *nuire, déranger, contrarier, embarrasser;* ainsi, comme les précautions n'ont aucun INCONVÉNIENT sérieux, et, d'un autre côté, comme elles peuvent être EXTRÊMEMENT UTILES, nous ne voyons pas pourquoi elles ne seraient pas adoptées, étant persuadés, au contraire, qu'elles sont indispensables, puisque sans elles la marche sociale pourrait être *arrêtée*.

Dans ce système, la confection et la réparation sont

sous la direction des ministres et mises à exécution par les préfets, les maires et autres agents de l'administration.

La confection et la répartition sont calculées d'après la masse des travailleurs et celle des consommateurs, d'après la réserve nécessaire, et aussi d'après le commerce que l'état peut faire avec les autres nations, jusqu'à ce qu'elles fassent une même famille avec nous.

L'on conçoit ainsi, 1° l'économie de temps et de produits, point immense qui doit résulter de ce mode d'organisation, et par l'unité de vue et de concours et par l'introduction générale des mécaniques;

2° L'ordre le plus parfait et la durée de cette organisation, obtenus par l'harmonie qui régnerait entre les citoyens;

3° Le BONHEUR, résultat de l'égalité, de la fraternité, de la liberté, de l'unité, de la communauté et de l'organisation.

Si nos pères avaient résolu, d'après le mode que nous proposons, la question du bien-être, nous serions maintenant dans un état de parfaite harmonie, et c'est parce qu'ils n'ont pas réalisé l'égalité de bien-être que la société a toujours été depuis bouleversée.

Mais y aurait-il, dans l'esprit de quelques lecteurs, des doutes sur la possibilité d'obtenir toutes les choses?

En effet, ce serait si beau!

Nous sommes dans une si triste et si misérable position, qu'il doit paraître impossible à ceux qui n'ont pas raisonné sur les moyens nouveaux, d'atteindre à la réalisation d'un aussi magnifique projet.

Que notre âme s'ouvre donc à l'espérance! Oui, l'humanité peut renaître au bonheur! oui, elle doit retrouver des jours sans nuages et les plus beaux qu'elle ait pu voir! oui, elle sortira de ce gouffre d'égoïsme, de misère, de torture, dans lequel elle est encore plongée, et alors plus de larmes ni de sang,... plus d'in-

justice ni de privilége,... plus de biens usurpés ni d'affreuses violations du droit sacré de l'existence.

Rien de plus simple, quoique en apparence de plus difficile à obtenir, que les améliorations que l'on propose.

Veuillez bien lire avec attention,

1° Puisque, d'une part, la confection de tous les produits, et, d'autre part, la répartition à chacun de tout ce qui lui est *nécessaire* et *agréable* seraient sous l'impulsion d'une même pensée, et que cette pensée serait l'expression de la société, de la science, de la moralité, de l'expérience, il y aurait donc ENSEMBLE, UNITÉ, PRÉVISION, et dans la confection de toutes choses et dans la répartition de ces choses sur tous?

Il y aurait ainsi un grand avantage sur le système actuel, puisqu'il y aurait intelligence et dans la marche du travail général et dans la distribution des produits provenant de ce travail. — *Premier fait incontestable.*

2° Puisque le travail de chacun serait intelligemment calculé de manière à ce que chacun n'ait pas *en somme plus de peine* qu'un autre, et puisque chacun concourrait, selon ses forces, au résultat général, chacun aurait donc le droit d'avoir et aurait effectivement une *part égale* à ce résultat; part *proportionnelle* à ses besoins. Dès lors, l'égalité de bien-être qui règnerait produirait un effet admirable, immense, inconnu jusqu'alors, et sur lequel on ne saurait trop s'appesantir, puisque cette égalité de bien-être détruirait et l'*égoïsme*, et l'*avarice*, et l'*ambition*, et la *jalousie*, et la *convoitise*, et l'*envie*, et la *désunion*, et les *haines*, et les *querelles intestines*, et la *fausseté*, l'*hypocrisie*, la *trahison* et la *débauche*, la *corruption*, l'*immoralité* et la *misère*, la *privation* et les *maladies* (en grande partie), et le *vol*, les suites du vol, l'*assassinat*, et enfin tous les maux qui sont les tristes conséquences de l'état actuel; cette organisation amenant nécessairement pour chacun l'abondance des plaisirs, le peu de travail, la santé, la

prolongation de la vie, la joie, la cordialité, l'amitié, la fraternité ! ! ! — L'amélioration de l'état PHYSIQUE et de l'état MORAL seraient donc inévitable.

Donc, puisque tous les biens et tous les plaisirs seraient également répartis sur tous les hommes, et de manière à ce que cela existât toujours, tous les hommes pourraient donc goûter de *tous les biens*, de *tous les plaisirs* et s'aimer entre eux. — *Deuxième fait incontestable.*

3° Puisque, 1° des fonctionnaires travailleurs auraient le soin de veiller à l'exécution du travail ; 2° et puisque, d'ailleurs, *certaines dispositions énoncées précédemment* empêcheraient la paresse de se manifester ou de persister et feraient rendre le travail non accompli ; 3° puisqu'en outre un fait essentiel est celui-ci, fait auquel il faut apporter toute son attention : c'est que l'homme, 1° travaillant peu, 2° ayant son travail varié, 3° et ayant des plaisirs qui viendraient faire diversion au travail, l'homme alors ne serait plus nonchalent comme aujourd'hui, où le travail est ennuyeux parce qu'il est long, parce qu'il est monotone, parce qu'il est fatigant, parce qu'il est accompli souvent avec des forces insuffisantes, parce qu'il est sans une compensation de distractions, distractions qui pourraient faire supporter le travail avec joie, par *la pensée* qu'il y a après des plaisirs qui attendent le travailleur. Tels sont les faits qui existent actuellement. Aujourd'hui, il y a *répugnance* pour lè travail dans un grand nombre de cas, et cela par les causes que nous venons d'énumérer ; dès lors, si l'on fait disparaître les causes, l'on fera nécessairement disparaître les effets de ces causes, qui sont la *répugnance* et la *flanerie*. — Comment veut-on que l'homme qui travaille, 1° douze heures au moins par jour, 2° et qui n'a aucun contraste, soit pendant son travail soit après son travail, puisse ne pas être poussé à chercher de temps en temps un moment de repos ou de distraction?... Cela est presque

impossible autrement. Or, ayant étudié la constitution de l'homme, nous avons reconnu que le *contraste* est un besoin pour l'activité; en effet, l'activité s'use à toujours faire la même chose, de même que le corps se fatigue à toujours exercer le même muscle; au lieu que si ce muscle se repose, un autre peut agir avec énergie et par là, ni la fatigue ni la monotonie ne pouvant se communiquer à l'esprit, dès lors l'*état d'ennui n'est pas déterminé*. Il en est donc pour l'esprit comme pour le corps, il faut de la variété; il faut, après un certain travail, un certain repos; c'est-à-dire qu'il faut que l'activité, pour ne pas s'user, ne soit pas incessamment appliquée à la même chose : c'est une loi physique.

Ainsi, par tous les faits que nous établissons dans l'organisation et par tous les raisonnements que nous venons de faire, 1° la confection totale des travaux nécessaires à la société serait donc régulièrement établie; 2° la paresse serait donc impossible ou ses résultats détruits. — *Troisième fait incontestable.*

4° Puisque, d'après ce que nous avons dit à l'article précédent, puisque en outre, 1° l'éducation aurait empreint dans l'âme du jeune homme le sentiment du devoir, le sentiment fraternel et le désir de l'utilité; 2° puisque la vérification du travail, l'attention publique, l'excitation publique, la remarque des belles œuvres; 3° puisque l'intérêt personnel pousserait à rechercher les améliorations, etc.; puisque toutes ces causes existeraient, il y aurait donc un stimulant puissant sans les inconvénients du stimulant actuel. — *Quatrième fait incontestable.*

5° Puisqu'il y aurait des mécaniques appliquées à beaucoup plus de choses qu'aujourd'hui, et qu'en outre il y aurait des occupations inutiles supprimées (1).

---

(1) Je suppose que quatre millions d'individus travaillant à des

Tous les hommes auraient donc chacun bien *moins de travail* qu'actuellement et bien *plus de temps* à eux ; par conséquent *chacun aurait ainsi* BIEN PLUS DE LIBERTÉ *u'aujourd'hui*, et serait en outre à même d'exercer cette liberté. — *Cinquième fait incontestable.*

6° Puisque par l'administration du travail, il serait possible, à un certain âge, de se reposer, chacun, dans l'âge mûr, pourrait donc jouir de tout et ne plus travailler. — *Sixième fait incontestable.*

7° Puisque des chemins de fer pourraient être construits dans toutes les directions et pourraient être confectionnés par tout le monde, par la raison que chacun y trouverait un intérêt de plaisir dans l'avenir; et puisque aussi des mesures seraient prises pour que les citoyens pussent voyager. Ce plaisir si vif et si attrayant serait donc pour chacun, et tous les endroits pourraient donc être visités *par tous?* — *Septième fait incontestable.*

8° Puisque, par l'habitation d'été et d'hiver, les plaisirs de la campagne, les plaisirs de l'intérieur, plaisirs nombreux et variés, plaisirs physiques, intellectuels et moraux, seraient facilement à la disposition de tous, chacun pourrait donc les goûter? — *Huitième fait incontestable.*

9° Puisque 1° la nourriture, l'entretien, les choses diverses, seraient données à chacun également et selon ses besoins; 2° puisqu'en outre le pays fournirait plus qu'il ne faut pour la consommation des choses nécessaires;

états dont la société pourrait se passer, ce sont donc quatre millions d'individus qu'on nourrit sans recevoir d'eux aucun travail nécessaire; ce sont enfin quatre millions qui mangent, comme s'ils ne travaillaient pas. C'est pour cela que l'abrogation des états inutiles sera un grand résultat.

3° puisque la culture, prodigieusement améliorée, comme nous l'avons démontré, et déterminerait la production nécessaire à chacun, en pain, en viande, en légumes et en vin, ainsi que les choses utiles ; chacun serait donc toujours assuré de ne jamais subir de privations pour les objets essentiels? — *Neuvième fait incontestable.*

10° Puisque, tant que certains objets seraient insuffisants pour contenter les désirs de tout le monde, il y aurait des moyens qui, énoncés précédemment, anéantiraient les conséquences fâcheuses pouvant résulter de ce fait.

L'abus ou la privation de ces objets ne pourrait donc plus exister. — *Dixième fait incontestable.*

11° Puisque l'argent, l'un des agents de l'inégalité, l'un des fléaux de la société, n'aurait plus cours, ses effets inintelligents et désastreux seraient détruits; dès lors la misère, la corruption, l'immoralité qui en naissent, n'existeraient plus! — *Onzième fait incontestable.*

12° Puisque l'instruction serait donnée à tous, chacun serait donc instruit? Puisque l'éducation, autrement comprise qu'aujourd'hui, inculquerait la morale dans le cœur des enfants, chacun aurait donc des sentiments basés sur la fraternité, sentiments *que viendrait consolider la* MARCHE DES FAITS. — Point essentiel... fécond... suprême.

En outre, chacun, par suite de ses principes d'éducation, pratiquerait son état avec plaisir, d'autant plus que chacun pourrait en avoir plusieurs, par conséquent varier ses occupations; au lieu que dans la marche actuelle, à mesure que l'instruction s'étend, à mesure les jeunes gens dédaignent les états qu'ils appellent grossiers, résultat qui serait encore un embarras de plus dans l'avenir, si l'organisation sociale ne changeait pas.

(A ce sujet, nous avons dit que pour les états indispensables, plus dangereux ou plus pénibles que les autres, il y aurait compensation, ou bien ils seraient à tour de rôle.)

L'instruction et la moralité seraient donc, nous venons de le voir, une conséquence certaine de l'organisation nouvelle. — *Douzième fait incontestable.*

13° Puisque les arts, les lettres, les sciences seraient cultivés, aux moments de loisirs, selon les goûts de chacun : l'atelier de peinture, la salle de concert, la bibliothèque, le laboratoire, le cabinet de physique, etc., étant dans la communauté à la disposition de chacun, et l'instruction reçue précédemment mettant à même de pouvoir se liver à ces études afin de varier les plaisirs, puis aussi, pour amener de plus en plus le développement de ses facultés ; la possibilité de jouir par les arts, les lettres, les sciences, existerait donc ainsi pour tous? — *Treizième fait incontestable.*

14° Puisque tous les hommes seraient à même, et par leur instruction et aussi par la possibilité qu'ils auraient d'expérimenter, d'amener des découvertes, des améliorations innombrables, inimaginables aujourd'hui, seraient donc réalisées.

Que l'on compare toutes les inventions et découvertes qui ont eu lieu depuis cinquante ans (malgré la non-participation des masses) avec celles qui ont eu lieu pendant les siècles précédents, et l'on sera convaincu que si l'activité entière de la société pouvait s'appliquer à ces recherches, des résultats inespérés viendraient améliorer la position de tous les hommes. —*Quatorzième fait incontestable.*

15° Puisqu'il y aurait *un moyen* pour chaque citoyen d'obtenir justice, *celui* de s'adresser au contrôle ; puisque ce contrôle aurait pour mission spéciale de veiller à ce que l'abus ne s'introduisît pas dans la gestion ad-

ministrative ; puisqu'il y aurait un contrôle dans chaque commune, élu par les citoyens ; puisque ces contrôles devraient surveiller l'exécution des lois, et pourraient, en dernier ressort, en appeler à l'assemblée elle-même : les citoyens auraient donc un recours contre l'autorité secondaire, *ce qui, du reste, ne serait guère à craindre*, et l'exercice des droits de chacun serait donc assuré. — *Quinzième fait incontestable.*

16° Puisque la société entière élirait, révoquerait et renouvellerait elle-même les membres de l'assemblée des députés, et que, d'une part, les motifs de désunion, de dissension, de désordre, de convoitise, d'ambition, *tels qu'ils existent aujourd'hui*, auraient disparu entièrement, et ne sauraient arrêter ou retarder la marche d'une assemblée délibérante, marche alors simple, prompte, intelligente, facile, et puisque, d'autre part, chacun des membres de cette assemblée ne pourrait favoriser qui que ce fût, par la raison que chacun, d'après la marche des faits, devant avoir positivement un bien-être égal à celui d'une autre, *base fondamentale*, la masse dès lors chercherait à empêcher un état de choses *contraire* à ses intérêts.

Les places n'étant pas plus avantageuses les unes que les autres, tout le monde ayant la même part, et dans une position de bien-être semblable, soit comme simple travailleur, soit comme premier magistrat, *personne n'aurait un plus grand bien-être à acquérir, par conséquent l'*AMBITION *que donne l'*APPAT DE LA FORTUNE SERAIT ANÉANTIE ; l'intrigue de ce côté serait détruite.

Il ne serait plus possible à un député, comme cela existe aujourd'hui, de favoriser Pierre aux dépens de Jacques, ou une minorité aux dépens d'une masse. Dans notre société, l'inégalité est admise, et les hommes favorisés se comptent par milliers.

Mais là où tous devraient être de même, il serait en dehors des lois, en dehors de la justice, en dehos du FAIT SOCIAL, de *chercher* à favoriser qui que ce fût. Ce

serait un non-sens; cela serait impossible, et, dans tous les cas, ce serait un crime; or, comme l'INÉGALITÉ NE POURRAIT ETRE CACHÉE, elle serait reconnue, elle serait punie et dans la personne du favorisé et dans la personne de ceux qui auraient favorisé; nous avons précisément créé des rouages qui peuvent empêcher l'inégalité de se maintenir, même de se manifester, et c'est en cela que nous croyons avoir bien fait. — Le simple bon sens ne suffit-il pas pour faire apercevoir d'un seul coup les avantages de la nouvelle organisation?

Ainsi plus de privilégiés; l'inégalité de bien-être (cause de tant de malheurs, de tant de crimes) deviendrait impossible, et *l'on n'aurait pas à craindre que les membres du gouvernement, pas plus que les autres citoyens, ne s'enrichissent en dépouillant les autres. — Seizième fait incontestable.*

17° Enfin, et comme conséquence de ce qui précède, plus de révolutions, plus de guerres civiles, tous ayant le même bien-être, et la masse reconnaissant que si l'un avait le sien augmenté, ce ne pourrait être qu'au détriment de celui des autres.

Or, les questions différentes de celles du bien-être seraient à elles seules incapables d'amener des révolutions, et en outre, la minorité reconnaîtrait, 1° le droit, 2° l'existence de la majorité (1).

Ainsi, 1° par la connaissance et l'exercice de tous ses droits, 2° par l'éducation et l'instruction qui formeraient l'intelligence et le cœur, 3° par la certitude d'un moins grand bien-être pour la masse, s'il fallait chan-

---

(1) En effet, si une révolution est tentée par une fraction, ce ne peut toujours être que sur la sympathie présumée des masses; car, sans cela, comment vouloir régner longtemps contre elles? Donc, avec l'expression du sentiment de tous, tous savent au juste ce qu'il en est; la minorité, *qui sait qu'elle est minorité*, cède contre le sentiment universel, et elle n'est pas conduite à *présumer seulement*, présomption qui peut tromper et mener de part et d'autres à des extrémités révolutionnaires : c'est ce qui existe aujourd'hui.

ger en inégalité, cette égalité, grande cause d'ordre et de durée, 4° par la possibilité de réformer les institutions, non d'après les moyens hasardeux d'une bataille, mais d'après l'impulsion de la raison et de l'expression générale, 5° enfin par l'organisation même des choses qui amènerait pour chacun la satisfaction possible de tous ses besoins; il n'y aurait plus de motifs assez puissants pour recourir aux dernières extrémités. — Par tous ces faits, disons-nous, on éviterait les révolutions, et l'on empêcherait ainsi la reproduction de ces actes fratricides qui, aujourd'hui, ensanglantent la société. *Dix-septième fait incontestable.*

III

Peut-on établir une communauté générale immédiatement.

Cette question est immensément grave. De la justesse de sa solution dépend le salut de l'avenir.

De quoi s'agit-il?

Il s'agit de sortir de l'état dans lequel nous nous trouvons, et d'arriver à un changement qui rende les hommes plus heureux.

Or, arriver maintenant, aujourd'hui, à cet instant, à une communauté générale, c'est avoir de grandes difficultés à surmonter.

Il faut dire la vérité, afin de ne pas laisser faire de fautes, afin de ne pas nous plonger dans l'incertitude du résultat, et reculer encore l'*avenir du bonheur général.*

Les véritables amis, ce ne sont pas ceux qui flattent, mais ceux qui, *prévoyant* ce qui doit arriver, avertissent.

Quelles sont donc, nous demandera-t-on, les difficultés qui existent?

Certains faits actuels, que tous n'ont pas assez remarqués.

Or, ces faits, les voici :

1° C'est qu'il y a sur la terre un nombre considérable de petits propriétaires; dans tel pays, l'on en compte un tiers, dans tel autre un dixième. En France, par exemple, *il y a* 10,000,000 *de propriétaires?* (Documents statistiques.)

Or, comme à un propriétaire sont attachés ou une femme ou des enfants, etc..., ou des parents de divers degrés qui *convoitent l'héritage*, ces dix millions, tout en défalquant les doubles emplois qui existent, peuvent représenter une masse d'environ quinze millions d'individus intéressés à la propriété.

2° De plus, les préjugés de cette masse de propriétaires (1), habitués dès leur berceau à *n'envier* que la propriété.

3° Les préjugés de la masse de ceux qui ne sont pas propriétaires.

Si maintenant l'on veut, tout d'un coup, faire renoncer les petits propriétaires à ce qu'ils possèdent, bien qu'on leur promette un avenir plus heureux, il est à craindre qu'ils ne soient incertains d'obtenir des avantages *qu'ils n'auraient pas de suite en possession.*

Or, n'y a-t-il rien de plus peureux, de plus tremblant, de plus malade que le propriétaire, lorsqu'il s'agit de hasarder sa propriété? N'y a-t-il rien de plus tenace que lui lorsqu'il s'agit de la conserver?.

La question est donc celle-ci :

1° Des hommes élevés de manière à ne désirer jusqu'alors que la propriété; 2° et de plus, doutant de la durée du nouvel état de choses, ces hommes vou-

---

(1) Nous savons qu'il y a des exceptions.

draient-ils donner leurs biens, et n'auraient-ils pas, comme premier sentiment, celui de la résistance?

Telle est cette question très importante. Ces hommes, malheureusement ignorants, ne croient pas, ne *comprennent pas* la possibilité de la réalisation d'une communauté comme nous la voulons. Ils ne croient pas à la réussite d'un ordre de choses si en dehors de leurs mœurs, de leur manière de voir; or, dans cet espoir chancelant de réussite, ils aimeront mieux garder leur propriété, si petite qu'elle soit, ainsi que leur argent (*car il faudrait démonétiser*, point d'une haute gravité) plutôt que de *courir, diront-ils, la chance* de perdre *ce qu'ils ont*, et de ne plus rien conserver à travers tous les éléments de discordes, de guerres civiles, de guerre étrangère, qui pourraient, selon eux, surgir, et que ne *manqueraient pas* de leur signaler les adversaires de la communauté. Cette manœuvre, employée déjà dans des cas analogues, est dans les choses possibles; il faut prévoir tout.

Il est évident que les faits, dans toute leur majesté, viendraient démentir un jour ces prévisions, et en faire retomber tout le ridicule sur ceux-là mêmes qui les auraient répandus; mais *l'important* serait de ne pas être arrêté dès le COMMENCEMENT de l'application.

Si, au contraire, on pouvait leur démontrer qu'ils se trompent, et le leur démontrer non par des raisonnements seulement, mais bien par des faits, tels que ceux de l'*établissement* et du *fonctionnement* de la communauté, qui, dès lors, leur ferait sentir toute la supériorité du bien-être, toute la réalité des jouissances, toute la certitude de la durée... alors, oh! alors, la question serait bien changée!... alors leurs yeux, leurs oreilles, leur intelligence seraient frappés.... Toutes ces masses seraient convaincues; elles seraient à nous, et elles arriveraient d'autant plus vite, qu'on les aurait laissés libres.

Or, faudra-t-il bien longtemps pour arriver là?.... Non; tout au plus quelques années. Donc, si on voulait

les forcer, comme ce serait des millions qu'il faudrait forcer, et forcer non d'après une série de mesures insensibles, mais instantanées, immédiates, et qui frapperaient vivement l'esprit et les passions; alors, il y aurait de part et d'autre choc entre les volontés, et aucune possibilité de réalisation, puisque, pour cette réalisation, le concours et l'union de la grande masse seraient nécessaires.

Ce n'est pas tout de suite que de vieilles habitudes peuvent être déracinées; penser le contraire ce serait s'abuser. L'habitude des liqueurs fortes ne se détruit pas instantanément; il faut en faire GOUTER une *meilleure* pour qu'on abandonne celles qui sont nuisibles.

Le tout dépend donc de la disposition des esprits.

1° Ou détruisez l'amour de la propriété qui est chez les masses, 2° ou conciliez cet amour avec le nouvel état de choses.

Il faut prendre les hommes tels qu'ils sont, non tels qu'ils devraient être.

Avec quelque prudence, la communauté est inévitable, et elle est IMMÉDIATE pour une grande partie de la société, *comme nous le démontrerons*.

Il ne nous est pas donné de réformer en une seconde un caractère, une maniere de voir acquis depuis tant d'années.

Si les esprits étaient convaincus, on pourrait arriver de suite à l'application *entière* du système de communauté PARTOUT, et nous serions des premiers à la vouloir.

Le système que nous proposons est L'ÉTABLISSEMENT IMMÉDIAT DE COMMUNAUTÉS au milieu de la société actuelle.

N'a-t-on pas vu des communautés marchant très bien à travers une longue suite de siècles? — Ne voit-on pas de nos jours semblables choses, et n'y a-t-il pas encore des communautés dans certaines contrées? — Ne voit-

on pas des administrations diverses reliées entre elles qui fonctionnent parfaitement? Que serait-ce donc qu'un système plus vaste, plus complet, et qui, par cela seul, aurait plus de puissance?

Voyez toutes ces casernes qui sillonnent chaque pays, est-ce que leur marche est arrêtée parce qu'elles se trouvent au milieu d'une marche différente? Aucunement. Eh bien, au lieu de ces monotones casernes, figurez-vous des habitations commodes, agréables en été, agréables en hiver, bien situées, bien bâties, bon air, belle position; — au lieu de ces malheureux soldats, figurez-vous des hommes libres, goûtant tous les plaisirs, n'ayant généralement (comme dans l'organisation actuelle) aucune cause qui les pousse à faire le mal; ayant leur nourriture saine, variée, assurée pour toute la vie; leur travail moins long, le repos à un certain âge, la liberté complète, tous les plaisirs possibles, etc., etc.

Ce n'est donc pas l'établissement de quelques communautés isolées que nous proposons, et qui laisserait misérables des générations entières avant l'établissement de la communauté partout; c'est un vaste ensemble, et rien ne saurait arrêter la durée de cette organisation, qui, combinée avec l'ancienne marche des choses, embrasserait la société actuelle sous toutes ses faces, et qui, après quelques années, *aurait attiré toutes les masses*; car, entre autres faits, il est évident que la communauté admettant des mécaniques dans tous ses ateliers, et ayant en principe une sage économie dans son fonctionnement, *accaparerait incessamment le commerce par* LE BON MARCHÉ, *et, par là, diminuant la confection extérieure, attirerait ainsi le restant des travailleurs*, qui, nécessairement, seraient excités à venir à elle (1). Quant à ceux qui vivraient du produit de leurs

---

(1) Le commerce, au lieu d'être réuni entre les mains de quelques grandes compagnies, comme cela aura lieu partout bientôt, le serait *en partie* entre celles de l'Etat.

biens, seraient-ils longtemps à sentir la différence qui existerait entre leur manière de vivre et celle de la communauté? — Non. — L'*exemple* du fonctionnement des communautés les frapperait; ils viendraient à nous presque immédiatement.

D'autre part, *un fait important et bien remarquable* est celui-ci : par la nécessité de *construction* des communautés, qui ne peut se faire dans une minute et qui exige un certain temps, on procède *tout aussi vite que* si tous voulaient habiter la communauté; car, la construction ne pouvant marcher qu'avec du temps, c'est ce temps qu'on emploie à *former* les communistes. Or, quand bien même tous seraient communistes maintenant, tous seraient forcés de vivre, jusqu'à la *construction* de *toutes* les communautés, par le systeme actuel *modifié*. — Donc, avec les moyens que nous proposons : 1° l'on va aussi vite qu'*il est possible d'aller;* 2° c'est réellement une communauté immédiate autant qu'il est humainement possible de l'établir; 3° on ne violente pas les citoyens enracinés dans leurs préjugés, et qui, dès lors, ne sont pas contre le nouvel ordre de choses; leur position étant améliorée, ils le soutiennent et se convertissent plus vite.

Avec ce système, ceux qui voudraient être en communauté pourraient y être immédiatement, et ceux qui ne le voudraient pas seraient *libres*.

IV

Moyen pour faire adopter et soutenir la communauté.

Comme nous venons de le voir plus haut, ce système peut parfaitement être appliqué; mais il faut, pour qu'il le soit d'une manière stable, que la grande majorité des citoyens lui prête son concours, et il faut dès lors que cette majorité AIT INTÉRÊT à l'*établissement* de la communauté.

Or, quel est donc l'intérêt que tous ceux-là pourraient avoir à l'établissement d'une communauté ?

Ce seraient les faits suivants, qui, adoptés par le pouvoir, attireraient sur lui la bénédiction de tous les hommes.

1° *Abolition des octrois.*

L'abolition des octrois est désirée par tous ; elle l'est surtout par les gens de la campagne, qui la veulent ardemment. Cette mesure rallierait toute la masse qui trouverait dans ce fait une amélioration sensible à son bien-être, puisque les denrées diminuant de prix pour chacun, le producteur et le commerçant vendraient davantage et pourraient se procurer beaucoup de choses dont ils sont privés. Voilà donc un avantage réel positif, et qui contribuerait à faire soutenir le système qui apporterait cette amélioration.

2° *Abolition des impôts sur la petite propriété.*

L'abolition des impôts sur la petite propriété serait également un bienfait, un moyen de se concilier puissamment les gens de la campagne. Qui ne sera content de ne plus avoir d'impôts ? Quel est celui des petits propriétaires qui n'envierait avec joie une telle amélioration pour lui ?

3° *Pour les enfants à partir de 7 ans* (sans aucun frais), — *Education, instruction, apprentissage de l'état et emploi assuré à la sortie de l'apprentissage.*

Voilà encore un moyen qui peut être saisi avec empressement par un grand nombre de personnes, lesquelles se trouveraient bien plus heureuses, si elles n'avaient pas à dépenser leur argent pour faire instruire leurs enfants.

Non-seulement cette mesure est avantageuse pour les particuliers, elle le serait également pour l'Etat et pour la société ; car les enfants seraient *élevés* avec des principes de morale, qui, plus tard, en feraient des hommes vertueux, des citoyens, qui ne verraient dans leurs semblables que leurs frères, et ne voudraient vivre que pour faire régner l'*égalité* de bonheur entre

tous. Une génération ainsi élevée ne voudrait plus vivre qu'en communauté.

4° *Amélioration du sort de l'armée.*

L'armée aurait nécessairement sa part dans cette amélioration générale. Ces enfants de la patrie, ces guerriers si chers à tous leurs frères, *trouveraient* un intérêt dans le nouvel ordre de choses,

1° La durée du service serait fixée à cinq ans.

2° La solde du soldat et des grades inférieurs serait augmentée.

5° *Amélioration du sort des travailleurs.*

Tous les citoyens qui travailleraient au compte du gouvernement auraient le paiement assuré en toutes saisons et leur retraite à 60 ans; l'instruction, l'éducation, l'apprentissage de leurs enfants, etc., comme il a été dit.

De plus, l'augmentation du salaire par les particuliers, quat aux états les moins rétribués.

De grandes fêtes seraient instituées. — L'état tiendrait, dans toutes les villes, des locaux, où les citoyens qui le voudraient, viendraient faire leurs repas journaliers en commun. Or, comme la nourriture serait plus saine et meilleure, les masses y gagnant y arriveraient et fraterniseraient. Ce fait serait établi dans les campagnes aussitôt qu'on le pourrait.

Tels sont les faits qui rallieraient la grande masse au nouveau système.

Maintenant voici *les moyens* de réaliser ces faits :

1° Les impôts seraient établis en raison de la valeur de la propriété, et à partir d'une certain taux.

2° Les grands terrains ou réunions de terrains appartenant au même propriétaire, de même que toute propriété acquise trois mois avant la promulgation de ces mesures, seraient réunies dans les mains de l'Etat, afin que la production fût plus abondante par une gestion plus intelligente. — Les grands propriétaires, quel que fût

l'emploi du terrain, jouiraient d'un revenu en rapport avec les nouveaux impôts et avec les frais.—Pour les grands capitaux, mêmes mesures quant aux impôts.

L'on assurerait à tous ces possesseurs, s'ils le voulaient, 1° l'instruction, l'éducation de leurs enfants; 2° les plaisirs des spectacles, les voyages par les voies de l'Etat, etc., etc.

3° L'Etat confectionnerait les productions provenant des terres placées sous sa gestion, et commercerait avec l'intérieur et avec l'extérieur ayant sous sa direction toutes les grandes entreprises commerciales et industrielles.

4° Un meilleur mode de culture et le défrichement des terres.

5° L'emploi des biens actuels de l'Etat.

6° Une grande masse de numéraire à la disposition de l'Etat.

Ainsi, au moyen de ces faits et avec la possession des avantages qu'on a indiqués plus haut, nul doute que la *mise à exécution* du système de la communauté ne soit possible et qu'elle ne soit fortement appuyée par la très grande majorité, point capital et de la plus haute importance; car une question qu'il faut encore examiner, est celle-ci : qu'arriverait-il aussitôt qu'on voudrait commencer à établir le nouveau système? — Les étrangers s'empresseraient de semer les divisions et de tomber sur le pays avec leurs forces réunies.

Si la campagne, *malgré* ses préjugés, est *intéressée* à l'établissement d'un nouvel ordre de chose, elle voudra repousser l'étranger; elle grossira les armées; elle se battra avec acharnement : l'étranger sera vaincu. D'un autre côté, si l'union et le bien-être sont réalisés, les populations étrangères sympathisent avec nous, les gouvernements craignent l'insurrection, et leurs armées sont forcées de rester pour les réprimer.

En outre, il ne faut pas oublier que, comme l'Etat aurait la direction de la grande masse des produits de

consommation ; au moyen de certaines mesures, *l'on affamerait la guerre civile*, si elle se manifestait, et elle serait immédiatement éteinte. Cette crainte, du reste, ne serait pas à redouter, puisque presque tous les habitants ayant leur position améliorée (et étant poussés par là à soutenir le gouvernement), les fractions qui voudraient la guerre civile sentiraient leur isolement et leur faiblesse.

Ainsi, avec ce système, on se concilierait tous les citoyens actuellement indifférents ou indisposés ; car tous auraient un avantage non éloigné, non incertain, mais *immédiat*.

Néanmoins, ces avantages, bien que réels, positifs et capables de déterminer la majorité à adopter le nouvel état de choses, puisqu'elle le reconnaîtrait supérieur à l'ancien ; néanmoins, ces avantages, disons-nous, seraient bien loin d'égaler ceux de la communauté ; ils ne seraient pas assez puissants, il s'en faut de beaucoup, pour empêcher d'ahérer aux principes qui seraient tout d'abord répandus partout, puis d'adopter la communauté, lorsque les citoyens la verraient fonctionner.

Opposerait-on quelques inconvénients à ce système? Nous répondrions que dans la disposition présente des esprits, ils seraient cent fois, moins grands, 1° que ceux de l'état actuel, 2° que ceux (à notre avis) de quelques autres systèmes, qui comporteraient une application universelle immédiate, 3° ou que ceux d'une théorie qui, admettant la communauté, reculeraient son établissement dans un avenir bien lointain.

Donc grande probabilité de paix avec les gouvernements étrangers, point de guerre civile ; mais, au contraire, certitude d'arriver au but, certitude de faire sortir une innombrable masse de la misère et d'AMENER par l'EXEMPLE d'un système de communauté général

et *immédiate*, quoique non étendu partout, non-seulement les petits propriétaires, mais, il est permis de le dire, jusqu'aux *grands propriétaires eux-mêmes*, envieux de vivre un jour dans un état inconnu jusqu'alors et à l'abri des perturbations, des désordres, des banqueroutes, des fausses spéculations, des procès, de la stagnation du commerce, etc., etc.

Avec cette marche, très peu d'années après l'établissement de ce système, suffiraient pour que toutes les masses, nous le répétons, fussent venues d'elles-mêmes à la communauté; au lieu que si on veut les y forcer immédiatement, il est à craindre qu'on ne puisse pas y arriver; car si les masses sont indifférentes en politique parce qu'elles ne savent pas en apercevoir les conséquences, elles ne le sont pas quant à ce qui touche *directement* et immédiatement *au bien-être*. Or, si elles ont malheureusement l'absurdité de croire qu'elles seraient plutôt heureuses avec le système actuel de propriété qu'avec une communauté qu'elles seraient forcées de subir à l'instant même, l'indifférence aurait bientôt cessé pour se transformer en lutte acharnée.

Lecteur, dans quelle catégorie êtes-vous placé?
Etes-vous grand propriétaire?
Etes-vous propriétaire moyen?
Etes-vous petit propriétaire?
Etes-vous non propriétaire?

Si vous êtes grand propriétaire et que vous vouliez être dans la communauté, vous avez presque en totalité toutes vos jouissances d'aujourd'hui sans *en avoir les peines*, car vous avez repos, plaisirs des arts, des sciences, des lettres; plaisirs des sens; plaisirs des voyages; plaisirs divers, belle habitation, bonne chère, bons vêtements, parc à votre disposition, etc.; *avenir assuré* pour vous et pour vos enfants, auxquels une instruction et une éducation supérieures sont données tout aussi bien qu'aux autres.

Vous n'avez plus à craindre les fausses spéculations, le vol, l'assassinat, etc.; puis aussi les révolutions qui, *sans but*, pourraient se manifester, et qui aboutiraient peut-être à tout vous enlever. Or, SI VOUS PROSCRIVEZ TOUT SYSTÈME *qui règle, qui classe, qui établisse les choses* de manière à ce que vous ne soyez pas malheureux, de manière même à ce que vous soyez heureux, *vous avez cette effroyable perspective devant vous.*—En échange de la gestion de vos propriétés, nous vous déversons donc dans l'organisation nouvelle presque tous les biens que vous avez maintenant, *et nous vous épargnons* tous les maux qui naissent de l'organisation actuelle.

Mais, si, au contraire, votre aveuglement est assez fort pour vous empêcher d'arriver à la communauté, vous restez libres, et vous avez la jouissance de tous les plaisirs à la disposition de l'Etat. — Voyages, spectacles, etc., etc.; instruction, éducation gratuites de vos enfants. — Vos biens sont gérés par l'Etat, et 1° par une culture mieux entendue, 2° par la diminution des frais, opérée par l'introduction des machines, 3° et par les pertes de temps, les pertes de produits, la mauvaise confection *évitées*, le rapport en est augmenté, et, bien que vos impôts soient plus élevés, votre position est encore *très heureuse.*

Nous n'exagérons rien. Soyez vous-mêmes impartiaux, justes; soyez surtout amis, prévoyants de vos propres intérêts, et vous sentirez que votre bonheur est là où est la certitude de sa durée.

Lecteur, êtes-vous propriétaire moyen?

Si vous désirez habiter la communauté, vous y avez tous les avantages que nous avons énumérés.

Si vous ne voulez pas habiter la communauté, 1° vous restez tels que vous êtes; 2° de plus, vous avez l'éducation, l'instruction pour vos enfants; 3° vous jouissez de l'*abolition des octrois;* 4° de la diminution du

prix des objets. — *Donc, vous gagnez à l'établissement de la communauté.*

Lecteur, êtes-vous petit propriétaire, êtes-vous, comme tous les propriétaires, attaché à votre propriété; votre propriété vous est conservée, et vous la cultivez comme vous l'entendez.

Votre position serait cent fois meilleure dans la communauté; et, si vous aviez du bon sens, vous y viendriez; car votre bien-être serait *incomparablement* plus grand par tout ce que nous avons dit.

Mais, enfin, si vous ne pouvez vous décider à y entrer immédiatement, eh bien! vous restez *pauvres petits* propriétaires; mais l'organisation nouvelle abolit les impôts sur vos propriétés, et de plus, vous jouissez de l'abolition des octrois.

L'Etat se charge encore de l'éducation, de l'instruction, de l'apprentissage et de l'emploi de vos enfants.

En outre, si vous le voulez, vous travaillez au compte du gouvernement, et vous avez les avantages attachés à ce fait; — travail assuré en toute saison, etc., etc.

Tous, *vous n'avez donc qu'à gagner dans cette organisation nouvelle.*

Lecteur, êtes-vous non-propriétaire? à vous le choix, alors, de vivre comme vous le faites; c'est-à-dire malheureux; c'est-à-dire certain de ne pas arriver au but de vos désirs, but qui est de vivre heureux pendant toute votre vie, puis ensuite de vous reposer sur vos vieux jours.

Or, il n'est que trop prouvé que SUR MILLE travailleurs (sciences, arts, commerce ou quelque industrie que ce soit), UN *tout au plus* arrive à posséder le bonheur; *chacun est bercé par ce vain espoir*, et, en attendant, l'on vit dans la gêne, dans la privation, ou des choses nécessaires ou des choses agréables. Voilà un fait qui est connu de tout le monde.

Eh bien, l'organisation nouvelle vous offre, si vous le voulez, un bien-être, qui serait réellement comme si vous aviez CHACUN 3,000 fr. de revenu *avec un travail modéré;* car, en effet, vous auriez, dans la communauté, la nourriture saine, variée, bonne, fortifiante.

L'habillement tout à fait convenable,

Instruction, éducation,

ENTRETIEN de vos enfants,

Leur position à venir assurée,

Plaisirs plus nombreux,

L'habitation d'hiver et d'été (1) telle qu'elle a été décrite plus haut.

L'hiver, on serait dans un palais enchanté.

Pendant la belle saison, on jouirait des plaisirs de la campagne.

Un parc magnifique et d'une immense étendue, qui rapporte en même temps qu'il charme par ses aspects.

Chacun pourrait y avoir son jardin, et pendant l'été sa petite maison de campagne.

L'on a plaisirs divers; l'on jouit de la chasse, de la pêche; l'on va aux spectacles, aux danses, aux cafés; l'on entend des concerts; l'on monte à cheval; l'on voyage en chemin de fer; l'on va faire des parties au loin, etc., etc., et *tout cela pour rien*, si ce n'est, comme nous l'avons dit, en échange d'un travail modéré.

Ainsi, liberté plus grande,

Voyage d'agrément (2),

Repos à un âge peu avancé,

Union entre tous,

Plus d'égoïsme,

Plus d'immoralité,

---

(1) Quel est le but des hommes? Le bonheur le plus parfait et le plus durable. -- Donc, ce qui peut conduire à ce résultat, et *quels que soient d'ailleurs les faits*, doit être adopté. Il n'y a rien à répondre à cet argument.

(2) L'état donnerait une somme de. . . . au voyageur pour voyager en dehors de la communauté.

Plus de misère,
Plus de querelles dans le ménage pour l'argent,
Plus de soucis pour son avenir,
Bien-être moral et physique,
Meilleure santé,
Vie plus longue et plus heureuse.

La participation à l'élection des membres qui doivent prendre ses intérêts et gérer ses affaires.

Pourriez-vous, lecteurs, comparer cet état avec le vôtre?

Il faudrait être fou pour ne pas le préférer à celui que vous avez maintenant.

Or, nous n'exagérons rien ici, pas plus que précédemment.

L'introduction des machines dans presque tous les travaux de la communauté abrégeront le travail des hommes, et leur laisseront plus de repos, plus de liberté, plus de possibilité de se livrer aux plaisirs nombreux qu'ils trouveraient à chaque pas.

Puis la culture en grand et mieux entendue faisant obtenir plus de produits, et enfin tous les autres grands faits dont nous avons parlé réaliseraient ces améliorations (1).

En résumé, énumérez tous les avantages cités plus haut, et vous sentirez si votre nouvelle position ne serait pas cent fois meilleure pour vous et votre famille.

En effet, vous vous exténuez tous pour acquérir une

---

(1) Sous la nouvelle marche, la possession de l'Algérie serait une ressource précieuse. On y appliquerait le mode de travaux par machines et un système général de culture. On y enverrait une forte colonie de militaires travailleurs, bientôt suivie de quelques millions d'Européens, auxquels on assurerait des moyens de transport et d'existence première. Nous retirerions ainsi des produits immenses d'un terrain si fertile et d'une étendue de pays si considérable, soit pour nos besoins, soit pour le commerce avec les autres nations. L'Etat deviendrait le plus riche et le plus puissant du monde. L'Afrique entière, un jour, ne serait plus un désert, et elle goûterait les bienfaits de la nouvelle organisation à l'ombre des drapeaux de la communauté, qui glorieusement s'étendrait sur la surface entière de cette cinquième partie du monde.

meilleure position pour vous et pour vos enfants, soit pour le présent, soit pour l'avenir? Combien peu d'entre vous y parviennent?...

Eh bien, ce que vous cherchez est tout trouvé!!! C'est le mode que nous vous proposons.

Ainsi, quant à ceux qui *voudraient* quitter leur position actuelle :

Le commerçant pourrait être, s'il le voulait, occupé dans la partie du commerce établi par l'Etat. Par là, une masse considérable d'employés, de commis, de petits commerçants, aurait son existence assurée.

L'homme de bureau, s'il le voulait, serait naturellement classé dans les administrations.

L'artiste, s'il le voulait, serait occupé selon son genre. Il faut à la communauté des morceaux de musique, des spectacles, des peintures, sculptures, etc.

Le médecin, s'il le voulait, trouverait de même à exercer sa profession.

Enfin, s'ils le voulaient, les industriels, les ouvriers, les artisans de tous genres, seraient employés à l'état qu'ils pratiquent aujourd'hui *ou à une occupation* de leur goût, et dans tous les cas toujours bien plus agréable qu'aujourd'hui, et par la diminution du travail, et par sa variété, et par les mille charmes qui l'entoureraient.

Moyens secondaires pour *attirer à la communauté*. — On ferait d'abord sentir au petit propriétaire qu'étant dans la communauté, l'administration générale serait un fermier *désintéressé*, en ne retirant *aucun profit* de son fermage, puisqu'elle donnerait au travailleur tout le fruit du rapport.

Comme il y aurait des communautés bâties partout et près des villages, il s'ensuit que les gens de la campagne sauraient bientôt tout ce qui s'y passerait, et ne tarderaient pas à envier le bonheur de ceux qui y seraient, et puisque les petites choses seraient capables d'agir sur l'esprit de ces hommes qui ont eu le

malheur de ne pas recevoir une bonne éducation ; il faut donc les attirer avec des petites choses, afin de pouvoir plus tard leur donner de meilleurs principes.

Ainsi, quel est le campagnard qui n'envierait de pouvoir faire, comme l'habitant de la communauté, après ses travaux, tantôt sa partie de billard, sa partie de cartes; de pouvoir prendre sa bouteille ou petit verre, quelquefois sa tasse de café ; — d'être dans des salles décorées avec magnificence et ayant mille commodités; — une autre fois, d'aller au spectacle, d'y voir jouer des pièces sérieuses qui le moraliseraient; d'autres, comiques, et qui exciteraient longtemps sa bonne humeur; — une autre fois, de jouer en compagnie et de se livrer à la folle gaieté de ces joyeuses réunions; — une autre fois encore, ce sera la danse au son des fanfares, ou des jeux gymnastiques, ou des promenades dans de magnifiques parcs, puis aussi de faire des parties de plaisir à plusieurs lieues, etc., etc.

Toutes ces choses paraissent, sans doute, puériles à celui qui n'observe pas; mais elles sont d'une importance extrême pour captiver *aujourd'hui* la masse des hommes éduqués d'une certaine manière, et les attirer au système qui saurait leur procurer ces jouissances innocentes d'ailleurs, POUR FORMER ENSUITE DES GÉNÉRATIONS MIEUX PENSANTES.

Il y a, en outre, l'apât d'une nourriture meilleure. Combien qui vivent mal aujourd'hui. — Il y a l'apât d'un bien-être plus grand pour toutes choses; il y a l'apât d'une habitation de campagne, et dans l'hiver d'un endroit bien chauffé, propre, brillant, agréable, bien éclairé, gai par son aspect, gai par le contraste, gai par les mille plaisirs qu'on y aurait. Qu'ils aillent donc aujourd'hui, ces pauvres villageois, trouver tout cela? Ah! si un jour ils pouvaient voir ces choses, vous verriez bien vite tous mes lapins arriver à la communauté. — Il faudrait en inviter quelques-uns aux repas de fêtes, et de temps en temps en inviter quelques autres à passer huit jours.

Nous le répétons, les agréments que les hommes sentiraient dans la communauté seraient naturellement racontés, et le désir naîtrait bien vite dans l'âme de tous d'habiter cette nouvelle demeure.

Ce qu'il faut tout d'abord aujourd'hui, c'est que la société *soit amenée à vouloir vivre en communauté.* — Ce qu'il faut maintenant pour arriver là, c'est de lui offrir les choses qui peuvent lui plaire et qui peuvent être réalisées. — C'est ce que nous faisons dans ce travail.

Ne craignons donc pas d'attirer à la communauté *par quelque moyen que ce soit.* Je vous dis, mes frères, que ce sera comme un grain de blé que vous sèmerez.

Ranimons notre espoir.

Ce qui paraissait impossible va devenir possible : la conciliation de l'amour de la propriété et de l'indifférence d'un certain nombre avec l'établissement de la communauté.

Avec l'*application* de ce système, tout le monde voudra de la communauté; il y aura pour elle, un jour, une exaltation générale, universelle; et la bâtisse de toutes les communes ne sera pas achevée que tous les hommes seront depuis longtemps des communistes enthousiastes.



EN RÉSUMÉ.

Avec le mode que l'on vient d'examiner, on établi la communauté, l'on intéresse toutes les masses au nouvel état des choses, et elles le soutiennent en toute circonstance. — Il ne faut pas adopter des mesures précipitées; il ne faut y aller *maintenant* qu'à cou sur, pour arriver positivement et avec certitude, d'autant que si les mesures sont sages, elles inspireront de

la confiance, par conséquent de la constance, et avec le bien-être répandu sur tous, tout d'abord, ces mesures amèneront la réussite.

En Angleterre, on pourrait instantanément appliquer ce que nous proposons; car il y a surtout un grand nombre de prolétaires. Or, si le pouvoir de ce pays ou de tout autre s'élevait à des sentiments sublimes, et s'il voulait enfin le bien-être *positif* de la nation , il adopterait les améliorations que nous proposons.

En tous pays, ces améliorations pourraient être produites dès aujourdhui.

Voici le PROGRAMME qui devrait être suivi par le pouvoir, quel qu'il fût, et digne alors de la vénération de tousles hommes.

PROGRAMME D'APPLICATION.

MARCHE DU POUVOIR. — MODE DE RÉALISATION.

I

Réorganiser immédiatement la force publique dans les grandes villes. Les travailleurs de bonne volonté qui en feraient partie auraient une indemnité par jour qui assurerait leur existence et celle de leur famille (1). Plus tard, s'ils le voulaient ils seraient employés par l'Etat.

II

Parer, s'il en était besoin, aux frais du déplacement avec les fonds de l'Etat, etc. — L'acceptation de bons, hypotéqués sur les biens de l'Etat, serait *obligatoire* pour les détenteurs de produits alimentaires.

(1) Ces mesures sont prescrites afin de prêter appui au pouvoir qui adopterait les changements salutaires que nous proposons.

III

Faire immédiatement annoncer partout :

Impôts révisés sur les grands revenus ou rapports, quels qu'ils soient.

Non-augmentation des impôts sur la propriété moyenne.

Abolition des impôts sur la petite propriété.

Abolitions des octrois.

Amélioration du sort de l'armée. — Augmentation de la solde. — La durée du service diminuée. — Travail assuré à la sortie du service. — L'instruction, l'entretien gratuit des enfants.

Amélioration du sort des travailleurs. — Paiement assuré en toute saison aux travailleurs qui voudraient être employés par l'Etat. — Leur retraite assurée. — L'instruction, l'éducation, l'entretien de leurs enfants. — Augmentation du salaire par les particuliers quant aux états peu rétribués.

IV

Le pouvoir devrait en même temps appeler aux plus hautes fonctions tous les citoyens, quel que fût leur état ou profession, ouvriers et autres, reconnus par leur opinion, leur bonne conduite, leur intelligence, et nommer *parmi eux* :

Les ministres,
Les préfets,
Les sous-préfets,
Les maires,
Les représentants du peuple chargés d'inspecter la marche des affaires dans tout le pays. — Tous les fonctionnaires non élus par les citoyens (1).

---

(1) On comprend que le pouvoir doit nommer tous ses fonctionnaires, afin qu'il y ait unité. Toutes les questions d'intérêt général seraient décidées par le pouvoir ; toutes celles d'un intérêt purement local le seraient par les assemblées.

Les citoyens éliraient :

1° Le conseil d'Etat, chargé d'éclairer le pouvoir.

2° Une assemblée communale ou conseil municipal dans chaque commune ou arrondissement ; — les assemblées communales du département éliraient une assemblée départementale ou conseil général. — Chaque assemblée servirait de conseil ; celle-ci au préfet, celle-là au maire. Elle aurait mission de rechercher tout ce qui peut être utile à sa localité. — Réélection tous les ans. — Quant aux autres rouages sociaux secondaires, tous ceux qui existent actuellement et qui seraient compatibles avec le nouvel ordre de choses seraient maintenus, sauf modification (1).

Lorsque le pouvoir le jugerait convenable, il ferait un appel à une assemblée nationale. Les députés seraient élus par tous les citoyens.

V

Enseignement immédiat dans tout le pays, des principes du droit social, par tous les moyens convenables ; — principes simples et clairs ; — *droit d'égalité au bonheur ; — mode convenable* pour y arriver.

VI

L'instruction est donnée, sans aucun frais, à tous les citoyens du pays. — Tous les vieillards (qui ont atteint 70 ans) ont, ainsi que les infirmes, droit aux choses nécessaires à l'existence.

VII

Une fois les mesures de puissance établies, celles d'amélioration connues, et en cours d'exécution, les nominations faites et les fonctionnaires à leur poste, ce qui devrait être fait immédiatement, l'Etat *administre les grands terrains* (2), à la charge par lui d'en payer le

---

(1) Les hommes qui seraient reconnus par leur opinion progressive, et quelle qu'en fût d'ailleurs la nuance, seraient, s'ils le voulaient, employés dans certaines fonctions, par l'Etat. (Ce serait un moyen de les attacher au nouvel ordre de choses.)

(2) D'où il suit que par l'unité de direction pour la culture et les produits, les grands propriétaires y gagneraient eux-mêmes, sous un certain rapport, puisqu'il y aurait amélioration.

revenu aux propriétaires, déduction des frais et de l'impôt.

VIII

L'État a la direction de toutes les grandes entreprises. De grands centres de confectionnement, ou ateliers nationaux, sont établis par lui; les mécaniques introduites dans tous ses établissements; — l'Etat, par l'intermédiaire des préfets, des maires, etc., commerce avec l'intérieur, il commerce aussi avec l'extérieur (1).

L'on sent quelle force colossale aurait l'État, et quelles seraient ses ressources pour parer aux frais divers, 1° par *la gestion des grands terrains,* fait immense; 2° par les impôts de diverses natures; 3° par l'économie du temps et des produits; 4° par le commerce qu'il ferait; 5° par un meilleur mode de culture; par le défrichement des terres, etc.; 6° par la possession d'une grande masse de numéraire; 7° par la possession actuelle des biens du domaine national; 8° par l'emploi d'une grande partie des travailleurs, qui auraient intérêt à son maintien; 9° enfin par les mesures adoptées qui amélioreraient la position de tout le monde, et qui assureraient à la marche nouvelle le concours de la grande masse.

IX

Jusqu'à l'habitation de la communauté, tous les communistes auraient la possibilité de vivre par un mode de communauté conciliable avec l'absence de l'habitation communautaire, sous le rapport des repas en commun, des plaisirs, des vêtements, etc., — les repas en commun seraient établis partout où le besoin s'en ferait sentir. — De magnifiques et grandes fêtes à l'égalité, à la liberté, à la fraternité, à la communauté seraient instituées.

---

(1) Ce qui n'empêcherait pas les commerçants actuels de continuer comme par le passé.

X

Construction immédiate de communautés (1).

Voici comment on procederait : nomination de commissions départementales, élues par tous les communistes de chaque département, ayant mission elles-mêmes d'élire une commission centrale appelant à elle tous les hommes qui peuvent lui être utiles, et devant régler et diriger la construction. Cette commission centrale s'étend à cet effet avec le pouvoir, qui ordonne aux préfets les mesures à exécuter. — Chaque commission départementale veille à la PROMPTE et solide exécution de l'habitation, et correspond avec la commission centrale.

Réélection tous les ans des commissions départementale et centrale.

XI

Un certain nombre de communautés construites, habitation des communautés par ceux qui le désireraient. — Les communistes se présentent à leur mairie ; chaque mairie envoie à la commission départementale le tableau de ceux qui se sont présentés ; celle-ci fait un tableau général et l'envoie à la commission centrale, qui connaît ainsi le nombre de ces travailleurs, leur état à chacun ou celui qu'ils veulent pratiquer, etc. Elle connaît en outre, par l'intermédiaire des commissions, des préfets, du pouvoir, et par ses propres lumières, le terrain à exploiter, les travaux de tout genre à exécuter par chaque communauté, les outils et mécaniques nécessaires, ceux existant ; la destination des produits pour l'intérieur ou pour le commerce, et enfin tout ce qu'exige la nourriture, l'entretien, les plai-

---

(1) Les premières communes, entourées de leur parc, sont bâties de manière à contenir 10,000 h. seulement (tout en laissant la possibilité de bâtir ultériement pour 20,000). C'est afin que les premières communes soient le plus promptement construites et habitées, point très important ; la disposition des bâtiments publics, ateliers, etc., serait pour 20,000. Le MONUMENT COMMUNAUTAIRE concernant l'habitation des 10,000 h. serait donc *seul construit.*

sirs, etc., des habitants de chaque commune.—La commission centrale peut ainsi régler tout ce qui doit être accompli dans les communautés. (Nous sommes encore obligés de supprimer un nombre considérable de détails.)

Ainsi, la marche des communes, sous toutes ses faces, serait confiée à la commission centrale, réélue par tous les communistes et placée sous la direction du pouvoir, qui, en même temps, dirigerait la marche du reste de la société : il y aurait donc unité dans la marche générale.

XII

La marche intérieure des premières communautés serait ainsi :

Un maire pour chaque commune ; —une assemblée communale élue par tous les habitants. Cette assemblée sert de conseil au maire ; elle recherche tout ce qui peut améliorer la localité et le sort des habitants(1).—Jurés élus par tous, fonctionnant chacun pendant un mois; jury suprême jugeant en dernier ressort, élu par les jurés de la commune ; — contrôle dans chaque commune, élu par les habitants.

Les citoyens qui habitent la commune ont un travail modéré, varié; habitation d'été et d'hiver, bonne nourriture, habillement, entretien de toutes choses, voyages, tous les plaisirs physiques, moraux, intellectuels, liberté complète, repos à 50 ans ; —existence, instruction, éducation de leurs enfants assurées.

XIII

Tous les travailleurs de l'Etat sont formés en garde nationale ; — elle s'exerce fréquemment. — Il y aurait 600,000 hommes de troupes de ligne, travaillant une demi journée au compte de l'Etat, et 3 millions de

(1) Lorsqu'il y aura un certain nombre de communautés, dans un département il y aura une assemblée départementale.

gardes nationales, c'est-à-dire environ 4 millions d'hommes pouvant servir de centre à une levée de 2 millions d'hommes. — En tout 6 millions en cas de besoin. — Avec ces mesures extraordinaires, l'ennemi qui envahirait le territoire serait vaincu immédiatement.

XIV

Si la guerre est déclarée par les gouvernements étrangers, le pouvoir répand des proclamations ; les représentants du peuple parcourent le pays et excitent les populations ; les citoyens s'organisent en sociétés militaires et soufflent partout le feu sacré de la guerre. Des colonnes de volontaires, musique en tête, font retentir les airs de chants belliqueux, déployent les étendards de la liberté, s'élancent dans toutes les directions, entrent dans les maisons, fraternisent avec les citoyens, et les entraînent par leur noble exemple. Des autels de la patrie sont établis avec un appareil imposant sur toutes les places publiques ; nos vieux guerriers y sont placés et président à l'armement. Le tambour et le canon se font entendre jour et nuit ; l'*enthousiasme est organisé*. — Toute la nation est en armes.

XV

Chaque année, le pouvoir (1) rend un compte détaillé de ses opérations de l'année et des motifs qui l'ont fait agir. — Ce compte rendu est distribué partout.

Après les huit premières années (2), tous les communistes doivent se réunir dans leurs communes ou arrondissements pour élire une ASSEMBLÉE, ou pour réélire le pouvoir ou le modifier dans son personnel. — Dans le dernier cas cette épreuve pourrait avoir lieu tous les deux ans jusqu'à l'habitation d'un grand nom-

---

(1) Le pouvoir dans certains pays pourrait être confié à un *Comité suprême* ou *Dictatorial*, qui aurait pour mission de mettre à exécution le PRÉSENT PROGRAMME.

(1) Un certain temps est nécessaire au pouvoir pour qu'il soit à même de réaliser quelque chose d'important.

bre de communautés et jusqu'à l'*adhésion générale de la grande masse* aux principes communistes (1). Aussitôt que ce résultat serait obtenu, soit à l'expiration des huit années, soit après; le pouvoir remettrait ses fonctions entre les mains d'une assemblée directrice, élue par tous les citoyens, laquelle établirait l'organisation (page 240) que nous avons détaillée, si toutefois elle la jugeait digne de faire le bonheur de la société.

Le mode que nous proposons, nous le croyons, serait supérieur à celui qui existe actuellement, et tous les habitants convaincus au moyen, 1° de l'*enseignement*; 2° de l'*exemple* des communautés *fonctionnant*, désireraient vivre d'après le système qui leur procurerait *visiblement*, inévitablement, bien plus d'avantages, de plaisirs, de bien-être, de sécurité, que par leur manière de vivre d'alors.—Par ces mesures, on ne violenterait aucun citoyen; chacun serait libre, et tout n'en irait que mieux.

Tel est le système que nous présentons, et qui étant capable (nous le pensons du moins) de rendre la société plus heureuse, devrait être mis en pratique par le pouvoir, digne ainsi, et à jamais, de la reconnaissance de tous les hommes. Ce système peut être modifié; mais nous croyons (nous demandons la liberté de le dire) que ses bases doivent être adoptées, car elles concilient tout. Ouvriers, commerçants, industriels, militaires et les hommes de toutes professions, tous y gagneraient.

---

(1) L'adhésion aux principes se connaîtrait au moyen des votes inscrits dans les mairies et publiés partout.

Critique de l'Organisation Sociale.

A l'organisation que nous venons de soumettre à l'approbation de nos concitoyens, comparons l'organisation qui est établie. — Cette comparaison sera utile, afin de reconnaître quelle est celle qui peut le mieux nous conduire au bonheur.

Un fait bien remarquable est celui-ci : ce n'est pas seulement dans l'âge mur, ce n'est pas seulement dans le jeune âge, ce n'est même pas au berceau... c'est avant de naître que l'homme reçoit déjà *les atteintes funestes de l'organisation actuelle!!!*

Beaucoup d'enfants ont une constitution faible dégénérée, qui leur est transmise par leurs parents. Voilà le début, voilà le premier bienfait de l'organisation, qui ainsi se fait tout d'abord sentir, comme pour annoncer à l'homme la longue suite des calamités qu'elle lui réserve dans le cours de sa vie.

En effet, le père a souffert, ou des fatigues excessives, ou des privations, ou des maladies, fruit de son existence passée; son sang a pu être vicié par l'inconduite, dans laquelle la marche sociale l'a fatalement poussé. De son côté la pauvre mère a pu subir les mêmes malheurs, et au moment de la grossesse, elle transmet à son enfant les suites des souffrances de tous genres qu'elle a endurées. — Combien de mères se trouvent dans cette position!

Lorsque l'enfant reçoit le jour (et qui peut dire le nombre des victimes qu'amène l'ignorance de la majeure partie des sages-femmes et de certains médecins), il faut de nouvelles privations dans la maison : peines du père, peines de la mère, peines de l'enfant, qui en

pâtit. Les maladies se déterminent; point d'argent pour avoir un bon médecin, point d'argent pour avoir toutes les choses nécessaires; le mal augmente! Que d'enfants sont ainsi voués d'avance à une fin prochaine; que d'enfants sont placés dans cette cruelle condition, et c'est alors que la mort moissonne!

En outre, si l'enfant a été mis en nourrice, c'est pis encore, peut-être? Contre une bonne nourrice, il y en a vingt qui soignent mal l'enfant; ou la nourrice vous trompe et n'a presque plus de lait; ou pour se livrer au travail des champs, elle sèvre trop tôt l'enfant; ou elle lui fait prendre une nourriture peu convenable; ou elle lui donne un lait vicié; ou elle n'a pas les soins de propreté si nécessaire aux enfants en bas-âge; ou lorsque les maladies arrivent, l'ignorance souvent lui fait administrer des remèdes qui empirent le mal, etc., etc.—Combien de ces causes se réunissent pour détruire la moitié de l'espèce humaine dès le berceau! .

L'enfant a-t-il pu survivre en traversant tous ces dangers? c'est pour en éprouver un jour toutes les tristes conséquences : il n'a plus cette constitution forte, vigoureuse, vitale, qui, plus tard, pourrait lui laisser la santé, et qui, dans les crises accidentelles, parviendrait à le sauver.

L'enfant a grandi; point d'argent pour lui donner une *bonne* éducation, une *bonne* instruction; point d'argent pour lui faire apprendre un bon état (souvent point d'argent pour lui donner une bonne nourriture). Le jeune homme ne peut développer ses facultés; ces facultés, qu'il a reçues de la nature; ces facultés, qui pourraient servir au bien de ses semblables et le rendre heureux lui-même; ces facultés, que l'organisation sociale laisse à l'état de fumier pendant que la semence, qui, à cet âge, serait versée dans le cœur et dans l'esprit, pourrait produire de si beaux faits? — Voilà le jeune homme sans instruction, sans éducation, abandonné à tous les faits corrupteurs, qui viennent le heurter et

l'entraîner dans une route, où pressé de toutes parts par les besoins qu'il veut satisfaire, il n'a plus qu'un seul mobile, l'argent; qu'un seul sentiment, l'égoïsme; qu'une seule règle fatale, l'immoralité. — Or, il faut le remarquer, les besoins souvent se développent par l'appât d'une position à laquelle un petit nombre seulement peut atteindre dans l'organisation actuelle où règne l'*inégalité*, ou par l'attrait de plaisirs que l'on ne peut se procurer. — Ce fait contribue au malheur général, et c'est l'un des résultats les plus funestes de la marche actuelle.

Ainsi d'une part, les saintes lois de la nature sont violées; car elles exigent le développement, le complétement de l'être et la satisfaction des besoins; d'autre part, la morale est outragée par la bassesse des sentiments et par les résultats qui en sont la conséquence inévitable.

Arrive l'âge où le pays réclame des soldats. Qui forme l'armée? La masse des pauvres. Le riche, pour se faire remplacer, achète un homme; mais le pauvre! .. Le riche donne 1500 fr.; mais lui, le pauvre, donne son sang,... sa chair,... sa vie,... — 1500 fr. sont ainsi l'équivalent d'une vie!!! — L'un est tranquille, l'autre affronte les maladies, les dangers, et souvent la mort en est le terme. — O crime de l'organisation!... Toujours cette inégalité, qui engendre l'injustice, et, par suite, le malheur de ceux-ci au profit de ceux-là!... — Quant à celui qui a pu achever son service, l'organisation n'a rien prévu pour le mettre à même d'attendre que les travaux surviennent ou pour lui en donner de suite; la société s'est servie du soldat, et, une fois qu'elle n'en a plus besoin, elle l'abandonne.

Sans femme, sans enfants, le travailleur peut, avec beaucoup de mal, suffire en partie à ses besoins, et encore combien y a-t-il de malheureux qui végètent, combien y en a-t--il qui se consument dans une cruelle agonie? — Mais qu'est-ce donc au moment où il faut que le père soutienne une famille? lorqu'il faut qu'il gagne

pour tous? Et, ici encore, que l'on remarque l'imprévoyance sauvage, l'injustice criante de l'organisation. Celui qui a cinq enfants ne gagne pas plus que celui qui en a deux ou qui n'en a point?.... Tel est cependant le legs des siècles barbares, des siècles d'enfance, qui nous ont dotés d'une constitution sociale, qui fait la honte d'une époque où *l'on pense;* d'une époque où l'ÉGALITÉ EST PROCLAMÉE dans la loi!

De la misère dans les ménages naissent ces querelles intestines, ces tiraillements, ces tracasseries incessantes entre époux. De là, comme conséquence naturelle, l'humeur s'irrite, le caractère devient mauvais, le malheur aigrit, le cœur se corrompt. L'homme, qui eût été bon, devient méchant! N'est-ce donc pas encore un résultat épouvantable, un résultat d'une haute gravité, puisqu'il engendre la démoralisation et augmente les dégoûts, les tracas, les malheurs de la vie!!!

Enfin, ou les chagrins domestiques, ou les privations, ou les maladies, abrégent l'existence. Voilà la conséquence dernière : l'*abréviation de la vie!* par le fait des possesseurs. C'est-à-dire l'homicide! — Que d'hommes vivraient encore, s'ils eussent vécu sous les saintes lois de l'égalité et de la fraternité!

Dans notre organisation anarchique, il y a un grand fait qui doit frapper tous les yeux : *la population augmente sans accroissement de terrain pour elle,* ou plutôt sans division de la fortune ou de la grande propriété *en raison de cette augmentation.* Or, comme il y a beaucoup plus de pauvres que de riches, lorsque dix enfants riches naissent, mille enfants pauvres naissent également!... Donc, malgré que quelques terrains sont nouvellement défrichés et divisés, la fortune ne se divise pas assez *relativement à l'accroissement* des pauvres.

Que deviendrons-nous donc avec cet accroissement de population? Si le mode actuel de la répartition des fortunes est toujours le même, nous sommes tous perdus! — Voyez le malaise qui existe aujourd'hui, combien il s'est accru depuis dix ans! Que sera-t-il dans

vingt ans s'il continue dans la même proportion! Cela est effrayant!

Ainsi, l'organisation sociale, au lieu d'assurer le bien-être au citoyen, au lieu de lui donner une éducation qui en fasse un homme vertueux, au lieu de lui faire goûter les bienfaits d'une instruction qui étendrait le cercle de ses jouissances et déterminerait les améliorations sociales; enfin, l'organisation, au lieu d'être assez intelligemment combinée pour que les causes du mal ne puissent être produites, et pour réaliser le bonheur de tous les citoyens, est au contraire si malencontreusement constituée, qu'elle amène des résultats épouvantables, et diamétralement opposés à tout ce qui est raisonnable, à tout ce qui est honnête.

Ainsi la santé, chez beaucoup, est délicate; les maladies sont nombreuses; la misère est le fait général;—l'esprit est abruti; l'ignorance crasse presque partout;—l'éducation presque nulle; plus de moralité, plus de principes empreints dans le cœur des enfants, plus de bonne-foi; la plus sainte amitié se brise devant l'intérêt, et cet intérêt est tellement enraciné dans l'*âme* de tous, que même une partie des hommes qui sont à la tête des affaires, une partie de ceux qui font les lois, pensent *seulement* à leur intérêt particulier et sacrifient ainsi l'intérêt général. — Des hommes vendent leur conscience pour obtenir une place; — des hommes se vendent pour trahir leurs semblables (affreuse, horrible nécessité, à laquelle sont réduits de malheureux hommes qui, pour subsister, sont obligés de faire un métier ignoble); — des femmes se prostituent pour pouvoir exister; que de filles vouées à la honte! et faible, sans appui, à la merci de celui qui a de l'argent, la jeune fille est achetée par lui! C'est ainsi que l'amour pur est étouffé; c'est ainsi que le besoin de se vêtir, de manger, de se chauffer, anéantit toute morale; car le besoin impérieux se fait sentir,... et là où apparaît le besoin, la

mémoire des principes s'affaiblit ; le désir de satisfaction domine, et il semble alors que la nature elle-même se révolte contre cette morale en dehors des lois de l'organisme, en dehors des lois bien entendues de la société ; contre cette morale au-dessus des forces d'un être si fragile ; contre cette morale, qui a pour résultat la faim, la misère et la mort. — Et maintenant, en face de ces spectres hideux, que faire?... — Il faut vivre, cependant,... et la prostitution coule à pleins bords ! ! ! — D'autre part, des mères livrent leurs filles ! ! ! Elles les conduisent elles-mêmes dans l'abîme pour un peu d'argent,... ou bien elles hasardent l'avenir de leur enfant par une possession anticipée, espérant les marier, et abusant ainsi de l'inexpérience de ceux auxquels elles donnent toutes les facilités de corruption.

Mais l'immoralité n'est point à son comble ; là ne se termine pas le tableau de l'état social. La démoralisation va plus loin encore ; elle pénètre jusque dans le cœur du fils, du frère, auxquels l'appât de l'héritage fait surgir des pensées monstrueuses, et l'on voit des parents désirer la mort d'un proche afin d'en recueillir les dépouilles. Affreuse société que celle où les vœux secrets de ceux qui vous approchent, de ceux que l'on aime, désirent votre mort ! Et, il faut le dire, ils y sont amenés fatalement par suite de la marche de choses qui, créant l'inégalité dans les positions, pousse l'homme, par suite du désir incessant de bonheur qui est en lui, à vouloir un fait qui aurait *la possibilité* d'améliorer son existence.

Si nous avançons encore dans ce dédale de l'anarchie, nous remarquerons que dans les états, dans les professions, le désordre est effrayant. Souvent une mauvaise confection a lieu, parce que c'est le moyen d'avoir à travailler plus longtemps. — L'ouvrier sans ouvrage recherche le travail ; mais il faut, pour qu'il en obtienne, qu'il y ait nécessité de travail. Or, un meuble qui se brise procure du travail ; une maison qui s'écroule, un

incendie qui se manifeste exigent des travaux, etc. Les travailleurs sont donc déterminés, et presque à leur insu, à désirer des accidents; ou bien, s'ils désirent le contraire, ils pensent contre leurs intérêts. Triste alternative dans laquelle l'organisation place le travailleur, ou de désirer le malheur d'autrui, ou de désirer le sien !—D'un côté l'immoralité, de l'autre la misère! — Dans les rangs de l'armée, le militaire est nécessairement amené à penser que, s'il y avait une bonne guerre, il y aurait chance d'avancement, ce qui signifie : il faut que des hommes meurent pour faire place à d'autres; et là, comme plus haut, et comme partout, l'homme est poussé inévitablement et malgré lui à vouloir le malheur d'autrui. — Ce n'est pas tout encore; la série des immoralités est longue. Les médecins, à leur tour (nous savons que tous ne sont pas dans ce cas, et il y a, certes, un grand nombre d'hommes généreux qui prodiguent leur science; il y en a même qui ouvrent leur bourse aux pauvres), sont amenés à désirer des maladies !!! et non-seulement à les désirer, mais à les prolonger souvent... Chose horrible à dire !!! Mais comment faire! Il faut bien qu'ils vivent, les médecins! et le régime actuel s'embarrasse peu d'une telle horreur, ou plutôt il est impuissant à la prévenir.— Si nous observons ce qui se passe dans le barreau, nous verrons l'immoralité d'autant plus audacieuse, qu'elle se couvre du manteau de la justice. Combien d'avocats (à part de nobles âmes) sont forcés, pour occuper une position convenable et fortunée, ou même pour subsister de plaider contre leur propre conscience!!—Les commerçants, eux aussi, ne peuvent très bien faire leurs affaires que par la ruine de leurs concurrents. Leur œil inquiet suit avec anxiété les progrès d'une maison rivale. Au lieu de désirer le bonheur de son semblable, le commerçant est amené à désirer la ruine de ses confrères, (hideux effet de la concurrence), parce qu'alors il y gagne, parce qu'alors il peut vivre plus heureux. Eh ! que voulez-vous; l'on ne peut arracher de son cœur cette

première loi de l'humanité, *désir du bien-être*. Ce désir existe chez tous les hommes; c'est le mobile de leur existence. Donc changez l'organisation, si vous voulez qu'un sentiment, juste au fond, ne s'égare pas et n'excite pas chez le commerçant l'envie, l'égoïsme (la fraude, souvent le vol), l'inimitié et tous les sentiments fratricides qui prennent leur source dans le mécanisme social auquel nous sommes tous engrainés.

Parlerons-nous maintenant des places qui, dans un grand nombre de cas, sont accordées à la faveur? La capacité et l'adversité ne sont malheureusement pas toujours reconnues, et l'injustice accompagne souvent le choix des fonctionnaires.

A propos de faveurs, l'on distribue des croix d'honneur! Combien qui la méritent et qui n'en ont pas? et, surtout, combien qui ne la méritent pas et qui l'ont!

Nous avons passé en revue une partie des faits du travail; ajoutons à ces faits encore quelques détails, et remarquons que dans tous les états, il y a rivalité, convoitise, jalousie ou ambition, soit pour gagner autant que ses concurrents, soit pour gagner plus. —Ainsi l'indifférence hommicide et la désunion qui existent entre les citoyens est l'effet *nécessaire* de la marche actuelle.

Le travail est donc presque partout entaché d'immoralité, — Quant aux dangers, quant aux dégoûts, quant à la monotonie de certains états, là, comme ailleurs, point de prévisions, point de compensation. Souvent des malheureux se cassent un bras, s'estropient ou se ruinent la santé.... Rien, rien de plus pour ceux-là! Rien pour leur famille, qui avait besoin d'eux. —Mais, si certains travaux sont repoussants, fatigants ou dangereux, ce qu'il y a de vraiment scandaleux, c'est qu'ils sont méprisés!... oui, méprisés. La bonne société, comme on dit, fait fi d'un homme qui est maçon ou qui est boulanger, ou qui est vidangeur... Malheureux qu'ils sont! ces êtres ignorants, superficiels ou égoïstes! et s'il n'y avait ni maçons, ni boulangers, ni vidangeurs, il faudrait bien qu'ils construisissent leurs

maisons, il faudrait de même que leur pain fût cuit par eux; il faudrait encore qu'ils vidassent leurs fosses!!! — Ces états devraient être honorés; car ils sont des plus utiles, et ils sont au contraire repoussés par un insolant orgueil. Et, ici encore, revient cette question du mérite, qui, faussement résolue par les générations précédentes, a fait attacher aux hommes dont les fonctions exigeaient une certaine intelligence une suprématie relativement aux hommes dont les fonctions pouvaient décéler l'ignorance. — Et maintenant, si après avoir reconnu le danger et la misère attachés à certains états, nous observons combien d'heures il faut travailler pour gagner de quoi se nourrir, se vêtir, s'abriter, etc.; eh, quelle nourriture! quels vêtements! quelle habitation! Nous remarquerons avec douleur qu'il faut, en compensation d'un si triste avoir, accomplir un travail de 12, quelquefois de 15 heures par jour!!! Quant aux plaisirs, ils sont presque nuls; si ce n'est cependant, pour quelques-uns, de s'abrutir par le vin, et de détruire ainsi leur ennui, leur vie monotone de la semaine. — L'ivrognerie est donc encore une autre conséquence et du travail excessif et aussi de la privation des divers plaisirs que l'homme éprouverait, si son esprit était cultivé, si les jeux, les cercles, les études, les spectacles, les récréations champêtres, étaient à sa disposition. Or, l'ivrognerie n'est pas seule le résultat bienfaisant de la marche actuelle; la paresse, et par suite l'inconduite, sont encore des faits qui, joints à ceux que nous avons énumérés, doivent exciter notre admiration pour l'organisation intelligente qui les produit. En effet, quel charme puissant, quel attrait présente un travail qui traîne après lui ou le dégoût, ou la fatigue, ou le danger, ou l'esclavage, et de plus la privation des jouissances qui pourraient faire diversion à ce travail!!! O merveilleuse organisation! que tu es bien faite pour rendre heureux tous les mortels qui vivent sous tes lois!

Mais voici une autre considération qui survient, et

qui est non moins écrasante que les précédentes. — Si le travailleur n'est pas heureux alors qu'il a de l'occupation, qu'est-ce donc au moment où il reste longtemps sans travailler! Et ici apparaît la cause première des crimes qui vomit l'organisation actuelle...

La facilité d'améliorer sa position se présente à l'esprit du malheureux, qui, s'il ne recule pas devant le crime, est poussé dans une route qui aboutit au bagne. — Or, une fois sorti de cet hideux bourbier, l'on pense que la société est satisfaite, et qu'elle n'a plus rien à redouter... Pure illusion;.... car toujours cette même organisation sociale, cette organisation prévoyante, en tous points, surtout habile à rendre l'homme plus moral, sait si bien ordonner les choses que, 1° le galérien sort du bagne plus vicieux qu'il n'y était entré; 2° et, ne pouvant trouver d'occupation par suite de la réprobation qui pèse sur lui, ou bien par suite de la paresse développée par la vie ennuyeuse du travail ordinaire, il est poussé fatalement et pour satisfaire aux besoins divers de son existence, à accomplir de nouveaux méfaits. N'est-ce pas là, je vous le demande, lecteurs, un nouveau résultat qui décèle encore les vices de notre marche sociale.

Si, au contraire, le travailleur, subissant des privations, a préféré la misère au déshonneur et a accompli ainsi un acte d'une haute moralité; si ce malheureux, dénué de tout, persévère dans sa louable conduite, que va-t-il faire sans travail? Quelle ressource a-t-il.. Est-ce le mont-de piété? Mais il faut avoir de quoi y mettre; puis, tandis que nous sommes sur ce sujet, voyez la pensée inhumaine qui préside à la fixation du taux de l'intérêt!...La loi défend l'usure entre citoyens? mais elle l'autorise par l'Etat, qui, sentant sa puissance, semble alors vouloir abuser de la faiblesse du pauvre!!! —Sans argent, le malheureux n'en peut plus, et alors pour lui ce ne sont que peines, tourments renaissants, souffrances cruelles, et connues seulement par ceux qui les ont éprouvées.

Là, les maladies surviennent; la position est hideuse, horrible : reste l'hôpital; et les pauvres savent comment on y est. La mort, la mort donc est préférable à cette perspective de calamités que le malheureux entrevoit, et le suicide termine souvent une douloureuse existence. — Quant à ceux qui n'ont pu prendre cette détermination, et si les maladies ne les enlèvent avant un âge avancé, leur vieillesse est bien triste, et elle est chargée d'infirmités. Là, encore et toujours, point de prévisions; l'homme, qui a travaillé toute sa vie et qui, dans ce labeur, a dû produire pour ses vieux jours, puisqu'il est vrai que la terre peut fournir pour les enfants, les adultes, les vieillards, là encore réapparaît l'iniquité sociale, et le vieillard n'a presque pas de quoi subsister.—Un vieillard!!! un être, qui, par ses peines, par ses travaux passés, par sa faiblesse actuelle, doit avoir un caractère sacré à nos yeux! Un vieillard est là, délaissé, abandonné par la société, qui lui jette de temps en temps quelques aumônes, et qui croit ainsi ne pas manquer aux devoirs de l'humanité, alors qu'elle le laisse dépérir et s'éteindre! — Horreur! horreur!

Après avoir examiné les petits faits, si nous abordons ceux d'un ordre plus élevé, nous remarquerons que la marche des choses est assez immorale, assez dé·hontée, assez stupide, pour permettre dans les hautes régions ce qu'elle condamne dans les rangs inférieurs de la société. — Une banqueroute faite par un particulier est punie, et l'Etat peut impunément faire banqueroute aux rentiers. — Le duel entre particuliers est défendu; la guerre entre les nations est établie. — La trahison entre particuliers est réprouvée, la trahison, ou habileté diplomatique entre les hommes d'Etat, est secrètement commandée par les gouvernements, et c'est à qui se dupera le plus adroitement. — Les conventions entre particuliers doivent être sacrées; les conventions entre les gouvernements et leurs peuples sont scandaleusement et peu à peu foulées aux pieds.

Les plus beaux, les plus salutaires principes sont méconnus. Ni l'*égalité*, ni la *fraternité*, ni la *liberté*, ni l'*unité*, ni l'*économie*, ni la *communauté* ne sont réalisées.

1° Car, avec cette vie de travaux excessifs, de souffrances, de misère pour la grande masse pendant que le repos et les plaisirs sont pour quelques-uns; avec la constitution sociale qui viole les droits de chacun à la juste part qu'il a rigoureusement, logiquement à la propriété générale, l'ÉGALITÉ n'existe pas.

2° Et maintenant, dans ce dédale d'iniquités que nous venons de parcourir, que devient la FRATERNITÉ ! avec cette opposition monstrueuse qui existe entre tous les sentiments; avec cette lutte acharnée qui surgit entre tous les intérêts? où peut-elle être? Comment saurait-elle se manifester? Dans la marche actuelle, la fraternité est fatalement impossible.

3° La LIBERTÉ pourrait-elle exister davantage? Mais tout le monde ne conçoit-il pas que l'homme n'est pas libre de se reposer, s'il a besoin de travailler; qu'il n'est pas libre de voyager, s'il manque d'argent, qu'il n'est pas libre d'habiter tel lieu, s'il n'y a pas de travail pour lui; qu'il n'est pas libre de fuir telles influences pernicieuses; qu'il n'est pas libre de donner l'instruction à ses enfants, s'il n'en peut payer les frais; qu'il n'est pas libre de prendre des plaisirs, s'il n'a pas de quoi se les procurer; qu'il n'est pas libre de développer son intelligence ou son génie; qu'il n'est pas libre enfin d'accomplir mille faits pour lesquels l'argent est nécessaire, etc. A-t-il la liberté de changer l'état de choses? Non; la masse n'est point appelée à exprimer ses volontés dans la confection des lois, et leur sévérité ainsi que la misère empêchent le pauvre de jouir de la *liberté* de la presse. L'homme est donc *à peu près* comme un serf du moyen âge.—Enfin la moitié du genre humain (les femmes) subit encore les conséquences de l'esclavage dans l'instruction, dans les emplois, dans le mariage, dans les droits politiques.—Par ces faits : l'*égalité* n'est pas; la *fraternité* n'est pas; la *liberté* n'est pas.

Ces principes proclamés, il y a 1800 ans, et jaillissant de nouveau d'une révolution terrible, il y a 50 ans, n'ont donc point reçu encore une réalisation complète.

4°, 1° Par l'inégalité d'instruction, d'éducation ; par l'opposition des pensées, des sentiments, des opinions ; 2° par l'abandon qui est fait à l'inintelligence, à l'inexpérience de chacun, et par le défaut d'ensemble se manifestant, soit dans la gestion inhabile des terres, soit dans la confection non calculée des produits, soit dans la répartition hasardeuse de ces produits, soit dans l'absence de solidarité entre tous (ce qui fait que lorsque tel pays est ravagé par la grêle, les inondations, etc., il souffre complétement de ces désastres, ce qui n'existerait pas dans notre nouvelle organisation), soit dans l'échange ou commerce, soit dans la différence d'organisation qui existe entre les differentes branches de l'activité sociale, soit dans la confection des lois à laquelle tous ne peuvent prendre part. — Par tous ces faits, l'UNITÉ n'est pas.

5° L'ÉCONOMIE de même est loin de ce qu'elle pourrait être, car elle est la conséquence naturelle de l'unité. L'économie n'existe pas sous le rapport du *temps*, de la *confection*, de la *répartition*; en effet, combien y a-t il de temps perdu, 1° par l'effet de la marche commerciale ; — 2° par l'absence presque complète des mécaniques : et ici, remarquons encore un effet des plus désastreux, des plus condamnables, de l'organisation actuelle, c'est l'accroissement de la misère des travailleurs à mesure que les mécaniques sont introduites, elles qui sont si utiles, si précieuses, que c'est évidemment un malheur public qu'elles ne fonctionnent pas partout où elles peuvent remplacer le travail de l'homme. Or, cette amélioration est impossible aujourd'hui, et cette impossibilité est là, innéfaçablement marquée comme le sceau infamant, comme *le cachet d'idiotisme* de l'organisation actuelle ; — 3° par les états inutiles ; — 4° par le défaut d'organisation dans le travail général. — Ainsi, que de forces perdues, que de gaspillages !

Que de produits avortés, que de produits en double emploi, que de produits détériorés!!! — Et en même temps, chose affreuse! chose stupide! remarquez la privation des produits par la masse.

Par tous ces faits l'ÉCONOMIE n'est pas.

LA COMMUNAUTÉ dès lors ne saurait être non plus, puisqu'elle est l'ensemble de ces faits et le bonheur qui devrait être le partage des hommes et qui pourrait si facilement exister *s'ils s'entendaient une fois,* le BONHEUR n'est pas?

Aborderons-nous encore d'autres faces de la question?

Confection des lois. Nous découvrirons ainsi que la participation à la confection des lois est établie non sur le principe de l'intérêt de tous, de la capacité, de la moralité, mais sur celui de la fortune. D'où il suit :

1° Que la masse qui n'est pas fortunée, n'a pas voix délibérative pour ce qui concerne les faits de son existence!!! — Enormité qui n'appartient qu'au régime de l'inégalité! énormité qui pèse sur ce régime comme le crime du parricide pèse sur le fils maudit, ou qui imprime à ce régime la marque d'imbécillité empreinte au front de l'idiot. En effet, des hommes qu'on dit être éclairés libres et égaux n'ont pas la possibilité de faire les lois qui les concernent!!! Des hommes qui ne sont associés que pour leur bonheur commun ne peuvent pas défendre leurs intérêts!... et on leur laisse seulement la facilité, souvent dérisoire, de gagner un morceau de pain trempé de leurs sueurs!! — Or, faut-il en vouloir aux hommes qui gouvernent les nations? — Non. — Ils subissent fatalement le joug des faits antérieurs. — Ce qu'il faut, ce n'est donc pas de leur en vouloir, mais c'est de changer un état de choses si anormal.

2° Que la fortune étant *seule* représentée, l'intérêt général, la capacité et la moralité, qui, *seuls* cependant, devraient légiférer, peuvent souvent ne pas se rencontrer pour confectionner les lois. Des faits nombreux prou-

vent ce que nous avançons. Combien de lois qui, depuis 50 ans, ont été promulguées et rapportées?

Législation criminelle. La législation criminelle est encore sous l'empire du préjugé; elle croit toujours au libre arbitre, bien que cependant cette doctrine ait commencé à recevoir le premier coup de massue par le principe des circonstances atténuantes.

C'est ici l'endroit où l'on peut remarquer l'esprit, d'inhumanité qui est aux abords d'un sanctuaire sacré, celui de la justice. — Avant d'être jugé, un malheureux restera quelquefois un, trois, cinq, huit mois en prison! — Puis aucune compensation, s'il est reconnu innocent!!! C'est encore ici le lieu d'appliquer un reproche sanglant, non aux magistrats intègres qui ne font que suivre l'esprit de la loi, mais aux fonctionnaires barbares, et quel que soit leur rang, 1° qui accomplissent la plus atroce des iniquités, la plus épouvantable des usurpations, le plus exécrable des forfaits, celui de mutiler, par de hideux supplices, l'*esprit* et LE CORPS du malheureux qui est en prison, supplices qui rappèlent les tortures du moyen âge; 2° *d'attenter à la vie* des prisonniers, lesquels, parce qu'ils sont prisonniers, n'en sont cependant pas moins sous l'égide de la loi qui protége leur vie. Or, si la loi ne les a pas condamnés à mort, pourquoi leur faire subir ce supplice? supplice cent fois plus grand, puisqu'on les tue petit à petit. — Ce n'est donc plus seulement un emprisonnement, c'est un *assassinat!!!* (1),

Jury. Les jurys divers sont de même inintelligemblement constitués.

Pour les jurys politiques, la fortune seule encore élève à cette fonction l'une des plus importantes de la société, comme si la fortune était le signe de la capacité, de la moralité, de l'impartialité.

---

(1) *Voyez* le *National* du 6 novembre et le *Siècle* du 7, relativement au Mont-Saint-Michel. Ces détails font frémir tout homme honnête.

Les jurys qui ont à prononcer sur les découvertes utiles sont, pour la plupart, d'une nonchalence, d'une insouciance, souvent d'une injustice, quelquefois d'une jalousie incontestées.—Que de belles inventions dont le principe a été méconnu; d'autres dont l'examen ou l'expérimentation a été ajourné indéfiniment. — Que de génies avortés par le découragement!... Puis aussi par le manque d'argent, de temps, de moyens nécessaires à leur découverte. — Là, comme ailleurs, absence de vues; point de grandes institutions embrassant le pays entier, l'excitant, l'encourageant à la recherche de ce qui peut être utile à la société.

Les jurys des beaux arts (peintures, etc.), ne comprennent pas mieux leur mission. —Fermant les yeux à la lumière, et ne voulant pas reconnaître qu'il y a eu des grands maîtres dans différentes écoles, ils ne voient et ne veulent, ces orgueilleux mortels, que leur école à eux, comme s'ils avaient un brevet d'infaillibilité. Or, ce qu'il y a de scandaleux surtout, c'est l'indifférence qu'ils ont pour l'existence des artistes dont ils tiennent la destinée entre les mains : il est vrai que les injustices, les inepties criantes que chaque année ils commettent, leur attirent la réprobation universelle, et leur enlèvent petit à petit l'estime publique; et, en effet, comment pourrait-on toujours estimer des hommes qui attentent effrontément, quoique d'une manière indirecte, à la vie de quelques-uns de leurs concitoyens? — Tout ceci tient aux vices de l'organisation sociale, qui, 1° ne sait pas constituer un jury, 2° laisse les artistes dans une position souvent misérable, ce qui les empêche ainsi de développer le germe de leur génie.

Enseigement. — Dans l'enseignement l'éducation est présque nulle et mal comprise, l'instruction seule absorbe presque toutes les études. — Quel reproche pour une organisation qui ne sait pas préparer la jeunesse à traverser toutes les phases épineuses, dangereuses, corruptrices de la vie, alors qu'elles apparais

sent, par suite de l'anarchie actuelle. — Autrefois les principes religieux, lorsqu'ils étaient bien empreints étaient un frein puissant, et il faut rendre justice, quant à ce fait d'une haute portée, à la sage prévoyance qui, vu le milieu social, formula ces principes.

L'instruction, quoique moins incomplète, est énormément restreinte. Le système fécond sous lequel nous vivons aboutit à laisser les 19/20e de la population dans une ignorance incompatib e avec les destinées d'une grande nation.

Combien d'écoles du premier âge manquent encore, et cela malgré les efforts qui, dit-on, sont tentés pour arriver à une instruction générale ! inégalité ! inégalité! d'un côté insuffisance de fonds, pour fonder le nombre d'écoles nécessaires ; de l'autre, intérêt du pauvre à ne pas dépenser, ou à ne pas faire perdre à ses enfants un temps qui, pourrait leur faire gagner quelques sous.

Religion. — La religion chrétienne proclame la fraternité, l'égalité dans la société ! presque partout, la désunion, l'opposition entre les intérêts, l'inimitié et l'inégalité existent.

Mariage. — Le mariage actuel conduit souvent aux plus déplorables effets, comme nous l'avons déjà observé ailleurs, — obstacles d'instruction ou d'argent entre les jeunes gens, d'un autre côté, unions mal assorties ; adultères, etc., et tous les crimes qui quelquefois en sont la conséquence.

Armée.—L'armée qui donne son sang, n'a *généralement* rien en échange, tout d'abord le sort décide une seule fois pour le service ! l'égalité proclamée dans la loi est par là méconnue ! quelle législation que celle qui établit des droits par le tirage au sort ! Ainsi point de compensation pour ceux qui sont tombés, compensation qui pourrait rétablir ce qu'assurait l'égalité primitive des droits. — En outre, observons un fait qui n'est pas l'un des moins curieux de l'organisation, c'est le maintien d'un état de choses par ceux-là même auxquels il est contraire.

Propriété. — La propriété est LA BASE principale sur laquelle est assise la *constitution* actuelle, puisqu'entre autres faits, celle-ci confère à la propriété le pouvoir de faire les lois.—Or, sans rappeler ce que nous avons dit, nous ferons seulement sentir l'absurdité funeste du principe fondamental de la propriété, en remarquant que la loi laisse le propriétaire, 1° libre de faire mourir de faim ceux qui n'ont rien, 2° libre de ne point faire produire son terrain, 3° libre de gaspiller ses produits.— Et cependant le droit de propriété est tel qu'il ne peut être constitué autrement. — Nous le demandons, un tel principe social n'est-il pas vicieux? et la loi qui le consacre, n'est-elle pas inintelligente? Si l'on objectait l'utilité de la propriété comme cause d'ordre, de durée, nous répondrions que par une déplorable et totale absence de prévision, le législateur arrive à un résultat tout opposé; car la propriété est au contraire, *seule* la cause du désordre et du changement, puisque ces faits proviennent de *la misère*, qui tôt ou tard cherche à briser les obstacles qui la font naître: or, la misère est la fille de la propriété actuelle, qui 1° s'empare pour les uns de ce qui est nécessaire aux autres; 2° détermine une mauvaise gestion des terres, et par là diminue les produits, 3° conduit souvent à la détérioration, à la perte de ces produits.—Que dire maintenant d'une constitution établie sur une telle base?

Impôts.—Les impôts doivent être, selon la loi, établis d'après un principe d'égalité? Eh bien, ils le sont de manière à ce que le pauvre donne proportionnellement plus que le riche!—L'impôt enlève une part de l'avoir? Or, si l'avoir enlevé fait plus de tort au pauvre qu'au riche, l'on peut dire que celui-là est plus imposé que celui-ci. Car l'impôt doit être établi sur l'*égalité* de *résultat*. C'est dire que le résultat pour celui-ci, doit être le même que pour celui-là; donc si l'avoir enlevé fait plus de tort à l'un qu'à l'autre, il n'y a pas égalité, donc la loi est inintelligemment exécutée.

Cette esquisse paraît-elle assez complète ? Ce tableau suffira-t il pour soulever la réprobation dans le cœur des honnêtes gens, non contre les administrateurs, qui ont été nécessairement déterminés par la marche humanitaire et par l'enchaînement des faits à accomplir tous leurs actes, — mais contre le mécanisne lui-même; mécanisme qui pousse fatalement chacun à remplir son rôle et à être ce qu'il est. — Est-il superflu maintenant d'en dire davantage; faudrait-il, si l'on ne trouvait pas assez de mal, faudrait-il couronner dignement cette esquisse par l'apparition, par l'énumération de tous les crimes qui sont la conséquence infaillible, inévitable de l'ordre ou plutôt du désordre actuel; et me forcera-t-on à signaler ces épouvantables forfaits qui viennent régulièrement et chaque jour se reproduire dans la société?

Faudra-t-il ainsi que j'appelle l'attention sur l'empoisonnement public, qui s'opère au moyen des vins mêlés à des matières nuisibles à la santé, au moyen des viandes malsaines, au moyens de plusieurs autres substances, qu'un intérêt fratricide pousse à dénaturer?— Faudra-t-il que je cite les nombreux procès qui alimentent la désunion et éparpillent la fortune particulière; — les banqueroutes qui ruinent et plongent dans la désolation des familles entières;—les incendies volontaires qui attestent la férocité de l'esprit de vengeance qui s'exerce au sein de la société; — la spoliation érigée en système;—l'immoralité dans les administrations publiques; — faudra-t-il que je dénonce les scandales de la conduite privée; — le viol; — l'adultère; — l'union conjugale brisée par le meurtre; —faudra-t-il que j'énumère ces innombrables vols accomplis par les grands et par les petits voleurs; faudra-t-il que je signale l'assassinat organisé en métier; —faudra-t-il que je mette à nu la férocité et l'idiotisme des mœurs en citant le duel qui permet aux hommes de *s'assassiner loyalement*, et qui souvent a pour résultat la mort de celui qui a raison? — Faudra-t-il que je fasse apparaître les

cadavres des malheureux qui se sont suicidés ; — me forcera-t-on à parler du fils qui tue son père, du frère qui tue son frère, de la mère qui avorte exprès, et fait ainsi de ses entrailles le tombeau de son enfant ; de celle qui abandonne son nouveau-né, de celle qui coupe sa chair en lambeaux pour les enfouir et effacer ainsi la trace de son crime ; faudra-t-il que je mentionne ces faits, bien rares il est vrai, mais qui sont cependant la honte d'une organisation impuissante à les *prévenir;* et que je pénètre dans ces demeures particulières, où des spectres vivants sont là, enfermés pendant de longues années et voués à l'horreur d'un supplice exécrable ; — faudra-t-il enfin que j'indique le nombre de toutes ces victimes, et qu'en outre je compte combien de millions d'hommes sont la proie de cette hideuse plaie sociale : l'organisation du massacre entre les peuples !!!

Ainsi, aux innombrables calamités énoncées dans tout le cours de cet aperçu, il faut donc encore ajouter le vol, le suicide, l'homicide, le fratricide, le parricide, l'infanticide, le populicide comme étant les faits atroces qui résultent de notre organisation actuelle.

Terminons donc en remarquant que l'inégalité est la cause de presque tous ces faits, car l'inégalité engendre l'abrutissement, la misère, l'ambition, la corruption, le crime ; et cette anarchie est surtout entretenue au moyen de *l'argent,* l'argent pour lequel on fait tout, pour lequel on vend tout, pour lequel on sacrifie tout ; or, l'argent c'est la représentation du travail, et le travail tel qu'il est constitué aujourd'hui, c'est la peine, la souffrance ; et alors que de peines, que de souffrances sont ainsi amassées au fond des coffres-forts ? Que de misérables créatures ont traîné longtemps leur chaîne pour fournir tout cet argent réuni en des mains qui n'ont d'autres soins que ceux de le garder ! — Que d'hommes qui ont succombé et dont les ombres gémissantes pleurent encore sur leur existence passée ! — Pauvres ombres !!! pleurez, pleurez... tristes victimes... mar-

tyrs d'une organisation vicieuse, l'exploitation humaine vous a tués, et tous ceux que vos travaux ont enrichis profitent tranquillement du fruit de vos sueurs.

L'argent, l'argent, ce nerf inintelligent de l'activité humaine, ce mobile corrupteur, cette puissance liberticide qu'emploie le dispotisme pour enchaîner le monde; ce poignard empoisonné dont il se sert pour armer les citoyens les uns contre les autres, profiter de leurs désunion et perpétuer l'égoïsme, la haine, la discorde, l'immoralité dans la société, — voilà cependant le dieu auquel on a toujours élevé des autels!... O ignorance! ô aveuglement des hommes!!!

Tel est donc le résumé des faits qui s'accomplissent à la face du soleil; dans le 19e siècle; au milieu d'une société qui renferme des hommes qui ont la prétention d'être bons, d'être honnêtes, d'être intelligents?

Une organisation ainsi appréciée, et appréciée avec l'exactitude la plus scrupuleuse, ne peut plus subsister; il faut que tous les honnêtes gens cherchent à l'améliorer, à la transformer. C'est là une obligation sacrée qui leur est imposée.

Or, en examinant les résultats qui viennent d'être signalés, pourrait-on en vouloir à l'homme qui s'applique à trouver les moyens d'anéantir toutes ces horreurs; et qui pourrait m'en vouloir à moi, par exemple, qui essaye de présenter un remède? Je dis plus, je dis qui pourrait ne pas m'approuver dans mes bonnes intentions; car pour tout homme consciencieux, c'est un devoir et d'indiquer le mal et de chercher à le faire disparaître.

Lecteurs, nous approuverez-vous?..... Lecteurs, notre doctrine, basée *sur le bonheur de tous*, est-elle juste? Avons nous raison de vouloir détruire les abus, les anomalies et les souffrances qui naissent de l'orga-

nisation actuelle; avons-nous raison de désirer pour chacun une douce félicité, une existence embellie par toutes les jouissances pures qui pourraient être si facilement réalisées si les hommes le voulaient, et *dont les éléments répandus avec profusion dans toute la nature*, attendent *seulement* une organisation capable de les combiner, de les développer et de les faire servir ainsi *au bonheur de tous!*

Esquisse de l'existence de l'homme dans la nouvelle organisation.

Si, dans la *critique*, nous avons suivi l'homme dans toutes les phases de *sa vie actuelle*, établissons maintenant, et en quelques mots, la marche de son *existence future.*

L'enfant, dès qu'il est conçu, ressent déjà les heureux effets de l'organisation sociale, car sa mère et son père peuvent lui transmettre une bonne constitution développée en eux par l'existence normale qu'ils ont eue jusqu'alors.—Depuis l'instant où il voit le jour, jusqu'à l'âge du sevrage, l'enfant ne cesse de recevoir les soins éclairés que sa mère a la *possibilité* de lui donner, sa mère ayant : 1° toutes les connaissances essentielles à ce sujet, 2° possédant toutes choses nécessaires, 3° pouvant disposer de bons médecins. — Ensuite et jusqu'à l'âge de quatre ou cinq ans, elle l'élève physiquement, moralement, intellectuellement, de manière à ce que sa constitution physique, morale et intellectuelle, reçoive les germes les plus favorables; il entre alors dans la maison d'enseignement commun.—Il y est soumis à des exercices pratiques et théoriques qui doivent développer en lui, 1° la santé, la force du corps, l'agilité, l'adresse, etc., 2° de bons sentimens, de solides principes, 3° une intelligence étendue, une raison puissante.—Il y apprend tous les états faciles, outre celui pour lequel il est spécialement appelé; à la sortie de

l'école préparatoire, il entre dans une école de perfectionnement où il achève ses études.—Il passe ensuite trois années dans les camps militaires ou industriels, (selon l'état des choses); là, il commence à jouir de la vie, qui se présente à lui sous de nouveaux aspects; là, il développe plus encore ses forces, il trouve plus d'occasions d'appliquer ses principes de morale, il concourt par ses actes au service du bien public; son corps, son esprit et son cœur s'exercent plus largement et se fortifient; son activité se déploie dans une situation normale, et la vie lui apparait riante et heureuse, en même temps qu'il comprend la hauteur de la mission à laquelle il est appelé, en devant contribuer par tous ses efforts, par tous ses moyens, au bonheur de ses semblables.—Après ce temps, il entre tout à fait dans la société; si ses goûts l'y portent, il s'unit à une compagne qui a suivi le même mode d'enseignement (si ce n'est le service), et qui lui apporte en dot, une bonne santé, un cœur pur, un esprit cultivé, des connaissances étendues, variées et un caractère aimable, faits qui ont été développés par l'éducation; s'il a des enfans, ils reçoivent les bienfaits du même enseignement; devenu citoyen par le fait seul de son entrée dans la société, et capable de sentir le bien, de raisonner, de vouloir, il exerce ses droits civiques.—Dans l'accomplissement de ses fonctions, il se livre à un travail modéré, varié, puis, comme le *travail obligatoire* est terminé de bonne heure, il peut, si tels sont ses goûts, se livrer aux plaisirs scientifiques, littéraires, artistiques, puisqu'il a reçu toute l'instruction nécessaire, et puisqu'en outre, il trouve dans l'habitation, la *possibilité de s'y livrer*, ce qui peut ainsi développer le génie des masses, et faire surgir de grandes améliorations pour la société; or, l'on a à sa disposition dans l'habitation, bibliothèque, laboratoire, cabinet de physique, d'histoire naturelle, musées, ateliers de peinture, salle de concerts, etc., etc. : l'esprit de l'homme est ainsi toujours cultivé, sa raison atteignant aux régions

élevées de l'existence, empreint dans son âme un sentiment puissant et innaccessible aux mauvaises passions; il a tout ce qui lui faut pour la nourriture, pour l'habillement, pour l'entretien des choses diverses; il éprouve les jouissances que doit procurer une habitation d'hiver, la plus commode, la plus agréable qui puisse être, et dans laquelle tout est réuni pour le rendre heureux. L'habitation délicieusement transformée en été est là pour la belle saison, et celui qui aime jouir des charmes et des plaisirs de la campagne a tout ce qu'il peut désirer.—L'homme jeune qui a besoin de mouvement, qui a besoin d'épencher pleinement ses sentimens fraternels, et qui veut voir les beautés de la nature, voyage s'il le veut en travaillant.—Des voyages d'agrément sont de même institués, et viennent encore ajouter de nouvelles jouissances à une existence déjà si heureuse. (*V.* à l'*Organisation*).—Tous les plaisirs peuvent être goûtés par tous.—Un parc immense et magnifique est à la disposition de chacun; celui qui veut rêver, trouve des solitudes avec leurs rochers et le bruit de leurs cascades.—S'il se promène, il sent le parfum enivrant des fleurs et des herbes aromatiques des prairies.—Plus loin, il peut se livrer au plaisir de la chasse, à celui de la pêche. — Veut-il goûter le plaisir d'une promenade à cheval, ou de parties de campagne, il le peut encore.—Aime-t-il les jeux, les concerts, les spectacles, s'il le veut, un jour il goûtera tel plaisir, le lendemain ce sera tel autre, le surlendemain un autre encore, etc.; mille plaisirs divers peuvent être ainsi goûtés par chacun sur cette terre du bonheur, où l'homme, selon les impulsions de l'âge, a une vie pleine de mouvement ou une vie pleine de calme et de douces jouissances. Enfin à un âge peu avancé, l'homme se repose, et il est encore utile à ses semblables, par les conseils qu'il peut leur donner.

Quelle vie peut être plus agréable que celle-là!!!! Y a-t-il un riche qui aujourd'hui en ait une plus *belle* et une plus *indépendante!!!!* Est-il toujours sûr de pos-

séder une fortune qui lui permette de goûter tous ces biens!—Les maladies deviennent rares dans une telle organisation, cependant une maison de santé est là; des médecins habiles par leurs laborieuses études sont prêts.—Des bains construits dans l'habitation concourent à entretenir la santé et la propreté, en outre, chacun dans son instruction première a acquis les connaissances médicales capables de lui suffire dans certains cas.

Nous nous arrêtons, bien que nous aurions à ajouter encore beaucoup de faits.

Ainsi, 1° par la marche des différents rouages sociaux, établis d'après notre formule basée sur la combinaison interne—externe de l'homme, et selon les développemens exigés par la destinée, nous atteignons le but que nous nous étions proposés; et 2° par les faits physiques, par les faits intellectuels et par les faits moraux, le corps, l'esprit et le cœur sont satisfaits; le devoir est accompli, la raison est éclairée et embrasse les plus profondes vérités; appuyé sur elle, l'amour universel ou religion de l'intelligence et du sentiment est constitué, la moralité est parfaite; l'égalité, la fraternité, la liberté sont réalisées; la paix entre les hommes existe, l'ordre est établi;

« LE BONHEUR *est organisé.* »

D'après cette esquisse l'on doit reconnaître que nous ne nous étions pas trompés lorsque nous avons annoncé ailleurs que l'organisation nouvelle donnerait en échange d'un travail modéré l'équivalent de 8000 fr. de rentes à chaque famille composée du père, de la mère et de deux enfants (ou des rentes proportionnelles à un seul); en effet :

Aujourd'hui, pour élever convenablement les enfants, il faut, pour la santé, la nourriture, l'entretien, l'instruc-

tion de deux enfants jusqu'à vingt ans, chaque année *et en moyenne*. . . . . 2000 fr.

Nourriture du père et de la mère.	1200
L'entretien, le blanchissage.	800
Chauffage, éclairage.	160
Loyer de ville.	500
Campagne (en supposant que la maison ait été achetée 20,000).	1000
Voyages.	400
Plaisirs (deux fois au spectacle par semaine (1), à 2 fr. par place en moyenne.	380
Jeux divers, concerts, danses.	200
Cafés, rafraîchissements.	300
Parties à cheval, une par semaine.	480
Parties de campagne, à 15 fr. chacune (frais de voitures), une par semaine pendant huit mois *de la bonne saison*.	480
Bains, natation, etc.	100
Total. . . .	8000

Et si nous comptions juste, cela pourrait sans doute aller jusqu'à 10,000 (ni les frais de maladie, ni d'autres frais accidentels, ni ceux provenant de la culture des lettres, des arts, des sciences, ne sont compris.)

¶ Eh bien, ce qui aujourd'hui *serait tout à fait impossible à réaliser pour tous*, pourrait l'être au moyen d'un mode égalitaire, unitaire et communautaire dans la confection et dans la répartition comme nous allons le voir.

Car une question qui se présentera naturellement à l'esprit du lecteur est celle-ci. « *Est-il certain que chacun pourrait obtenir tous ces biens.* »

Et tout d'abord l'on peut avoir un premier sentiment

(1) Il est évident que chacun prend les plaisirs comme il l'entend, et que pendant que ceux-ci goûtent certains plaisirs, ceux-là en goûtent d'autres.

de méfiance en pensant que la terre ne produit pas assez pour nourrir plus convenablement ses habitans, et alors objecterait-on un changement dans l'organisation actuelle ne saurait apporter aucun remède à l'état de choses. — Nous répondrons victorieusement à cette réplique en présentant le tableau de la production et de la consommation *actuelles*, en France.

D'après les documents statistiques publiés par le ministère, il résulte que pendant 21 années, de 1815 à 1835 compris (base sur laquelle on peut établir une opinion comme point de comparaison entre la récolte et la consommation),

Les récoltes en toute espèce ont été

de	4,500,000,000 hect.
la consommation de. . . .	3,500,000,000
reste en plus.	1,000,000,000

Ainsi il y a eu sur les 21 années à peu près un milliard de bénéfice!!! — d'où l'on reste convaincu que même avec la production actuelle, tous les habitants *pourraient* avoir *beaucoup plus*, puisqu'il y a du *surplus*.

Et dès lors puisqu'il y a du surplus, pourquoi y a-t-il tant de travailleurs qui vivent si mal!!! — Inégalité! Inégalité!

Donc, dès aujourd'hui, il pourrait y avoir amélioration même en tenant compte des échanges qui seraient *nécessaires* avec l'étranger.

Or, quant à la question des échanges, la consommation actuelle, il le faut remarquer, est presque entièrement satisfaite avec la production seule; pour le démontrer, nous observerons ce dont un homme a besoin: 1° le pain, 2° les légumes, 3° la viande, 4° le vin: tels sont les bases de l'alimentation. Eh bien, tous ces produits viennent en France, et les produits étrangers, tels que le café, le sucre (en partie), le riz, etc., ne comptent que dans une proportion très faible, quant à l'alimentation totale; donc nos échanges avec l'étran-

ger ne sauraient nous priver d'une grande masse de nos produits. — Ferait-on valoir les produits étrangers nécessaires aux divers branches de l'industrie? Mais ici encore nous remarquerons (d'après la statistique) que la valeur exportée (de 1815 à 1835) est de beaucoup *supérieure* à la valeur importée.

D'où il suit *qu'une partie* de la production totale passant à l'étranger, et l'étranger nous envoyant des produits en *moins grand nombre* que ceux que nous lui envoyons, il y a dès lors un excédant d'exportation dont la masse ne profite pas. Or, cet excédant représente une valeur qui entre seulement dans la caisse des hauts commerçants et des grands propriétaires, ce qui n'aurait pas lieu avec notre système; car cette valeur serait déversée sur la population entière, ou bien la quantité exportée ne serait pas si considérable afin que la masse pût profiter de ce qui aujourd'hui forme l'excédent.

Ainsi, on le voit, d'après nos raisonnements appuyés sur la statistique, l'alimentaire publique pourront être meilleure qu'elle ne l'est.

Et si maintenant la production actuelle ne suffit pas pour nourrir confortablement tous les habitants, nous allons démontrer que la production totale pourrait être infiniment supérieure à ce qu'elle est, aidée d'une intelligente confection.

Déjà nous avons soumis nos réflexions relativement à l'*amélioration actuelle* de la production et de la *confection:* cependant qu'il nous soit permis de faire remarquer brièvement,

1° Toute l'économie qui résulterait, si la confection générale était mieux organisée. Ainsi la préparation de la nourriture pouvant être établie sans fractionnement: il y aurait économie de temps et pour aller chercher les provisions et pour faire la cuisine; économie de combustible, économie de poterie, de vaisselle, etc. De même pour le blanchissage, de même pour le chauffage, de même encore pour mille objets nécessaires à

l'habillement, à l'entretien, etc., etc., et qui seraient confectionnés sur une *grande échelle.*

2° La possibilité qui existerait de jouir en commun de toutes les choses qui peuvent être accessibles à tous, et qui, aujourd'hui, n'étant pas toujours employées, servent à moitié; au lieu que, dans notre système, elles serviraient complétement. — Combien de salles de spectacles souvent sont vides aux trois quarts; les voitures de même. Combien de parcs et d'habitations sont déserts; combien d'objets qui ne sont pas toujours utilisés et qui pourraient l'être? Enfin, combien de choses pourraient être *communes,* et par là rendre beaucoup plus de personnes heureuses, ou les servir d'une manière quelconque.

Arrivant maintenant aux faits importants, nous ferons remarquer ceux-ci :

1° Les produits seraient augmentés par un meilleur système de culture agissant, et sur les terrains actuellement en culture, et sur les terrains non cultivés,—soit en réunissant les parcelles de terrains,—soit en établissant des cours d'eau partout où le besoin s'en ferait sentir (et, à cet égard, nous nous sommes appuyés *sur des faits* relatifs à d'autres pays, et qui constatent la fertilité actuelle de terres qui, jusqu'alors, avaient été stériles), cours d'eau qui peuvent être établis par les moyens ordinaires et par des puits artésiens,—soit en desséchant, soit en reboisant, etc., etc.

Ainsi le sol mieux cultivé permettrait d'élever un nombre considérable de bestiaux (ce qui procurerait les engrais nécessaires), et chacun pourrait mieux se nourrir, le vin ainsi que la viande (bœufs, veaux, moutons, volailles, etc.), étant dès lors suffisants.

Or, en envisageant les produits innombrables que la terre entière pourra un jour fournir, lorsqu'elle sera soumise à notre régime, toutes les prévisions sont dépassées, et le désir naît de pouvoir revivre dans ces temps bienheureux. — En effet, si l'Europe, quoique mal cultivée, et ayant 485,850 lieues carrées, fournit à l'ali-

mentation de 228,621,934 habit., que peut donc fournir l'Asie, qui a 2,105,818 l. carrées et 390,000,000 d'habitants, seulement! l'Afrique, qui a 1,500,000 l. carrées et 60,000,000 hab. seulement! l'Amérique, qui a 2,168,000 l. car. et 39,000,000 hab. seulement; l'Océanie, qui a 538,000 l. car. et 20,000,000 hab. seulement!

2° Les mécaniques seraient introduites partout où cela se pourrait, ce qui abrégeant énormément le temps du travail, permettrait d'accomplir d'autres travaux utiles, tout en laissant, en résumé, un temps considérable de repos.

3° L'unité de vues et d'actions 1° dans la confection qui se ferait d'une manière non franctionnée; 2° et dans la répartition, établirait une économie de temps et de produits.

Ces trois faits réunis ensemble augmentant les produits dans une proportion convenable aux besoins des habitants et diminuant le travail de l'homme, assureraient à chacun :

1° La possession du bien être matériel.

2° La possession du temps de loisir.

Ainsi par ces faits et par l'existence du mode de communauté dans les faits sociaux, qui peut empêcher dès lors qu'une nourriture meilleure ne soit distribuée à chacun? l'habillement, l'entretien de même; etc., quel obstacle peut s'opposer à l'érection d'une habitation agréable en hiver et en été? Quelle cause peut de même empêcher qu'on éprouve tous les plaisirs *physiques intellectuels et moraux*, et, par exemple, que chacun jouisse en communauté des objets scientifiques, litéraires, artistiques?—que chacun aille dans les mêmes salles d'études, dans les mêmes salles de spectacles, de concerts; — que chacun monte à cheval, jouisse de la chasse, etc. etc. ; — que chacun voyage dans les mêmes voitures, etc. etc. etc.? Et maintenant si tous ces faits ainsi que ceux dont nous avons parlé dans le cours de

ce travail, sont dans les goûts de tous, qui peut donc empêcher que les choses nécessaires pour en jouir ne soient construites ou établies, puisque l'augmentation des produits et l'introduction générale des mécaniques peuvent amener des résultats magnifiques et jusqu'ici inespérés?

Avec *de la bonne volonté*, rien n'est plus facile que la réalisation de ces vues, d'une difficulté d'application, si grande *en apparence*, difficulté qui finit par disparaître petit à petit, si l'on approfondit les choses.

En résumé par la *destruction des vices* que nous avons signalés dans l'organisation actuelle, et par les *améliorations nouvelles* que nous avons indiquées, NOUS POUVONS TRÈS CERTAINEMENT vivre plus heureux.

Nous osons défier qui que ce soit de renverser cette conclusion.

AUX RICHES.

Ce qu'il faut c'est un état de choses où les riches goûtent plus de véritables jouissances qu'à présent et où ils éprouvent celles du cœur, par un amitié réelle et pure que leur porteraient tous leurs frères, et aussi par la pensée que nul ne souffre pendant qu'ils sont heureux, qu'ils n'aient plus de chances de perte et qu'ils ne puissent ressentir cette affreuse crainte de ne savoir s'ils posséderont *toujours* :—Incendies, mauvaises récoltes, inondations, naufrages, fausses spéculations, banqueroutes, vols, etc — Nous voulons le bonheur de tous sans exception ; nous voulons que tous les hommes, quels que soient leurs actes passés, s'embrassent et s'unissent dans un amour inaltérable. — En outre, s'il arrivait des révolutions, il serait heureux pour les possesseurs actuels qu'on eût réglé les choses de manière à ce qu'ils n'eussent *rien à craindre ni pour leur vie, ni pour leur existence à venir*. — C'est donc un service qu'on leur rend à eux-mêmes en cherchant à parer aux perturbations d'un avenir *non organisé*.

Fortunés du siècle! vous qui possédez une grande partie de nos biens, vous qui enchaînez nos libertés, cessez, cessez, enfin, vos actes fratricides; et alors, si vous vous montrez humains, ce ne sera plus par des paroles de haine ni de vengeance que les masses vous adresseront leurs justes réclamations.

Non, nous ne voudrons pas vous faire éprouver le mal que jusqu'ici vous nous avez fait.

Vous nous avez rendu misérables... vous nous avez accablés de tortures par l'effet de votre égoïsme. Vous nous avez laissé manquer de tout ce qui est utile à la vie... nous... nous voulons que vous soyez heureux! —Sur nous... vous avez déversé tous les maux!... sur vous, nous répandrons tous les biens!... en brisant notre existence pour jamais, vous pourriez nous plonger dans le malheur.... eh! bien nous... nous vous tendrons une main fraternelle!... nous vous pardonnerons... nous irons à vous... nous vous presserons sur nos cœurs... nous vous forcerons au repentir, et là.. au feu sacré de notre amour... à l'effusion, à la franchise de nos sentiments... à la justice de nos vœux... à la sincérité de notre âme, vous abjurerez enfin vos haines. La nature alors, oui la nature, se fera sentir.. vous nous reconnaîtrez pour de braves et dignes hommes... vous nous presserez à votre tour... vous embrasserez vos frères.

AUX JEUNES GENS FORTUNÉS.

Les temps de la concorde doivent succéder, un jour, aux temps de l'anarchie, et dans un avenir non loin tous les hommes s'uniront entre eux.., tous reconnaîtront leurs droits mutuels et leurs devoirs... tous alors seront heureux. — O frères, marchons, marchons à cet avenir!!!

L'inégalité chez tous les peuples fut la cause du mal-

heur... brisez enfin cette inégalité, hommes généreux?

A vous, riches de la terre... à vous la gloire d'une juste réparation!!!

A vous, à vous, hommes jeunes d'aujourd'hui, à vous hommes jeunes de tous les pays, à vous l'honneur de donner un sublime exemple au monde...

Ne vous avilissez plus à vos propres yeux... *ne souillez plus vos mains en retenant les biens de vos frères!...* car, les malheureux... ils subissent une douloureuse privation de ces biens et ce serait vous... vous qui oseriez les leur ravir!... ce serait vous au cœur brave, qui oseriez garder le *surplus* du bien qui vous est nécessaire... lorsque ce *surplus* n'est autre que le bien de tous!!! n'est autre que le bien qui par inintelligence a été le partage de vos pères au détriment, non de quelques paresseux perdus dans les masses..... mais de ces masses qui ayant reçu de Dieu l'existence, avaient des droits imprescriptibles à la jouissance de ces biens, dès le même moment qu'elles travaillaient pour les produire. Or vous savez tous, si elles ont travaillé ces masses! vous savez si les esclaves, si les serfs, si les pauvres, ont remué cette terre... cette terre trempée de leurs sueurs, de leurs larmes! cette terre qui sans eux n'eût jamais rien produit, et dont les fruits cependant ne leur ont jamais appartenu.

Les temps amènent des changements, les idées anciennes font place aux nouvelles. Les faits s'accomplissent malgré et par les hommes, tout dans la nature est soumis aux lois immuables de l'inévitabilité tout doit concourir à la formation de la marche universelle, et la marche de l'humanité en fait nécessairement partie. Tremblez, tremblez d'être au nombre de ceux qui, s'abîmant dans une fausse sécurité, dans une stupide indifférence se *préparent pour l'avenir, d'amères, de cruelles déceptions...* car ce siècle, rappelez-vous le, ce siècle doit commencer l'ère nouvelle des sociétés. CE SIÈCLE; C'EST LE GRAND SIÈCLE!!!

Ecoutez donc une voix qui n'est que l'écho de toutes les douleurs de la terre et qui vous annonce les améliorations de l'avenir?

Entrez, enfin, entrez dans une route nouvelle.

A votre tour, enseignez les hommes.

Apprenez leur qu'ils sont tous frères, que leurs droits sont égaux ; que c'est un crime de *posséder* au détriments de ses semblables; que les biens de la terre appartiennent à tous; que tous sont les membres de la même famille, les fils de la même mère.

Répandez ces principes sacrés.

Entraînez la jeunesse dans cette voie glorieuse.

Montrez ainsi que chacun de vous a l'âme bien trempée, l'esprit juste, le cœur droit; — en coopérant à la réalisation de la fraternité sur la terre, méritez le nom sublime de régénérateurs. — Que rien ne vous arrête, que rien ne vous épouvante, que tout soit brisé par votre volonté *persévérante*, et si vous vous sentez nés pour de grandes choses, allez avec confiance où vous appellent vos destins!!!

Le grand œuvre de la régénération sociale doit s'accomplir malgré tout;... elle pourrait s'accomplir sans vous... n'hésitez plus... embrassez les principes sacrés de l'égalité, de la fraternité... de la liberté.

LES TEMPS MARCHENT... L'AVENIR EST A NOUS!!!

A la classe moyenne.—Commerçants, hommes de bureau; industriels, artistes, médecins, etc.

Ce n'est pas seulement à la classe pauvre que s'adressent nos vœux, c'est aussi à cette classe moyenne, composée de commerçants, d'industriels, de bureaucrates, etc., et qu'on peut également désigner par la qualification de travailleurs, puisqu'en effets, ceux qui y sont compris, sont obligés de travailler pour vivre.

Tous ces hommes, quoiqu'ayant une *certaine position sociale*, n'en subissent pas moins l'esclavage, la privation, quant à ce qui concerne l'entier développement de leurs facultés, et la large satisfactionde leurs besoins. Ces hommes sont hommes, tout aussi bien que les gros rentiers; pourquoi ne jouiraient-ils pas des biens de la terre tout aussi bien qu'eux? Pourquoi ces hommes ne pourraient-ils pas donner à leurs enfants l'instruction variée qui un jour pourrait embellir leur existence? Pourquoi ces hommes auraient-ils plus que d'autres, les soucis de leur avenir par l'incertitude de conserver leur emploi, ou de ne pas amasser assez? Pourquoi supporteraient-ils l'ennui d'un travail et d'une existence monotone, pendant qu'ils pourraient être plus heureux, en ayant moins de travail, et en jouissant des charmes des arts, des délices de la campagne, des fêtes journalières, etc., et des mille plaisirs qu'ils pourraient trouver dans une bonne organisation, enfin pourquoi ne sauraient-ils un jour, en récompense de leurs travaux passés, avoir le repos?

Eh bien ce qui leur faudrait à ces hommes là, c'est une communauté!... oui une communauté, retenez-le bien? parce que là où toutes les jouissances sont en commun, il est bien évident qu'il y en a pour tout le monde.

Aujourd'hui qu'y a-t-il? La privation.

Privation du NÉCESSAIRE pour les uns.

Privation de BEAUCOUP DE JOUISSANCES pour les autres, et pour la classe moyenne par exemple.

Pourquoi cette révoltante injustice. Les esclaves ont longtemps courbé le dos sous la verge du maître sans se douter qu'ils eussent le droit de réclamer. Les hommes sont encore de même à notre epoque; ce qu'ils voyent ils le croyent bien; et ils ont beau souffrir, l'habitude les a tellement fascinés, que vouloir porter atteinte à l'ordre de choses établi, leur semble un sacrilège.

L'habitude d'être plus mal que d'autres, l'habitude de leur infériorité sociale, l'habitude de voir certains

hommes goûter de tout, avoir de tout, et eux, avoir moins pendant qu'ils font autant... Souvent plus! tout cela leur semble juste? Singulier phénomène! Ils vivent là dedans.... ils meurent là dedans....

Pauvres hommes, malgré l'instruction que vous avez pu recevoir, que votre esprit est étroit! qu'il est faible! Votre sort qui pourrait s'améliorer, restera tel qu'il est par votre faute.

Vous avez des droits que la nature et votre travail rendent égaux à ceux de vos semblables, et vous fléchissez le genoux devant ce que la crédulité de vos aïeux vous a légué! Par suite de la marche fatale et routinière des choses, on profite de votre soumission volontaire, de votre peu d'intelligence, de votre ignorance dans vos droits, de même *qu'on profite de la stupidité de l'âne,* pour lui faire traîner les fruits qui doivent nous nourrir en ne lui laissant ensuite que les plus mauvais.

Le *travailleur* et *l'âne* sont EXPLOITÉS à l'unisson.... et cet état de choses, on le trouve juste! !!!

AUX DÉMOCRATES.

Frères quels sont vos principes? Ceux consacrés par l'immortelle révolution française, *Égalité, Liberté, Fraternité.*

Et nous, quels sont nos principes : *Egalité, Liberté, Fraternité.*

Nos principes sont donc les mêmes, et il faut le reconnaître, ces principes sont *fondamentaux.*

Vous êtes sincères, et comme nous, vous voulez leur réalisation.

Nous marchons donc au même but.

Or, si vous désirez ardemment comme nous le règne de l'égalité, de la liberté, de la fraternité, comment ces faits pourraient-ils être établis SANS LES MOYENS

qui sont capables de les réaliser d'une manière *complète,* car ces moyens vous les voulez pour tous, sinon *vous ne voudriez plus l'égalité,* et cette égalité vous la proclamez!

Eh bien, ce que nous voulons pour établir cette égalité, et pour assurer le plus grand bonheur possible à chacun, *c'est tout simplement* l'unité de vues et de concours, basée sur l'économie et l'égalité des droits et des devoirs.

Or, l'unité ainsi basée, est un fait que vous voulez nécessairement aussi bien que nous-même, et aucun esprit éclairé ne saurait méconnaître les bienfaits qui doivent en être le résultat, puisque par elle seule peuvent être élevées au plus haut point la puissance sociale, l'ordre, l'harmonie, le fonctionnement intelligent de tous les citoyens, la répartition intelligente et juste des produits, la marche régulière de tous les rouages, et comme conséquence, le bonheur général sous toutes ses faces.

Vous voyez que nous sommes d'accord, et que jusqu'ici nous ne nous étions point encore compris.

En effet, si vous voulez *l'égalité* entre les hommes, vous entendez par là *un bien être égal* pour chacun, de manière à ce qu'il n'y en ait pas qui soient malheureux pendant que d'autres sont heureux, vous entendez nécessairement la SATISFACTION ÉGALE des besoins, des goûts de chacun, et vous entendez aussi l'accomplissement des devoirs, devoir égal de chacun, selon ses forces et ses moyens.

Si de même, vous voulez la *liberté,* vous la voulez pour tous.—C'est-à-dire que vous voulez pour chacun la possibilité d'action et la possibilité du développement de ses facultés.

Si enfin vous voulez la *fraternité*, vous devez vouloir un état de choses qui soit tel qu'il n'y ait plus de discordes, plus de jalousie, plus de désunion, plus d'ambition égoïste, etc., et qu'ainsi, le sentiment de la fraternité, ce sentiment qui réunit les cœurs et les em-

vrase tous d'un amour pur et inneffable, puisse se déqelopper dans la société, et s'y établir d'une manière durable, non par la *division* des intérêts, mais par *la communauté des intérêts*, seul moyen de réaliser sincèrement la fraternité. — Là est la question; la division des intérêts désunit les citoyens, la communauté des intérêts les rassemble et les conduit à s'aimer entre eux.

Or, quel est le but de *l'égalité*, de la *liberté*, de la *fraternité?*.... N'est-ce pas le BONHEUR! donc puisque entr'autres faits, vous voulez *l'égalité*, c'est qu'apparemment vous voulez rigoureusement et comme seul résultat, *l'égalité de bonheur entre tous*, tous ayant des droits égaux, droits que vous les premiers avez reconnus et proclamés; car le bonheur étant le seul but des hommes, l'égalité des droits veut dire alors égalité des droits au bonheur, et comme *conséquenee nécessaire*, ÈGALITÉ DE BONHEUR.

En voulant *l'égalité*, la *liberté*, la *fraternité*, vous avez ainsi parfaitement senti ce qu'il y avait de grand, de fécond, de bienfaisant dans cette formule et c'est pour cela que nous marchons ensemble, mais que, par un certain mode qu'on est convenu d'appeler communauté, nous ne voulons nous, après tout, que ce que vous devez vouloir vous-mêmes : la POSSIBILITÉ d'arriver de la manière *la plus complète*, à cette *égalité*, à cette *liberté*, à cette *fraternité*.

La société comment vit-elle? Par un échange continuel de la parole, de la pensée, des sentimens, des actes, des produits.

Tout est en perpétuelle communion, tout n'est qu'un échange continuel; cet échange, c'est la communauté.

Nous vivons donc en communauté, nous y sommes contraints par la nécessité et la communauté est ainsi un principe de sociabilité!

Soyons donc *logiciens*, et COMPLÉTONS ce qui existe

déjà entre nous; tant que le système social ne sera pas COMPLET, il y aura quelque chose qui, manquant nécessairement, en empêchera le fonctionnement régulier harmonieux, durable.

Maintenant la récompense du mérite (1) serait-elle un point sur lequel nous ne serions point d'accord; *veuillez bien méditer sur ce que nous avons dit à ce sujet*, et d'ailleurs à qui nous adressons-nous? à des hommes de cœur! à des hommes qui, en vue de l'intérêt général, sauraient se mettre eux-mêmes au-dessus d'une récompense à laquelle leur mérite pourrait prétendre, heureux seulement de contribuer par leurs lumières au bonheur de leurs concitoyens.

Vous voulez frères, le bonheur pour tous les hommes, vous voulez ainsi l'égalité de bonheur entre tous! Marchons ensemble... ne soyons plus divisés, et, par l'unité de nos efforts, cherchons à amener un jour le règne à jamais glorieux, le règne à jamais sacré de l'égalité; et le bonheur règnera à jamais sur la terre!

AUX TRAVAILLEURS.

Ouvriers, agriculteurs, travailleurs des champs, travailleurs des villes.

Courbés sous l'empire de l'habitude et du préjugé, vous vous dites : je ne suis qu'un maçon, je ne suis qu'un vigneron, etc., etc.

JE NE SUIS RIEN!

Rien!!!! Sachez-le donc en lisant cet écrit :

Sans vous il n'y aurait point de société; — il n'y aurait point de société sans vous, parce que vous formez le grand corps de l'humanité; parceque vous

---

(1) Je ne dis pas la récompense de la peine; car, au contraire, la jouissance doit être proportionnée à la peine.

êtes les producteurs de ce qui est indispensable à la vie; parce que vous voulez la justice pour tous.

Les égoïstes veulent le bien pour eux seulement.

Vous : vous le voulez pour tout le monde.

Les égoïstes répandent l'immoralité par leurs actes inhumains.

Vous, vous enseignez la morale lorsque vous donnez la moitié de votre pain à votre semblable.

Travailleurs ! vous avez à accomplir une grande tâche.

Pour la plupart, vous n'avez point reçu d'instruction, mais vous ne voulez pas être heureux aux dépens de vos frères. Eh bien, puisque la science n'a d'autre but que le bonheur des hommes, vous êtes sur le chemin de la science, et ce qu'il vous faut pour pénétrer jusque dans son sanctuaire, ce sont les lumières qui, jointes à vos sentiments, doivent vous éclairer pour y arriver.— Lisez, étudiez, réfléchissez, et vous acquerrez ces lumières.

Travailleurs ! ayez donc assez d'intelligence pour comprendre que vous, qui avez de bons principes, ceux de l'égalité, vous devez les faire prévaloir ;—Ayez donc assez de cœur pour les PROPAGER *parmi tous les travailleurs.*

Or, si vous sentez que c'est votre propre intérêt aussi bien que celui de tout le monde; alors un jour vous serez heureux; là vous verrez le règne du bien-être universel; là vous *penserez à l'époque actuelle*, et vous vous direz : « *j'ai bien fait de parler à tels et tels*, et de
« les engager à vouloir une nouvelle organisation !
« J'ai bien fait de me donner la peine de dire quel-
« ques paroles aux uns et aux autres, cela ne m'a
« pas beaucoup coûté, et maintenant j'en recueille le
« fruit.... Les paroles que j'ai dites à Pierre, Pierre
« les a reportées à Jacques et Jacques à Paul ? De pro-
« che en proche, chacun a fini par penser la même
« chose, et lorsque presque tout le monde a été d'ac-

« cord pour améliorer son sort, rien n'a résisté ; l'on a
« eu ce qu'on voulait, car tous voulaient. »

Laboureurs, maçons, hommes de bureaux, artistes, imprimeurs, serruriers, cordonniers, tailleurs, menuisiers, charpentiers, hommes de science, commerçants, etc., etc.

Vous êtes utiles à la société, car elle ne peut se passer de vous.

Donc, vous ne devez pas avoir moins de jouissances que les autres, et par la communauté des travaux et des biens, vous devez arriver un jour, si vous le voulez, à la possession d'un sort agréable, assuré et à l'abri de toutes les privations, de toutes les vicissitudes, de tous les maux actuels.

Veuillez donc la communauté, et exhortez tout le monde à la vouloir.

Car la communauté, sachez le, a été le principe social des plus nobles âmes et des plus hautes intelligences de l'antiquité et des temps modernes. Pythagore, Platon, Zénon, Confucius, Lycurgue, Jésus, Thomas Morus, Campanella, Morelly, Fénélon, Helvétius, Mably, Babeuf, Buonarotti, et un grand nombre d'hommes immortels, admirés par les qualités de leur cœur et par l'étendue de leur savoir, ont reconnu la communauté comme étant le seul moyen de réaliser le bonheur sur la terre.

Travailleurs!—Vous devez donc accueillir la communauté comme une bien belle doctrine, et vous devez la reconnaître comme l'organisation sociale la plus parfaite, puisqu'elle a été conçue par les plus grands génies de l'humanité.

Vous devez ainsi vous associer *avec confiance* à tous les hommes illustres qui ont eu cette pensée, et vous devez comprendre en outre que si la communauté n'a pas encore été appliquée généralement, c'est par la faute ou de la tyrannie ou de l'ignorance ;

Cependant si la communauté n'a pas été appliquée

généralement, elle l'a été partiellement et d'après les faits les plus authentiques, elle a fait le bonheur de ceux qui ont vécu sous son bienfaisant régime.

Sparte, les Esseniens, des peuplades de la Germanie, les communautés chrétiennes, les frères Moraves, les communautés de l'Amérique, etc., etc., attestent *par l'expérience*, que les hommes peuvent *vivre en communauté*. — Mais veut-on en voir un exemple frappant dans notre pays même? Qui le croirait?... En France, il y a *actuellement* une communauté (dont la durée remonte *bien au-delà de cinq cents ans*), qui a traversé toutes les crises politiques, et qui toujours se tenant sagement à son mode d'existence, a pu vivre heureuse au milieu de cette innombrable masse de malheureux travailleurs, assez aveugles pour ne pas adopter les principes communistes.

M. Dupin *aîné*, dans une visite qu'il a faite à la communauté des JAULT, a loyalement raconté ce qu'il y a vu et entendu (1).

Nous allons laisser parler M. Dupin. . . . . .

. . . .

« On leur dit mon nom; *c'est M. Dupin, député de notre arrondissement*.—« Ah ! dit le maître, j'ons ben « souvent entendu parler de li, et de monsieur son « père, mais je ne l'ons jamais vu. »—Eh! bien, mes amis, leur dis-je, j'ai voulu venir vous visiter. Tout ce que j'ai entendu dire de votre *communanté*, de son régime, de votre manière d'être et de vous comporter, m'en a donné l'envie. Je vous félicite, maître Claude, d'être à la tête d'une si belle famille, et vous tous, mes enfants, de vivre ainsi tous ensemble, et en bon accord; mais je veux connaitre à fond votre manière de vous arranger; et je vais vous faire bien des questions, si vous le permettez. »

. . . .

« Ce mode d'association en famille, si utile aux in-

(1) Excursion dans la *Nièvre*. Lettre de M. Dupin à M. Etienne.

térêts communs, est également utile aux individus; non seulement les robustes y vivent à l'aise, mais dans cette grande maison commune, les petits, les infirmes, les vieux, tous y voient leur présent et leur avenir assuré.

. . . .

« Quant à la probité, il est sans exemple qu'un seul membre de cette communauté ait été condamné pour un délit. Ce fait m'a été confirmé par toutes les personnes que j'ai pu interroger.

« Les mœurs y sont pures; une seule fois il est arrivé qu'une de leurs filles se soit laissé séduire; mais le scandale a été aussitôt réparé par le mariage, qui avait servi de prétexte à la séduction.

« Cette famille est très-charitable. Nous le savions et nous en eûmes la preuve sous nos yeux. Pendant que nous causions de tout ce que je viens de vous raconter, à l'un des bouts de la salle, deux pauvres, assis près de la cheminée qui était à l'autre extrémité, tenaient sur leurs genoux chacun une écuelle de soupe qu'ils mangeaient fort tranquillement.

« Aucun pauvre ne passe sans trouver ainsi la soupe ou le pain.

« L'état sanitaire de cette famille est parfait. Les hommes y sont grands et forts, les femmes robustes, quelques-unes assez bien.—Leur mise est propre et ne manque pas d'élégance : le jour de l'Assomption était favorable pour en juger.

« A tout prendre, ces braves gens sont heureux, et en nous séparant, je leur exprimai ma satisfaction de les avoir visités, et mon désir de les voir se maintenir ensemble, etc.

Puis il ajoute :

« Dans la suite de mon voyage, j'ai vu la contre-partie.

« Une autre communauté (celle des Gariots), cependant vivait et nourrissait jadis tous ses membres. Depuis la révolution, on a voulu partager. Dans le nombre des *parsonniers* (membres) quelques-uns ont pospé-

ré, et sont assez à l'aise, mais d'autres sont tombés dan un état fort misérable. Les grandes chambres ont été divisées. La grande cheminée est partagée en deux par un mur de refend. Les habitations sont chétives, mal propres; les habitants, un peu sauvages, se montrèrent inquiets et presqu'effrayés à notre aspect. A peine s'ils voulaient ou pouvaient répondre à nos questions. A notre départ ils nous suivaient des yeux, comme on suit l'ennemi qui opère sa retraite, en se glissant derrière leurs maisons.

« A Jault, c'était l'aise, la gaîté, la santé. Aux Gariots, c'était la misère, la tristesse et la pauvreté. »

Quelle précieuse comparaison!!!

Or, cette dernière association est bien celle dont la manière d'être se rapproche le plus de la manière d'être de la société actuelle. La propriété particulière y règne avec toutes ses hideuses conséquences; et, comme ces deux associations se ressemblent à peu de chose près, sous le rapport du nombre, etc., elles peuvent être ainsi comparées l'une à l'autre. Eh! bien, lecteurs, *vous avez les faits sous vos yeux!*... Ces faits sont palpables, saisissants! et par la comparaison, vous pouvez reconnaître, et vous devez être fermement convaincus maintenant, *que le bonheur réside* là où la communauté des biens existe!!!

Conseils aux hommes qui veulent une amélioration dans l'ordre social.

Les détails de l'organisation égalitaire sont envisagés de différentes manières.

Mais qu'est-ce à dire : que tous les hommes qui veulent *l'égalité de bonheur*, sont divisés?... point du tout! ils sont au contraire assez sages pour ne pas former plusieurs camps, et pour ne pas séparer leurs efforts. L'union seule fait la force. — Parole qui fût vraie dans tous les temps, et l'expérience est venue démontrer les résultats effrayants qui naissent lorsqu'il *n'y a que des fractions sans lien.*

Au fond que veulent tous ces hommes de bien... *le bonheur de tous*; la fin de l'*exploitation de l'homme par l'homme*. Or est-il étonnant que chacun cherchant la théorie de ce bonheur général, la modifie à sa manière.

Sans doute, oui sans doute, *il vaudrait mieux que tout le monde fût d'accord sur les petits détails*... mais cela est-il possible lorsque tous les hommes ne se sont pas encore entendus... et comment voulez-vous que sans s'être entendus, tous soient d'accord jusque sur les petites choses ou même sur des points qui plus importants n'en sont pas moins des points accessoires!

Autant il est JUSTE, IMPORTANT, NÉCESSAIRE, DE NE PAS CÉDER SUR LES PRINCIPES et d'y rester fidèles jusqu'à la dernière extrémité; autant il est ridicule et nuisible de se désunir à cause de quelque divergence sur *la forme*, et de ne pas marcher tous ensemble. Car l'essentiel, on ne saurait trop le répéter est d'établir tout d'abord le fond qui est pour tous : MOINS DE TRAVAIL et plus DE BIEN ÊTRE : ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES. Or une fois ces bases établies, *vous revenez et vous modifiez*, d'après l'*expérience* MAITRE SOUVERAIN, mais en attendant *vous avez profité?* au lieu que si vous vous divisez, pour vouloir établir tel détail plutôt que tel autre, les bases ne s'établissent pas; l'ennemi éternel profite de vos divisions, rien ne marche.

Si l'on pouvait, avant de semer le blé, attendre et passer beaucoup temps à discuter pour connaître la meilleure manière de préparer la terre, à la bonne heure!... mais il n'y a qu'un temps, qu'une époque dans l'année et il faut en profiter sous peine de ne pas récolter, et de ne pas manger pendant l'année. Eh bien! de même en politique, car tous les moments perdus et de plus la désunion entraînent à des conséquences funestes et souvent irréparables. — Bâtissez, bâtissez, après en avoir sagement raisonné; il y a trop longtemps que vous souffrez, la grande affaire est de vous abriter, de jouir avant que vous ne soyez vieux, et de ne pas attendre que la *mort vienne*.

Résumons nous :

« Soyons tous inébranlables dans nos principes :
« mais conciliateurs dans les détails. »

Nous ne venons de parler ici que dans le cas où une nouvelle organisation ne serait pas reconnue préalablement comme la meilleure; résultat qu'il faut chercher à atteindre sur toutes choses, or il faut espérer qu'avec le concours des bons citoyens ce résultat sera obtenu, que par conséquent tous voulant la même chose (ou à très peu près), les divisions ne seront pas à redouter.

Aux Chrétiens.

Chrétiens !

Etes-vous véritablement chrétiens? Avez-vous une conviction profonde? Etes-vous religieux ?

« Oui nous le sommes, répondrez vous tous ! »

Eh bien ! prouvez le :

Prouvez le, non par de vaines paroles, mais par des faits!!!

Suivez les préceptes, les commandements, l'exemple de Jésus votre Dieu.

Il ne faut ici què de la bonne foi ! à vos propres yeux voudriez-vous passer pour des hommes sans conscience?... — Pourriez-vous avec indifférence mentir à ce que vous avez de plus sacré : mentir à votre religion?

Eh bien ! qu'a voulu Jésus?

Faire régner la fraternité et l'égalité.

Pourquoi est mort Jésus?

Pour avoir prêché la fraternité et l'égalité.

En mourant pour tous : quel devoir Jésus a-t-il légué à ses apôtres, à ses disciples, à tous les croyants, à tous les peuples, à toutes les races.

Le devoir d'établir la fraternité et l'égalité ;—et de

cette fraternité, de cette égalité, découlent la liberté, la communauté.

Vous le voyez chrétiens, votre devoir le plus saint est de vouloir la fraternité, l'égalité.

Et alors celui d'entre vous qui repousse la fraternité, l'égalité, celui-là n'est pas chrétien!!!

Jésus a voulu qu'on fût chrétien, non par le baptême seulement, non par un fait de la durée d'un moment, et qui serait stérile s'il devrait être suivi d'actes réprouvés par la doctrine évangélique, mais Jésus a voulu surtout qu'on fût chrétien par les faits de toute sa vie.

Or, quels doivent être ces faits, quelle doit être la conduite de tout chrétien, si ce n'est de suivre le sublime exemple de la vie de Jésus... si ce n'est de vouloir ce qu'il a voulu lui-même?... si ce n'est de faire ce qu'il a fait lui-même?... si ce n'est de prêcher ce qu'il a prêché lui-même?

Chrétiens je vous le demande... chrétiens répondez : ou vous voulez la FRATERNITÉ, L'ÉGALITÉ AVEC JÉSUS... OU VOUS N'ÊTES PLUS CHRÉTIENS?

Hélas! il y a longtemps que beaucoup d'entre vous ont abjuré leur foi! il y a longtemps que pour la plupart vous repoussez l'égalité qui embrasait l'âme de Jésus.. il y a longtemps que vous avez brisé cette sainte fraternité fécondée sur la terre par le sang de Jésus?..

Et vous osez vous dire chrétiens! vous! les détenteurs du bien de vos frères! Vous! qui blasphémez votre Dieu! vous qui vous riez de son dévouement aux pauvres!!! ah! malheureux! vous n'étiez pas là... près de lui... vous n'assistiez pas à son agonie!... ses douleurs, sa mort, n'ont pas même la puissance, ô cœurs désséchés, d'exciter en vous la pitié, la reconnaissance. — Y pensez-vous quelquefois, hommes du monde? Jamais! — et vous vous dites chrétiens... et

vous allez à l'église!!!... pourquoi donc y allez-vous si vous ne voulez pas suivre ce que l'on doit vous y enseigner au nom de la doctrine de Jésus...—Vous y allez donc par dérision?...

Or, si vous ne voulez pas pratiquer les principes de Jésus? Soyez conséquents avec vous-mêmes! cessez vos niaises singeries! à quoi servent vos grimaces!... — Un chrétien est celui qui vit de la pensée de Jésus.

Donc celui qui ne VEUT PAS CE QUE JÉSUS VOULAIT; celui qui veut le contraire de ce que Jésus voulait; CELUI-LA N'EST PLUS CHRÉTIEN!... il a renié Jésus, il lui a craché sur le visage... il lui a dit : tu es mort pour l'égalité... et moi je veux le règne de l'inégalité; si tu revenais aujourd'hui tu serais mon ennemi... tu prêcherais des doctrines que j'abhorre...des doctrines que nos lois reprouvent, des doctrines contre lesquelles nos soldats sont armés, et l'échafaud dressé, car tu es mort sur la croix, mais nous, nous te ferions monter, toi le sauveur du monde, nous te ferions monter à côté des parricides... sur la guillotine!!!...

Dites le... dites le... dites le... une fois pour toutes!.. oui vous avez cessé d'être chrétiens!!!

Oui vous avez cessé de l'être, car vous proscrivez, vous emprisonnez, vous tuez ceux qui veulent ce qu'a voulu Jésus!... l'égalité! la fraternité!

Ah! le jour n'est pas loin sans doute où les tyrans de la terre reconnaîtront la nécessité de proscrire une doctrine religieuse dont les principes fondamentaux sont destructeurs de leur puissance.

Faux chrétiens! vous qui voulez l'inégalité?... vous qui voulez la guerre entre les hommes!... — Fourbes, hypocrites, votre règne est passé.

Et toi Jésus!!! si tu réapparaissais parmi nous tu irais jusqu'à regretter ceux qui t'ont persécuté, car au moins tu n'as rencontré qu'un Judas et aujourd'hui tu en trouverais mille qui te vendraient.

Nous savons il est vrai distinguer à travers cette

masse, les nobles figures qui se dessinent sur ce fond noir et bourbeux ; nous connaissons des âmes grandement généreuses, fraternelles; nous voyons ceux qui font ce qu'ils peuvent et nous leur en savons gré.

Et quant aux successeurs des apôtres, quel rôle puissant, quelle grande mission n'ont-ils pas ces ministres de la religion. Eux qui peuvent prêcher dans les temples... eux qui peuvent parler à cette foule immense composée de possesseurs, et l'amener à se purifier aux principes de l'égalité, de la fraternité... oh alors qu'ils accompliraient une tâche sainte et sublime s'ils pouvaient régénérer cette société, et la conduire, au nom des principes de Jésus, à l'amour de tous les hommes et au partage fraternel de tous les fruits!

Chrétiens!

Si vous ne voulez ni de la fraternité, ni de l'égalité : abjurez votre religion : renversez vos autels, détruisez vos églises.

Sinon : soyez sincères dans vos actes.

Prouvez votre amour à votre Dieu.

Suivez ses commandements, ses exemples.

Veuillez avec nous ce que Jésus voulait lui-même.

Réalisez ainsi ce que Jésus vint solennellement prêcher au monde : l'AMOUR ENTRE TOUS : l'ÉGALITÉ DES BIENS ENTRE TOUS...

Chrétiens, ce sont bien là ses commandements — quant à ce qui concerne les rapports sociaux, *c'est cela, ce n'est que cela*, *ce n'est pas autre chose que cela?*

Or, voilà ce que *proclamait* JÉSUS *à haute voix et partout* il y a 1800 ans;

VOILA CE QUE JÉSUS VOUS A COMMANDÉ D'ÉTABLIR A JAMAIS PARMI LES HOMMES.

Aux Peuples.

Il y a sur le Globe que nous habitons, un continent où est le siége de la civilisation.

Au milieu de ce continent est une contrée fertile en produits, riche en population.

Là est une terre qui enfante des géants.

Là est une terre appelée la terre des révolutions.

De cette terre partent sans cesse des sons belliqueux.

De cette terre s'élèvent des cris de liberté.

De cette terre émanent les idées régénératrices.

De cette terre surgissent les héros.

C'est vers ce point menaçant et terrible que les conjurés, bourreaux de l'humanité étendent leurs mains fratricides.

C'est vers ce point qu'ils tournent leurs regards livides.

Contre cette terre sacrée, leurs trames s'ourdissent...

Et toujours ils ont la pensée secrète de la conquérir pour la réduire au plus affreux esclavage.

Or, ils le savent, leur règne au fort même de sa puissance ne peut durer longtemps encore :

Car sur cette terre, le sang de la liberté bouillonne; car de cette terre se propagent les principes qui détruisent toute tyrannie, et proclament le bonheur de tous les hommes, comme bases de la société future.

Cette terre, terre puissante; terre féconde; c'est la France!!!.....

La France!

La France pays du dévouement, pays de l'égalité.

La France dont les fils vengeurs sauveront un jour l'humanité... l'humanité assassinée, étouffée, enchaînée, exploitée.

La France dont les citoyens dignes rejetons de la ré-

publique feront trembler jusqu'au fond de leur repaire, ces rois de la terre qui sourdement se liguant contre elle, prétendent devenir les maîtres de nos destinées...; ces hommes qui, n'étant pas plus que nous, veulent être au-dessus de nous...; ces méchants qui ne craignent pas de s'emparer des biens que Dieu a répandus dans toute la nature pour en faire jouir également tous les hommes...; ces ingrats qui, existant par le travail des producteurs, les laissent dans la misère !... ces enfants parricides qui déchirent le sein qui les nourrit,... ces barbares qui rassasient leur soif ambitieuse par le carnage des nations,... ces spectres qui exhalent une odeur de sang... le sang de leurs frères!!! ces malheureux, enfin, qui, condamnés par leur triste destin à être les agents du mal, font gémir le monde sous le poids de leur oppression.

O France! que le rôle que t'a départi l'immuable destinée, est beau!

Que ta mission est grande!

Vois l'humanité suppliante et à genoux... elle joint les mains vers toi..; vois sa tête inclinée sous le fer des bourreaux... et cours la délivrer!!!

Enfants de la France, ô nobles enfants de cette France si généreuse! oui, il y a un cœur à grandes actions qui bat sous la blouse grossière qui vous recouvre. — Oui, aux longues infortunes des nations, vous saurez répondre par un cri libérateur. — Oui, dans cette lutte qui se prépare, tous, vous vous lèverez lorsque le bruit du canon aura donné le signal de la résurrection universelle.

Et là, vous agiterez la glorieuse bannière aux trois couleurs, cette bannière qui a flotté victorieuse sur la surface de l'Europe coalisée, et là vous appelerez les peuples..... et au cri du qui vive, vous répondrez : France!

Et tous se lèveront.

Et tous brandiront leurs redoutables glaives.
Et tous combattront.
Et tous répéteront : Vive la liberté!...

Et l'esclavage aura cessé.

Et au jour de la paix universelle, tout sera pardonné à tous.

Et les peuples fraterniseront.

Et tous béniront la France, cette France dont le nom formidable retentit comme un cri de mort à l'oreille des oppresseurs, et comme un cri de délivrance au cœur des opprimés.

Peuple français, tu seras par ta pensée ou par tes armes le sauveur des nations...

Tu seras le peuple régénérateur des peuples, tu seras le bienfaiteur de l'humanité; et lorsque les temps seront venus, tu établiras l'égalité, la fraternité, la liberté, l'unité, la communauté; LE BONHEUR ENTRE TOUS LES HOMMES.

FIN.



